Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15388 – 7 F — SAMEDI 16 JUILLET 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

L'isolement de la France

QUELLE est la viabilité d'une intervention humanitaire lorsque celle-ci n'est pas accompagnée d'une action politique? La question, qui s'était posée avec acuité à propos de la Bosnie, a tout lieu de tarauder aujourd'hui les autorités françaises, débordées par la situation au Rwanda et maintenues dans le plus grand isolement sur le plan international.

L'opération « Turquoise », qui a toujours été définie comme strictement humanitaire, a le mérite de s'attaquer aux dramatiques effets du génocide qui vient d'avoir lieu au Rwanda. Mais les causes du mal ne sont traitées en aucune manière, puisque les acteurs de l'opération humanitaire, neutres par essence, ne peuvent – et ne veulent – faire de distinction entre victimes et bourreaux.

LA France et l'ONU ont admis qu'il y avait eu génocide au Rwanda, et, si l'administration américaine a interdit à ses agents d'utiliser le terme, c'est par peur de devoir intervenir, comme le voudraient les conventions internationales. Mais jamais la communauté internationale n'a clairement reconnu que la population tutsie et les hutus modérés étaient les victimes des milices hutues.

Il est certes prévu de créer un tribunal international. Mais, trois mois après le début des massacres, les enquêteurs ne sont toujours pas nommés, les assassins courent toujours, et la seule intervention est celle de la France, qui a indirectement contribué à mettre sur les routes des centaines de milliers de Rwandais, attirés vers la zone de sécurité créée dans le sud-ouest du pays.

LA fuite du gouvernement intérimaire, héritier du pouvoir hutu, vers cette zone met la France dans le plus grand embarras. Le Front patriotique rwandais, qui vient de s'emparer des dernières places fortes des troupes gouvernementales, sera bientôt maître de tout le pays. Restera cette zone, qui, comme l'admet le Quai d'Orsay, risque de « changer de nature » si elle sert de sanctuaire aux représentants de l'ancien régime. Resterait-elle aussi neutre qu'elle le souhaite si l'une des parties en conflit y trouve refuge?

Le piège s'est également refermé au Zaïre, où il n'était initialement pas question d'accueillir les réfugiés, en raison des risques de déstabilisation : des centaines de milliers de personnes viennent de passer la frontière dans des conditions dramatiques, et le flot n'est pas tari. Submergées, les forces de « Turquoise », les agences internationales et les organisations non gouvernementales ne pourront faire face à cet afflux. Les autorités françaises le savent bien, qui ont demandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'exiger un cessez-le-feu, seul moyen d'enrayer la « grave détérioration » de la situation, dénoncée par Paris. Mais la communauté internationale s'en tient là, alors qu'une prise de position politique claire et une réponse concrète aux demandes de relève du contingent français s'imposent au plus vite.

Pour tenter d'endiguer un nouvel exode de réfugiés

Le Conseil de sécurité de l'ONU réclame un cessez-le-feu immédiat au Rwanda

S'emparant, jeudi 14 juillet, de Ruhengeri, principale ville du nord du Rwanda, les combattants du Front patriotique (FPR) progressent rapidement. Ils ont provoqué un nouvel exode massif – deux cent mille à trois cent mille réfugiés supplémentaires sont arrivés jeudi à Goma à la frontière zaïroise – et la fuite du gouvernement « intérimaire » en direction de la zone de sécurité créée par les soldats français, ce que Paris cherchait à éviter. Devant cette « grave détérioration » la France a obtenu, jeudi soir, du Conseil de sécurité l'adoption d'une déclaration réclamant un cessez-le-feu « immédiat ».



Lire nos informations page 3 ainsi que l'entretien avec Michel Roussin, ministre de la coopération

La fin d'une étoile

Tous les astronomes du monde n'ont d'yeux que pour la comète Shoemaker-Levy 9, qui doit percuter Jupiter entre le 16 et le 22 juillet

« Ce n'est pas un phénomène vraiment exceptionnel dans l'histoire du système solaire mais, à l'échelle humaine, il n'a jamais été observé. » Incorrigibles astronomes. Les voilà qui se livrent à des contorsions verbales au nom de la rigueur scientifique alors que leur impatience est sans limites. Car lequel ne rêvait pas d'assister en direct au choc titanesque d'une comète avec une planète? Un de ces chocs formidables, analogue à ceux qui ont façonné dans des temps anciens le relief de la Lune, celui de Mercure mais aussi de la Terre, qui, avec le temps, a su panser ses plaies et dissimuler à nos yeux ses cicatrices grâce à l'action combinée de l'érosion et de la tectonique.

Qu'on ne s'y trompe pas. La collision annoncée de la comète Shoemaker-Levy 9 avec la planète Jupiter, entre le 16 et le 22 juillet, devrait être l'un des événements du siècle pour la communauté astronomique. Télescopes, satellites, sondes spatiales sont prêts pour saisir le moment de l'impact. Certes, le commun des mortels n'aura pas droit au spectacle. Jupiter est trop loin et la comète trop petite. Mais les astronomes espèrent que ce bombardement de la haute atsmosphère de la planète géante du système solaire donnera lieu à un feu d'artifice grandiose.

Cela fait plus d'un an que les astrophysiciens observent la course de cette comète qui s'est fragmentée en juillet 1992 en un chapelet de rocs, parfois gros comme des montagnes, lors de son dernier passage à proximité de Jupiter. Très exactement depuis le 25 mars 1993, jour où trois Américains, Eugene Shoemaker, son épouse Carolyn, David Levy et un Français, Philippe Bendjoya, découvrirent un drôle d'objet sur des photos prises deux nuits plus tôt à l'aide du télescope du mont Palomar (Californie).

Avec sa forme de barre entourée de plusieurs queues, cet objet surprend les astronomes. Alerté immédiatement, James Scotti, de l'université d'Arizona, braque le télescope de Kitt Peak vers le ciel : il s'agit bien d'une comète. Une bien belle confirmation pour les trois Américains qui sont des spécialistes de ces astres et ont à leur tableau de chasse pas moins d'une trentaine de ces *« boules de neige sale »*.

JEAN-PAUL DUFOUR

Lire la suite page 9

Les juges de l'enquête « Mains propres » s'opposent au gouvernement Berlusconi

Les quatre magistrats milanais responsables de l'enquête « Mains propres », qui a ébranlé le monde des affaires et de la politique en Italie, ont demandé, jeudi 14 juillet, leur transfert à d'autres fonctions. Après l'adoption par le gouvernement d'un décret limitant l'usage de la détention préventive aux cas *« très graves »*, les magistrats estiment ne plus pouvoir faire leur travail. Près de trois mille personnes pourraient être immédiatement libérées. L'opposition a demandé un retrait du texte. En outre, le ministre de l'intérieur a révélé que les services secrets continuaient de surveiller les partis politiques et annoncé leur réorganisation.

page 20

La justice face aux entreprises et à leurs dirigeants

Incarcération de Didier Pineau-Valencienne, PDG de Schneider, mise en examen de Pierre Suard, PDG d'Alcatel-Alsthom... *La justice s'intéresse de plus en plus aux entreprises et à leurs dirigeants.* Le nouveau code pénal, qui institue, depuis le 1er mars, une responsabilité pénale des personnes morales va renforcer le pouvoir des juges. Juristes d'entreprise et avocats redoutent que ce nouveau texte ne multiplie les peines condamnant les firmes sans épargner les patrons pour autant. Les amendes infligées aux entreprises seront cinq fois plus fortes que celles prévues pour les individus, et dix fois plus fortes en cas de récidive. Pour des fautes très graves, le juge pourra même prononcer la liquidation de la société. De quoi inciter les dirigeants à plus de vigilance.

page 16

Football : les supporters s'en prennent aux entraîneurs italien et brésilien

Les supporters qui chantent les louanges des footballeurs ayant assuré la qualification de leur équipe en finale de la Coupe du monde, l'Italien Roberto Baggio et le Brésilien Romario n'ont pas, en revanche, de mots assez durs pour dénigrer les sélectionneurs, Arrigo Sacchi et Alberto Gomes Parreira, qui partagent des conceptions du jeu voisines.

page 11

● **Tour de France** : directeur sportif d'Armand De Las Cuevas, Cyril Guimard estime que le passage de Bernard Tapie dans le cyclisme a été préjudiciable aux coureurs français.

page 10

La Légion d'honneur distingue des résistants

Les promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur annoncées traditionnellement le 14 juillet (et dont nous publions la liste complète) ont permis cette année de distinguer de grands résistants : Henri Rol-Tanguy est élevé à la dignité de grand-croix, Pierre Guillain de Bénouville et Maurice Kriegel-Valrimont à celle de grand officier.

page 13

La lassitude de François Mitterrand

Seule l'Europe semble encore passionner le chef de l'Etat qui a confirmé qu'il ne se représenterait pas

Il est des conditionnels qui sont des affirmations. Avec le sourire des bons grand-pères, le président de la République a expliqué, au cours de sa traditionnelle intervention télévisée du 14 juillet que s'il était à la place d'un moins de vingt ans, il serait un peu *« lassé »* de la longue présence de François Mitterrand à l'Elysée. Les jeunes sont-ils vraiment las? Peut-être. Mais il est une certitude après cette heure de conversation sur fond de garden-party, c'est que le chef de l'Etat est las.

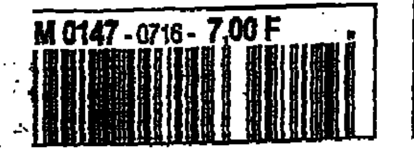
Las de cinquante ans de vie politique, dont il a occupé toutes les fonctions et épuisé tous les charmes. Las de quatorze ans au sommet de la hiérarchie de la République pendant lesquels, servi par les événements, il a contribué à faire l'Histoire avec un grand H, mais pendant lesquels il a aussi, avec brio, tiré les multiples fils de la petite histoire. Aujourd'hui, tout cela ne paraît plus l'amuser, comme tous ceux qui, à l'approche de la retraite, se préparent à celle-ci sans tristesse. Il faut avoir su, comme lui, tout au long d'une vie professionnelle aussi active que réussie, garder d'autres centres d'intérêt. Tristes, quand ils regardent autour d'eux, ils ne voient que les places vides de leurs amis déjà partis. Lucides, ils constatent que le monde a tant changé qu'il n'est plus tout à fait le leur, même quand ils savent, comme François Mitterrand, se projeter dans l'avenir mieux que certains de ceux qui piétinent devant leur porte (ah! la petite phrase sur Charles Pasqua, homme du passé!).

Alors, non sans un petit pincement au cœur, ils s'en vont, fiers de l'œuvre accomplie, quitte à, dans leur discours d'adieu, laisser, comme le président de la République jeudi, transparaître un formidable sentiment d'orgueil derrière une fausse modestie : seul, a-t-il souligné, président de la République à avoir effectué deux mandats; capable, si l'âge ne l'empêchait pas de se présenter à nouveau, d'empêcher que le deuxième tour de sa succession ne se joue qu'entre deux rivaux de droite.

Mais, puisque le temps a rempli son œuvre, François Mitterrand va prendre sa « retraite ». Son « boulot » l'a passionné, mais aujourd'hui il a envie d'autres choses. Pourtant, il n'est pas de ces « retraités » qui ne vivent que dans le passé. Bien au contraire. Seul l'avenir semble encore le passionner. Et comme depuis les lendemains de la guerre, pour lui, cet avenir a un nom : l'Europe. C'est le seul sujet qui l'a fait vraiment vibrer au cours de cet entretien télévisé. Quelle fougue pour donner aux Français confiance dans la construction de l'Union européenne! Quel emportement pour dauber ceux qui ont peur de la puissance allemande!

THIERRY BRÉHIER

Lire la suite page 6 et nos informations pages 6 et 7



A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 USS ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH : Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL : Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS , Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

AU COURRIER DU « MONDE »

«LA PRESSION DE L'ORDRE MORAL»

Stupéfiant !

Ordre naturel, mariage, famille considérée comme fondement de la société, éducation dans le monde familial. Ce sont là, pour Frédéric Bobin et Gérard Courtois, des notions d'un autre âge que seuls des *« réactionnaires » peuvent encore considérer* comme des *« valeurs »* et des *« repères essentiels »* dont le manque serait à l'origine de la crise sociale actuelle (...).

Alors qu'aux Etats-Unis l'opinion publique, les parlementaires *et le gouvernement ont tiré la* sonnette d'alarme et tentent d'enrayer, par un retour au respect des valeurs traditionnelles, la *déliquescence sociale* et la criminalité engendrées de toute évidence par le laxisme généralisé et certains programmes de télévision, les auteurs de l'article en *question se figurent*-ils que la crise sociale qui se manifeste en France n'a pas la même *origine* ?

En cette « Année de la famille », il est stupéfiant que la *rédaction du Monde* donne son assentiment à la publication d'un *article qui bafoue les principes* humanistes qui sont le fondement de notre culture.

JEAN NIQUEUX
(Toulouse)

Religion et politique

Il me semble que votre article *accrédite un amalgame* entre la droite et le catholicisme. Celle-là, je vous *l'accorde, le désirerait*. En effet, l'instrumentalisation d'une religion reste une tentation qui séduit toujours certains politiques (...).

A *l'aune des faits, il n'en reste* rien ou presque : la loi autorisant l'IVG fut votée par des députés de la droite sous la présidence d'un nommé VGE. Cette droite qui *avait refusé d'abolir* la peine de mort contre l'avis de l'épiscopat (...).

Céder à la tentation de mélanger religion et politique m'attriste *de votre part, mais ne retire en* rien le plaisir quotidien que je prends à vous lire.

ÉRIC AUZOLS
(Romilly-sur-Seine)

L'AVIS DU MÉDIATEUR

D'accord, pas d'accord ?

QUAND on prend la plume pour écrire au *Monde*, c'est généralement sous l'emprise d'une réaction assez vive et *plutôt pour marquer son désaccord* avec ce que l'on vient de lire. Ou parce *qu'une nouvelle cause d'indignation* fait déborder la coupe de la colère jusque-là contenue.

Reproches circonstanciels, procès globaux (dans une moindre mesure), c'est l'ordinaire du courrier parmi d'autres *lettres qui* ne visent qu'à faire entendre un point de vue ou à apporter un témoignage.

Souvent, *les épines laissent fleurir* les roses et les critiques s'accompagnent de marques d'estime d'une chaleur toujours surprenante, tant il est vrai que la soudaine et forte personnalisation d'un lien jusque-là *unilatéral et pour moitié* anonyme bouscule les sentiments de solitude et de vide que connaissent les journalistes, *lorsque* le produit de leur travail s'en va au-devant d'inconnus. Il arrive même que des lecteurs écrivent au *Monde* pour le remercier et le féliciter, soit spontanément, soit en réponse aux *critiques publiées d'autres lecteurs. Ce* ne sont pas ces lettres-là que nous retenons dans la page du courrier, bien qu'elles nous soient chères et que nous les recevions comme autant d'encouragements. *Cela ne se fait pas, n'est-ce pas*, surtout au *Monde* où les compliments n'ont jamais couru les couloirs. *S'il est vrai que notre* journal n'aime pas avoir tort, l'autocélébration n'est pas le genre de *la maison*. Le risque de cette pudeur est de donner du courrier une idée trop négative par rapport à ce qu'il est vraiment.

Il faut savoir que les événements de l'actualité qui nous attirent critiques et *reproches* nous valent aussi des marques d'approbation, des encouragements à pour*suivre dans la même voie.*

Ainsi, pour avoir publié des lettres de lecteurs dénonçant nos éventuelles *« dérives » (le Monde* du 25 juin), nous en avons reçu d'autres qui protestent contre *cette accusation : on en trouvera deux* exemples (pas plus !) ci-dessous, petite satisfaction avant la pause de l'été pendant *laquelle* le courrier, comme les autres rendez-vous hebdomadaires de la deuxième page, laissera la place à un feuilleton.

L'initiative prise par le service de politique intérieure d'illustrer *« La pression de l'ordre moral » (le Monde* du 24 juin) a ému certains de nos lecteurs, comme le montrent les extraits de leur correspondance publiés ci-dessous.

Il y a tout lieu de parier que nous recevrons des avis contraires, et qu'ils montreront, de la même façon, que si le contenu d'un journal n'est pas neutre sa lecture ne l'est pas davantage. Les lecteurs s'y inves*tissent volontiers et réagissent* à la fois à nos intentions réelles et à celles qu'ils nous *prêtent. Ce n'est pas un reproche* à leur égard : qu'il y ait de la passion de part et d'autre est *le signe d'une vraie relation.*

ANDRÉ LAURENS

La réévaluation des valeurs

Entretien avec Paul Ricœur (*le Monde* du 29 octobre 1991) :

« La notion de valeur a un statut particulier pour deux raisons. En premier, elle combine de manière singulière objectivité et subjectivité. D'un côté, une valeur s'impose à quelqu'un avec une certaine autorité, comme un élément hérité d'une tradition. En ce sens, elle n'est pas dépourvue d'objectivité. D'un autre côté, elle n'existe véritablement que si l'on y adhère. Comme si l'adhésion était la condition de sa vie effective. En second lieu, les valeurs se situent, me semble-t-il, à mi-chemin entre les convictions durables d'une communauté historique et les réévaluations incessantes que réclament les changements d'époque et de circonstances avec l'émergence de problèmes nouveaux. »

En remerciant M. Ricœur et le journal *le Monde.*

ALAIN LADJALI
ouvrier d'entretien
(Rueil-Malmaison)

Justice fiscale

(...) J'aurais préféré que les auteurs nous expliquent pourquoi le *fait qu'un couple non marié* avec deux enfants paye moins d'impôts sur le *revenu qu'un couple marié et* avec le même nombre d'enfants est conforme à la justice fiscale. Au risque de passer pour un tenant de *l'ordre moral*, voici ma position. La *disposition fiscale* à la base de ce fait est juste car, à l'origine, elle visait à aider les femmes seules ayant charge d'enfants. Mais elle a été détournée de son objectif par la multiplication des couples non mariés avec enfants qui, le plus *souvent, constituent des familles* stables socialement équivalentes à celles de couples mariés. Que par esprit de tolérance et de justice, les premiers soient fiscalement traités comme les seconds, je trouverais cela normal. Mais que les premiers soient *avantagés par rapport aux* seconds, je ne suis pas le seul à trouver cela contraire à la justice.

(...) *Quoi qu'il en soit*, je pense que si le débat politique se situait un peu plus sur le terrain de la morale et des valeurs et non, comme trop souvent, sur celui de la défense des privilèges ou de *droits acquis, on ne verrait pas des* « étoiles politiques » comme les *Médecin, les Boucheron, les Tapie* ou les Le Pen. Cela concerne les hommes politiques bien sûr, mais aussi les citoyens-électeurs qui n'ont finalement que les élus qu'ils *méritent, souvent* à leur propre image.

BERNARD JEANDIDIER
(Aulnay-sous-Bois)

Et l'ordre immoral ?

Pour mieux affirmer votre thèse, vous auriez pu intituler votre article « L'odieuse pression de l'ordre moral », qui refléterait mieux le fond de vos propos...

Et pour poursuivre le combat que vous conduisez, sans doute pourriez-vous l'appuyer par un article qui valoriserait « l'ordre *immoral* » ?

Entre les deux « ordres », je crois quand même que notre société gagnerait à choisir « l'ordre moral », même si ce n'est *pas le chemin de la facilité*...

MICHEL BERNARD
(Versailles)

Crétinisme post-68

Je vous écris pour protester contre le crétinisme post-soixante-huitard d'un certain nombre de vos articles, et *notamment de celui de deux* journalistes qui ont parlé dans le *numéro daté du 24 juin du « retour de l'Ordre moral »*, ou de quelque chose dans le genre (j'aurais dû garder le numéro, alors que je l'ai laissé dans le RER, au *risque d'empoisonner* d'autres lecteurs (...).

Vous vivez encore suivant un *certain nombre de schémas* débiles (...).

Qu'est-il sorti de mai 1968 ? (...). *Une nation maudite de Dieu* (ou de la *nature*, si vous préférez), *qui a érigé en idoles* « la baise et la bouffe », pour qui le Moi individuel est le nouvel Etre suprême qui légalise l'infanticide au nom de la liberté des adultes, *qui prive les jeunes de* cadre familial et d'amour au nom du droit *de leurs parents à l'union* libre (...)

ALAIN PRÉCHAC
(Châtillon)

RWANDA

La légitimité des croisades

Permettez-moi de vous entretenir de l'idéologie *qui anime* votre journal. Je ne *prendrai pour* éclairer mon propos que l'exemple *de votre traitement* de l'affaire rwandaise.

La guerre civile au Rwanda a fait des centaines de milliers de victimes, c'est entendu. Mais est-ce suffisant pour réduire votre discours sur cette réalité *lointaine à une déploration* des drames et des souffrances et à un appel à l'arrêt des hostilités ? Vous réduisez la guerre et les massacres à l'horreur quand il s'agit également d'actes politiques, exercés collectivement *autant qu'individuellement et* dont on peut, dont on doit *rechercher* les *mobiles et* les causes possibles. Pourquoi ne consacrez-vous pas autant de place à une tentative de compréhension et d'analyse du drame qu'à la répétition d'une litanie des souffrances individuelles ? (...)

De quel droit voulez-vous imposer par la force le respect des droits de l'homme à l'étranger ? Il n'y a pas d'Etat mondial ni de *communauté des Etats*. La société internationale n'existe pas, qui serait soumise à un corpus unique de lois, relevant d'un seul esprit des lois, d'une seule *morale universelle*. Il n'y a que des conventions internationales *fondées sur la réciprocité* et le respect des souverainetés nationales. Le rôle de l'ONU est d'éviter la guerre, non d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats *membres*. (...)

Vous acceptez ce que l'existence irréductible du bloc soviétique nous avait appris à mettre en doute, à savoir la légitimité de *la guerre lorsqu'elle nous permet* d'imposer notre point de vue moral *aux autres Etats, la légitimité* des croisades en somme, alors même que notre pays et notre liberté ne sont pas menacés. Parce que quarante années *de guerre froide nous ont* appris à vivre en paix avec l'ennemi, sans *baisser notre garde ni* renoncer à notre liberté, je pensais que vous éviteriez de retomber dans l'erreur des croisades, fussent-elles humanitaires, alors *même que notre arrogance* peut de nouveau triompher.

FRANÇOIS FORESTIER
(Paris)

AMALGAME

Cinquante ans après

Que des valeurs authentiques *(à mes yeux comme à ceux de* beaucoup de Français, catholiques ou non) aient été terriblement compromises, aux yeux de beaucoup, par l'usage qu'un vieux maréchal a essayé d'en faire au service de sa politique de *collaboration* avec Hitler est indéniable. On peut comprendre *que, dans les années 50*, certains Français aient d'autant plus cherché à s'en distancier qu'ils étaient plus fraîchement convertis de la politique de collaboration. Mais cinquante ans après ? (...)

Les « valeurs traditionnelles » que vos collaborateurs s'efforcent de ridiculiser ne sont pas celles d'un quelconque catholicisme rétrogradé, mais sont celles qui ont fait notre civilisation, et beaucoup d'autres. Ce sont *notamment* celles que des générations d'instituteurs laïcs, *qui n'étaient pas de droite*, et dont la France est légitimement fière, nous ont enseignées pendant près d'un siècle. Vouloir les présenter comme des « valeurs » archaïques, de droite ou d'extrême droite, ne peut qu'apporter de l'eau au moulin de ceux qui, cinquante ans après, essaient, de nouveau, de les mobiliser au profit de causes ina*vouables*.

ANDRÉ PETIT
(Paris)

A PROPOS DE DÉRIVES

Et celle de la démagogie ?

Voici donc *le Monde* accusé, entre autres, de *« dérive intellectualiste »* sur le plan du contenu – sa *« politique éditoriale »* – comme sur celui du langage. En bref, pour satisfaire les élites, ce journal serait en train de se couper *« des aspirations du peuple »*. (...) Lectrice ancienne du *Monde* moi-même, puis-je affirmer *d'abord qu'aucune angoisse ne* me tourmente à ce sujet ? Je n'ai, personnellement, observé aucune dérive langagière : les rédacteurs ne se sont pas livrés récemment à des excès de préciosité ou de pédantisme qui ren*draient leur langage « élitiste »*. Ils ont employé, comme il est de règle depuis longtemps, depuis la fondation du *Monde*, un langage de qualité, de nature à être compris par les lecteurs évolués des différentes classes sociales. (...)

Nous voilà bien loin de la fameuse « intelligentsia très parisienne », cliché facile s'il en est. Car ladite intelligentsia ne constitue qu'un milieu très fermé mais relativement petit, tandis qu'il *existe un peu partout des intel*lectuels, qui ont leur rôle et leur place dans la nation. Il leur arrive de partager les luttes du peuple. Combien de fois faudra-t-il répéter qu'être « intellectuel » n'est pas une tare ? (...) Le contexte de la lettre de M. Touret le dit : *le Monde* s'est séparé du peuple, *pour avoir qualifié* le comportement politique de Bernard Tapie *de « populisme », et méprisé* par là cet élu et son électorat « populaire ». (...) Ce n'est pas son électorat – dont on connaît les problèmes et les difficultés socio-économiques qu'il faut mépriser. Ce n'est pas non plus son langage qu'on *méprise*, c'est sa démagogie. Qui oserait affir*mer que lui-même et son élec*torat qu'il trompe sont représen*tatifs* de notre peuple dans son ensemble ?

Je supplie donc *le Monde* de ne pas céder à une autre dérive, plus redoutable peut-être, la dérive démagogique ; *s'il s'y laissait aller*, il perdrait ses qualités *intrinsèques et son identité.*

J. MALLAUD
(17 Rétaud)

L'infiniment caché

Le médiateur observe que *« l'investigation n'est pas vraiment dans les mœurs intellectuelles de la société française »*. C'est une affirmation grave. Les *chercheurs* ou les historiens *qui*, patiemment, étudient leur sujet trouveront la formule injuste. *Pourtant des exemples viennent* à l'esprit. Ainsi, la procédure d'obtention des preuves dans *la* justice civile est plus développée aux Etats-Unis qu'en France. Lorsqu'un consommateur blessé ou trompé veut savoir ce qui *s'est passé au sein de l'entre*prise qui a conçu le produit dangereux ou la publicité mensongère, l'investigation énergique (même agressive) du droit anglo-saxon me paraît indispensable.

En dévoilant l'infiniment caché, votre journal réfléchit-il une image trop repoussante, importune, du bel ordre apparent ? On ne semble, curieusement, vous reprocher de prétendues *dérives qu'à propos des « affaires »*. Lorsque *le Monde* place sur la *lamelle* du même microscope une « Enfance errante au Sénégal » ou « La mortelle rumeur d'Orléans » (numéro du 17 juin), vos fidèles lecteurs s'offusquent-ils ? (...)

Ce débat sur « l'investigation » est sans doute celui sur l'art d'écrire. Les sujets importent moins que le style.

La controverse sur le genre inquisitorial mène aussi à une question... indiscrète : pourquoi lit-on les journaux ?

Je ne lis pas *le Monde* pour *m'informer. Je le lis pour les his*toires, les anecdotes d'où « surgit l'essentiel ». Je lis pour me divertir. Pour exacerber je ne sais quelle révolte. Pour l'esquisse de Pessin. (...)

Que doit faire le lecteur ? Le romancier américain *Saul Bellow* s'interrogeait dans son dernier recueil *It All Adds Up* (1994) : *« Que sommes-nous, aujourd'hui, en position de faire à propos des crises relatées chaque jour dans le* New York Times ? (...) *Est-il possible de prendre les armes contre une mer de désordres aussi infinie ? Qu'est-il nécessaire pour nous, Américains, de savoir ? Quand l'ignorance est-elle hors de propos ? La plupart de l'information fournie par le* New York Times *ne nous est d'aucune utilité. Elle ne fait que nous empoisonner. »*

PIERRE WEINSTADT
(Paris)

RECTIFICATIFS

■ **EINSTEIN ET LE COLLÈGE DE FRANCE.** M. Claude Fohlen, auteur de l'article sur l'arrêt de l'immigration aux Etats-Unis (*le Monde daté 29-30 mai*), *précise* : M. André Miquel, administrateur du Collège de France, m'a fait savoir que, de la correspondance entre Albert Einstein et cet établissement, il résulte que le grand savant, invité à y enseigner, *déclina l'offre qui lui était faite* pour des raisons personnelles. A ce moment, il était en effet déjà installé à Princeton, et la santé de sa femme lui donnait des inquiétudes. *Ce n'est donc pas du* Collège de France qu'est venu le *refus, ce dont je ne puis que me* féliciter. La vérité historique est ainsi rétablie.

■ **LES INTERVENTIONS MILITAIRES** de la France en Afrique : *le docteur Jean-Nicolas Ledoux* complète la liste publiée dans *le Monde* du 24 juin en *expliquant* : la répression *« très souvent occultée »* de la révolte des Bamilékés au Cameroun, en 1960, juste après l'indépendance de ce pays. *A la demande expresse du président* Ahidjo, écrit-il, la France a envoyé cinq bataillons *sous les* ordres du général Max Briand (qui commanda en Indochine le 22e RIC). En 1964, à nouveau, le gouvernement camerounais *demande* à la France d'interdire l'accès de la République centrafricaine *aux Bamilékés fuyant devant* les forces camerounaises. La *répression des Bamilékés a fait* environ 40 000 morts (3 000 morts au combat, les autres morts de maladie, de faim ou d'épuisement).

■ **OPÉRATION « BARRACUDA ».** M. Marc Bonnelle nous signale que l'opération « Barracuda » en Centrafrique, en 1979, n'a pas été faite à la demande du *nouveau chef de l'Etat*, après déposition de l'empereur Bokassa. C'est au contraire la France *qui a* pris l'initiative de cette opération, qui a destitué Bokassa, *et qui a* installé à la place non pas André Kolingba mais David Dacko. *André Kolingba n'a pris le pouvoir* qu'ensuite, en septembre 1981.



RWANDA

Le Conseil de sécurité de l'ONU réclame un cessez-le-feu immédiat

Saisi par la France, le Conseil de sécurité des Nations unies a réclamé, jeudi 14 juillet, dans une déclaration non contraignante, un cessez-le-feu « immédiat » au Rwanda. Le Conseil a aussi « exigé » le respect du caractère humanitaire de la « zone de sécurité » instaurée par les troupes françaises, où tente de se réfugier le gouvernement hutu. Paris a également saisi l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et demandé l'organisation d'un sommet des pays voisins du Rwanda.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

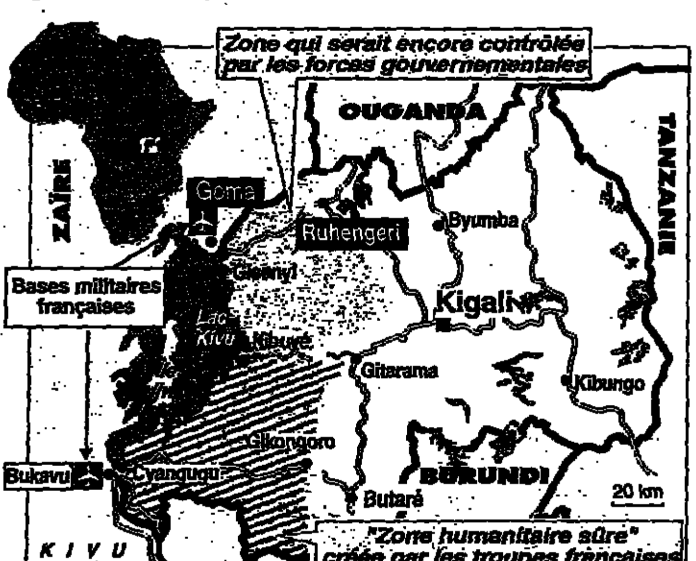
A la demande de la France, qui soulignait *« une grave détérioration »* de la situation au Rwanda, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est réuni d'urgence, jeudi 14 juillet, dans la soirée, pour exiger, dans une *« déclaration »*, l'établissement *« immédiat et sans préalable »* d'un cessez-le-feu au Rwanda, afin d'endiguer l'exode massif des populations vers les pays voisins.

L'adoption de la déclaration française a été considérablement retardée par les informations sur la fuite du gouvernement hutu en déroute vers la « zone de sécurité » créée par les forces françaises au sud-ouest du Rwanda. Dans la déclaration, adoptée par consensus, le Conseil se déclare *« alarmé »* par la poursuite des combats, qui risque de déboucher sur une nouvelle *« catastrophe humanitaire »* et menace *« la stabilité de l'ensemble de la région »*. Le Conseil a aussi lancé un appel à la relance du processus politique dans le cadre de l'accord de paix d'Arusha (août 1993), resté lettre morte. Il a invité les pays de la région, le secrétaire général et son représentant spécial au Rwanda, le diplomate pakistanais Chahryar Khan, a *« y contribuer activement »*.

Le Conseil a également demandé la mobilisation de *« toutes les ressources disponibles »* pour porter secours aux nouveaux réfugiés. Sans mentionner spécifiquement la fuite du gouvernement hutu vers la « zone de sécurité » française, le Conseil a exigé le respect du *« caractère humanitaire »* de cette région. Selon des diplomates, si la fuite du gouvernement hutu dans cette zone est confirmée, ce gouvernement *« perdra toute légalité »* aux yeux du Conseil de sécurité.

Cela pourrait soulever la question de la présence du représentant du régime actuel du Rwanda au Conseil de sécurité, qui y siège aujourd'hui en tant que membre non permanent. Suivant l'ordre alphabétique, le Rwanda devrait assumer la présidence du Conseil de sécurité en septembre. Cette question pourrait cependant vite devenir académique, car, selon le représentant du Front patriotique rwandais à l'ONU, un nouveau gouvernement de coalition devrait être formé *« dans les heures à venir »*.

AFSANÉ BASSIR POUR



Le gouvernement « intérimaire » cherche à se replier dans la zone de sécurité créée par l'opération « Turquoise »

Fuyant l'avance des forces du Front patriotique rwandais (FPR), qui s'est emparé de la ville de Ruhengeri – fief nordiste des forces gouvernementales –, jeudi 14 juillet, le gouvernement « intérimaire » rwandais a pris la direction de Cyangugu, dans la zone de sécurité établie par la France au sud-ouest du pays, alors que de 200 000 à 300 000 Hutus ont déferlé au Zaïre, provoquant une situation humanitaire dramatique.

La France a immédiatement fait savoir qu'elle ne souhaitait pas ce repli du gouvernement intérimaire. *« Il n'est pas souhaitable que des responsables politiques rwandais s'introduisent dans cette zone »*, a déclaré un porte-parole du ministère des affaires étrangères, selon lequel ce développement *« risquerait de changer la nature de la zone où nous répétons que notre action a une vocation strictement humanitaire »*.

Le gouvernement intérimaire (composé de Hutus), qui n'a aucune existence légale sur le plan international, avait été mis en place à Kigali aussitôt après la mort, le 6 avril 1994, du président rwandais Juvénal Habyarimana. Il s'était réfugié dans un premier temps à Gitarama, au sud-ouest de la capitale, puis à Gisenyi, à la frontière zaïroise. Son repli dans la zone sous contrôle français a eu lieu alors qu'une marée humaine de plusieurs centaines de milliers de réfugiés déferlait sur l'ouest du Rwanda et la frontière du Zaïre.

Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dans la seule matinée de jeudi, plus de 200 000 nouveaux réfugiés erraient dans les rues de Goma, au Zaïre. Le bureau d'urgence des Nations unies pour le Rwanda (UNREO) considère que de 100 000 à 150 000 personnes se trouvent à Gisenyi, et 1,5 million sont sur la route entre Ruhengeri et Gisenyi. Le HCR, nous signale notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac, cherche les sites disponibles pour l'établissement de camps de réfugiés au Zaïre, réfugiés dont le nombre pourrait atteindre 900 000 dans les prochains jours. Les routes étant à peine praticables et les liaisons aériennes pas encore coordonnées, leur ravitaillement reste problématique. Les sites où il y a de l'eau ne sont guère faciles à trouver, tandis que le flot des réfugiés continue de se diriger vers une région menacée par le volcan Nyiragongo, qui s'échauffe de plus en plus (*le Monde* du 14 juillet).

Pillages au Zaïre

Aucun réfugié rwandais n'est refoulé aux postes-frontières zaïrois, mais les bagages impitoyablement fouillés font le bonheur des Zaïrois, douaniers, policiers et gardes civils. La population de Goma, accourue aux nouvelles, se mêle à cette fête sauvage, spoliant de leurs derniers biens les centaines de milliers de fuyards qui déferlent, le plus souvent à pied. En ville, la sinistre fête continue. Ceux qui ont réussi à passer entre les mailles, pourtant serrées, du filet, sont rançonnés aux premiers carrefours. En toute impunité, de jeunes Zaïrois interpellent les familles et se font remettre argent, bricoles et souvenirs arrivés jusque-là au prix d'une longue peine.

Sur le plan politique, Faustin Twagiramungungu, premier ministre désigné pour former un prochain gouvernement d'union nationale, est arrivé jeudi 14 juillet à Kigali – il avait déjà été désigné en 1993 par les accords de paix d'Arusha (jamais appliqués), puis récemment confirmé par le FPR. Il a affirmé que le gouvernement serait formé dans *« les plus brefs délais »*. *« Il n'y aura pas de négociations, mais des consultations »* avec le FPR et les quatre partis politiques d'opposition signataires des accords d'Arusha, a-t-il ajouté.

A Paris, le ministre de la coopération, Michel Roussin, a déclaré que la France est en train d'équiper une force interafricaine de 500 soldats; ils participeront à l'opération « Turquoise » avant de rejoindre la MINUAR II, la force de l'ONU qui doit prendre le relais de l'intervention française. *« Nous avons là des Sénégalais, des Bissau-Guinéens, des Guinéens, des Congolais, des Tchadiens, des Nigériens »*, a-t-il précisé. – *(AFP.)*

Pharmaciens sans frontières envoie 20 tonnes de médicaments. – A l'initiative de Pharmaciens sans frontières, un Hercule C 130 chargé de 20 tonnes de médicaments devait s'envoler, vendredi 15 juillet, de l'aéroport de Clermont-Ferrand pour le Zaïre. Les médicaments sont destinés aux Organisations non gouvernementales travaillant dans la zone de sécurité – *(corresp.)*

Un entretien avec le ministre de la coopération

Michel Roussin « assume » l'assistance française à l'ancien gouvernement rwandais « entre 1990 et 1993 »

« Tout ce qui a été fait » par la France au Rwanda entre 1990 et 1993 « l'a été dans les règles », a estimé, au cours d'un entretien accordé au « Monde », le ministre de la coopération, qui dit « assumer » la politique de coopération du gouvernement précédent. Michel Roussin admet ne pas avoir été enthousiaste lors du lancement de l'opération « Turquoise », à laquelle il aurait préféré une opération africaine, mais il juge néanmoins le résultat de cette intervention « positif ».

« L'opération « Turquoise » continue de faire l'objet de critiques, et la France reste isolée au plan international; pour le gouvernement français le bilan de cette opération reste-t-il néanmoins totalement positif?

– En dépit des déclarations de certaines ONG, qui sont assez critiques, le résultat est positif; des dizaines de milliers de vies ont été sauvées, des gens soignés. L'aspect humanitaire a été la dominante de cette intervention, comme s'y était engagé le gouvernement.

– Est-ce qu'on ne peut pas ajouter à ce bilan le fait que les milices hutues disposent d'un sanctuaire, dans la zone de sécurité créée par les Français?

– Non, certainement pas, car la résolution 935 prévoit bien que les coupables doivent être arrêtés, jugés et punis. Très vite, Alain Juppé a dit qu'il *« faudra pourchasser et condamner les auteurs de ce génocide »*. Nous attendons toujours que l'ONU désigne les enquêteurs et les juges qui seront compétents pour instruire le procès des auteurs du génocide. On ne peut pas dire que nous sommes restés les bras ballants devant ce problème. Il a été pris en compte dès l'origine par la France.

– On a vu à la télévision des militaires français arrêter des miliciens hutus dans la zone contrôlée par les Français...

– Et les désarmer.

– Combien l'ont été? Que fait-on d'eux?

– On ne sait pas. Nous transmettons toutes les informations en notre possession aux représentants de l'ONU.

– La France n'a-t-elle pas certaines raisons de craindre que les personnes arrêtées en disent trop à propos de la présence française entre 1990 et 1993?

– Franchement non. Il n'y a rien de gênant. J'assume la coopération qui a été conduite entre 1990 et 1993 – bien que je n'en sois pas responsable – parce que la politique de la France se poursuit, même s'il y a eu un changement de gouvernement. Tout ce qui a été fait l'a été dans les règles. On n'a rien fait d'autre que de l'instruction militaire. La France a aidé l'armée du gouvernement légalement reconnu. Il y a peut-être eu des livraisons d'armes, etc. Mais en ce qui concerne le rôle des instructeurs, je ne pense pas que le moindre commentaire soit gênant pour les forces armées françaises et pour la République française.

« On a bien fait de réagir »

– Est-ce qu'il n'y avait pas moyen de prévenir ce qui est arrivé, ou au moins de voir qu'il se tramait quelque chose, étant donné le nombre important de soldats français présents entre 1990 et 1993, puis de coopérants militaires qui, eux, ne sont partis qu'après les événements du 6 avril?

– En d'autres temps, j'ai été un homme de renseignements. Or vous posez la question de l'acquisition et de l'exploitation du renseignement dans un pays avec lequel on a une mission de coopération. C'est tout à fait contraire aux règles qui régissent la coopération avec les Etats africains, ou les autres Etats avec lesquels nous sommes en relation. Il y a des gens qui sont des spécialistes de ce genre de choses, qui alertent le pouvoir politique au plus haut niveau pour l'aider à prendre ses décisions, en aucune manière cette mission ne peut être celle des coopérants militaires traditionnels.

– Le gouvernement n'a pas eu quelques indices de préparatifs inquiétants?

– Rappelez-vous que nous étions dans un climat rassurant, né avec les accords d'Arusha d'août 1993, que nous avons encouragés. A l'époque de l'assassinat du président Habyarimana, le gouvernement s'ouvrait, une relation nouvelle s'instaurait entre les partis et c'était assez prometteur.

– Comment réagissez-vous aux accusations d'Amnesty International? Selon l'organisation, des membres du DAMI [détachement d'assistance militaire, qui relève du ministère de la coopération] ont formé des gens qui eux-mêmes ont formé des escadrons de la mort.

– Vous imaginez des Français, dans une mission de coopération, en train de former des escadrons de la mort! Ça n'engage qu'Amnesty International. J'attends qu'on me donne des preuves, des noms. C'est moi, ministre de la coopération, qui suis attaqué directement. J'aurais mis en place, moi, des types chargés de former des escadrons de la mort! Il faut être sérieux... Tout est toujours très bon dans les périodes de crise pour montrer la France du doigt.

– Pourquoi le gouvernement actuel assume-t-il totalement la politique de la France au Rwanda entre 1990 et 1993?

– J'assume, mais je ne fais pas de commentaire.

– Vous en avez fait un, en vous exprimant dans une tribune parue dans un quotidien...

– Il y a une action politique de la France en Afrique, il faut avancer. S'il y a des erreurs qui ont été commises, il faut faire en sorte que la mission de coopération se poursuive et qu'elle se réoriente. Pour le reste, je ne porte aucun jugement.

– Lorsque Alain Juppé a annoncé l'intervention française, étiez-vous vous-même enthousiaste?

– Je n'étais pas enthousiaste parce qu'on ne pouvait pas l'être. Alain Juppé avait une vision générale que je n'avais pas. Ici, tout est focalisé sur l'Afrique. Je pensais qu'une intervention était du ressort de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) et que c'était aux pays de la région de prendre leurs responsabilités. Mais on a bien fait de réagir, parce qu'il fallait bien qu'on prenne des initiatives devant le silence des Africains.



– Les organisations non gouvernementales se sont montrées très réticentes face à l'opération « Turquoise ». N'est-ce pas, notamment, parce qu'elles n'ont pas été associées à l'opération, parce qu'il n'y a pas eu de coordination?

– Mais alors dans quelles conditions les ONG vont-elles se mobiliser pour prendre le relais et sauver des gens? Bien sûr, elles n'ont pas été associées au processus de décision. Quand vous mettez en œuvre un dispositif aussi lourd, qui est du ressort de la défense nationale, vous communiquez, mais après. Les jours passent vite... Quand « Turquoise » commencera à décrocher, peut-être que les ONG auront plus de liberté pour intervenir si tel est leur souhait.

– Le dossier rwandais est essentiellement traité par le Quai d'Orsay et le ministère de la défense. Votre ministère a été éclipsé. N'en ressentez-vous pas une certaine frustration?

– Non, parce que c'est une situation de crise. Et je continue à faire en sorte qu'ailleurs on n'arrive pas à une situation de crise. Au moment où on traite du Rwanda au gouvernement, moi je renforce le dispositif de coopération au Burundi. On vient de débloquer 30 millions de francs pour ce pays fragilisé par la situation au Rwanda. Dans le même temps, j'étais à Libreville avec les chefs d'Etat qui se réunissaient pour faire le bilan de l'après-dévaluation. Il y a toujours du travail pour le ministère de la coopération. J'ai aussi pour mission de rencontrer nos partenaires qui ont émis le souhait de rejoindre « Turquoise » pour renforcer la MINUAR II. C'est le rôle de la coopération d'instruire assez rapidement et d'équiper les contingents que nous proposent le Congo, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Niger et le Tchad.

– Qu'ont-ils eu en échange?

– On équipe seulement ces unités et ce sera à l'ONU de les prendre en charge.

– A la question « qui est en charge de la politique africaine de la France? », Alain Juppé répondait récemment, dans un entretien à « Jeune Afrique », « c'est bien évidemment le ministre des affaires étrangères, en l'occurrence moi-même ». Vous feriez la même réponse?

– Tout à fait; la politique de la France est de la responsabilité du ministre des affaires étrangères.

– Pourtant, traditionnellement, le ministère de la coopération traite des affaires africaines.

– Oui, bien sûr.

« Répondre à l'attente des Africains »

– Quelles sont vos relations avec le Quai d'Orsay?

– Mes relations avec Alain Juppé sont excellentes. D'abord parce que nous avons longtemps travaillé ensemble, lui comme adjoint du maire de Paris, moi comme directeur de cabinet du maire de Paris. Il a toujours su qu'il pouvait compter sur moi dans ses fonctions précédentes. Nous avons l'un et l'autre des relations tout à fait simples. Certains des problèmes peuvent donner lieu à des analyses différentes. Mais en tant que ministre de la coopération, j'exerce pleinement mes fonctions.

– N'avez-vous pas l'impression que le Quai d'Orsay s'occupe de plus en plus des affaires africaines?

– Si le Quai d'Orsay s'en occupe c'est qu'il le faut parce que la politique étrangère de la France dans son ensemble le justifie, et cela montre bien que notre politique africaine est un volet important de notre diplomatie. Mais il y a des choses que ne peut pas faire le Quai d'Orsay, et qui sont de mon ressort, c'est de répondre à l'attente des Africains, d'être à leur écoute au quotidien. Quand ils ont à régler des problèmes de santé, d'agriculture, quand ils souhaitent renforcer l'Etat de droit, quand ils ont un problème commercial important, une négociation difficile à conduire avec des partenaires français, ils viennent ici, rue Monsieur.

– Ce qui veut dire que ce ministère n'a pas de rôle politique?

– Il contribue à la définition de la politique de la France. Les choix économiques et financiers, les choix culturels et sociaux, sont des choix politiques. C'est vrai qu'il y a parfois des petites bagarres, mais elles vont dans le sens d'une plus grande efficacité. Moi, je suis jugé par les Africains, pas par certaines administrations parisiennes. Mon meilleur *satisfecit*, c'est la remarque du président Abdou Diouf me disant : *« M. Roussin, vous avez avec nous une attitude fraternelle »*. Cela vaut tous les bons points et cela me rassure face à toutes les petites escarmouches parisiennes.

– On dit que vous avez fait le choix de M. Balladur et on sait qu'Alain Juppé a fait celui de Jacques Chirac...

– Je ne réponds pas à ce genre de question.

– Il n'y a pas de lutte d'influence entre les deux ministères?

– Aucune. Je suis formel.

Propos recueillis par
FRANCIS CORNU
et MARIE-PIERRE SUBTIL

EUROPE

ROUMANIE

Une bataille s'est engagée pour la restitution des logements confisqués par les communistes

Le Sénat roumain a récemment adopté un projet de loi sur la restitution partielle des logements nationalisés par le régime communiste. Ce texte controversé, qui doit encore être approuvé par le Parlement, vise à indemniser les anciens propriétaires, tout en mettant les locataires actuels à l'abri des menaces d'expulsion.

BUCAREST

de notre correspondant

Ion Gheorghe Maurer, communiste de la première heure, ancien premier ministre sous les présidences de Gheorghiu Dej, puis de Ceausescu, a été rattrapé par l'Histoire. Le tribunal municipal de Bucarest a donné dix jours, fin juin, à ce «dinosaure» communiste, âgé de quatre-vingt-onze ans, pour évacuer le luxueux hôtel particulier qu'il occupe depuis trente ans. La justice a, en effet, décidé de rendre cette villa de seize pièces aux héritiers de l'ancien propriétaire spolié par les communistes.

La mésaventure de M. Maurer, qui a annoncé son intention de faire appel, n'est pas un cas unique. Au cours de ces derniers mois à Bucarest, près de cinq cents maisons nationalisées à partir de 1950 ont ainsi été restituées à leurs détenteurs initiaux, et un millier de dossiers attendent le verdict des juges. *«Ces logements ont été rendus au cas par cas, à la faveur d'une décision de la Cour constitutionnelle, qui a déclaré nuls et abusifs les décrets de nationalisation»*, explique Me Cristian Iordanescu, du barreau de Bucarest. Les anciens propriétaires – ceux, du moins, qui ont pu payer les honoraires d'avocats – bénéficient de l'indispensable bienveillance de la municipalité, qui se débarrasse ainsi d'un patrimoine immobilier qu'elle n'a plus les moyens d'entretenir.

Depuis quelques semaines, cette bataille a traversé les murs des prétoires pour envahir la scène politique. L'opposition a, en effet, pris fait et cause pour les anciens propriétaires. A l'instar de Crin Halaïcu, le maire libéral de la capitale, elle dénonce *«les anciens nomenclaturistes communistes qui habitent les luxueuses villas»* et aussi la collusion avec l'actuel pouvoir pour bloquer les restitutions. Ainsi posé, le problème paraît simple : d'un côté les «bons» spoliés, défendus par l'opposition «démocrate», et de l'autre les «méchants», personnalisés par les anciens activistes du Parti, soutenus par le pouvoir ainsi que par ses alliés nationalistes et anciens communistes.

«Pas d'injustices au nom de la justice»

En réalité, peu de personnes, parmi les actuels locataires, ont participé à la *«lutte anti-bourgeoise»* de la période stalinienne. *«La grande majorité d'entre eux, en revanche, se sont vu attribuer leur logement par l'entreprise qui les employait»*, rappelle l'éditorialiste d'*Adevarul*, l'un des principaux quotidiens de Bucarest.

Ces différentes interprétations se retrouvent dans les statistiques exhibées par chaque partie. L'Association de défense des anciens propriétaires (ACCN) estime ainsi que le problème peut être résolu d'autant plus facilement qu'il ne porterait que sur environ 75 000 maisons nationalisées. *«Il suffit de créer un fonds public destiné au financement de la construction de nouveaux logements»*, propose ainsi Mircea Craciunescu, président de l'ACCN.

Autre son de cloche : les chiffres avancés par les locataires transforment la question de la restitution en un phénomène social. Selon eux, trois millions de personnes logées dans 250 000 immeubles en litige risquent de se trouver à la rue. C'est en leur nom que le président Iliescu appelle à ne pas *«commettre d'injustices au nom de la justice»*. Le chef de l'Etat a également dénoncé le verdict des procès, estimant que la justice s'est placée *«hors la loi»*. Cette déclaration a déclenché un tollé de l'opposition, qui y a vu une atteinte au principe de la séparation des pouvoirs.

Face à ce casse-tête auquel se heurtent, ou se sont heurtés, tous les anciens pays communistes, les autorités roumaines ont, semble-t-il, décidé de prendre le problème à bras-le-corps. Répondant aux exigences du Conseil de l'Europe, le Sénat a adopté, le 20 juin, un projet de loi fondé sur les principes d'une protection réduite des locataires et d'une indemnisation partielle des propriétaires spoliés ou de leurs héritiers.

Ceux-ci, selon les termes d'un *texte qui doit encore être examiné* par les députés, récupéreraient une seule propriété, celle qu'ils habitent *actuellement*. Mais, pour ceux qui disposaient de plusieurs appartements, qui ont été expulsés ou qui ont préféré partir plutôt que de partager leur toit avec une famille imposée par les communistes, le projet ne prévoit qu'un dédommagement plafonné à 20 000 dollars par maison. Parallèlement, les locataires évincés disposeront d'un délai de grâce de cinq ans avant de déménager.

Ce projet de loi ne satisfait finalement personne, tout comme la loi sur la restitution des terres agricoles qui avait provoqué une levée de boucliers en 1991. *«Nous sommes inquiets de la rétrocession, ne serait-ce que d'un seul appartement à d'anciens propriétaires, parce qu'il existe un déficit d'un million de logements dans la capitale. Si l'Etat n'a pas d'appartements à nous donner, il ne doit pas rendre les maisons nationalisées»*, argumente l'association des locataires.

En écho, les propriétaires réclament la restitution de toutes leurs propriétés ou, à défaut, des indemnités plus généreuses, alors que le prix de certaines maisons atteint le demi-million de dollars. L'opposition ne décolère pas. Selon Dinu Patricu, chef du parti libéral «93», *«il s'agit, ni plus ni moins, que d'une seconde nationalisation qui légalise les abus commis par les communistes»*.

CHRISTOPHE CHATELOT

GRANDE-BRETAGNE

Les soldats accusés d'atrocités aux Malouines ne seront pas poursuivis

LONDRES

de notre correspondant

Rien, il ne s'est donc rien passé qui puisse entacher l'honneur de l'armée britannique après la bataille du mont Longdon, il y a douze ans, alors que les soldats argentins qui occupaient ce sommet isolé qui domine Port-Stanley, la capitale des îles Malouines, se rendaient aux *tommies*.

En tout cas, rien qui puisse justifier de juger des parachutistes britanniques pour crimes de guerre envers des prisonniers argentins. Ainsi en a décidé, jeudi 14 juillet, Barbara Mills, directeur des poursuites publiques, sur la foi du rapport de l'enquête de la police aux Malouines, ces îles revendiquées par l'Argentine et qui sont appelées Falkland par les Britanniques.

Cette enquête, menée pendant dix-huit mois, qui faisait suite à une précédente enquête de la police militaire, avait été décidée à la suite de la vive émotion soulevée, en Grande-Bretagne, par un livre relatant les atrocités qu'auraient commises plusieurs membres du bataillon parachutiste n° 3 en 1982.

Ce livre, *Excursion to Hell* *«Voyage en enfer»*, dont l'auteur, Vince Bramley, était sur les lieux des combats, relate l'exécution de sang-froid de plusieurs prisonniers argentins, dont les corps mutilés – les oreilles de certains d'entre eux auraient été coupées – avaient ensuite été précipités du haut d'une falaise. A la fin de leur enquête, les inspecteurs de police ont estimé qu'ils possédaient suffisamment de preuves pour que des accusations de meurtre soient prononcées contre deux soldats. Leur enquête, qui s'est appuyée sur plus de quatre cents témoignages, s'est déroulée aux Malouines, en Grande-Bretagne et en Argentine.

Mme Mills a cependant estimé que les preuves dont elle disposait étaient insuffisantes pour entamer des poursuites criminelles contre quiconque. Cette décision a été accueillie avec soulagement par des parlementaires et de nombreux responsables de la hiérarchie militaire, mais aussi – curieusement – par l'auteur de l'ouvrage. L'agence de presse britannique Press Association note à ce sujet : *«Mme Mills a été soumise à une pression considérable de la part d'avocats, de parlementaires et de chefs militaires pour éviter le spectacle de soldats britanniques dans l'enceinte du tribunal, avec des soldats argentins apparaissant comme témoins.»*

LAURENT ZECCHINI

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les affrontements se poursuivent malgré la trêve

L'armée gouvernementale bosniaque et les forces serbes se sont affrontées, jeudi 14 juillet, dans l'enclave de Bihac et autour de Zavidovici, en violation du cessez-le-feu prorogé mardi pour un mois. Alors que l'actuel regain d'affrontements en Bosnie fragilise les chances de succès du dernier plan de paix proposé par les grandes puissances, les chefs militaires de l'OTAN et de l'ONU ont prévu de se concerter, ce week-end à Zagreb, sur les options possibles face à un éventuel rejet du plan par les Serbes bosniaques.

Le président turc, Suleyman Demirel, qui entamait vendredi une tournée de trois jours en Bosnie et en Croatie, a annulé sa visite à Sarajevo à la demande de l'ONU, qui a invoqué des raisons de sécurité. M. Demirel devait toutefois se rendre en Bosnie centrale, où 1 500 «casques bleus» turcs ont commencé à se déployer la semaine dernière. La France a pour sa part ouvert officiellement jeudi une ambassade et un centre culturel à Sarajevo. – *(AFP, Reuter)*

ALLEMAGNE : légère baisse du *déficit budgétaire* pour 1995. – Le budget fédéral pour 1995, que le gouvernement allemand doit adopter vendredi 15 juillet, prévoit un déficit de 68,7 milliards de deutschmarks (233,5 milliards de francs), en très légère baisse par rapport à 1994. Afin d'éviter une augmentation du déficit, le gouvernement envisage de limiter les allocations de chômage. Cette mesure a été vivement critiquée par les sociaux-démocrates et les syndicats. – *(AFP.)*

AUTRICHE : décès de l'ancien candidat écologiste à l'élection présidentielle. – Robert Jungk, candidat du Parti vert à l'élection présidentielle de 1992, est mort, jeudi 14 juillet, à Salzbourg, à l'âge de 81 ans. Né dans une famille juive à Berlin en 1913, il a suivi des cours d'histoire et de philosophie en Allemagne, en France et en Suisse. En 1957, il s'est installé en Autriche, où il a participé au développement des mouvements pacifistes. Il a reçu le prix Nobel alternatif à Stockholm en décembre 1986. – *(AFP.)*

ESTONIE : accord de libre-échange avec l'Union européenne. – L'Union européenne et l'Estonie ont paraphé un accord de libre-échange qui entrera en vigueur le 1er janvier 1995, a indiqué, jeudi 14 juillet, un porte-parole de la Commission européenne à Bruxelles. Des protocoles spéciaux sont cependant prévus pour les produits agricoles, agro-alimentaires et de la pêche, ainsi que pour les textiles. L'Estonie pourra également demander des dérogations pour les *«industries naissantes»*. Cet accord, ainsi que ceux conclus en juin avec la Lettonie et la Lituanie, doit encore être ratifié par le conseil des ministres des Douze et le Parlement européen. – *(AFP.)*

GÉORGIE : augmentation du nombre des observateurs de l'ONU en Abkhazie. – Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a recommandé, jeudi 14 juillet, de porter à cent trente-six militaires le personnel de la mission d'observation des Nations unies en Géorgie (MONUG) chargée d'observer les opérations des forces de maintien de la paix russes déployées en Abkhazie. Ceux-ci devront également observer le retrait des troupes géorgiennes *«jusqu'à des zones situées au-delà des frontières de l'Abkhazie»*. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La succession de Jacques Delors

Un bref sommet à Bruxelles pour désigner le président de la Commission européenne

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze devaient se rencontrer à Bruxelles, vendredi 15 juillet, dans l'après-midi pour un sommet extraordinaire.

A l'ordre du jour figurait surtout la succession de Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne, qui n'avait pu être résolue lors du récent sommet de Corfou, les Britanniques ayant mis leur veto à la candidature du premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene.

Mais les Douze devaient entendre également le chef du gouvernement italien, Silvio Berlusconi, rendre compte du sommet du G7 à Naples. Ils discuteraient aussi du plan de paix pour la Bosnie, que les ministres des affaires étrangères britannique et français sont allés présenter, en début de semaine, aux belligérants. La réunion devait s'achever dans la soirée par un bref dîner.

La voie semblait ouverte pour le premier ministre luxembourgeois, Jacques Santer, pour remplacer M. Delors au début de l'année prochaine. Le chancelier allemand, Helmut Kohl – l'Allemagne préside présentement l'Union, – devait consulter vendredi matin à ce sujet les présidents des groupes parlementaires au Parlement européen, juste avant le sommet extraordinaire.

Cependant, certains sceptiques estimaient que le bruit fait autour de la candidature de M. Santer pouvait servir à masquer une autre personnalité. Jacques Santer correspond, même s'il n'est pas le seul, à la définition du candidat tel que l'a décrit François Mitterrand, lors de la garden-party du 14 juillet. Même si le président français s'est refusé à dire pour qui il se prononcerait : *«Je ne peux pas vous dire ce que je ferai par rapport à une proposition* (du chancelier Kohl) *qui n'est pas encore transmise»*, s'est-il contenté de dire. *«Il faut que ce soit un francophone (...) que ce soit quelqu'un qui parle français»*, a-t-il déclaré à cette occasion, estimant qu'à son avis les Douze parviendraient à s'entendre à Bruxelles.

Les Danois ne désarment pas

En ce qui les concerne, les Danois ne semblaient pas avoir désarmé et devaient présenter leur propre candidat. Le gouvernement danois de centre gauche et sept partis sur huit au Parlement de Copenhague ont maintenu et soutenu, jeudi, la candidature de l'ancien premier ministre, Poul Schlüter, à la présidence de la Commission. *«Il a toutes les qualités requises»*, selon le dirigeant social-démocrate Poul Nyrup Rasmussen qui a été, en réalité, pressé par l'opposition libérale et conservatrice de présenter un candidat danois afin de remplacer Jacques Delors à la suite de l'échec de l'élection de M. Dehaene.

ASIE

Après le décès du président nord-coréen

La succession de Kim Il-sung divise les Sud-Coréens

TOKYO

de notre correspondant

L'attitude à adopter à l'égard de la Corée du Nord à la suite du décès de Kim Il-sung divise l'opinion publique du sud de la péninsule. Les autorités de Séoul ont décidé, jeudi 14 juillet, de ne pas autoriser de délégations de ses ressortissants à se rendre à Pyongyang pour assister, dimanche 17, aux funérailles du président défunt, suscitant des protestations diverses et des manifestations étudiantes.

L'agence de presse nord-coréenne KCNA avait annoncé le même jour que la République populaire démocratique de Corée (RPDC) était prête à accueillir avec *«chaleur patriotique»* tout citoyen sud-coréen qui désirerait se rendre à Pyongyang en passant soit la ligne de démarcation à Panmunjom, qui, à la hauteur du 38e parallèle, sépare les deux Corées, soit par un pays tiers.

Séoul a toujours interdit des visites individuelles au Nord ou les a soumises à autorisation, dans le cas d'hommes d'affaires notamment. Une étudiante qui avait participé à la Fête internationale de la jeunesse qui s'est déroulée à Pyongyang en 1989 avait été arrêtée à son retour.

Une vingtaine d'arrestations

Les autorités du Sud considèrent que ces visites contreviennent aux dispositions sur la sécurité nationale. Des journalistes et des fonctionnaires sud-coréens qui avaient exprimé ces derniers jours leurs condoléances à la suite du décès de Kim Il-sung ont été réprimandés. Des groupes d'étudiants ont protesté violemment jeudi contre la décision du gouvernement, incendiant un poste de police à Séoul. Une vingtaine d'entre eux ont été arrêtés. Des manifestations se poursuivaient vendredi.

L'opposition politique critique également le gouvernement, estimant que Pyongyang avait exprimé ainsi une ouverture envers le Sud. On peut penser aussi que le régime communiste entendait ainsi attiser les différences d'opinion entre Coréens du Sud à l'égard du Nord.

Manœuvre apparemment réussie : les politiciens d'opposition s'insurgent, les organisations chrétiennes se disent favorables à l'expression de condoléances et les étudiants examinent la possibilité d'envoyer une délégation à Pyongyang.

Ph. P.

CHINE : ouverture du procès de quatorze dissidents. – Le procès de quatorze dissidents chinois, arrêtés il y a plus de deux ans pour *«activités contre-révolutionnaires»*, s'est ouvert jeudi 14 juillet, ont indiqué des sources proches des familles. Ce procès, initialement prévu fin avril, aurait été reporté car, à l'époque, Pékin tentait d'obtenir le renouvellement, par le président américain Bill Clinton, de la clause de la nation la plus favorisée. – *(AFP.)*

VIETNAM : le marché de Hanoï détruit par un incendie. – Un incendie a ravagé, jeudi 14 juillet, le marché Dong-uan, dans le centre historique de Hanoï. Douze heures après le début du sinistre, les pompiers n'étaient toujours pas arrivés à bout des flammes. Selon des commerçants, l'incendie aurait fait deux morts. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

COLOMBIE

Le nouveau président compte négocier avec les chefs locaux de la guérilla

Parmi les invités étrangers présents à la tribune officielle pour le défilé du 14 juillet figurait le nouveau président de la Colombie, Ernesto Samper, élu le 19 juin. En visite privée en France pour une semaine, M. Samper a accordé un entretien au « Monde » dans lequel il propose l'ouverture de négociations avec les chefs locaux de la guérilla.

Quadragénaire paisible, docteur en économie de l'université Columbia de New-York, M. Samper fait discrètement la tournée des capitales européennes avant de prendre ses fonctions le 7 août. Il a été reçu, mercredi 13 juillet, par MM. Mitterrand et Balladur. Il devait aussi rencontrer, au cours de son séjour à Paris, Pierre Mauroy, président de l'Internationale socialiste à laquelle sa formation, le Parti libéral, est affiliée.

La lutte contre les trafiquants de drogue est la grande affaire de M. Samper. Il porte d'ailleurs sur lui les traces de ce combat. Les chirurgiens ne sont pas parvenus à extraire quatre des onze balles qu'il a reçues, en mars 1989, lors d'un attentat perpétré par des tueurs à la solde des « narcos ». La polémique récemment déclenchée aux Etats-Unis à propos du *« laxisme »* supposé des juges colombiens à l'égard des *« narcos »* a donc le don de l'agacer. *« Nous ne faisons qu'appliquer aux trafiquants la pratique nord-américaine du « plea bargaining ». Leurs condamnations sont réduites s'ils acceptent de se rendre et de collaborer avec la justice. Et cela marche. »*

Avec ce système, les peines ne sont-elles pas cependant scandaleusement courtes, parfois de quelques mois seulement, même pour des auteurs de crimes de sang ? *« Il faut peut-être revoir le processus d'abaissement des peines, mais cet appel à la reddition volontaire est un des deux axes de notre action. L'autre est la guerre que nous menons contre les cartels. Mais nous ne pouvons pas la gagner tout seuls. Il s'agit d'un problème international. Et de grâce, n'oublions pas que l'origine du mal est dans les pays consommateurs. Tant qu'il y aura une demande, il y aura une offre... »*.

La fin des extraditions vers les Etats-Unis

Les extraditions de trafiquants vers les Etats-Unis ont cessé. Elles sont même désormais interdites par la Constitution. *« J'ai milité pour cette mesure. Tout pays a le droit de juger ses ressortissants, chez lui et dans sa langue. C'est une question de dignité. »* Le scandale des conversations enregistrées par un journaliste entre les frères Rodriguez, patrons du cartel de Cali, dans lesquelles il est question de millions de dollars versés par ces derniers pour l'élection de M. Samper ? *« Ce journaliste est proche des trafiquants. Mes comptes de campagne sont publics. Les contrôles imposés par la loi sont très stricts. Aucune somme n'a été versée par le cartel de Cali. Cet argument a été avancé par mon adversaire malheureux, Andres Pastrana* (le candidat du Parti conservateur). *C'est la première fois dans l'histoire du pays qu'un perdant refuse ainsi sa défaite. Cela ne m'empêchera pas de prendre tranquillement mes fonctions le 7 août. »*

Les négociations avec la guérilla ? *« Elles ont été très poussées avec Cesar Gaviria* (le président sortant, qui appartient au même parti que M. Samper). *Mais les guérilleros ont quitté la table des négociations lorsqu'ils ont vu ce qui se passait au Venezuela* (les deux tentatives d'insurrection de février et novembre 1992). *Actuellement, il n'y a plus aucun contact. Si la négociation est utile, je la reprendrai. Mais les guérilleros l'ont utilisée surtout ces dernières années pour accroître leur emprise. Je crois que, de toute façon, la guérilla elle-même a changé. Il y a dix ans, on négociait avec un commandement unifié. Aujourd'hui, la guerilla est morcelée, il n'y a plus d'autorité unique. Je compte négocier avec les chefs locaux. »*

Ces derniers sont-ils prêts à accepter une telle offre ? *« Oui, car ils ont des objectifs concrets à atteindre. Le pouvoir central ne les intéresse plus. Ils veulent obtenir des mairies, des postes dans les assemblées régionales. Et avec la majorité que j'ai au Parlement, je peux faire passer des lois leur permettant d'entrer dans les autorités locales et régionales. »*

Quel rôle peut jouer dans ce domaine l'ancien guérillero Antonio Navarro, qui a transformé son mouvement, le M-19, en parti politique légal, mais n'a obtenu que 3,8 % de voix à l'élection présidentielle ? *« Je lui donnerai une fonction officielle liée à la pacification du pays. »*

Le but de sa visite en France ? *« Nos échanges économiques sont dérisoires. Il y a des compagnies françaises bien implantées chez nous comme Total dans l'exploration pétrolière, ou Thomson dans l'audiovisuel. On pourrait faire beaucoup mieux, en particulier dans le secteur des télécommunications et des produits pharmaceutiques. »* Le nouveau président colombien doit rencontrer des chefs d'entreprise français auxquels il va exposer ses vastes projets de développement en matière de chemins de fer d'aéroport et de télécommunications.

DOMINIQUE DHOMBRES

HAÏTI

La répression s'amplifie tandis que Washington continue d'envisager une intervention militaire

Le vice-président américain Al Gore a déclaré, jeudi 14 juillet, qu'une intervention militaire des Etats-Unis en Haïti « n'était pas imminente » sans pour autant écarter cette éventualité. Le régime en place à Port-au-Prince poursuit de son côté sa politique de répression face à une population désemparée.

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

Coupés du monde, soumis à de très sévères sanctions économiques, victimes d'une brutale répression, les Haïtiens attendent. Les déclarations de Washington et les manœuvres de l'imposante armada déployée au large des côtes haïtiennes alimentent les rumeurs sur l'imminence d'une intervention militaire américaine pour débarrasser le pays des putschistes. La Coupe du monde de football demeure le seul divertissement en cette période de tensions et de pénuries. Fanatiques du ballon rond, les Haïtiens suivent avec passion les exploits de l'équipe du Brésil, seule à porter encore les espoirs latino-américains. Nombre d'Haïtiens s'habillent en vert et jaune, les couleurs du Brésil.

Au cours des derniers jours, les militaires ont sévèrement réprimé des manifestations de joie spontanées qui ont suivi les victoires brésiliennes, dans les quartiers populaires de la basse ville de Port-au-Prince. Le régime craint que ces rassemblements ne se transforment en manifestations en faveur du président en exil, Jean-Bertrand Aristide. Depuis l'expulsion, mercredi, de la centaine d'observateurs de la mission civile des Nations unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA), la peur est encore plus vive, surtout dans les bidonvilles, où la popularité du président Aristide reste intacte.

Désormais à l'abri des regards des observateurs internationaux, les militaires et leurs « attachés » en civil continuent d'exécuter sommairement les opposants. *« Dans le climat actuel, l'évacuation de la mission civile est pire encore que la volte-face du* Harlan-County, ce navire américain chargé de « casques bleus » qui avait fait demi-tour en octobre dernier face à quelques dizaines de manifestants pro-putschistes, souligne un partisan connu du président Aristide, qui a préféré se mettre à couvert à la suite de *« ce nouveau recul de la communauté internationale »*.

Peu avant de s'embarquer pour la Guadeloupe, Colin Granderson, le directeur de la mission d'observateurs internationaux, affirmait que son départ constituerait *« un tournant dans la crise haïtienne »*. La vigueur des réactions internationales laissait croire qu'il s'agirait du *casus belli* susceptible de déclencher l'action militaire américaine. Une fois de plus, l'espoir de nombreux Haïtiens a été déçu.

Nombre d'Haïtiens estiment que les putschistes continuent à gagner du temps et que, au bout du compte, ils préfèrent une intervention américaine à une explosion populaire. *« Ils ne résisteront pas et pensent que les marines les protégeront contre la vengeance du peuple. En résistant jusqu'au bout, Cedras, Biamby et Michel François espèrent capitaliser sur une éventuelle résurgence du nationalisme haïtien, alors que l'image d'Aristide sera affectée s'il revient dans les fourgons de l'armée américaine »*, explique un homme d'affaires.

« L'amoralité de Washington »

Tandis que la grande masse de la population ne voit pas d'autre issue qu'une intervention militaire des Etats-Unis, les sentiments anti américains n'ont paradoxalement jamais été aussi répandus et virulents. *« Le peuple souhaite l'intervention tout en critiquant les Etats-Unis. Le sentiment général est que si Washington voulait vraiment ramener Aristide il serait de retour depuis longtemps »*, explique une journaliste haïtienne. Plus étonnante est la violence des propos anti américains dans la bourgeoisie, la classe traditionnellement alliée aux Etats-Unis.

Gasner Coicou, un ancien haut fonctionnaire, n'a pas de mots assez durs pour dénoncer *« l'amoralité des Etats-Unis, qui, après avoir appuyé le coup d'Etat, pénalisent tout un peuple pour, prétendument, ramener Aristide »*. *« Une fois de plus, les Etats-Unis n'ont rien compris. Ils détruisent un pays sous le prétexte d'y rétablir la démocratie, ils satanisent son élite, qualifiée dans la presse américaine d'« élite moralement répugnante », au nom d'un objectif, le retour d'Aristide, auquel ils ne croient pas eux-mêmes »*, souligne un banquier aux fermes convictions démocratiques.

Les sanctions américaines – suspension des visas, gel des avoirs aux Etats-Unis – qui frappent indistinctement les bourgeois démocrates et les affairistes liés aux putschistes ont provoqué une prise de conscience, particulièrement chez certains riches mulâtres qui s'étaient retirés de la politique depuis les années 50. *« Nous nous pensions à moitié américains. Les Etats-Unis nous rappellent que nous sommes avant tout haïtiens. Il est temps que nous participions à l'élaboration d'un grand projet démocratique sans lequel la nation haïtienne risque de disparaître »*, affirme l'un d'entre eux. Le profil bas et même l'effacement de la France, traditionnel contrepoids à l'influence américaine, sont amèrement regrettés dans de nombreux secteurs. Ira Lowenthal, un anthropologue qui a passé plus de vingt ans en Haïti, a pour tâche, avec un budget de plusieurs millions de dollars débloqués par l'USAID (l'agence de coopération américaine), de reconstituer un tissu d'« organisations populaires » pour faire pièce, selon ses critiques, aux associations et groupements favorables au président Aristide.

« Ira Lowenthal a la réputation, justifiée, d'obtenir un visa de réfugié en moins de vingt-quatre heures. Les Américains se débarrassent des militants et des cadres pro-Aristide en les expédiant aux Etats-Unis », affirme un politicien de l'opposition.

JEAN-MICHEL CAROIT

REPÈRES

LIBAN

Les émissions politiques de nouveau autorisées pour les médias audiovisuels privés

Passant outre la volonté du chef de gouvernement, Rafic Hariri, le Parlement libanais a autorisé, à la quasi-unanimité, jeudi 14 juillet, les médias audiovisuels privés – télévisions et radios – à reprendre leurs émissions politiques, interdites depuis le 23 mars dernier. Sauf renvoi très improbable du texte, par le président de la République, pour une deuxième lecture, le premier ministre aura subi un revers, qui eût été impossible si la Syrie avait mis son veto à cette initiative parlementaire ; mais Damas, consulté, semble avoir voulu éviter une crise politique à Beyrouth.

La loi, qui sera promulguée dans un délai maximal d'un mois, n'impose pas de censure préalable aux médias audiovisuels. Elle fixe seulement des règles générales de déontologie, qui rejoignent celles en vigueur pour la presse écrite. Héritier d'une situation d'anarchie liée à dix-sept années de guerre, le paysage audiovisuel libanais ne compte pas moins de 52 chaînes de télévision privées et plus de cent radios. – *(Corresp.)*

TIMOR-ORIENTAL

Une manifestation est violemment réprimée par l'armée indonésienne

Un calme apparent régnait, jeudi 14 juillet au soir, à Dili, capitale de Timor-Oriental, ancien territoire portugais annexé par l'Indonésie, après des heurts entre manifestants et forces de l'ordre. Cinq cents étudiants voulaient défiler dans les rues pour protester contre l'attitude de deux militaires indonésiens, qui avaient piétiné des hosties consacrées dans une église, le 28 juin 1994 (*le Monde* du 14 juillet). Selon l'AFP, le bilan serait de huit blessés et de vingt arrestations, mais, selon l'agence américaine AP, soldats et policiers auraient tué trois manifestants. Le territoire est essentiellement catholique, tandis que le reste du pays est à large majorité musulmane. Le ministre portugais des affaires étrangères a appelé la communauté internationale à réagir *« avec fermeté »* à cette *« intolérable situation »*. Selon José Manuel Durao Barroso, il s'agit *« d'un nouveau cas de répression violente d'étudiants timorais qui protestaient contre les provocations des autorités indonésiennes non seulement contre les Timorais eux-mêmes, mais aussi contre la religion catholique »*.

EN BREF

Prochaine tournée africaine d'Edouard Balladur. – Le premier ministre français fera, du 28 au 30 juillet, une tournée en Afrique, qui le conduira successivement au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Gabon. Edouard Balladur qui sera notamment accompagné du ministre de la coopération, Michel Roussin, devrait notamment prononcer, à Abidjan, un *« important discours économique »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE DU SUD : la légion d'honneur pour un dirigeant de l'ANC. – Le premier ministre de la province du PWV (le Grand Johannesburg), Tokyo Sexwale, a reçu les insignes de commandeur de la Légion d'honneur, jeudi 14 juillet, à l'ambassade de France à Pretoria. M. Sexwale est un des jeunes dirigeants les plus en vue du Congrès national africain (ANC), maintenant au pouvoir en Afrique du Sud. – *(AFP.)*

ISRAËL : Shimon Pérès rappelle le principe de la souveraineté syrienne sur le Golan. – Israël reconnaît la souveraineté syrienne sur le plateau du Golan conquis en 1967, a rappelé, jeudi 14 juillet, le chef de la diplomatie israélienne. *« Quelle est la différence entre le plateau du Golan et la Cisjordanie ? En Cisjordanie* (occupée), *il n'y a avait pas d'autre souveraineté. Nous avons admis la souveraineté syrienne sur le plateau du Golan à maintes reprises*, a déclaré Shimon Pérès à la radio militaire. *Je ne peux pas dire que* [la Cisjordanie et le Golan] *c'est la même chose »*. – *(AFP.)*

MOZAMBIQUE : les otages de la Renamo ont été libérés. – Les quelque trois cents personnes prises en otages depuis le 9 juillet (*le Monde* du 14 juillet) par des combattants de la Résistance nationale du Mozambique (Renamo, ancien mouvement rebelle), ont été libérées jeudi 14 juillet, a annoncé la mission des Nations unies au Mozambique. – *(AFP, Reuter.)*

NIGÉRIA : le procès de Moshood Abiola fixé au 28 juillet. – Lors d'une audience, jeudi 14 juillet, la Haute Cour fédérale d'Abuja a fixé au 28 juillet le procès de Moshood Abiola, principal dirigeant de l'opposition, arrêté le mois dernier après s'être proclamé président. La décision de la Cour devrait entraîner un durcissement de l'attitude des syndicats, à l'origine de la grève des 13 et 14 juillet (*le Monde* du 14 juillet). – *(AFP.)*

SAHARA OCCIDENTAL : M. Boutros-Ghali envisage un référendum en février 1995. – Le secrétaire général de l'ONU s'est déclaré prêt à recommander la date du 14 février 1995 pour organiser un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Dans un rapport adressé au Conseil de sécurité, jeudi 14 juillet, Boutros Boutros-Ghali fait cependant état de nouvelles *« difficultés »*, liées notamment à la participation d'observateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à ce processus de paix, le Maroc s'y étant opposé. Ce différend a empêché le déclenchement des opérations d'identification et d'inscription des électeurs, initialement prévu le 1er juin. – *(AFP.)*

TUNISIE : abandon des poursuites contre des femmes signataires d'un « appel pour la démocratie ». – La Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) s'est félicitée, jeudi 14 juillet, de l'abandon des poursuites engagées contre plusieurs femmes signataires, le 12 mai 1994, d'un *« appel pour la démocratie »*. Dans un même communiqué, la Ligue a exprimé sa *« grande satisfaction »* après la mise en liberté provisoire, la veille, de son ancien président Moncef Marzouki, qui était poursuivi pour diffusion de fausses nouvelles. – *(AFP.)*

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur
de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre,
Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

L'intervention télévisée du président de la République

M. Mitterrand : « Je serais très heureux que mon successeur soit

Le président de la République a répondu, pendant une heure, jeudi 14 juillet, aux questions de Patrick Poivre d'Arvor de TF 1 et d'Alain Duhamel de France 2. Il a confirmé qu'il ne se représenterait pas lors de l'élection présidentielle de juin prochain. Sans vouloir se prononcer sur les qualités de l'un ou de l'autre des candidats, il a reconnu qu'il s'entretiendrait de ce sujet avec Jacques Delors, expliquant qu'il souhaitait que son successeur soit de « la même école de pensée » que lui.

■ EUROCORPS. Le président de la République s'est déclaré heureux d'avoir choisi entre le passé et l'avenir en faisant défiler des soldats allemands sur les Champs-Elysées. Selon lui le premier ministre a été « compréhensif » par rapport à sa décision.

■ RWANDA. Le chef de l'Etat a expliqué que c'est en 1975, avant son arrivée à la présidence, que le gouvernement français a signé un traité avec le Rwanda. Il a souligné que, après les négociations de 1993, les Français sont partis. Ensuite, devant la défaillance des Nations-Unies, « nous y sommes allés à nos risques et périls » pour sauver un maximun de personnes.

■ SÉCURITÉ. Le chef de l'Etat, critiquant certaines dispositions du projet de loi sur la sécurité défendu par M. Pasqua, a réaffirmé que le droit de manifester est un droit « constitutionnel fondamental » et qu'« il ne faut donc pas y toucher ».

■ EMPLOI. François Mitterrand a assuré que « la reprise est là », que le gouvernement « a raison de le dire », mais qu'elle ne créera pas beaucoup d'emplois. Hostile à toute réduction des salaires les plus bas, il a jugé « inévitable » une relance par la consommation.

• **EUROCORPS.** – « J'ai entendu beaucoup de témoignages (...) qui disent : *« je ne peux pas accepter ; moi, j'étais ici, moi j'étais là... »* Eh bien, moi aussi, j'y étais. J'ai été blessé, j'ai été prisonnier et je n'en étais pas content, et quand j'ai appris le défilé des Allemands sur les Champs-Elysées en 1940, j'ai ressenti une très profonde tristesse. Donc, je peux en parler autant qu'eux, et, précisément à cause de cela, j'éprouve une sorte de joie à la pensée qu'un demi-siècle a suffi pour régler le problème de deux guerres mondiales où les Allemands et les Français avaient été parmi les protagonistes principaux. (...)

» L'anniversaire du débarquement a été célébré, pour la Normandie, au mois de juin. Il sera célébré au mois d'août en Provence. Il ne faut pas tout mélanger. M. Pasqua appartenait à la Résistance, et le hasard a voulu que je connaisse son père, qui était dans le même mouvement que moi. Donc, nous avons les mêmes souvenirs, mais nous n'avons pas les mêmes réactions. Lui pense au passé, moi je pense à l'avenir. Je le répète, je crois qu'il faut bâtir l'Europe. Si l'on veut construire l'Europe, il faut considérer que cette Europe a besoin de sa propre défense. Si elle reste seulement dépendante des puissances extérieures à l'Europe, alors, elle n'est pas elle-même. (...)

» D'une certaine manière *[le gouvernement a été mis devant le fait accompli de la présence de soldats allemands au défilé]*. Le premier ministre a été compréhensif, mais, de toute manière, je l'avais décidé. Je suis chef des armées, j'ai pris la décision que je devais prendre. Je veux dire que je n'ai en rien engagé de polémique personnelle ou intérieur, à l'égard de M. Pasqua. Simplement, il a exprimé la voix du passé, j'ai exprimé la voix du futur : chacun son genre ! (...)

» Vous voudriez faire la guerre *[à l'Allemagne]* pour la diminuer (...). Cela fait mille ans que cela dure (...). On ne va pas se cogner la tête contre les murs parce qu'il y a beaucoup d'Allemands. *[Avoir un soupçon d'inquiétude, un peu de mélancolie]* c'est parler pour ne rien dire (...). Il n'y a qu'une réponse à cela, il faut rendre la France plus forte (...) Quels que soient ceux qui la dirigent, la France est solide. »

• **ÉLECTIONS EUROPÉNNES.** – « Il y a eu des progrés des partisans de l'Europe en 1994 par rapport à 1992. Les Français, dans leur grande majorité, sont pour l'Europe. Lorsqu'il s'agit de parler de choses pratiques positives, quand des intérêts sont en cause, ils le sont un peu moins. »

• **PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION.** – « On a été obligé de céder *[au refus anglais de désigner M. Dehaene]*. (...) Juridiquement, moi, je conteste que la loi du veto puisse jouer. En raison des dernières dispositions, c'est maintenant au Parlement européen de déterminer son choix (...). L'habitude est que les Douze puissent s'entendre sur un nom. Là, onze ont été d'accord, pas le douzième. Les onze autres en ont tenu compte, et c'est pourquoi nous reprenons la conversation (...). Il faut que ce soit un francophone, selon moi. En tout cas, que ce soit quelqu'un qui parle français. »

• **BOSNIE.** – « M. Juppé (...) a été chargé de négocier, c'est son rôle. Il s'est rendu à Belgrade, en Serbie et à Pale (...). C'est la première fois que les Etats-Unis d'Amérique, la Russie, l'Union européenne, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, etc., se sont mis d'accord sur un plan. Jusqu'alors, on travaillait en ordre dispersé, et même parfois contradictoire (...). Je pense que les différents partenaires qui se font la guerre là-bas doivent y réfléchir sérieusement. »

• **RWANDA.** – « La France a des liens traditionnels avec beaucoup de pays d'Afrique. Elle n'en n'avait pas avec le Rwanda, car le Rwanda est une ancienne colonie allemande devenue colonie belge. C'est en 1975, retenez bien la date, six ans avant mon arrivée à la présidence de la République, je dis cela pour que ce soit clair, que le gouvernement français a traité avec le président du Rwanda, le même M. Habyarimana qui a été assassiné récemment, et a signé avec lui un traité d'assistance militaire qui faisait que la France fournissait des instructeurs pour former les cadres de l'armée rwandaise : en 1975. C'est ce traité-là qui continuait à s'appliquer. Il n'y avait là rien d'extraordinaire, la même disposition existe à l'égard de pas mal d'autres pays d'Afrique.



» Mais, bien entendu, l'armée française, ou les Français qui se trouvaient là – ce n'était pas une armée, juste quelques dizaines d'hommes –, avait également pour mission de ne pas intervenir directement dans le conflit. C'est ce traité qui était en application, avec un gouvernement qui était reconnu par l'OUA, c'est-à-dire l'Organisation de l'unité africaine, et par l'Organisation des Nations unies ; un gouvernement qui avait accepté les conditions que j'avais posées à La Baule pour l'assistance au développement, c'est-à-dire une évolution démocratique, la constitution de plusieurs partis – il y en avait neuf – la constitution d'une presse aussi libre que possible. Je dis cela avec les précautions d'usage parce que je sais bien qu'il y a une certaine différence entre ce qu'on dit et ce qu'on fait dans beaucoup d'endroits du monde.

» Là-dessus, il y a eu une série d'assassinats : le président du Burundi – je dis le Burundi parce que c'est un pays qui ressemble beaucoup au Rwanda, un pays de même composition ethnique, et voisin –, assassinat du président du Rwanda, et, en même temps, assassinat du deuxième président du Burundi. Ceux-là, c'étaient des Hutus, l'ethnie majoritaire à 85 % ou 87 %, avec en face l'ethnie tutsie, celle qui est en train de gagner cette guerre, parce que c'est une catégorie de gens courageux, organisés, de tradition militaire.

» La France a réussi une négociation entre les deux clans. Cette négociation a abouti le 4 août 1993. Que disait cette négociation ? Qu'un premier ministre commun serait désigné : c'est d'ailleurs celui qui vient de l'être – dans des conditions différentes, mais il vient de l'être – ; qu'il y aurait 40 % de cadres tutsis dans l'armée et 50 % dans l'encadrement (...), ceux qui dirigeraient cette armée ; que le pouvoir civil serait exactement partagé. Les Français en avaient profité pour dire qu'ils estimaient, eux, que leur place n'était plus au Rwanda – nous ne tenions pas à y rester – mais qu'il fallait que les Nations unies installassent une force, qui s'appelle la MINUAR, une force internationale : ce qui a été fait.

» Et les Français sont partis. Les Français sont partis plusieurs mois avant le déclenchement de ce génocide qui a suivi l'assassinat des présidents du Rwanda et du Burundi. A ce moment-là, on nous a suppliés de revenir en nous disant : « Sauvez les « casques Bleus », ramenez les Français, les Belges, les étrangers qui se trouvent au Rwanda », ce que nous avons fait. Nous avons envoyé des avions, nous avons ramené dans d'autres pays, en particulier en Europe, des gens qui étaient menacés. Mais, depuis les accords d'Arusha, nous ne sommes plus partie dans cette affaire. Donc, le génocide a eu lieu après. Nous étions déjà absents (...).

» Vous nous dites : *Pourquoi intervenir si tard ?* C'était difficile pour la France de se substituer aux Nations unies, dont c'était le rôle (...). Mais quand vraiment c'est devenu évident, nous y sommes allés à nos risques et périls (...).

» A partir du moment où *[des réfugiés]* franchissent la frontière, ils ne sont plus en péril de mort par voie de fait, ils sont en danger de mort par famine. Alors, c'est vraiment aux organisations internationales à prendre leurs responsabilités (...).

» Mais si l'objectif était de sauver le maximum d'hommes et d'aider les ethnies, d'abord les Tutsies qui étaient les plus menacés à cet endroit-là, eh bien, on a bien fait. Les conséquences secondaires, il faut les supporter. Il faut voir comment on les gérera. Nous avons sauvé des dizaines, des milliers de gens, de pauvres gens qui avaient déjà supporté beaucoup de souffrances. »

• **ALGÉRIE.** – « La France fait beaucoup, car si elle ne peut pas intervenir – c'est impossible – dans la guerre civile, elle peut aider l'Algérie à rétablir autant que faire ce peut une situation économique extrêmement délabrée. La mauvaise situation économique de l'Algérie a dû beaucoup contribuer à accroître le nombre de partisans des mouvements extrémistes (...). En essayant d'aider l'Algérie à se redresser économiquement, je crois qu'on lui rend service pour son futur redressement politique. Mais on ne peut pas aller plus loin. Nous ne sommes pas des arbitres entre les factions. Nous traitons avec les gouvernements qui existent.

» S'il y a des centaines de milliers *[de réfugiés algériens qui demandent l'asile politique à la France]*, cela posera un problème difficile parce que la France a déjà accueilli beaucoup d'immigrés de tous les pays et cela exigera certainement une organisation internationale. Ce n'est pas la France seule qui peut résoudre ce type de problème. »

• **CORÉE.** – « Je dois être le seul des dirigeants français peut-être – d'ailleurs, quand nous étions réunis *[à l'occasion du G7]* à Naples, j'ai constaté que j'étais le seul – à avoir connu Kim Il-sung. Ce n'était pas un ami intime. (...) Il est mort. Il avait quatre-vingt-deux ans. Permettez-moi de vous faire cette confidence : cela arrive ! Et quand on approche de ces âges-là, il vaut mieux ne pas faire l'étonné. Donc la succession était préparée au bénéfice de son fils. (...) Je n'ai pas du tout l'intention de demander à un membre de ma famille de me succéder, même à un cousin très éloigné. (...) Laissez les Coréens débrouiller leurs affaires. Cela dit, le fils ne me paraît pas d'une nature plus douce que le père. »

• **COHABITATION.** – « La description qui a été faite de la cohabitation avec Jacques Chirac a été noircie à plaisir. Ce qui a donné un ton dramatique et ce qui a accusé la tension réelle, c'est surtout la fin de cette cohabitation, puisqu'il s'est révélé que le premier ministre, M. Chirac, et le président de la République, moi-même, devions être adversaires à l'élection présidentielle. Naturellement les choses ont pris une tournure parfois excessive.

» J'ai refusé de signer les ordonnances, mais si M. Balladur me demandait de signer des textes sur lesquels j'aurais un droit d'exercer un refus et qui ne me plairaient pas, je ne les signerais pas. Il y a plusieurs dispositions sur lesquelles je lui ai fait savoir que je n'étais pas d'accord. Mais quand il s'agit d'une loi, c'est le Parlement qui la vote, et quoi que j'en pense, mon devoir républicain, c'est de la signer. »

• **ÉDOUARD BALLADUR.** – « M. Balladur est un responsable avec lequel on peut discuter, mais il y a bien des décisions prises par son gouvernement qui ne me plaisent pas, et je ne manque pas de lui dire (...).

La lassitude du chef de l'Etat

Suite de la première page

Quelle vigueur pour défendre la présence de militaires allemands sur les Champs-Elysées en cette année du cinquantenaire de la libération de la France, puisque c'étaient les soldats de l'Europe qui défilaient avec l'armée française ! Le chef de l'Etat ne pouvait rêver mieux, pour sa dernière fête nationale, que de présider à cet événement historique, dont il tient à assumer seul la responsabilité.

Mitterrand l'européen veut, aussi, achever son double septennat comme il l'a commencé, en défenseur des droits de l'homme. Refusant de dresser le bilan de quatorze ans de pouvoir, il n'a cité qu'une décision dont il est fier : l'abolition de la peine de mort. Aujourd'hui, cet homme de gauche si précautionneux dans ses critiques d'un gouvernement de droite, ne ressort ses griffes, si acérées, quoi qu'il en dise, pendant la première cohabitation, que pour dénoncer sévèrement le projet de Charles Pasqua sur la sécurité. En soulignant que la liberté de manifester est un droit fondamental, il rappelle qu'il est, es qualité, le gardien de la Constitution. Lui qui avait accepté la réforme du droit d'asile pour permettre l'application d'un accord européen, menace là le gouvernement d'Edouard Balladur d'une possible première crise grave de la deuxième cohabitation.

Le reste, tout le reste, lui paraît indifférent. Certes, comme par réflexe, François Mitterrand s'amuse des divisions de la droite, se plaît à tenter de les accentuer : il souligne les qualités de Jacques Chirac ; il vante celles de Raymond Barre ; il refuse d'idéaliser Edouard Balladur. Certes, il décerne un brevet d'homme d'Etat à Jacques Chirac, traite Jack Lang en ami, trouve un monceau de qualités à Henri Emmanuelli, ne parle de Michel Rocard que pour s'étonner de l'ampleur de la défaite des socialistes aux élections européennes. Mais tout cela semble ne lui paraître qu'anecdotique.

L'essentiel est ailleurs, puisque la France est *« solide quels que soient ceux qui la dirigent »*. Et si Jacques Delors est manifestement le candidat de sa raison pour représenter le gauche lors de la prochaine présidentielle – faute d'en trouver un de son cœur – et si, déjà assuré d'entrer dans l'Histoire, François Mitterrand n'estime pas utile d'ajouter à sa gloire le titre de seul chef de l'Etat socialiste de la Vᵉ République – il faut le croire puisqu'il l'assure – il est évident qu'une alternance en 1995 ne serait pas pour lui un drame, même s'il ne la souhaite que lors de la prochaine échéance.

L'essentiel est dans le regard que portera la « génération Mitterrand » sur l'œuvre de celui qui aura dirigé la France pendant toute son enfance et son adolescence. Il est dans cette Europe qu'il veut lui laisser en héritage. Il est dans la fierté de l'œuvre accomplie. Il est dans le bonheur de quitter le pouvoir avec les honneurs. Même si c'est avec quelques regrets.

THIERRY BRÉHIER

à l'occasion du 14 juillet

de la même école de pensée que moi »

» Le tempérament de M. Balladur incite peut-être davantage à une cohabitation paisible. Mais le tempérament de M. Chirac ne me déplaisait pas toujours. Je ne déteste pas les chefs de gouvernement que leur tempérament pousse à dépasser un petit peu... »

• **DROIT DE MANIFESTER.** – « A Rennes *[lors de la manifestation des marins pêcheurs le 4 février]*, c'était le terme d'un processus. Les combattants étaient sur place et la violence a joué. Un gouvernement attentif, et il l'est souvent, doit veiller à ce que l'on en n'arrive pas à ces extrémités. Si cela se produit, il doit faire son devoir. Le droit de manifester, c'est un droit constitutionnel fondamental (...). Il ne faut donc pas y toucher. Je n'ajoute même pas « sans de grandes précautions ». Il ne faut même pas y toucher. Quand je dis cela (...), on me répond *[le premier ministre et le ministre de l'intérieur]* : « Oui, mais le droit de manifester, ce n'est pas le droit de tout casser ! » J'ai dit : « Je n'ai jamais dit cela. » C'est le type même de dialectique que l'on trouve dans les raisonnements des théoriciens de mauvaise foi (...).

» Je réfute le mélange. Je suis aussi ferme que M. Balladur et que M. Pasqua contre les casseurs. *[M. Pasqua]* est un homme qui a souvent du bon sens, mais il a cela *[la fouille des véhicules]* dans la tête. Moi, je pense qu'il faut absolument être prudent. Mais inyterdire le droit de manifester à un citoyen français pour des raisons qui relèvent simplement de l'autorité administrative d'un commissaire de police dans un quartier, dans un coin... Je préfère en tout cas qu'il y ait un contrôle. Par ailleurs, on a écarté de l'ensemble de ces projets de surveillance la commission qui avait été créée pour cela, qui fait très bien son travail, que l'on appelle la CNIL *[Commission nationale de l'informatique et des libertés]*. Je trouve cela dommage. Deux précautions valent mieux qu'une. »

• **LE PS ET LES RG.** – « En principe *[l'écoute du conseil national du PS par un policier]*, ce n'est pas acceptable. Maintenant, le ministre de l'intérieur a dit : c'est un concours de circonstances. Je ne veux pas entrer dans cette querelle. Simplement, il vaudrait mieux que cela ne recommence pas. »

• **L'ÉVICTION DE MICHEL ROCARD.** – « Je l'ai plutôt su plus tard que les autres. Cela m'intéresse, mais j'essaie de ne pas m'en mêler (...). C'est une affaire du Parti socialiste. »

• **HENRI EMMANUELLI.** – « J'apprécie beaucoup Henri Emmanuelli, j'ai beaucoup d'estime pour lui, c'est un homme de courage, un esprit clair qui a des convictions profondes. »

• **CRÉDIT LYONNAIS.** – « Il ne faut pas conclure trop vite. D'ailleurs la commission *[d'enquête de l'Assemblée nationale]* dit elle-même qu'il ne faut pas conclure que le Crédit lyonnais soit dans une situation catastrophique, qu'il a parfaitement les moyens de se remettre d'aplomb et que certaines opérations les plus critiquées pouvaient être finalement profitables (...). Il est possible que certains fonctionnaires chargés du contrôle ne l'aient pas exercé avec une attention suffisante. C'est souvent aussi parce que c'est le même milieu. Ils se recrutent tous dans les mêmes écoles, dans les mêmes administrations. Ils se connaissent, ils se font confiance, peut-être trop confiance.

» On a beaucoup accusé, dans certains journaux, les gouvernements, notamment celui de Pierre Bérégovoy, d'avoir autorisé le Crédit lyonnais à procéder à des opérations qui auraient été finalement déficitaires, fâcheuses. Et la commission, composée de la majorité actuelle, constate que tel n'a pas été le cas. »

• **REPRISE.** – « Je crois que la reprise est là, que le premier ministre a raison de le dire, ainsi que le ministre de l'économie. Je crois aussi que la reprise de la croissance n'entraînera pas, comme on a pu le croire par le passé, un véritable effondrement du chômage (...). Il ne faut pas vivre dans cette illusion, il faut donc inventer d'autres formes d'emploi. »

• **ACQUIS SOCIAUX.** – « Au moment du 1er janvier 1994, j'avais rappelé que 80 milliards de francs avaient été donnés, comme cela, accordés en somme, directement ou indirectement, au patronat et que cela n'avait servi à rien sur le plan de l'emploi. Je pense que la solution n'est pas dans la réduction des salaires et, en tout cas, pas dans la réduction des salaires petits et moyens (...). On ne va pas guérir la crise économique en rendant les Français pauvres plus pauvres. C'est une règle d'or pour moi. »

• **RELANCE.** – « *[Une relance par la consommation]* est inévitable. Le problème est celui du moment. *[Il faudrait le faire]* avec prudence, mais ce serait utile. J'avais pensé qu'on aurait pu saisir l'augmentation du SMIC, mais cela n'a pas été fait (...). Les gestionnaires de la France sont des gens prudents et ils ne sont pas maladroits, et moi, je ne suis pas venu là pour mettre en accusation un gouvernement dont je ne partage pas les convictions. Ce n'est pas mon rôle. Je respecte les institutions de la République et donc, je respecte le gouvernement. »

• **PRÉSIDENTIELLE.** – « Vous ne m'entraînerez pas sur ce terrain-là. Jacques Delors est un vieil ami, j'ai beaucoup d'estime pour lui (...). Il est vraisemblable que nous aurons l'occasion d'en parler *[de la présidentielle]*, Jacques Delors et moi (...). Du bien de Jack Lang *[j'en dirais]* beaucoup. Si *[Michel Rocard]* est le candidat désigné par les socialistes, il aura rempli sa fonction, son rôle normal. C'est au Parti socialiste de choisir son candidat ; ce n'est pas à moi

» Non, *[je n'avais pas prévu ce qui est arrivé à Michel Rocard]*, je ne pensais pas que les socialistes se retrouveraient avec 14 %. J'ai eu une mauvaise idée sur place, parce qu'à Château-Chinon il y a eu 34 %. La Nièvre, qui est le département le plus proche de mon cœur et de ma vie politique, a voté dans une proportion beaucoup plus forte, si bien que je croyais que ce serait un peu pareil partout.

» J'ai mon point de vue *[sur ce que les socialistes peuvent faire de Bernard Tapie]*, il faut au maximum unir la gauche, élargir en même temps ses frontières, et pour cela rester fidèle à ce que l'on est et ne pas vouloir élargir son audience en se défigurant. »

• **DEUXIÈME SEPTENNAT.** – « Les circonstances ont voulu – c'était peut-être mon tempérament aussi, on se laisse tenter par ce qui vous plaît plutôt que par le contraire – que je sois élu une deuxième fois. Lorsque j'ai été élu en 1988, il s'était passé beaucoup d'événements difficiles pendant mon premier septennat. On pouvait considérer que les Français m'avaient donné un quitus, et j'ai même eu plus de suffrages en pourcentage que je n'en avais eu la première fois ! Et puis une période dure a commencé, parce que beaucoup d'évènements nationaux et internationaux ont été difficiles à surmonter. Moi j'aime affronter les responsabilités, et je ne regrette pas du tout d'avoir été candidat une deuxième fois. Ce qui ne veut pas dire que je suis prêt à me présenter une troisième fois.

» Soyons modeste, naturellement *[je ne me représenterais pas]* (...). Je dois dire, pour entrer dans le domaine d'une pensée très personnelle, que vraiment je serais très heureux que mon successeur soit de la même école de pensée que moi. Naturellement, je ne fais rien pour empêcher cela et pouvoir me dire : je serais le seul *[président de la République socialiste]* ! Ce serait ridicule, mesquin et contraire à mes convictions.

» Aucun *[Edouard Balladur, Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing]* n'est indigne *[d'être chef de l'Etat]*. Chacun a son tempérament et ils ont tous quand même des services à leur crédit. Mais on aurait pu allonger la liste, c'est tout (...). J'ai beaucoup d'estime pour Raymond Barre qui serait certainement un très bon président de la République, mais il n'est pas le seul et je ne veux pas vous établir une liste. Et puis ce n'est pas à moi de le faire. Je ne suis pas l'arbitre des élégances (...). La carrure *[pour être président de la République]*, ce n'est pas qu'à droite ni au centre ! (...) Je crois que c'est une vieille tradition républicaine. C'est bien, c'est normal que dans un pays aussi évolué que le nôtre il y ait une grande partie des Français qui se sentent plus proche du conservatisme et d'autres qui se sentent plus proche du progrès. Ces deux forces s'équilibrent à peu près. Ce qui est bon, c'est l'alternance. Pas forcément après moi, parce qu'avant moi il n'y en avait pas eu depuis longtemps. Si en effet tous les vingt ans on changeait un peu, ce ne serait pas plus mauvais. Je n'ai pas dit tous les quatorze ! »

• **DERNIER ENTRETIEN.** – « Ce sera le dernier entretien que j'aurai avec vous ou avec tout autre de vos confrères un 14 juillet. Je n'en suis pas fâché, et, en même temps, ce que j'aurais fait m'aura passionné. Donc vous voyez un homme qui est partagé dans ses senstiments. Mais les sentiments de la raison passent avant les autres. Il est bon, non pas de changer de rayon politique, ce ne serait pas forcément heureux à la présidence de la République, mais il est bon de changer les personnes. Songez que les enfants de quinze à vingt ans, depuis qu'ils ont conscience de la vie politique de leur pays, ils n'auront jamais vu que moi ! Je serais à leur place, je serais un peu lassé. »

Les réactions

Jean Glavany (PS) : « Très impressionné par la capacité du président à faire entendre la voix du futur ». – Jean Glavany, porte-parole du Parti socialiste, a estimé être *« très impressionné par la capacité du président Mitterrand à la fin de son deuxième septennat de faire entendre la voix du futur comme il a employé le terme lui-même »*. M. Glavany a jugé *« très émouvante cette volonté de se tourner vers l'avenir, et en disant : c'est à d'autres de prendre le relais. »*

Jean-Pierre Raffarin (UDF) : le « potentiel de malice » du chef de l'Etat « reste intact ». – Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, a déclaré qu'*« en ce qui concerne la politique intérieure de la France et les échéances à venir le président de la République n'a point affiché de stratégie, mais son potentiel de malice reste intact »*. M. Raffarin a, en revanche, estimé que, si *« le symbole de la présence allemande au sein de l'Eurocorps sur les Champs-Elysées a légitimement provoqué émotion et espoir, la réalité est, hélas, plus fade que le symbole »*. *« M. Mitterrand n'a pas rassuré ceux qui doutent de l'énergie européenne de la France »*, a conclu M. Raffarin.

Bruno Mégret (FN) : « M. Mitterrand, c'est la fracture tranquille ». – Bruno Mégret, délégué général du Front national, a estimé, dans un communiqué, que *« M. Mitterrand a provoqué en quatorze ans une terrible fracture entre le peuple et ses dirigeants »*. *« M. Mitterrand : c'est la fracture tranquille »*, a estimé le responsable du parti d'extrême droite. *« Ce que* [le président de la République] *n'a pas exprimé, c'est le décalage croissant entre le peuple et cet établissement qui, aux dernières européennes, représentait nettement moins de 50% des suffrages exprimés »*, a conclu M. Mégret.

Ladislas Poniatowski (PR) : « Que l'on cesse d'utiliser l'Eurocorps uniquement dans les défilés ». – Ladislas Poniatowski, porte-parole du PR, a souhaité, sur RTL, *« que l'on cesse d'utiliser l'Eurocorps uniquement dans les défilés »*. *« Je serais tenté de faire un appel à François Mitterrand, Helmut Kohl et aux responsables espagnols et belges et de leur dire : si vous voulez éviter les polémiques, cessez d'utiliser ce corps uniquement dans les défilés, utilisez-le vraiment pour agir et intervenir »*, a ajouté M. Poniatowski.

Economie et social

Faire entendre sa différence

Loin du récent sommet du G7 et de ses (prudentes) déclarations d'intentions, loin de l'initiative européenne de croissance (modestement) relancée au conseil européen de Corfou, loin des turbulences monétaires autour du dollar, François Mitterrand a fait entendre sa différence sur le chapitre économique et social, sans pour autant recourir à un langage de rupture par rapport à la politique d'Edouard Balladur. Au diapason avec son premier ministre, le ministre de l'économie et la plupart des instituts de conjoncture, le président de la République a entonné à son tour un refrain connu : *« La reprise est là. »* Il a même décerné quelques bons points, en parlant de gestionnaires *« prudents »*, qui prennent des mesures *« utiles »* contre le chômage, et n'est pas entré directement dans la querelle sur la remise en question des acquis sociaux...

Mais au-delà des bonnes paroles, et comme à l'accoutumée, le spectateur engagé de l'Elysée n'a pas résisté à l'envie de donner quelques coups de griffes. *« La reprise est là*, a affirmé le chef de l'Etat, *mais elle n'entraînera pas, comme on a pu le croire dans le passé, un véritable effondrement du chômage »*. Le propos visait sans doute à la fois M. Balladur, qui espère l'amorce d'une inversion de tendance à la fin de l'année, et son propre prédécesseur, Valéry Giscard d'Estaing, qui évoque dans ses perspectives celle d'un hypothétique retour au plein emploi. Ce faisant, M. Mitterrand n'a fait qu'avancer une évidence. Nul ne peut croire qu'une croissance autour de 2 % du produit intérieur brut en 1994 entraînera *« un effondrement du chômage »*.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), dans sa note du 7 juillet, va dans le même sens. *« Dès 1994*, souligne-t-il, *le glissement annuel des effectifs salariés redeviendrait positif (+ 0,2 %), après des pertes d'emplois très sévères en 1993 (– 2 %) et, en 1995, le mouvement s'accélérerait avec une hausse de 0,9 %. » « En supposant une stabilisation de la politique de gestion sociale du chômage au niveau atteint*, ajoute l'OFCE, *les demandes d'emploi n'augmenteraient plus que de 80 000 en 1994 (...) et de 90 000 en 1995. (...) La croissance retrouvée permettrait donc de s'approcher du point de retournement de la courbe du chômage. Il reste toutefois qu'une baisse significative ne peut être encore envisagée »*.

Les « cadeaux » au patronat

Evitant de s'apesantir sur la dislocation sociale et la montée de l'exclusion provoquées par le chômage, M. Mitterrand a préféré reprendre sa critique sur les « cadeaux » au patronat – évalués à 80 milliards de francs depuis l'arrivée de M. Balladur –, en laissant entendre qu'ils auraient dû donner lieu à des contreparties en termes d'emplois – ce qu'a récusé encore récemment François Perigot, président du CNPF. Pour autant, il n'a pas relancé formellement sa proposition de janvier sur le contrat social pour l'emploi.

Au moment où, dans le cadre de la préparation du budget 1995, le gouvernement va réactiver le débat entre allégements de charges et baisses d'impôts, François Mitterrand a voulu faire entendre sa différence, en prônant une véritable relance de la consommation. Plutôt de que de prendre à contrepied l'objectif du gouvernement de réduction du déficit budgétaire, il a clairement regretté que l'occasion ait été manquée lors de la récente augmentation du SMIC. M. Balladur avait alors choisi une application restrictive de la loi en ne revalorisant le SMIC que du strict minimum – 2,1 % – au 1er juillet, au nom du soutien à l'emploi. *« On ne va pas guérir la crise économique en rendant les Français plus pauvres »*, a affirmé M. Mitterrand. Ce faisant, le chef de l'Etat a choisi un registre commode. Il sait que l'inquiétude sur le chômage freine les perspectives de reprise de la consommation. Il rejoint les syndicats dans leurs critiques sur la faible hausse du SMIC. Mais surtout il évite de se prononcer clairement sur une « autre politique », en rupture avec celle du « franc fort » suivie depuis onze ans, rupture prônée par une partie de l'actuelle majorité et de ceux qui au PS ont pris la relève de Michel Rocard.

MICHEL NOBLECOURT

Le projet de loi sur la sécurité

Menaces sur le droit de manifestation

En présentant, au Sénat, son projet de loi sur la sécurité, Charles Pasqua avait affirmé vouloir *« rendre la paix civile »* aux Français. Ses propositions ont fait l'objet, depuis, d'une guérilla parlementaire dont le signal a été donné par le président de la République. Evoquant l'agrément donné au développement de la vidéosurveillance par le texte du ministre de l'intérieur, François Mitterrand avait déjà *« mis en garde »* le gouvernement, dès le conseil des ministres du 22 juin, et il avait souhaité que soient suivies, en la matière, *« les recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés »* (*le Monde* du 24 juin).

Adoptées par les sénateurs, le 7 juillet, au terme de deux jours de débats tendus, les dispositions réglementant la surveillance des lieux publics par des caméras prévoient, en l'état, que les images ainsi enregistrées ne peuvent être soumises au contrôle de la CNIL que si elles sont *« utilisées pour la constitution d'un fichier nominatif »*. Le texte stipule, en outre, que, *« hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans le délai maximum d'un mois »*. S'agissant de l'autorisation donnée aux policiers de fouiller les véhicules circulant à proximité d'une manifestation, M. Mitterrand avait ébauché d'autres réserves, auxquelles font écho les critiques formulées durant son intervention du 14 juillet.

La fouille des véhicules

L'article 13 du projet de loi Pasqua, également voté par les sénateurs (grâce aux voix de la seule majorité), le 7 juillet, dispose que *« si les circonstances font craindre des troubles graves à l'ordre public* (...), *l'autorité investie du pouvoir de police peut interdire, pour le temps qui précède la manifestation et jusqu'à sa dispersion, le port et le transport, sans motif légitime, d'objets pouvant être utilisés comme projectile ou constituer une arme »*. C'est *« afin de s'assurer du respect de cette interdiction »* que le texte permet la fouille des véhicules, dans le souci déclaré d'éviter que ne se reproduise les graves incidents constatés, par exemple, lors de la manifestation des marins-pêcheurs, à Rennes, le 4 février.

Après une sévère bataille d'amendements, le projet de loi, considéré par nombre de sénateurs socialistes et communistes comme une *« version moderne de la loi Sécurité et libertés »*, s'est enrichi, sur ce point, d'une obligation de contrôle du procureur de la République, ainsi que d'une précision d'ordre géographique : alors que le texte initial ne délimitait pas le périmètre à l'intérieur duquel les fouilles étaient possibles et que M. Pasqua allait jusqu'à envisager un rayon d'action de 30 kilomètres autour du lieu de la manifestation, les sénateurs ont opté pour un rayon de 10 kilomètres.

En revanche, l'interdiction de participer à des manifestations pour les personnes s'étant déjà rendues coupables de violences ou de dégradations n'a pas été amendée : applicable sur *« une durée ne pouvant pas excéder trois ans »*, sa violation est punissable d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 francs. Pour les étrangers, cette mesure peut se traduire purement et simplement par une interdiction du territoire français *« pour une durée de trois ans au plus »*. Le président de la République, le 22 juin, avait dit entrevoir dans ces dispositions un *« risque de restriction du droit de manifester »*. On ne saurait lui donner tort...

H. G.

Le précédent de 1977

François Mitterrand a renouvelé ses réticences à l'égard de la fouille préventive des véhicules en cas de manifestation, autorisée par le projet de loi sur la sécurité. La fouille des véhicules avait déjà fait l'objet d'une loi en décembre 1976, présentée par Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur du gouvernement de Raymond Barre. Elle avait pour objet de donner aux officiers de police judiciaire, en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales, le pouvoir de procéder à la visite de tout véhicule ou de son contenu, aux seules conditions que ce véhicule se trouve sur une voie ouverte à la circulation publique et que cette visite ait lieu en la présence du propriétaire ou du conducteur.

Dénoncée comme une *« loi scélérate »* par les parlementaires socialistes et communistes, qui l'avaient déférée devant le Conseil constitutionnel, cette loi a donné lieu à une des plus fameuses décisions du Conseil. Le 12 janvier 1977, le Conseil constitutionnel a en effet déclaré cette disposition non conforme à la Constitution, au motif qu'elle portait atteinte *« aux principes essentiels sur lesquels repose la protection de la liberté individuelle »*. Dans ses considérants, le Conseil avait solennellement consacré la valeur constitutionnelle du respect de la liberté individuelle, en donnant de cette notion une définition particulièrement large, qui incluait la protection de la vie privée.

La fête nationale du 14 juillet

L'Allemagne partagée entre l'émotion et la crainte du militarisme

BERLIN
de notre correspondant

La réception faite aux soldats allemands de l'Eurocorps, lors du défilé du 14 juillet sur les Champs-Elysées, a suscité en Allemagne un mélange d'émotion et d'agacement chez tous ceux, à gauche, qui trouvent que l'on parle un peu trop en ce moment d'engagement des troupes allemandes. Témoin de cette frustration, le quotidien berlinois *Tageszeitung*, journal de la gauche alternative, ne consacrait pas une ligne, vendredi 15 juillet, à ce qui s'est passé à Paris.

Le défilé des Champs-Elysées était, pourtant, une nouveauté à double titre pour les Allemands. Non seulement des soldats de la Bundeswehr se retrouvaient pour la première fois depuis la guerre en formation à Paris. Mais c'était aussi la première fois qu'ils participaient à ce genre de défilé qui n'a plus court en Allemagne. Dans son aspect « guerrier », le 14 juillet à la française est souvent mal compris. Il est perçu comme un exercice d'un autre âge ou bien comme le signe d'un « militarisme » typiquement français, digne de tous les clichés encore *vivaces, outre-Rhin, sur la* « Grande Nation ». Le correspondant du *Frankfurter Allgemeine Zeitung* note que Paris est le dernier endroit en Europe à maintenir ce genre de tradition, mais qu'il n'y a que les étrangers pour s'en étonner.

Les reporters des télévisions allemandes à Paris n'ont pas ménagé leurs efforts pour essayer de repérer les moindres signes de mécontentement parmi les spectateurs venus assister au défilé. Les opposants à la présence des soldats allemands ont eu tout loisir d'exprimer leurs griefs. Mais force a été de constater que les applaudissements l'ont très largement emportés sur les gestes de mauvaises humeurs.

Dans l'ensemble, la presse allemande reconnait que l'accueil de la population parisienne a été émouvant. *« Je suis heureux d'avoir été là »*, a déclaré le chancelier Kohl, dont les reporters ont relevé qu'il a visiblement été ému lors du passage du général allemand commandant l'Eurocorps. Au cours de la garden-party de l'Elysée, le chancelier a estimé que *« celui qui ne ressent pas une émotion dans un moment pareil est irrécupérable »*. Evoquant les critiques qui avaient été émises en France, il les a estimées *« tout à fait normales »*, soulignant que personne ne pouvait s'attendre à ce que *« l'Histoire disparaisse par enchantement »*.

M. Kohl a également ouvert un débat en laissant entendre que, dans les années qui viennent, il ne serait pas inimaginable de voir l'Eurocorps défiler à Berlin. Deux jours après le jugement de la Cour constitutionnelle autorisant la participation de troupes allemandes à des opérations internationales, tout cela fait beaucoup pour une partie de l'opinion très méfiante à l'égard de tout ce qui pourrait ressembler à un retour au militarisme. Même par le biais de l'amitié franco-allemande ou de l'Europe.

HENRI DE BRESSON

EUROCORPS : un défilé en Allemagne. – *Le ministre allemand de* la défense, Volker Rüehe, souhaite que des troupes de l'Eurocorps défilent pour la fête nationale allemande, le 3 octobre, comme pour le 14 juillet à Paris et le 21 juillet, fête nationale belge, à Bruxelles. Dans un entretien au quotidien *Die Welt*, M. Rüehe a fait remarquer qu'il n'y avait pas en Allemagne de grand défilé public de la Bundeswehr. Il a souligné qu'*« une parade dans un cadre européen revêt un caractère particulier, car elle reflète de manière marquante la coopération et l'évolution du processus d'union européenne »*.

La France aurait refusé la participation de forces britanniques

Selon le quotidien britannique *The Independent*, les organisateurs du défilé militaire du 14 juillet à Paris ont décliné la proposition de la Royal Air Force – l'armée de l'air britannique – de faire voler quatre avions de combat Tornado au-dessus des Champs-Elysées. Les Français, selon le quotidien, ont refusé la participation de la RAF il y a quatre mois, arguant du fait que la présence d'avions britanniques serait *« politiquement incorrecte »* et *« aurait transmis un mauvais message »*. *The Independent* qualifie cette décision de *« rebuffade »*, en rappelant la présence, dans le défilé du 14 juillet, de troupes allemandes participant à l'Eurocorps.

Dans les milieux militaires, on indique que c'est en août et septembre 1993 que le Royaume-Uni a proposé d'envoyer des avions Tornado lors de la célébration du débarquement allié en Normandie, le 6 juin dernier, et lors du défilé du 14 juillet à Paris. La première offre a été acceptée et des avions britanniques étaient présents au D Day. La deuxième proposition est restée à l'état oral et il n'y a pas eu de correspondance officielle échangée entre les deux pays. On ajoute que le défilé militaire du 14 juillet n'est pas de même nature que le D Day. Il n'a jamais été prévu, en effet, de participation étrangère au défilé du 14 juillet. C'est le 31 mai dernier que François Mitterrand a pris l'initiative d'inviter l'Eurocorps à Paris. L'armée britannique n'est pas membre de l'Eurocorps, auquel ont décidé d'adhérer l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg et la France. En revanche, le Royaume-Uni a choisi de participer à des corps multinationaux sous commandement direct de l'OTAN et il a même reçu en propre le commandement de l'un d'entre-eux, à savoir la force de réaction rapide (ARRC).

Le message aux armées de M. Mitterrand

Le président François Mitterrand place la célébration de la fête nationale sous le double signe du cinquantenaire de la libération de la France et de la construction européenne. Dans son traditionnel message aux armées, il explique : *« La France rend aujourd'hui hommage aux formations héritières de la 1re Armée et de la 2e division blindée. Elle a voulu y associer les unités du Corps européen, dont la présence témoigne de la volonté commune de nos peuples de construire ensemble l'avenir »*. *« N'oublions pas ceux qui, sur d'autres théâtres, et particulièrement en Bosnie, en Croatie et au Rwanda, œuvrent avec honneur et dévouement au service de la paix en se portant au secours de populations tragiquement éprouvées par la guerre et les violences aveugles »*, ajoute le chef des armées dans son message.

L'émotion contenue du général Willmann

Le général Helmut Willmann, commandant de l'Eurocorps depuis novembre 1993, était à la tête du détachement de blindés qui a pris part au défilé du 14 juillet. Parmi les soldats de cet embryon d'armée européenne invités à Paris se trouvaient deux cents Allemands. Helmut Willmann raconte ses impressions d'un 14 juillet pas comme les autres.

En voyant se dérouler devant lui l'avenue des Champs-Elysées, à la hauteur de l'Arc de triomphe, le général a éprouvé une émotion très particulière : il était le premier soldat allemand à fouler le sol parisien en uniforme depuis la seconde guerre mondiale.

« J'ai été étonné d'entendre des applaudissements et des « bravos » du haut en bas de l'avenue. Je ne m'attendais pas à tant de marques de sympathie. On nous a salués en allemand, mais je n'ai pas tout entendu à cause du bruit des chenilles de nos véhicules blindés. » Helmut Willmann décrit ses sentiments personnels avec pudeur : *« Je me suis efforcé, en tant que général, de ne pas laisser apparaître mes sentiments, même si j'étais intérieurement très ému. En revanche, plusieurs de mes colonels et soldats, y compris mon aide de camp, n'ont pas pu retenir leurs larmes. »*

L'état d'esprit de ses soldats avant le défilé ? Certains d'entre eux, dit-on, se sont rendus à Euro Disney avant le défilé. *« Nous les avions préparés psychologiquement à l'événement en leur faisant suivre un séminaire historique de deux jours à Sigmaringen, où est stationnée la 10e division blindée. Beaucoup de soldats ne savaient pas, il y a encore peu de temps, que l'Eurocorps existait. Ils sont revenus du défilé enthousiasmés par l'idée de la défense européenne. »*

Le général Willmann, qui vit à Strasbourg, a suivi avec une attention toute particulière la polémique qui a précédé le défilé. Tout en comprenant les critiques apparues en France, il expliquait, dans un entretien accordé au *Monde* et publié le 30 juin, que les valeurs de son armée étaient les mêmes que *« celles de la Révolution française »*. Aujourd'hui, il répond au malaise de tous ceux qui ont été choqués de découvrir le symbole de la croix de fer sur les blindés allemands. *« Cette croix signifie la liberté et la bravoure militaire. Elle a été créée au moment des guerres de libération contre l'invasion napoléonienne par le roi de Prusse. »*

Mais pour lui, c'est l'avenir qui compte. L'avenir de la défense européenne, qui prendra une nouvelle dimension avec la décision de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, qui vient d'autoriser l'envoi de soldats allemands hors de la zone OTAN. *« Le gouvernement allemand dispose d'une nouvelle marge de manœuvre qui lui permettra de participer à des missions collectives, par exemple sous la supervision de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), en ou hors la zone Centre-Europe. »* L'Afrique ? *« Il est trop tôt pour en parler, et ce n'est pas à moi de le faire. »*

L. D.

La voiture de M. Tiberi blesse deux motards de la police

A l'issue du défilé militaire du 14 juillet, à Paris, deux motards de la police nationale ont été percutés et sérieusement blessés par la voiture de Jean Tiberi, premier adjoint au maire de Paris, qui regagnait l'Hôtel de Ville en compagnie de Philippe Goujon, député (RPR, Paris) au titre de suppléant d'Edouard Balladur devenu premier ministre, et ajoint au maire, chargé de la sécurité.

L'accident s'est produit au carrefour du boulevard Saint-Germain et de la rue du Bac. La voiture de M. Tiberi, conduite par son chauffeur et qui roulait rapidement, sirène allumée, a fait une embardée pour éviter un véhicule qui traversait le carrefour. Déportée, elle a violemment percuté, par l'arrière, deux motards qui s'étaient rangés sur le côté pour la laisser passer, avant d'aller terminer sa course dans un véhicule en stationnement. Le choc a projeté l'un des motards à plusieurs dizaines de mètres. MM. Tiberi et Goujon ainsi que leur chauffeur ont été légèrement contusionnés. Les deux motards, en revanche, sont sérieusement blessés, l'un souffrant d'une fracture ouverte à la jambe et d'un traumatisme crânien, tandis que l'autre est atteint d'une fracture de la cheville et d'un traumatisme crânien. Cet accident a provoqué une sérieuse grogne dans les syndicats de policiers.

La Légion portes ouvertes

Avec ses militaires sur les Champs-Elysées et dans les rues, le 14 juillet était la bonne date pour une journée d'information sur la Légion étrangère. Quelques centaines de curieux sont passés, jeudi, sur le Champ-de-Mars, souvent plus attirés par la boutique de souvenirs que par des informations sur l'engagement lui-même.

La Légion recrute environ 1 300 hommes chaque année. Ils ont vingt-trois ans de moyenne d'âge et sont un reflet de tous les milieux sociaux. Ils sont de plus en plus nombreux à renouveler le contrat de cinq ans non négociable qu'ils signent en entrant. *« Comme ils savent qu'en sortant,* confie le lieutenant-colonel Duronsoy, chargé du recrutement, *ils seront peut-être au chômage, ils essaient de faire les quinze ans nécessaires pour avoir droit à une pension. »*

Eric, vingt et un ans, est entré dans la Légion il y a six mois. Après avoir obtenu un DEUG de droit à l'université, il avait envie d'autre chose : *« J'avais peur de la routine de ma vie d'étudiant. Mais c'est surtout l'honneur du képi blanc qui m'a attiré. Pour moi, la Légion est synonyme de solidarité et de rigueur, et c'est ce qui me convient. »* D'année en année, la Légion constate une stabilité dans la proportion de Français et d'étrangers : ils représentent respectivement 30 % et 70 %. En revanche, le pays d'origine de la majorité de ces légionnaires étrangers a changé : depuis 1989, on assiste à un afflux de demandes d'engagement des peuples slaves. Grâce à la Légion, ils ont la possibilité d'acquérir la nationalité française, qui se justifie dans ce cas *« non par le sang reçu mais par le sang versé »*, précise le lieutenant-colonel Duronsoy.

Contrairement à l'idée reçue, la Légion n'est plus un repaire de voleurs et de criminels en fuite. Avec ses 10 000 postulants par an pour un millier de places, la Légion peut aujourd'hui se permettre d'être plus exigeante sur le choix de ses hommes.

C. de M.

S'adressant au premier secrétaire du PS

M. Hory (MRG) propose « l'élaboration d'un projet minimal pour la gauche »

Dans une lettre adressée, mercredi 13 juillet, à Henri Emmanuelli, premier secrétaire du PS, Jean-François Hory, président du Mouvement des radicaux de gauche (MRG), propose l'élaboration d'un *« projet minimal pour la gauche »*. Soulignant que les radicaux sont *« disponibles pour tout dialogue »*, M. Hory indique que *« la gauche doit impérativement élaborer un projet alternatif sérieux et cependant marqué par ses valeurs »*. *« L'ancienneté et la qualité des relations entre radicaux et socialistes m'ont conduit à m'adresser à vous en premier lieu »*, écrit M. Hory, en précisant qu'il adressera également *« aux autres formations de progrès et à diverses personnalités de gauche une lettre en substance comparable »*.

Jean-François Hory dresse une liste de dix thèmes de réflexion, dont la réduction du chômage des jeunes, la démocratisation des institutions européennes et la lutte contre le Sida, qui pourraient être discutés dans les quatre prochains mois, afin de *« fixer des positions communes »*, pouvant être ratifiées à l'automne par les congrès respectifs du MRG et du PS. Cette initiative, note le président du MRG, est indépendante de toute négociation sur d'éventuels accords électoraux pour les élections présidentielle ou municipales, à laquelle, précise-t-il, *« les radicaux ne souhaitent pas participer actuellement »*.

DANIELLE MITTERRAND : Hospitalisée depuis quelques jours, Danielle Mitterrand doit subir une intervention chirurgicale à l'hôpital Broussais de Paris. – Danielle Mitterrand, présidente de la fondation France-Libertés, devait subir une intervention de chirurgie cardio-vasculaire, vendredi 15 juillet, à l'hôpital Broussais de Paris. Selon son entourage, Mme Mitterrand, âgée de soixante-dix ans, est hospitalisée depuis quelques jours dans cet hôpital parisien. Son absence à la réception de la Fête nationale dans les jardins de l'Elysée avait été remarquée. L'épouse du chef de l'Etat n'avait pas participé à sa récente visite officielle en Afrique du Sud.

Bernard Tapie dans ses meubles au cours de la dernière garden party

A l'Elysée, Bernard Tapie est *dans ses meubles*. On l'y avait vu l'an dernier, au mieux de sa gloire marseillaise, organiser à sa main une cérémonie en l'honneur des joueurs de l'OM vainqueurs de la Coupe d'Europe, présenter aux uns et aux autres l'équipe présidentielle, rectifier l'ordonnance d'un nœud de cravate mal ficelé, intimer à Basile Boli l'ordre de retirer ses mains de ses poches, planté dans un salon, le torse avantageux, tel un propriétaire d'hôtel particulier. On l'a vu cette année, lesté par le fisc et 2 344 457 suffrages aux élections européennes, déambuler à l'aise dans le palais, à l'occasion de la partie champêtre du 14 juillet, la dernière de l'actuel président. Bernard Tapie est à tu et à toi avec la République.

S'il n'a pas franchi le cordon de gardes républicains qui séparait les jardins du palais, salon et terrasse réservés aux personnalités, c'est que l'on craignait sans doute l'émeute, au moins une concurrence déloyale envers le vrai maître des lieux. Il a suffi que Bernard Tapie apparaisse sur la plus haute marche du perron pour que la foule tente de donner l'assaut à « Nanard ». Une dame d'aspect raisonnable s'est écroulée dans un bac à fleurs et l'idole a failli piquer du nez dans les reines-marguerites. « Nanard » a signé des autographes jusqu'à plus d'encre. Il a dit à ceux d'en bas : *« Attendez-moi là, je fais le tour »*.

Ils ont attendu longtemps. Bernard Tapie s'en était allé dans le salon réservé. Il a tourné, viré, en marmonnant un refrain que l'on pouvait prendre, à première écoute, pour une mélopée africaine : *« Où est Hory ? Où est Hory (1) ? »* Il a longé les fenêtres, scrutant le parc. Il a saisi Jack Lang par le bras, aller et retour, et tous deux ont pris l'air grave qui convient à l'exercice déambulatoire. Puis il a changé de partenaire, Alain Delon passait par là. *« Delon, il a toujours été de gauche ! »* a dit Tapie. *« J'ai toujours été de droite et je persiste »*, a répondu Delon, qui avoue un petit faible pour François Mitterrand. Bernard Tapie s'est fait photographier avec l'acteur de droite, puis avec l'acteur de gauche, Roger Hanin, beau-frère du président. Il doit posséder un gros album.

Lorsque François Mitterrand est revenu de sa tournée, très applaudie, dans les jardins, Bernard Tapie et lui se sont ratés. Fait exprès ou pas, peu importe, ils ne manquent pas d'occasions de rencontres. Et si le président n'a pas parlé de lui à la télévision, lors de l'habituelle intervention du 14 juillet, c'est parce que les journalistes n'ont pas insisté. Bernard Tapie, membre éminent de la gauche à rassembler, ne lui en voudra pas, le président a, dans le passé, beaucoup donné.

Jacques Delors : une « voie royale »

A la télévision, François Mitterrand a livré, telle une mère cuisinière sur le départ, l'une de ses recettes préférées. Bernard Tapie la pratiquait déjà. Si l'on veut faire connaître quelque chose, dit ce président qui sait de quoi il parle, il suffit d'en entretenir quelques journalistes en leur demandant de garder le secret. François Mitterrand ayant utilisé ce tour de main peu avant le 14 juillet, il est possible d'écrire ce qu'il n'a pas dit aux téléspectateurs.

Jacques Delors, qui s'est isolé dans un coin de l'Elysée pour écouter tout le bien télévisé que le chef de l'Etat pense de lui, obtiendra une confirmation. Pour la candidature socialiste à l'élection présidentielle, une *« voie royale »* lui est ouverte, à condition qu'il consente à s'y engager. Michel Rocard, absent des réjouissances élyséennes, apprendra que le portrait du bon candidat, tel que le dessine François Mitterrand, ne ressemble au sien que de très loin : *« Savoir parler clairement, savoir de quoi l'on parle, savoir parler aussi bien à ceux des villes et à ceux des villages »*. Les prétendants socialistes enregistreront le pari du meilleur pronostiqueur électoral de France, 47 à 48 % au second tour si la campagne et le candidat sont convenables, mieux peut-être pour Jacques Delors. Et, sait-on jamais...

Ceux de droite découvriront qu'il existe, dans le gouvernement Balladur – le premier ministre, Charles Pasqua, Simone Veil, Alain Juppé, Pierre Méhaignerie notamment étaient présents à l'Elysée –, la même proportion d'*« ânes savants »* que dans la population française, mais les précédents n'étaient pas mieux lotis. Sauf Bernard Tapie.

JEAN-YVES LHOMEAU

(1) Jean-François Hory est président du Mouvement des radicaux de gauche (MRG).

Après la réunion du synode

La polémique sur la séparation de l'Eglise d'Angleterre et de l'Etat tourne court

La polémique constitutionnelle déclenchée par l'intention prêtée au prince Charles de favoriser une séparation de l'Eglise et de l'Etat semble apaisée. Le synode de l'Eglise d'Angleterre vient de rejeter catégoriquement une telle perspective.

LONDRES
de notre correspondant

Rien n'a filtré de l'entretien entre le prince Charles et l'archevêque de Cantorbéry, le Dr George Carey, mais chacun sait à quoi s'en tenir. Qualifiée de pure routine, cette rencontre, mardi 12 juillet, entre l'héritier du trône et le chef spirituel de l'Eglise anglicane n'était donc pas liée – du moins officiellement – à la récente polémique constitutionnelle soulevée par les propos du prince de Galles (*le Monde* du 1er juillet), lesquels avaient largement été interprétés comme une volonté du futur souverain de favoriser une séparation de l'Eglise et de l'Etat ! L'émotion avait été grande, à telle enseigne que l'archevêque d'York, le Dr John Habgood, numéro deux de la hiérarchie, s'était inquiété d'une possible déstabilisation de l'ensemble de la Constitution britannique, voire de l'institution monarchique.

Tant est si bien que ce sujet a dominé les travaux du synode de l'Eglise d'Angleterre qui s'est tenu les 9 et 10 juillet, éclipsant bien d'autres questions pourtant d'une brûlante actualité pour la foi anglicane, comme par exemple les conséquences de l'ordination sacerdotale des femmes et l'état passablement désastreux des finances de l'Eglise.

Devant cette menace, vraie ou supposée, d'une séparation de l'identité politique et de la religion majoritaire, le synode a fait front, rejetant catégoriquement toute altération de ces liens historiques. Par 273 voix contre 110, une motion visant à mettre fin au rôle du premier ministre s'agissant de la nomination des évêques et à celui du Parlement pour avaliser les décisions du synode a été repoussée, tout comme la proposition de créer une commission de travail sur la question des relations entre l'Eglise et l'Etat.

Le synode n'a pas voulu écouter la voix du chef de file de la « réforme », l'évêque auxiliaire de Rochester, Colin Buchanan, qui estimait que le Parlement *« n'est pas formellement compétent pour prendre des décisions théologiques ». La menace est donc, en principe, écartée et le débat renvoyé sine die.* L'Eglise d'Angleterre l'a-t-elle échappé belle ? L'affaire était sans aucun doute sérieuse, même si elle fut traitée avec un manque singulier de sang-froid.

La « petite phrase » du prince Charles

Peu avant l'ouverture du synode, des conseillers du prince Charles avaient désamorcé la « bombe » en assurant l'archevêque de Cantorbéry et Mgr Habgood que le fils de la reine Elisabeth II n'avait, contrairement aux rumeurs, aucune velléité schismatique.

Ce que l'on reprochait au prince Charles tenait essentiellement à une « petite phrase » mal contrôlée, prononcée au cours d'une émission télévisée. Le futur monarque, dont on connaît l'intérêt œcuménique pour diverses religions, avait indiqué qu'il préférait le titre de *« défenseur de la foi »* (sous-entendu « des » fois), plutôt que celui de *« défenseur de la Foi »* (c'est-à-dire anglicane). Nuance peut-être, et qui pouvait être interprétée comme le constat du caractère de plus en plus pluri-culturel de la société britannique.

Mais les exégètes se saisirent de cette inflexion en lui prêtant le caractère radical que l'on sait. Brusquement, ce titre de « défenseur de la Foi », qui signifie en fait que la souveraine est le « gouverneur suprême de l'Eglise d'Angleterre », a été brandi comme un rempart face à toutes les intolérances, notamment religieuses, qui ont cours... sur le continent. Chacun s'interrogeait en même temps sur les vraies intentions du prince Charles, quitte à lui en prêter de bien machiavéliques... Le très sérieux *The Economist* alla jusqu'à échafauder l'hypothèse selon laquelle le prince de Galles aurait pu voir dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat un moyen commode de divorcer de la princesse Diana (que l'on dit attirée par la religion catholique), tout en préservant intactes ses chances de devenir roi... En un sens, cette explication aurait peut-être été préférable. Car l'impression demeure que le prince de Galles a perdu une bonne occasion... de se taire. Non dénué de charme, doué de talents variés et crédité d'« idées » assez arrêtées sur de nombreux sujets, il n'est pourtant guère admiré par les Britanniques.

LAURENT ZECCHINI

SCIENCES

La fin d'une étoile

Suite de la première page

Shoemaker-Levy 9 est brisée *« en cinq morceaux au moins »*, alignés à la queue leu-leu, *« comme les perles d'un collier »*. Le phénomène passionne immédiatement les spécialistes des petits corps célestes. Etant donnée sa position, ils pensent immédiatement que le noyau original s'est brisé lors d'un passage à proximité de Jupiter, sous l'influence d'un « effet de marée » dû à l'attraction gravitationnelle énorme de la planète géante (elle est 318 fois plus massive que la Terre). Cela explique l'alignement des morceaux sur une même orbite, alors qu'une collision avec un astéroïde les aurait dispersés dans toutes les directions.

Après plusieurs approximations, des calculs plus précis montrent que la comète se trouve sur une trajectoire très elliptique qui l'a amenée à frôler Jupiter, à moins de 40 000 kilomètres du sommet de sa couche nuageuse, le 8 juillet 1992. Après s'en être éloignée jusqu'à 49,65 millions de kilomètres (le 13 juillet 1993), elle devrait revenir s'y écraser, morceau par morceau, entre samedi 16 et vendredi 22 juillet.

En attendant cette semaine faste, les astronomes ont eu tout le loisir d'affiner leurs connaissances sur la comète. Lors de sa découverte, les fragments étaient regroupés sur une distance de 160 000 kilomètres. Ils s'égrènent aujourd'hui sur environ 5 millions de kilomètres. Leur observation est difficile : à cette distance de la Terre, on ne peut, en effet, déduire leurs caractéristiques qu'à partir de la luminosité qu'ils émettent. Or cette dernière est due essentiellement à la poussière qui entoure ces noyaux, que même les instruments les plus puissants – tel le télescope spatial Hubble – ne peuvent discerner.

Le mystère des fragments

Au début de leurs observations, les astronomes ont réussi à compter jusqu'à vingt et un fragments. Mais, depuis, certains se sont dédoublés, et deux d'entre eux se sont « éteints » sans que l'on puisse dire avec certitude s'ils se sont volatilisés, fondus avec d'autres ou réduits à un noyau rocheux sans poussières. A moins qu'ils ne soient tout simplement devenus trop peu lumineux pour être encore perceptibles.

Une analyse spectroscopique réalisée à l'aide du télescope Hubble a montré l'absence de radical hydroxyle (OH). *« Cela signifie que les noyaux sont très peu gazeux, et qu'ils contiennent plus de poussières que de glace. C'est la caractéristique d'une comète usée »*, explique Anny-Chantal Levasseur-Regourd (université Paris-VI, service d'aéronomie du CNRS). Mais c'est à peu près tout ce que l'on sait sur la composition de ces fragments.

Leur taille, en dépit des multiples mesures et de modélisations complexes effectuées notamment aux Etats-Unis, reste une énigme. Les estimations varient, selon les astronomes, de 100 mètres à 3 kilomètres de diamètre ! Un flou du même ordre règne quant à la masse et à la cohésion de ces fameux noyaux. L'énergie dissipée lors de la rencontre brutale avec l'atmosphère de Jupiter étant directement fonction de ces deux paramètres, toute prévision est hasardeuse.

On peut néanmoins parier sur un superbe cataclysme. Il suffit, par exemple, de se rappeler que l'astéroïde qui ravagea des dizaines de milliers d'hectares de forêt dans la région de Tunguska (Sibérie), le 30 juin 1908, ne dépassait probablement pas 50 mètres de diamètre. Des physiciens américains ont calculé que l'impact d'un seul fragment de 1 à 2 kilomètres de diamètre sur Jupiter pourrait développer une énergie équivalant à 100 à 1 000 fois la puissance de l'arsenal nucléaire mondial.

Les fragments, qui aborderont Jupiter à une vitesse de 60 kilomètres par seconde, devraient s'enfoncer de 200 à 300 kilomètres (selon leur taille) dans la couche supérieure, de nuages de Jupiter. Le frottement de l'atmosphère sur ces bolides provoquera *« des flashes très intenses de lumière bleue »*. Ensuite, explique Jean Lecacheux (Observatoire de Paris-Meudon), *« les phénomènes seront très similaires à ceux produits par l'explosion d'une bombe atomique, mais à une échelle beaucoup plus grande. Les matériaux cométaires et les gaz de l'atmosphère jovienne, portés à une température de 10 000 à 30 000 °C, formeront une énorme boule de feu qui se dilatera rapidement, s'élèvera dans l'atmosphère et formera un champignon de plusieurs centaines de kilomètres »*.

Cette formidable explosion provoquera immanquablement des modifications chimiques dans l'atmosphère de la planète. Peut-être verra-t-on *« des remontées des couches profondes contenant peut-être des gaz comme l'hydrogène sulfuré, que l'on ne détecte pas habituellement »*, espère Jacques Crovisier (Observatoire de Paris-Meudon). L'étude des ondes de choc pourrait alors fournir des renseignements précieux sur la structure interne de cette planète gazeuse composée à 98 % d'hydrogène et d'hélium.

Enfin, le dégagement intense de poussières et de gaz créé par les explosions pourrait perturber le champ magnétique de la planète et donner lieu à la formation de sortes d'aurores boréales. Certains ont émis l'hypothèse que toute la magnétosphère (« bulle » magnétique d'un rayon 50 fois supérieur à celui de Jupiter) pourrait devenir visible. Mais *« c'est sans doute un peu exagéré »*, estime Anny-Chantal Levasseur-Regourd. Les planétologues attendent aussi avec beaucoup de curiosité de voir comment les restes de la comète vont se comporter après l'impact. Les poussières (d'une taille de 0,1 à 10 micromètres) pourraient, estiment certains d'entre eux, venir enrichir les anneaux qui ceinturent Jupiter, ou même en créer un nouveau.

Tous les fragments de la comète devraient se retrouver à peu près au même endroit, à quelques degrés de latitude ou de longitude les uns des autres, près du bord de Jupiter vue de la Terre. Mais, hélas ! sur sa face cachée. Heureusement, Jupiter tourne très vite sur elle-même (un tour en neuf heures et cinquante minutes), et les effets de ces impacts devraient être encore visibles lorsque la zone de bombardement nous fera face. Dans le monde entier, la plupart des télescopes n'auront donc « d'yeux » que pour Jupiter durant la plus grande partie du mois de juillet.

En France, les quatre instruments actuellement opérationnels à l'observatoire du pic du Midi seront mobilisés. Le radiotélescope de Nançay sera « à l'écoute » des modifications de la magnétosphère de Jupiter. Intégré à un réseau d'une vingtaine d'instruments répartis sur toute la surface du globe, il sondera le ciel pour le compte d'un groupe d'astronomes coordonnés par l'université de Floride.

Hélas ! la période estivale n'est pas très favorable à l'observation de Jupiter (alors très bas sur l'horizon) dans nos régions. Les sites de l'hémisphère sud seront nettement plus favorisés. De nombreux astronomes français et européens se sont donc déplacés et travailleront depuis l'observatoire austral européen du Chili, où onze programmes d'observation différents sont prévus.

Côté espace, tous les satellites et les sondes spatiales susceptibles de fournir des données ont été mobilisés. Le télescope Hubble est bien évidemment la vedette de cette armada scientifique. Les sondes Voyager-2 et Galileo, bien placées derrière Jupiter, pourront en principe observer les impacts en direct. Malheureusement, la première se trouve un peu loin, aux confins du système solaire, et l'antenne principale de la seconde refuse de se déplier. On espère malgré tout qu'elles réussiront dans leur tâche, tout comme la sonde Ulysse, qui travaille dans le domaine radio et est actuellement au-dessus du pôle sud du Soleil, et le satellite astronomique ultra-violet IUE (International Ultraviolet Explorer).

Quels seront les résultats de cette mobilisation ? En l'absence de précédent, il est difficile de le prévoir. *« A partir de calculs justes fondés sur des phénomènes physiques connus, une quinzaine d'effets possibles ont été annoncés. Mais ils sont parfois contradictoires, et un certain nombre de ces hypothèses sont forcément fausses »*, estime Jean Lecacheux. Encore faut-il que la collision ait effectivement lieu. Mais peu d'inquiétude à ce sujet. C'est le seul point sur lequel les astronomes se disent confiants dans leurs prévisions. *« A plus de 99 %... »*

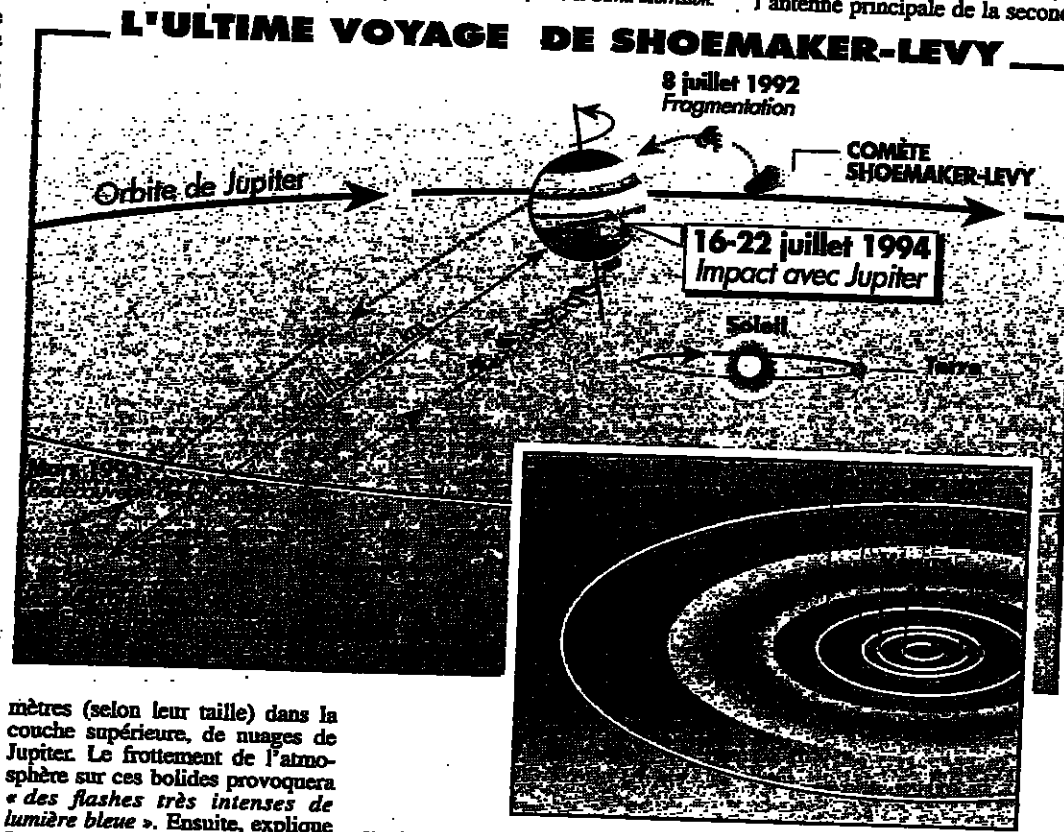
JEAN-PAUL DUFOUR

Des phénomènes rares et cataclysmiques

Astéroïde (diamètre en km)	Comète (diamètre en km)	Energie dégagée (en Mt)	Fréquence d'apparit. (en années)
0,6	0,4	15 000	70 000
1,5	1	200 000	500 000
5	3	10 millions	6 millions

D'après Clark Chapman et David Morrison.

L'ULTIME VOYAGE DE SHOEMAKER-LEVY



Demain ou dans des millions d'années

Un million de mégatonnes. Dix millions de mégatonnes. Plus, peut-être. Cinquante millions de fois, cinq cents millions de fois la puissance de la bombe atomique larguée sur Hiroshima. C'est l'énergie phénoménale que peut libérer une comète pénétrant dans l'atmosphère de Jupiter. Il arrive un moment où les chiffres n'ont plus de sens, mais où chacun comprend inconsciemment que ce qui est une chiquenaude pour la planète géante du système solaire serait une catastrophe planétaire pour la Terre.

Tout est affaire d'échelle. Un chapelet de blocs de glace ou de pierre de quelques centaines de mètres percutant l'atmosphère épaisse et profonde de Jupiter ne donnera au mieux qu'un merveilleux feu d'artifice. Le géant, avec ses 144 000 km de diamètre et sa fameuse tache rouge, une curiosité météorologique dans laquelle deux globes terrestres pourraient aisément prendre place, en a vu d'autres. Sans dommages.

« Statistiquement, Jupiter est frappée une fois tous les cent ans par une comète analogue à Shoemaker-Levy 9 », souligne Alain Maury, de l'Observatoire de la Côte d'Azur, qui précise *« que le même phénomène n'intervient sur Terre que tous les million ou dix millions d'années »*. Nous voilà partiellement rassurés, accrochés au vieux principe de l'attraction universelle qui postule que *« plus on est gros et plus on attire »*. Pas étonnant dans ces conditions que Jupiter capte plus d'astres errants, comètes, météorites, astéroïdes, que ne le fait la Terre.

Des « cicatrices » à la surface du globe

Si le risque d'une telle collision avec notre globe est faible à l'échelle d'une vie humaine, il n'est toutefois pas nul. Le ciel peut toujours nous tomber sur la tête. Le récent météore de Montréal, *« vraisemblablement un bloc de cinq à dix mètres de diamètre »*, qui a eu le bon goût de se volatiliser au contact des couches denses de l'atmosphère terrestre, vers 20 ou 30 kilomètres d'altitude, est là pour nous le rappeler. Seuls en effet quelques petits fragments de la taille d'un pamplemousse sont arrivés au sol.

L'explosion en Sibérie centrale, voilà quatre-vingt-six ans, d'un morceau de comète ou d'astéroïde pierreuses de 60 mètres de diamètre, à seulement huit kilomètres d'altitude au-dessus de la Tunguska, non loin du lac Baïkal, a, par son effet de souffle (20 mégatonnes, soit mille fois Hiroshima), dévasté une zone de plus de mille kilomètres carrés. Les arbres y ont été couchés, comme alignés les uns contre les autres, et certains témoins affirment que, pendant plusieurs jours, *« on a pu lire les journaux à minuit comme en plein jour »*.

Fort heureusement « de tels phénomènes sont rares, explique Chantal Levasseur-Regourd, professeur à Paris-VI, *parce que les deux planètes géantes du système solaire, Jupiter et Saturne, jouent un rôle de filtre et de protecteur pour la Terre. Elles captent, elles attirent naturellement une grande partie de ces objets. »* Certains arrivent malgré tout jusque sur Terre et les images prises par les satellites d'observation témoignent de ces collisions cataclysmiques.

Les traces de ces terribles impacts ont souvent disparu de la surface du globe sous l'effet conjugué de l'érosion ou du modelage des continents par la tectonique des plaques. Pourtant, à en croire deux chercheurs américains, Clark Chapman et David Morrison, du Planetary Science Institute et du Ames Research Center, quelque 140 « cicatrices » dues à ces chocs seraient encore visibles.

Le plus connu, le Meteor Crater d'Arizona, creusé il y a trente mille ans par un bloc métallique d'une dizaine à une cinquantaine de mètres de diamètre, n'est pas le plus grand. A peine plus d'un kilomètre de diamètre (1). Mais de plus vastes, larges de plusieurs kilomètres, voire de dizaines de kilomètres, ont laissé leurs traces. On les trouve à Manicouagan au Québec, à Wolf Creek en Australie, à Lonar en Inde, à Mistastin au Labrador et même à Rochechouart dans... le Limousin où, voilà 180 à 200 millions d'années, un objet de un à deux kilomètres a creusé un cratère d'une vingtaine de kilomètres de diamètre.

Plus récemment, les géologues en ont identifié un, énorme, à Chicxulub dans la presqu'île du Yucatan. Diamètre estimé : 180 km ! Le coupable : un objet de plusieurs kilomètres dont l'impact au sol à une vitesse de plusieurs dizaines de kilomètres par seconde a déclenché des séismes, des raz-de-marée aux vagues monstrueuses et vraisemblablement soulevé de fantastiques nuages de poussière qui ont longtemps obscurci l'atmosphère et bouleversé la biosphère (2).

De là à y voir la cause de la fameuse extinction des dinosaures, il y a un pas que certains scientifiques n'ont pas hésité à franchir. On imagine alors sans peine les dégâts qu'un tel bolide, ou même un autre de moindre importance, pourrait faire aujourd'hui sur une planète habitée par plusieurs milliards d'individus. Espérons seulement que Jupiter veille !

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Les comètes, comme la grande majorité des astéroïdes, sont relativement fragiles. Elles se disloquent alors facilement, tandis que les objets entièrement métalliques parviennent entiers au sol. Pour cette raison un astéroïde métallique de petite taille peut provoquer des dégâts plus importants qu'un objet pierreux beaucoup plus grand.

(2) Des calculs ont montré que des vagues de plus de mille mètres de haut à une vingtaine de kilomètres du point d'impact pourraient être engendrées par le choc et que des séismes d'une violence sans comparaison avec les plus meurtriers (magnitude 0 sur l'échelle de Richter) qui ont frappé la Terre pourraient se déclencher.

Pour obtenir l'agrément d'une structure d'accueil des personnes âgées

Une ancienne aide-soignante poursuit une grève de la faim depuis le 22 juin

CHAUMONT

de notre correspondant

La Renault rouge stationnée en face du bâtiment du conseil général de la Haute-Marne à Chaumont n'a pas bougé depuis le 22 juin. Dans l'habitacle surchauffé, Jeanne-Marie Pernot continue sa grève de la faim. Elle a déjà perdu une dizaine de kilos. Mᵉ Gérard Bocquillon, avocat au barreau de Chaumont, comptait rencontrer le président du conseil général, Pierre Niederberger (UDF-PR) en début de semaine afin de débloquer le dossier de la maison de retraite de sa cliente.

Tout commence en 1987 lorsque Jeanne-Marie Pernot démissionne de son poste d'aide-soignante à l'hôpital de Bar-sur-Aube en vue de créer une structure d'accueil pour personnes âgées dans son pavillon de Juzennecourt à mi-chemin entre Chaumont et Colombey-les-Deux-Eglises. En 1989, une loi définit cet accueil *« afin d'assurer le bien-être des personnes et de limiter les abus »*.

L'année suivante, Jeanne-Marie Pernot demande l'agrément à la commission régionale des institutions sociales et médico-sociales, sous couvert du conseil général, qui a rendu un avis défavorable. Son dossier de maison de retraite est refusé par la commission pour non-respect des normes. Toutefois, le conseil général l'autorise à poursuivre son activité sous la forme de famille d'accueil et lui accorde une dérogation pour un troisième pensionnaire. Mᵐᵉ Pernot a porté l'affaire devant le tribunal administratif qui n'a pas encore rendu son jugement.

Agir avec éclat

Au printemps, une inspection conjointe de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et de la direction de la solidarité départementale (DSD) convainc Jeanne-Marie Pernot qu'il faut agir avec éclat pour que les choses avancent. Le rapport d'enquête est contradictoire. Selon la DSD, *« cet établissement présente des risques certains au niveau de l'hygiène alimentaire. Par ailleurs, il est permis de se demander si les conditions relatives à la sécurité en cas d'incendie sont respectées. »*

Mais, de son côté, le médecin inspecteur de la DDASS conclut à l'absence de *« problèmes majeurs de santé publique »*. *« Ils ont joué un peu la montre. Maintenant cela devient plus délicat*, estime Mᵉ Bocquillon à propos de l'attitude des élus et des services du conseil général. *Pour des raisons de politique départementale, on ne voulait pas d'établissement de ce genre. Ils se rendent compte qu'ils ont commis une erreur. Mᵐᵉ Pernot s'occupe de gens qui étaient en maison de retraite et qui ne s'y plaisaient pas. »*

L'avocat réclame maintenant une aide du conseil général afin que sa cliente puisse reprendre son activité. Il veut aussi une tolérance pour qu'elle puisse accueillir plus de trois personnes, le temps qu'un nouveau dossier soit étudié par les autorités.

LOÏC LE LAGADEC

EXPLOSION : vingt-sept morts dans une maison de retraite italienne. – Vingt-sept personnes ont été tuées et sept autres blessées lors de l'effondrement, jeudi 14 juillet, d'une maison de retraite à Motta-Visconti, dans la région de Milan (nord). A l'heure où les personnes âgées étaient réunies pour prendre leur petit déjeuner, une explosion d'une violence extrême s'est produite sous le réfectoire. Les fondations se sont écroulées, entraînant avec elles les murs de l'édifice. Des conduites de gaz endommagées par des travaux seraient à l'origine de l'accident. Seules huit personnes ont pu prendre la fuite. – *(AFP)*.

POLICE

Les suites de l'affaire des écoutes du conseil national du PS

La réforme des RG évoquée par M. Pasqua est encore imprécise

Les déclarations de Charles Pasqua, mercredi 13 juillet sur TF 1, évoquant une prochaine réorganisation des renseignements généraux de la préfecture de police de Paris (RGPP), si elles ont fait office d'épilogue à l'affaire du conseil national du PS, ont ouvert un nouveau débat. Le ministre de l'intérieur, à cette occasion, a explicitement indiqué que la 2ᵉ section des RG parisiens serait dissoute. C'est un membre de cette section, chargée de l'observation des formations politiques – en dehors des partis extrémistes –, qui avait été accusé d'« espionner » les débats des socialistes, le 19 juin. Le chef de cette section, ainsi que le directeur des RGPP, Claude Bardon, ont depuis été relevés de leurs fonctions *(le Monde* du 8 juillet).

Selon l'entourage de Charles Pasqua, la suppression de cette unité constitue la *« traduction d'une volonté déjà ancienne »* du ministre de l'intérieur, même si aucun projet formel ne semble effectivement rédigé à ce jour. C'est seulement à la rentrée prochaine que la réforme devrait être mise en chantier. Sur TF 1, M. Pasqua avait affirmé ne pas être *« à la recherche de ragots d'alcôve »*. Dans cette optique, la réforme annoncée devrait être appliquée à l'ensemble des renseignements généraux, et non aux seuls services de la capitale. Il n'est pas exclu, en outre, que la section « presse » des RG, chargée du suivi des milieux journalistiques et des organes de presse et d'édition, soit également visée, et ses attributions limitées.

« Ce que mes prédécesseurs n'ont jamais fait, je vais le faire », a indiqué M. Pasqua. Réorienter l'action des RG, privilégier le « renseignement prévisionnel » par rapport aux simples comptes-rendus de manifestations : ces priorités ont souvent été affichées par les ministres successifs, mais elles ne se sont traduites, jusqu'ici, que par des aménagements, jamais par une véritable réforme. Les premiers à croire à la volonté de l'actuel locataire de la place Beauvau de ne pas en rester au discours semblent être les RG eux-mêmes. Inquiets de leur avenir, nombre de fonctionnaires posent à voix haute la question : *« Lorsque le gouvernement aura retiré à la police la charge du renseignement politique, qui prendra le relais ? »*

H. G.

JUSTICE

Recruté par un club français il y a six ans

Un footballeur ivoirien agé de dix neuf ans est menacé d'expulsion pour séjour irrégulier

LILLE

de notre correspondant

Un footballeur ivoirien de dix-neuf ans, qui jouait au club de Béthune, devrait être expulsé samedi 16 juillet du territoire français faute d'avoir pu obtenir un titre de séjour. Pourtant, cela fait sept ans qu'il vit et joue en France.

Marc-Hervé Cissé avait été repéré à Abidjan et recruté par le Paris Saint-Germain en 1987. Après cinq ans passé dans ce club, il est prêté au LOSC, le club lillois, pour la saison 1992-1993. En avril 1993, le club l'informe que son contrat ne sera pas renouvelé. Agé de dix-huit ans, Marc-Hervé Cissé se trouve alors en situation irrégulière : il joue au football en France depuis six ans mais n'a ni certificat de travail ni carte d'étudiant.

En juin 1993, il signe malgré tout au Stade béthunois, un club amateur de national 3. En janvier, il part à Abidjan et revient en France en février muni d'un visa touristique de trois mois. En possession d'un certificat d'hébergement signé par le club de Béthune selon lequel il est *« convié à un stage de trois mois en vue de son incorporation au sein du club »*, il espère obtenir un titre de séjour. Celui-ci lui sera refusé par la préfecture d'Arras.

Le 9 juillet, Marc-Hervé Cissé est contrôlé dans le métro de Lille, où il voyage sans titre de transport. Le lendemain, on lui notifie un arrêté de reconduite immédiate à la frontière. Le recours déposé par son avocat auprès du tribunal administratif a été rejeté mardi12 juillet.

« On va chercher des enfants doués en football à l'étranger pour faire gagner des clubs français, proteste Michelle Demessine, sénateur communiste du Nord qui fait partie, avec le MRAP, du comité de soutien constitué pour le footballeur, *et à la moindre faiblesse de leur part on les jette comme de vulgaires citrons pressés. Avec la loi Pasqua, sans ressources, sans contrat, sans statut d'étudiant, aucun recours n'est possible. »*

JEAN-RENÉ LORE

Le pain noir des « mères »

Les tribunaux de commerce règlent le sort de la grande restauration lyonnaise

LYON

de notre bureau régional

Ces temps-ci, quelques « mères », c'est-à-dire de grandes figures de la gastronomie lyonnaise qui incarnent un certain confort culinaire bourgeois, connaissent des fins de mois difficiles. Coup sur coup, le tribunal de commerce de Lyon vient de prononcer le 4 juillet la liquidation judiciaire du luxueux restaurant La Mère Guy, établi sur le bord de la Saône, à La Mulatière, et d'homologuer le 12 juillet un plan de reprise en faveur de la Mère Vittet, sise près de la gare de Lyon-Perrache, qui avait été placée en redressement judiciaire dès l'été de 1993.

La Mère Guy, qu'animait le chef Roger Roucou, devra trouver un repreneur avant de voir bouillir à nouveau sa marmite. La Mère Vittet n'a jamais cessé ses activités ; elle voit revenir une femme à la direction de l'entreprise : la continuité sera assurée, avec quarante-cinq salariés, par Huguette Vittet, l'épouse du précédent propriétaire, prénommé Jean. Ce notable détint un mandat de conseiller municipal (CDS), jusqu'en 1989, et il préside toujours aux destinées de l'association des commerçants du quartier. Cela dit, afin de montrer un réel enracinement dans la ville.

Les deux « mères » avaient parfois produit l'impression, ces dernières années, de rechercher le salut dans une forme de fuite en avant. Si la Mère Guy, riche de près de trois siècle de légende, doit « mettre la clé sous la porte », c'est parce qu'elle n'a finalement pu obtenir l'entrée dans son capital, d'un investisseur qui aurait été capable de financer la création, à côté de l'actuel restaurant, d'un nouvel hôtel de luxe. Le coût de cet établissement, dont la construction est suspendue, devrait atteindre, aux dernières nouvelles, les 35 millions de francs. Et les ennuis de La Mère Vittet ont commencé lorsqu'elle imagina de construire un complexe hôtelier dans la banlieue, à Genas, et entreprit de se doter de « satellites » situés dans le centre de la métropole régionale, sous les enseignes du Bar Américain et du Tavernier de Saint-Paul. Il fallut céder l'une et l'autre, l'an dernier, après les avoir présentées comme des garantes d'une nouvelle expansion du bon goût.

Réduction des notes de frais

Mais les « mères » ont-elles réellement fauté ? A leur avantage, on dira d'abord qu'elles ne furent pas les seules. Les beaux quartiers ont bruissé, pendant plusieurs mois, de rumeurs inquiétantes sur Le Gourmandin, un restaurant de prestige installé par Daniel Abattu dans l'écrin rococo de l'ancienne gare des Brotteaux. Le Gourmandin fut sauvé par de véritables mécènes qui acceptèrent de se charger de son patrimoine immobilier. Durant l'été de 1993, la ville fit aussi ses gorges chaudes à propos du chef Pierre Orsi, auteur dans son établissement de la place Kléber, de somptueux travaux d'aménagement. S'ils n'avaient engagé de tels chantiers, chefs et « mères » auraient pu être accusés de manquer un peu d'ambition, alors que leur ville se proclame facilement capitale mondiale de la gastronomie. Malheureusement, certaines de ces grandes œuvres ont été entreprises à contre-temps.

La clientèle la plus intéressante et la plus rémunératrice, pour de tels établissements, reste celle des repas d'affaires. Or, contraintes aux économies, nombre d'entreprises ont résolu, depuis trois ans, d'effectuer des coupes claires dans les notes de frais. Alors qu'elle s'était accoutumée à vivre hors des normes, la restauration de luxe a dû manger son pain noir et se satisfaire d'une clientèle formée plus souvent de particuliers. Ceux-ci dépensent moins, puisqu'ils paient avec leurs propres deniers. Selon Mᵐᵉ Huguette Vittet, l'addition moyenne atteignait 200 à 225 francs par convive, en 1990. L'appétit diminuant, elle est maintenant limitée à 160-180 francs. En 1993, La Mère Vittet a réalisé un chiffre d'affaires de 14,5 millions de francs, contre 24,1 millions de francs, en 1990.

Les grandes toques ont multiplié, sur leurs cartes, les formules de déjeuners d'affaires rapides, un peu plus légers et notoirement moins coûteux. La Mère Vittet propose maintenant un menu de combat à cent francs. Elle étudie, pour les repas d'affaires un « menu du jour » qui sera facturé à cent trente francs environ. La Mère Vittet a dû se résoudre, l'an dernier, à supprimer une dizaine d'emplois. D'autres ont agi plus subrepticement. Depuis le printemps de 1990, la vie est devenue un peu plus difficile pour les palais exigeants et, surtout, pour les restaurants n'ayant pu accéder à une notoriété universelle.

Bien que son établissement principal soit toujours situé dans le joli village de Collonges-au-Mont-d'Or, au nord de Lyon, le grand Paul Bocuse a tenu à reprendre, dans le centre de la ville, l'exploitation du restaurant Le Nord, où banquiers et boursiers de la place ont leurs habitudes. A l'inverse des « mères », il ne paraissait pas rechercher là, à tout prix, de nouvelles recettes – aux sens comptable et culinaire. La rumeur assure que le Napoléon de la gastronomie française est meurtri de ne point avoir obtenu la concession du restaurant du nouvel Opéra de Lyon. Les Muses et leur superbe terrasse sur la ville sont échues à son collègue et néanmoins rival en notoriété, Philippe Chavent, de La Tour rose.

GÉRARD BUÉTAS

Un entretien avec le directeur sportif de l'équipe Castorama

Cyrille Guimard : « Bernard Tapie a cassé les équilibres du cyclisme français »

Journée de repos à Lourdes le 14 juillet pour les rescapés du Tour de France avant d'attaquer les premières grandes difficultés des Pyrénées. Ancien directeur sportif de Bernard Hinault et de Laurent Fignon, Cyrille Guimard, qui dirige actuellement la formation Castorama emmenée par Armand De Las Cuevas, troisième au classement général après onze étapes, nous a accordé un entretien dans lequel il fait le point sur l'état du cyclisme français.

LOURDES

de notre envoyé spécial

« Après les performances réalisées par Miguel Indurain contre la montre et lors de l'ascension de Lourdes-Hautacam, le Tour de France est-il déjà fini ?

– Apparemment oui. Mais un Tour n'est jamais fini. Personne n'est à l'abri d'une défaillance, d'une maladie, d'un accident. Les organismes ont été tellement sollicités : en plus des efforts faits sur la route, il y a les déplacements, la chaleur : chaque coureur subit, en moyenne, 15 litres de déperdition hydrique, et tous boivent, donc, énormément. Avec toutes les problèmes digestifs que cela peut causer. Le moindre petit ennui prend des proportions dramatiques.

– Au vu des résultats, très probants, obtenus par les coureurs français dans cette première partie du Tour, peut-on espérer la fin de la période noire du cyclisme français ?

– Il faut d'abord dire que nous venons d'une période très faste. De 1978 à 1990, les Français ont, ne l'oublions pas, gagné un Tour de France sur deux. Sans parler des places de deuxième. En 1984, notre équipe avait remporté, à elle seule, dix étapes ! Puis il y a eu le déclin. Pour plusieurs raisons. D'abord – et cela c'est souvent le hasard – nous n'avons plus de coureurs potentiellement aussi forts que Hinault ou Fignon, qui peuvent gagner un Tour. Mais il y a eu, aussi, le passage de Bernard Tapie, qui a laissé des traces indélébiles.

» Quand il est arrivé, il a cassé tous les équilibres, comme un prédateur. Quand il a vu qu'il n'y avait plus rien à tirer du cyclisme, il est parti. Et il n'avait rien préparé derrière. Or une équipe se gère comme une entreprise, et la formation commence par ses propres collaborateurs. Il faut penser au sang neuf. Sinon, c'est un feu de paille. C'est la même chose dans le football. Regardez : l'OM est maintenant en deuxième division et l'équipe de France n'était pas en Amérique. Ce n'est pas un hasard. Si les responsables ne sont pas sereins, comment voulez-vous que la base puisse fonctionner ?

– Et ce renouveau du cyclisme français ?

– Disons qu'il s'agit d'un frémissement. D'abord on a réussi, avec la Fédération, à remettre en place une politique au niveau des amateurs. Ensuite, nous avons pu recruter des jeunes depuis trois ou quatre ans. Aujourd'hui, ce sont eux qui arrivent à maturité. Quand un bâtiment a été détruit, il faut reconstruire les fondations. Ce que nous avons fait. Nos principaux espoirs, ils ont tous moins de vingt-six ans !

– Ne se trompe-t-on jamais dans le recrutement ?

– Si notre jugement est assez sûr concernant les qualités physiques et physiologiques d'un jeune coureur, ce que nous ne pouvons jamais prévoir, ce seront les phases de démotivation qu'il pourra traverser. Lequel gardera la hargne, la volonté de gagner, lequel les perdra ? Il y a aussi les réactions à la pression médiatique. C'est dangereux de devenir trop vite une star !

– La France a-t-elle encore beaucoup de retard par rapport aux autres grands pays du cyclisme ?

– Méfions-nous de trop généraliser. Les Italiens, par exemple, n'ont pas gagné le Tour de France depuis Gimondi. Et les Bugno, les Chiappucci vieillissent. Quant aux Espagnols, l'arbre Indurain cache la forêt. Il y a deux ans, ils avaient douze équipes, cette année plus que six et en 1995 peut-être plus que deux. Ils ont, eux aussi, appliqué la méthode Tapie : on forme des équipes bardées des meilleurs coureurs étrangers et on en oublie la base !

« Berzine est en train de disjoncter »

– Le danger ne vient-il pas des coureurs russes ?

– Il faut faire attention. Dès qu'ils sont confrontés à notre système, ils ont des réactions qui peuvent vite se révéler très négatives. Regardez Berzine : il est un peu en train de disjoncter. On ne peut pas gagner impunément en quelques mois, ce que l'on mettait avant des années, voire des dizaines d'années, à gagner ! Il y a certes beaucoup de coureurs originaires de l'ex-URSS, mais pas tant que cela si l'on prend en compte le potentiel de ces pays. Et puis, ceux qui courent en ce moment chez nous, ce sont ceux qui ont bénéficié de la formidable infrastructure sportive d'hier. Aujourd'hui, les clubs n'ont plus de moyens financiers et je me demande s'ils vont continuer à former des coureurs.

– N'avez-vous jamais essayé d'attirer un coureur de ces pays dans votre équipe ?

– Oui, Abdoujaparov, mais il était trop cher. Pas lui, mais son entourage. Tous les intermédiaires voulaient de l'argent. C'était complètement fou... »

Propos recueillis par
JOSÉ-ALAIN FRALON

CORRESPONDANCES

L'opération Margarita

Mᵉ Jean-Eric Malabre, avocat de M. Lescot, cité dans notre article sur un réseau de trafic de cocaïne et de blanchiment d'argent lié au cartel de Cali (le Monde *du 8 juillet), nous écrit :*

M. Lescot a été entendu et mis en examen du seul chef de blanchiment de fonds par le juge Jean-Pierre Zanoto, puis immédiatement remis en liberté sous contrôle judiciaire. Son nom est apparu dans cette affaire pour avoir effectué des travaux de rénovation pour le compte de M. Tréneau [*lui aussi mis en examen*] réglés par des fonds dont il ignore la provenance. Il n'a jamais été évoqué, que ce soit par les services de police ou le juge, d'autre chose que ces travaux et leur paiement pour ce qui le concerne. Il ne saurait donc s'agir d'un des *« lieutenants présumés »* comme mentionné dans l'article publié le 8 juillet.

L'affaire Alcatel

Réagissant à notre article sur la mise en examen de Pierre Suard, PDG d'Alcatel-Alsthom (*le Monde* du 8 juillet), le directeur général du groupe, François de Laage de Meux, nous a précisé que les 440 000 francs de travaux d'aménagement – salle de bains, moquette, parquet, etc. – évoqués par le PDG concernent uniquement son ancien domicile de Boulogne. Cette somme, réglée par M. Suard, ajoute le directeur général, *« ne constitue en aucune manière la preuve d'une prétendue corruption des entreprises qui ont réalisé ces travaux. »*

[Interrogé par la police judiciaire, le 4 juillet, sur les aménagements réalisés dans ses appartements par des entreprises sous-traitantes d'Alcatel, M. Suard a déclaré n'avoir *« pas eu connaissance de rabais commerciaux »* consentis à l'un de ses amis qui s'était occupé de superviser les travaux. M. Suard a affirmé apprendre de la bouche des enquêteurs qu'*« il existe une différence de 60 % entre le devis* [initial envoyé à son ami] *et la facture réglée par moi »* pour certains des travaux concernés. Ces forts rabais auraient été obtenus sans que M. Suard en soit averti, selon la version du PDG qui a admis avoir versé à son ami un *« don de 100 000 francs par chèque au moment du règlement définitif »* des travaux. E. In.]

Avant que les Italiens et les Brésiliens ne se retrouvent en finale de la Coupe du monde de football, dimanche 17 juillet, sur la pelouse du Rose Bowl de Pasadena (Californie), les entraîneurs respectifs des deux équipes, Arrigo Sacchi et Alberto Gomez Parreira, dont les conceptions du jeu ne sont pas éloignées, n'ont pas été épargnés par les critiques.

■ **BAGGIO.** Meneur de jeu de la *Squadra Azzurra*, Roberto Baggio, qui a qualifié l'Italie pour la finale de la World Cup, souffre d'une contracture à la cuisse droite. Sa participation est incertaine au match de dimanche contre le Brésil.

■ **ARBITRAGE.** Le joueur suédois Jonas Thern a-t-il été exclu à tort pendant le match contre le Brésil ? Joël Quiniou a-t-il été partial avec les Bulgares, qui ont privé la France de participation à la Coupe du monde, lors de leur demi-finale perdue contre l'Italie ? Alimentant la polémique, ces doutes subsisteront tant que la FIFA n'acceptera pas une assistance vidéo des directeurs de jeu.

Le dernier voyage de Carlos Alberto Parreira

L'entraîneur du Brésil depuis 1991 brave le courroux d'une légende vivante, d'un président et d'une mère

LOS ANGELES
de notre envoyé spécial

Jamais depuis 1970 entraîneur brésilien n'aura touché d'aussi près le paradoxe de son poste. Jamais depuis l'âge d'or des footballeurs en jaune et vert, un homme de terrain n'aura regardé son sort osciller, pendant quatre-vingt-dix minutes ou un peu plus, entre deux situations aussi extrêmes. Dimanche 17 juillet, au bout de la finale, Carlos Alberto Parreira saura s'il a eu raison de braver le courroux d'une légende vivante, d'un président et d'une mère.

Les critiques qui s'abattent sur lui depuis un mois s'écarteront pour lui ouvrir un chemin vers la reconnaissance nationale ou achèveront de le noyer dans l'opprobre puis l'oubli. *« Entraîner une équipe de football, c'est ma vie et mon plaisir,* expliquait-il ces jours-ci. *Mais s'occuper du Brésil pendant une Coupe du monde, c'est autre chose. Parfois, on se sent dans la position d'un condamné à mort. »*

Comme s'il redoutait d'en courir les risques trop vite, Carlos Alberto Parreira ne s'est approché de ce poste qu'à pas mesurés. Comme s'il en craignait d'avance la brûlure, il ne s'est installé à la tête de la *Seleçao* qu'après de longs détours par l'étranger, loin de ce Brésil qui se consume d'une passion trop vive.

Happé par la fonction

Lorsqu'il s'est rendu compte que ses talents de gardien de but ne lui vaudraient pas une carrière dans la profession de footballeur, Parreira, né il y a cinquante et un ans près de Rio, n'a pas voulu se condamner aux affres du banc de touche. Il a souhaité vivre son amour du ballon à travers des études et un métier qui ne l'en éloignaient guère : préparateur physique. C'est en cette qualité qu'il a accompagné la sélection victorieuse au Mexique en 1970.

Malgré lui pourtant, Parreira s'était déjà laissé happer par la fonction qu'il voulait refuser. Deux ans plus tôt, le hasard d'une mission de coopération confiée par le ministère des affaires étrangères l'avait placé à la tête de l'équipe du Ghana. A vingt-quatre ans, il en était revenu avec un titre de champion d'Afrique. Cette expérience venait de lui donner à la fois sa profession et le goût des voyages.

Dès lors, Carlos Alberto Parreira ne cessera plus de partager son temps d'entraîneur entre des brefs passages à la tête d'équipes brésiliennes et de longs séjours à l'étranger. Jusqu'à ce que la Fédération brésilienne le rappelle pour succéder à l'ancien joueur Falcao, en septembre 1991, à la tête de la *Seleçao*. Au bout de ses allers-retours, au bout de ses réticences, Parreira se retrouve dans la peau du sélectionneur chargé de préparer la Coupe du monde. Et placé, comme ses prédécesseurs, au centre d'une querelle de style vieille de vingt-quatre ans.

Le troisième titre brésilien de 1970 a en effet marqué une coupure dans l'existence des entraîneurs brésiliens. Après le départ de la génération de Pelé, des techniciens ont jugé qu'il fallait commencer à réfléchir pour continuer à gagner. Les entraîneurs se sont scindés en deux écoles. Coutinho, en 1974 et en 1978, et Lazaroni, en 1990, ont voulu importer dans leur équipe cette rigueur née d'Europe, au risque de galvauder l'identité de son jeu. Tele Santana, en 1982 et 1986, a préféré retrouver les racines du football national, en privilégiant l'attaque et la spontanéité de ses joueurs. Tous ont connu l'échec.

A son arrivée, Parreira a donc d'abord fait mine de se plier aux envies de beau jeu de ses compatriotes. Il a proclamé la fin du *« Brésil-Dunga »*, en faisant allusion à ce milieu défensif qui pourrait évoluer dans n'importe quelle équipe du Vieux Continent, symbole des frilosités et des reniements du Mondiale de 1990. Mais Parreira ne s'est guère entêté dans la voie du jeu chatoyant. Comme s'il s'était laissé rattraper par son premier métier, devenu le boulet de ses conceptions d'entraîneur. Comme Coutinho et Lazaroni, Parreira reste préparateur physique. Il se soucie davantage de rendement et de victoire que d'instinct et de qualité. Dunga a vite repris sa place dans l'équipe, dont il est aujourd'hui le capitaine.

Les foudres de Pelé

Les critiques n'ont pas manqué de condamner ce revirement de Parreira. Un dieu adoré des Brésiliens, Pelé, a écrit dans *USA Today*, au lendemain du match de premier tour contre la Suède, que *« le Brésil n'avait jamais joué aussi mal »*. Le héros de 1970 a exigé pas moins de six changements dans la sélection. Le président du Brésil, Itamar Franco, a réclamé l'entrée d'un troisième attaquant sur le terrain. Et la mère de Parreira, jamais avare en conseils, s'est contentée de faire connaître le nom de cet attaquant supplémentaire, le jeune prodige Ronaldo, que son fils confine sur le banc de touche malgré ses injonctions.

L'entraîneur a tenu bon. Les victoires dans cette Coupe du monde, le parcours vers la première finale depuis 1970, lui ont donné raison contre les esthètes que demeurent ses compatriotes. Ceux-ci crieront même de joie si, dimanche, un trophée doré au bout des bras de Dunga fait triompher les conceptions de Parreira. Mais, en cas de défaite, ils hurleront d'une rancœur décuplée par la proximité du gain, contre celui qui aura étouffé leurs doutes par un espoir de victoire. L'entraîneur connaîtrait alors la face sombre de ce métier pour lequel il ne se sentait pas fait.

JÉRÔME FENOGLIO

Arrigo Sacchi, sergent-chef ou mage ?

Le sélectionneur italien est soumis au feu de la critique par les « tifosi »

LOS ANGELES
de notre envoyé spécial

« Vous êtes la mère de ce bandit de Sacchi ? » Pour ne plus avoir à répondre à ce genre de question, pour éviter les appels anonymes et les menaces, Lucia Sacchi, la *mama* du sélectionneur italien, a dû débrancher son téléphone. Une journaliste du quotidien *la Gazzetta dello Sport*, qui rapportait récemment l'anecdote, est allée rendre visite aux parents de l'entraîneur, à Fusignano, près de Ravenne. Lucia et Augusto Sacchi, honorables retraités comme l'Italie les aime, ont placé les fauteuils de jardin devant les massifs de fleurs, pour mieux évoquer la World Cup vue d'un village d'Emilie-Romagne : les critiques contre leur fils après la défaite contre l'Irlande (1-0), les polémiques sur ses choix tactiques et enfin les qualifications arrachées contre le Nigéria (2-1), l'Espagne (2-1) et la Bulgarie (2-1).

Ils ont confié également que la devise familiale, gravée sur une plaque en céramique comme toute sagesse de braves gens, valait aussi pour le fiston : *« Il vaut mieux faire envie que pitié. »* Fait-il seulement des envieux, ce technicien de quarante-sept ans qui pourrait offrir au *bel paese* (beau pays) son quatrième trophée mondial (1934, 1938, 1982) ? Voilà un homme soumis à une mitraille quotidienne, contraint de repousser les assauts conjugués des stylos et des caméras, obligé de batailler ferme contre un pays qui le traite au mieux d'*« incapable »*, au pis de *« bandit »*.

Un sélectionneur critiqué de plus ? Peut-être, mais à la mode du *calcio*, donc passionnée et excessive. Sacchi n'est pas seulement contesté. Il est détesté. Sa tête repose sur le billot des *tifosi* et n'en bougera pas tant que la *Squadra Azzurra* n'aura pas dominé le Brésil, dimanche 17 juillet, à Los Angeles. Alors, ce Napoléon des bancs de touche, petit bonhomme d'autorité et de cheveu rare, pourra lever les bras et rabrouer ses censeurs.

Au bout de ses idées

Arrigo Sacchi n'est ni un *« incapable »*, ni un *« bandit »*. Juste un entraîneur décrié parce qu'il va au bout de ses idées. Celles qu'il n'a pu appliquer du temps où il était joueur, faute de talent (il n'a jamais été professionnel) mais qu'il a mis en pratique à Rimini, à Parme, et surtout au Milan AC. C'est en effet à la tête de la formation de Silvio Berlusconi qu'il s'est imposé comme un stratège du jeu. C'est toujours au Milan AC, avec un trio néerlandais (Gullit, Van Basten, Rijkaard), qu'il s'est fait l'apôtre de la défense en zone et du « pressing » constant, ces tactiques qui obligent chaque joueur à être complet, apte à défendre lorsqu'il faut défendre, à attaquer quand il faut attaquer.

Fort de ses succès milanais (un titre de champion en 1988 et deux Coupes d'Europe, en 1989 et 1990), celui que la presse a un moment surnommé le *« mage de Fusignano »*, a voulu inculquer pareils préceptes à la sélection, qu'il a prise en main en novembre 1991, au lendemain de son élimination du championnat d'Europe des nations 1992. Il a promis des résultats et du spectacle, une *Squadra* à l'image du Milan AC. Mais dès son premier obstacle, la Norvège (1-1), il allait trébucher et s'attirer les foudres de la critique.

Depuis, même s'il a utilisé soixante-dix joueurs pour trouver la formule idéale, les attaques n'ont pas cessé. Surtout pas pendant la World Cup. Une défaite contre l'Irlande ? Le pays s'insurge, les joueurs doutent, la presse s'enflamme, les anciennes vedettes s'indignent, les politiciens et les grands patrons s'en mêlent. Une courte victoire face aux Norvégiens et un match nul contre le Mexique ? Insuffisant pour un cessez-le-feu, pas assez de beau jeu, d'émotions : Sacchi, le *« sage de Fusignano »* ou le *« Mister »*, comme l'appellent ses internationaux, restera donc devant le mur des fusillés, sans bouger, sans réagir, soutenu par son ultime partisan, le président de la Fédération italienne, Antonio Matarese.

Advienne que pourra

Plus d'un sélectionneur aurait hurlé à l'acharnement, à la mauvaise foi. Plus d'un sélectionneur aurait changé de voie, cédé aux pressions. Mais l'homme est ainsi constitué, déterminé jusqu'à l'entêtement, traversant les tempêtes sans changer de cap. Droit devant et advienne que pourra ! Quitte à écarter les joueurs à trop forte personnalité, qui rechignent à épouser ses théories. Quitte à passer pour un sergent-chef soucieux d'ordre et de discipline. Du temps du Milan AC, ne raconte-t-on pas qu'il réveillait les joueurs néerlandais en pleine nuit pour s'assurer qu'ils avaient bien assimilé ses consignes ? Arrigo Sacchi ne souffre pas l'originalité, la dissidence, les fortes têtes. *« Il a toujours eu une certaine aptitude à diriger, à organiser »*, dit son père, Augusto.

Le *« mage »* a donc conçu une équipe à sa manière, style commando, capable de progresser sur le front américain de tranchée en tranchée, indifférente aux obus qui tomberaient de toutes parts. Roberto Baggio, éclaireur efficace et buteur de dernière minute, s'est chargé d'ouvrir des brèches, de retarder la mise à mort du *« Mister »*. Et dimanche, au Rose Bowl de Pasadena, Sacchi le *« bandit »* croisera le seul homme à même de comprendre ce qu'il a vécu ces derniers temps : le sélectionneur brésilien Carlos Alberto Parreira. L'un des deux pourra savourer sa revanche. L'autre devra s'avouer vaincu.

PHILIPPE BROUSSARD

PROLONGATIONS

La greffe de Pasadena

LOS ANGELES
correspondance

La Coupe du monde n'est pas arrivée jusque sur les hauteurs de Pasadena. *« Les gens, ici, sont trop occupés à survivre et à payer leur loyer »*, dit Tishaun, un Noir qui vit dans les modestes maisons de King's Village, au nord-ouest de Pasadena. Le long de Robinson's Park, où les Noirs jouent au basket en famille, un grand panneau multicolore montre que l'attention est ailleurs : *« L'Afrique du Sud enfin libre ! »* Une autre inscription, officielle cette fois-ci, indique qu'il s'agit d'une *« zone sans drogue »* et met en garde contre *« toute activité suspecte »*.

Ce quartier n'est pourtant pas loin du Rose Bowl, le stade d'une capacité de plus de 100 000 spectateurs où se jouera, dimanche 17 juillet, la finale de la Coupe du monde, et la veille le match pour la troisième place. *« Il faudra du temps pour que le football prenne racine ici,* dit Michaël, un autre résident noir de Pasadena. *Mais les gens, grâce aux retransmissions télévisées, ont maintenant compris qu'il s'agit d'un sport athlétique. »*

Pasadena, cité de 132 000 habitants située entre Los Angeles et les montagnes de San-Gabriel, s'est battue contre plusieurs villes, dont Los Angeles, pour accueillir les équipes de la Coupe du monde : *« Le bilan est favorable,* dit Linda Brown, directrice du bureau du tourisme. *Nous avons atteint nos objectifs. »* La Coupe du monde a attiré de deux à trois fois plus de visiteurs que la célébration annuelle du football américain, le Rose Bowl, qui oppose chaque année dans le stade du même nom les deux meilleures équipes universitaires.

Ce stade, construit en 1923, agrandi à plusieurs reprises, est par excellence le lieu sacré du football américain. Cinq Superbowl, la grande rencontre professionnelle annuelle, s'y sont déjà joués. Pour certains, la transformation temporaire du terrain ressemble à une hérésie. Mais le *soccer* est une bonne affaire. La ville de Pasadena prévoit des recettes d'un montant de 100 millions de dollars et la création de 1 724 emplois, une aubaine au moment où le tourisme est en baisse. Les hôtels et les restaurants ont affiché complet pendant un mois. Cette réussite financière sera un atout de poids pour l'avenir du *soccer* aux Etats-Unis.

Pasadena n'est pas seulement célèbre pour son stade, le Rose Bowl, mais aussi pour ses roses... Elle a grandi au début du siècle grâce à des promoteurs qui vantaient le climat d'une ville où *« les roses fleurissent tout au long de l'année »*. Par la suite, elle est devenue la ville des roses, avec ses pépiniéristes, son tournoi des roses et sa parade des roses. Pasadena abrite aussi l'un des plus beaux jardins botaniques de la Côte ouest, créé par Arabella et Henry Huntington, magnats des chemins de fer au début du siècle.

RÉGIS NAVARRE

COMMENTAIRE

Arbitrage : d'une injustice l'autre

DEMI-MESURE ? Alors qu'elle accepte de sanctionner après coup une faute en visionnant le film d'un match (1), la Fédération internationale de football n'a pas l'intention d'utiliser dans un proche avenir de moyens vidéo pendant les matches pour venir en aide aux arbitres lors des grandes confrontations internationales, comme cela se pratique désormais couramment dans certains sports collectifs.

Pour justifier cette position, Paulo Casarin, le responsable des arbitres de la Coupe du monde, a utilisé dans ces colonnes (*le Monde* du 14 juillet) un argument de justice apperemment incontournable : *« Nous ne voulons pas créer un football à deux vitesses : celui des pays où des clubs qui auront les moyens techniques et financiers de recourir à ce système et celui des autres, qui devront s'en passer »*, a déclaré cet ancien arbitre italien membre de la commision spécialisé de la FIFA. *« Le football est un sport universel. Il doit rester le même pour tous. »*

Pareil souci ne peut qu'honorer les grands maîtres du ballon rond. Encore qu'il paraisse s'appliquer à ce qui n'est finalement qu'un point de détail par rapport à la nature même du jeu. Comment en effet soutenir que le football doit rester le même pour tous – ce qui stipule qu'il le serait – quand on mesure facilement combien les résultats sont largement fonction des moyens financiers mis à la disposition des équipes et que les pays du tiers-monde en manquent cruellement ? La sélection par l'argent est une pratique constante et rigoureuse, dans le football comme dans tous les sports professionnels.

Dès lors on comprend mal que l'équité financière soit la (seule ?) raison invoquée pour récuser la vidéo. Manifestement la FIFA ne mesure pas la portée de la révolution apportée au spectacle footballistique par le regard lourdement indiscret des caméras. Dans le feu de l'action, l'arbitre n'a qu'une fraction de seconde pour juger de la validité d'une action. Longtemps il n'y a pas eu de moyens de contester une décision qui ne tenait qu'à la sûreté du coup d'œil et des réflexes de l'homme en noir.

Avec le ralenti, la télévision a radicalement modifié la donne : désormais, le moindre téléspectateur a, dans son fauteuil, les moyens de revoir – revivre – les phases de jeu essentielles qui peuvent avoir complètement échappé à l'arbitre sans aucune malice. Un seul exemple : tout le monde a vu Diego Maradona marqué un but avec la main à l'Angleterre le 26 juin 1986 en quart de finale du Mundial mexicain. Tout le monde, sauf l'arbitre ! Y aurait-il eu ce jour-là la moindre injustice à utiliser la vidéo ? Et, huit ans plus tard, est-il encore acceptable de laisser se perpétuer de tels errements – inévitables quand un homme seul a tous les pouvoirs – alors que les moyens de les pallier existent ?

Le succès des retransmissions de la World Cup aux Etats-Unis peut être à cet égard une arme à double tranchant : les nouveaux fans du *soccer* pourraient en être rapidement dégoûtés si les erreurs d'arbitrage trop manifestes, considérées comme de pures injustices, ne sont pas corrigées avec l'aide de la technologie moderne. Gardienne des intérêts du premier sport au monde, la FIFA a tendance à réagir en gardienne de musée. La prochaine Coupe du monde doit avoir lieu en 1998 en France. La Fédération internationale a donc quatre ans pour mettre sa montre à l'heure du siècle.

ALAIN GIRAUDO

(1) Pour avoir écrasé son coude sur la figure de l'Espagnol Luis Enrique, l'Italien Mauro Tassotti a ainsi été suspendu pour huit matches internationaux alors que sur le coup, si l'on peut dire, il n'avait pas reçu de carton rouge.

Le point

Quarts de finale

10 juillet, à San-Francisco
ROUMANIE 2
SUÈDE 2

9 juillet, à Dallas
PAYS-BAS 2
BRÉSIL 3

10 juillet, à New-York
BULGARIE 2
ALLEMAGNE 1

9 juillet, à Boston
ESPAGNE 1
ITALIE 2

Demi-finales

13 juillet, à Los Angeles
SUÈDE 0
BRÉSIL 1

13 juillet, à New-York
BULGARIE 1
ITALIE 2

Finale

17 juillet, à Los Angeles
BRÉSIL
ITALIE
21 h 35, France 2 et Eurosport

3e place

16 juillet, à Los Angeles
SUÈDE
BULGARIE
21 h 35, TF1 et Eurosport

Pour remplacer la piscine Deligny

Georges Sarre propose d'amarrer une douzaine de bassins flottants au port de Bercy

Pour permettre aux Parisiens et aux touristes de profiter des plaisirs du bord de l'eau, une société a l'intention d'installer près du pont de la Concorde un établissement remplaçant la défunte piscine Deligny. *Mais Georges Sarre* (MDC), conseiller de Paris, pro*pose un projet plus ambitieux*, qui transformerait les quais proches *de la Grande Bibliothèque*, dans le treizième arrondissement, en plage, avec des baignades implantées dans douze caissons métalliques flottants posés sur la Seine.

Une baignade sur la Seine en plein Paris, telle est la proposition originale que Georges Sarre, député et conseiller (MDC) de la capitale, vient de soumettre à Ber*nard Bosson*, ministre de l'équipement, et à Jacques Chirac, maire de Paris. L'ancien secrétaire d'Etat aux transports a rapporté cette idée du Canada, où la ville de Québec a aménagé, *sur les* rives du fleuve Saint-Laurent, une *véritable plage*, paraît-il fort fréquentée.

A Paris, il suffit de se promener sur les quais, en été, pour constater que des Parisiens et des touristes, en grand nombre, les utilisent comme autant de solariums. *Mais l'état* de l'eau de la Seine leur interdit toute baignade. Des établissements de bains d'antan, il ne restait que la piscine Deligny, qui a coulé en juillet 1993 *(le Monde* du 10 juillet) et dont le bassin vient d'être renfloué à *grand peine*. Dépourvu de ses vieilles cabines en bois, il est inutilisable. Pourtant la Société financière pour le développement des équipements collectifs (FINEC), qui en conserve la gestion, reçoit actuellement plus de cent appels *téléphoniques par jour de citadins* accablés par la chaleur et désespérés de ne pouvoir faire trempette.

La FINEC, une filiale de la Banque des travaux publics, est d'autant plus encouragée à mener à bien le grand projet qu'elle nourrit. *Il* s'agit d'installer au pied du pont de la Concorde un établissement beaucoup plus important que la *défunte piscine. Il comprendrait* un bassin doté d'un toit coulissant permettant son exploitation toute l'année. Autour seraient disposés les cabines, un bar, un restaurant et des salles de *réunions*, le *tout* couvert de coupoles en métal et en verre dans le style du Grand Palais. Ainsi serait corrigé le handicap de toutes les piscines d'été, qui, soumises aux aléas de la météo, sont pour la plupart non *rentables*.

Une plage urbaine

Mais le projet devra surmonter de nombreux obstacles. D'abord celui de l'investissement, qui se montera à plusieurs centaines de millions de francs. Ensuite, celui du cahier des charges draconien imposé par le Port autonome de Paris. *L'incendie de la piscine* Deligny en 1953 et son naufrage en 1993 constituent en effet de fâcheux précédents. Enfin, il lui faudra subir l'examen sourcilleux de la commission des sites, qui déjà, en 1991, avait fait grise mine *devant un projet non moins ambi*tieux dont le sommet dépassait le quai Anatole-France de plusieurs mètres.

Les propriétaires de Deligny espèrent tout de même avoir triomphé de ces difficultés et obtenir le feu vert de l'administration avant la fin de l'année. Ensuite il *faudra deux ans et demi de tra*vaux. Donc pas de baignade au bord du fleuve avant l'été 1997.

C'est pourquoi Georges Sarre voudrait aller plus vite. Il suggère donc à la Ville de renouer avec la tradition de la Seine, lieu de détente populaire, mais en utilisant les techniques d'aujourd'hui. *Il propose* d'amarrer *le* long des 400 mètres du port de Bercy, entre le pont de Bercy et celui de Tolbiac, une douzaine de caissons métalliques flottants qui seraient remplis d'eau filtrée. Le recyclage en serait assuré par une installation construite à terre, *près du* pont de Tolbiac. Les bassins, de dimensions et de profondeurs *variées, certains réservés* aux nageurs, d'autres aux simples baigneurs, d'autres encore aux enfants, seraient reliés entre eux et aux quais par des passerelles. Ils *seraient bordés, côté Seine*, par un débarcadère permettant leur accès par les services de bateaux-mouches.

Le quai, large de 18 mètres et accessible par deux rampes, serait dallé, puis équipé de vestiaires, de douches, d'aires de jeu, de buvettes et de restaurants. Bref, une plage urbaine de plus de 7 000 mètres carrés, dont la capacité d'accueil instantanée serait d'environ mille baigneurs. M. Sarre évalue l'investissement *nécessaire à 80 millions de francs* et il suggère que l'installation soit concédée à une société privée.

Le député de Paris plaide pour le site de Bercy, qui, orienté au sud-ouest et donc bien ensoleillé, se trouve à proximité du parc du même nom, auquel il pourrait être relié par un tunnel. Le centre *aquatique serait juste en face de* la nouvelle bibliothèque nationale et du futur quartier Seine rive gauche, à l'aplomb de la passerelle qui doit permettre le passage des piétons entre les deux rives. L'endroit, déjà desservi par la *ligne de métro numéro 6 (*Nation-Etoile par Denfert-Rochereau), le sera encore mieux demain par la ligne Météor (Saint-Lazare-Maison-Blanche).

Actuellement, le quai bas est occupé par une installation d'évacuation de gravats, un parc de stationnement de cars et divers entre*pôts de matériaux, qui, de toute* manière, doivent déménager. Cette portion du port de Bercy se trouve en effet au centre d'une vaste zone en pleine transformation. Ministère des finances, Palais omnisports, parc de Bercy et mar*ché agro alimentaire de* Bercy-Expo sur la rive droite font face au futur front de Seine qui, sur la rive gauche, s'ordonnancera de part et d'autre des quatre tours de la Bibliothèque de France.

Les bords du fleuve méritent à cet endroit un aménagement aussi exceptionnel que ce qui les *entoure. C'est pourquoi* Georges Sarre estime que, s'il était retenu, son projet de base aquatique devrait faire l'objet d'un concours d'architecture. On en parlera en tout cas le 11 octobre prochain lors du colloque international organisé *par le ministère de l'équipement* sur le thème « Vivre et habiter la ville portuaire ». Une conférence sur l'aménagement de l'Est parisien y est déjà programmée.

MARC AMBROISE-RENDU

Neuf mois après l'abandon du Grand stade

La ville nouvelle de Sénart est à la recherche de nouveaux partenaires

Une mission interministérielle doit prochainement faire connaître ses conclusions sur la stratégie de développement urbain de la ville nouvelle de Sénart en Seine-et-Marne. La majorité socialiste du Syndicat d'agglomérations nouvelles esquisse dans le même temps un rapprochement avec la droite départementale à la faveur d'une demande de délocalisation formulée par le président du conseil général, Jacques Larché (UDF).

Depuis l'abandon de Sénart au *profit de Saint-Denis, comme* lieu d'accueil du Grand stade prévu pour la Coupe du monde de football, le silence est retombé sur la ville nouvelle. Les difficultés révélées par des *élus* socialistes persistent cependant : une dette de 1,4 milliard de francs pour le Syndicat d'agglomérations nouvelles (SAN) née du déséquilibre chronique entre l'habitat et l'emploi.

L'Etablissement public d'aménagement (EPA) a *bien lancé*, début 1994, un nouveau projet de Zone d'aménagement concerté (ZAC) de 80 hectares sur le site du défunt Grand stade, mais les protestations de la commune concernée, Lieusaint, des associa*tions de défense de l'environne*ment et des élus de droite ont été telles que les urbanistes poursuivent depuis lors leurs travaux dans la discrétion.

Une voie étroite

Ce silence s'explique aussi par la présence en ville nouvelle, depuis le printemps, d'une mis*sion conjointe des inspections* générale de l'équipement, des finances et de l'administration chargée de faire le point sur la situation de Sénart et de soumettre ses propositions au gouvernement. En attendant la publication du rapport, le bureau de l'Etablissement public a décidé d'ajourner la réunion du conseil d'administration, programmée début juillet. Quant au SAN, il a demandé le 30 juin la réunion *« de l'ensemble des partenaires : Etat, Région d'Ile-de-France, département de Seine-et-Marne et SAN de Sénart, afin de vérifier si chacun est prêt à la poursuite et de la réussite de Sénart ».*

« Cette ville nouvelle deviendra une cité-dortoir si nous n'obtenons pas le soutien résolu de la région et du département, déclare le président du SAN, Jean-Jacques Fournier (PS). Il reste convaincu de la nécessité d'un centre-ville, *seul capable de mettre un terme à* uneurbanisation dispersée qui jusqu'à maintenant a porté préjudice à la cité. *« Le seul élément tangible dont nous disposons est l'autorisation administrative portant sur les 45 000 mètres carrés du centre commercial. Elle expire en novembre et elle est sans doute l'une des dernières accordées par le gouvernement »* ajoute M. Fournier.

Il estime qu'un centre commercial n'est pas suffisant pour faire une ville, mais assure que si le SAN laisse passer cette opportunité il perdrait la possibilité d'attirer des investisseurs. *« Voilà qui justifiait, peut-être, une certaine précipitation en début d'année ».*

A l'image de la bataille du Grand stade, les socialistes de Sénart risquent de se trouver à nouveau isolés pour défendre le centre commercial. Depuis son lancement, à la fin des années 1980, le projet rencontre l'hostilité conjuguée des élus de droite des départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et des maires de l'agglomération melunaise. Très récemment la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne a dénoncé la *« menace »*, provoquant la colère de M. Fournier.

« Nos voisins devraient balayer devant leur porte, lance le président du SAN. *Ils ont accordé le feu vert à Villabé* (sur la ville d'Evry, près de l'autoroute A 6-NDLR) *dans un périmètre qui réunit déjà les centres commerciaux de Villiers-en-Bière et Evry-II. A un an des municipales ce sont desmanœuvres politiques qui qui déshonorent leurs auteurs ».*

Avant le scrutin de juin 1995, la voie semble donc étroite pour qu'un consensus se dégage sur l'avenir de Sénart. Le principal représentant de la droite en ville nouvelle, Guy Geoffroy (RPR) conseiller municipal et conseiller général de Combs-la-Ville, se montre pourtant conciliant. Représentant des conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne au conseil d'administration de l'Etablissement public, M. Geoffroy brigue en outre la mairie de la plus importante commune de Sénart, Combs-la-Ville, actuellement détenue par Claude Sapin (PS).

« Les positions du SAN sont moins tranchées qu'en début d'année, estime M. Geoffroy. Selon lui ce changement d'attitude s'explique par *« l'abandon du Grand stade, le changement de gouvernement, naturellement moins proche d'une ville nouvelle à majorité socialiste et peut-être le recul pris par le président Fournier à la suite de ses problèmes de santé* (1). *Tout ceci est de nature à favoriser le consensus. Si le développement de Sénart doit se poursuivre ce ne peut être que sur le terrain d'entente entre les élus locaux ».*

La trêve estivale

Témoin de ce rapprochement, l'étude que vient de mener conjointement les services du conseil général et les techniciens de l'Etablissement public pour réclamer l'implantation à Sénart de trois organismes logés à l'étroit à Paris : le Centre Condorcet de formation supérieure du personnel de l'Education nationale, l'Institut national de recherche pédagogique et le Centre national de documentation pédagogique (CNDP).

Le président du conseil général, Jacques Larché (UDF), a écrit, le 22 juin, au chef de la mission interministérielle, Claude Villain : « Le regroupement de ces trois structures sur le site de Sénart constituerait la démonstration éclatante attendue de l'Etat en faveur de cette ville nouvelle. Les missions de ces trois grands établissements permettraient de faire de Sénart un pôle d'excellence en matière de formation et conduiraient au développement universitaire de cette ville et plus largement du sud de la Seine-et-Marne ».

Cette demande du département a fait l'objet de l'approbation unanime des élus de Sénart lors du comité syndical du 30 juin : *« Il est tellement rare qu'une initiative concernant la ville nouvelle soit prise par d'autres que le SAN ou l'Etablissement public, commente Guy Geoffroy. Il souligne aussi que cette iniative est largement approuvée et « qu'il serait dommage de ne pas en profiter ».* Un vent de trêve estivale soufflerait-il sur Sénart ?

ROLAND PUIG

(1) Hospitalisé pour une intervention chirurgicale, M. Fournier est resté absent durant les trois premiers mois de l'année.

La célébration du 14 juillet

La tête dans les étoiles

Des folles nuits de la capitale, celles du 13 et du 14 juillet 1994 resteront parmi les plus agitées. La touffeur de l'été incitait à sortir le soir venu, lorsque se lèvent les brises rafraî*chissantes montant de la Seine*. Le premier soir on transpira dans les bals de quartier malgré le bruit des pétards. Mais dans la nuit du mercredi 14, c'est la ville qui cette fois, avec la complicité d'un nouveau venu plutôt doué, Jean-Eric Ougier, a montré ce qu'elle était capable de faire en matière de pyrotechnie.

En trente-sept minutes, avec *l'aide d'une centaine de tech*niciens et au prix de quatre millions de francs, il a tenté de faire partager aux badauds ce que ressentaient leurs parents il y a *un demi-siècle*, entre *la réalité* du Débarquement et l'espoir de la Libération. Un nombre immense de noctambules plantés sur le pont d'Iéna, sous la Tour Eiffel et plus loin sur le Champ-de-Mars, sans compter ceux que toute la flottille de la capitale avait amenés sur la Seine, a pu voir monter et s'épanouir dans le ciel des centaines de fusées multicolores, *mais aussi les faisceaux de pro*jecteurs et même des ballons captifs censés représenter ceux qui protégeaient la flotte alliée sur la côte normande. Seize morceaux musicaux servaient de trame au spectacle. Certains familiers comme *Un Gamin de Paris* de Francis Lemarque, ou *L'Oiseau de feu de Stravinski*, d'autres ésotériques comme la sombre *Symphonie en si bémol majeur* d'Ernest Chausson. Des projections qui transformaient les parois du Palais de Chaillot en décor grandiose et les jeux d'eau, *colorée de diverses* manières, participaient au spectacle.

Mais, qu'ont perçu les spectateurs situés sur la rive gauche à *des centaines de mètres des jar*dins du Trocadéro ? Faute de programme on en était réduit à deviner les intentions du scénographe et à apprécier, après les *explosions, la pluie lumineuse* qui retombait du ciel de Paris.

La suite a été à la mesure de cette soirée exceptionnelle. Des encombrements inextricables ont bloqué une partie du cœur de la capitale. Mais la nuit était clémente et comme si la dernière fusée n'était pas retombée, un croissant de lune restait accroché là haut, cocasse, impertinent, offert à ceux qui *avaient encore la tête dans les* étoiles.

M.-A. R.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LE BAZAAR DE L'ÉPOUVANTE. (*) Film américain de Fraser C. Heston, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BELLES DE L'OUEST. Film américain de Jonathan Kaplan, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

CHASSEURS DE VAGUES. Film américain de Bruce Brown, v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23).

POLICE ACADEMY, MISSION A MOSCOU. *Film américain* d'Alan Metter, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-26) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PRIEZ POUR NOUS. Film français de Jean-Pierre Vergne : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

RENDS LA MONNAIE, PAPA! Film américain d'Howard Deutch, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE SILENCE DES JAMBONS. Film italien d'Ezio Greggio, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

FÊTE : des juges au secours des Tuileries. – Par un jugement du 30 juin, et à la demande de l'association Défense des Tuileries, le tribunal administratif de Paris a *annulé l'accord passé en 1993* entre le ministère de la culture et les forains utilisant la terrasse des Feuillants, dans le jardin des Tuileries. Le motif invoqué est le cahier des charges imposé aux forains. Celui-ci porte atteinte à l'utilisation normale du jardin, entraîne des dégradations et ne prévoit *pas* la remise en état des lieux. Bref, il est insuffisamment protecteur. La décision du tribunal n'empêche pas les forains d'installer leurs attractions, *mais elle oblige* l'administration à revoir, dans un sens restrictif, les conditions de cette exploitation. Les juges ont décidé que les frais engagés par l'association pour faire dresser un constat d'urgence lui seront remboursés par le ministère de la culture.

LÉGION D'HONNEUR

Nous publions la liste des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur parues au *Journal officiel* du 14 juillet 1994 (*le Monde* du 15 juillet).

Est élevé à la dignité de *grand-croix* :
Henri Rol-Tanguy, colonel, ancien chef des Forces françaises de l'intérieur d'Ile-de-France.
Sont élevés à la dignité de *grand officier* :
Georges Belin, conseiller d'Etat honoraire ; Pierre de Bénouville, dit Guillain de Bénouville, ancien député, conseiller de Paris ; Jean Mattéoli, président du Conseil économique et social ; Benjamin Kriegel-Valrimont, ancien dirigeant du Comité d'action militaire, ancien membre du Conseil national de la Résistance.

Grande chancellerie

Sont promus *commandeurs* :
Armand Bacquer, ancien officier de paix à la préfecture de police ; Marc Bonnefous, ambassadeur de France ; Guy Dubail, ancien secrétaire adjoint principal des affaires étrangères.

Sont promus *officiers* :
Albert Bretones, ancien professeur d'éducation physique et sportive ; Paul Ducrocq, ancien industriel ; Guillaume Mercader, ancien directeur du journal *la Renaissance du Bessin* ; René Moreau, ancien membre de diverses associations d'anciens combattants ; François Salalin, officier de police principal honoraire de la police nationale ; René Tournier, ancien administrateur du Crédit municipal de Nice ; Robert Van de Mert, commandant de groupement honoraire de la police nationale.

Sont nommés *chevaliers* :
René Baillargeat, ancien professeur d'histoire militaire au Musée de l'armée et vice-président de la Société des amis du château d'Ecouen ; Clémentine Ballandras, née Roux, responsable pour le Rhône de l'Association et entraide des veuves et orphelins de guerre ; Jean Caverivière, commissaire principal honoraire de la police nationale ; André Chavinier, avocat honoraire à la cour d'appel de Paris ; Elvire Lacome d'Estalenx, épouse de Coëtlogon, intendante générale de la maison d'éducation de la Légion d'honneur des Loges ; Fernand Le Prieur, ancien bâtonnier du barreau d'Avranches et ancien maire de cette ville ; Robert Noël, ancien contrôleur général adjoint à Electricité de France ; Robert Pouillieute, ancien directeur départemental adjoint des impôts, ancien trésorier de l'association Entraide médicale internationale ; Elie Simond, ancien sous-brigadier de police ; Aimé Trouilloud, ancien cadre administratif à la société Aérospatiale.

Premier ministre

Sont promus *commandeurs* :
Louis Bordeaux-Montrieux, président de la Confédération nationale de la mutualité, du crédit et de la coopération agricoles ; Michel Debré, ancien premier ministre, membre de l'Académie française, membre honoraire du Conseil d'Etat, ancien député ; Jean Dutourd, membre de l'Académie française, homme de lettres, éditorialiste.

Sont promus *officiers* :
Giacobbe, dit Jacques, Benatar, ancien président de société ; Dominique Destrem, notaire honoraire, président de l'Amicale des anciens commandos de France ; François Faesch, secrétaire d'une Confédération générale du travail ; Maurice Frandeau, ancien directeur d'un centre national des arts et métiers ; Alain Gomart, directeur des activités régionales d'un groupe pétrolier ; Robert Lapuelle, médecin, maire ; Eugène Nougué-Sans, inspecteur général honoraire de la police nationale ; François Propper, président-directeur général de banque ; Jean Schewin, président de chambre honoraire dans une cour d'appel ; Eveline Sullerot, née Hammel, sociologue, journaliste, écrivain ; Le père Gilbert Thiveaut, vicaire principal, secrétaire général des œuvres pontificales missionnaires.

Sont nommés *chevaliers* :
Jean Barroux, directeur général dans un groupe d'assurances ; Jean-François Bazin, journaliste, président d'un conseil régional ; Jean-Louis Berchet, président-directeur général de société ; Michel Boutinard-Rouelle, président-directeur général d'un groupe de sociétés ; Roberte Chapsal, journaliste, écrivain, directeur de l'académie de Saintonge ; Jean-José Clément, ancien président de société, président de l'Association métropolitaine des élus d'outre-mer ; Stéphane Dermaux, ancien député européen, ancien député du Nord, ancien maire ; Jean Desmarquoy, ancien président de sociétés, ancien président de l'Association pour le développement des matériaux de synthèse ; Jean Esnault, vice-président d'une chambre de commerce et d'industrie ; Robert Farré, avocat honoraire ; Jean Foyer, ancien ministre, professeur émérite dans une université, membre de l'académie des sciences morales et politiques ; Isabelle (dite France) Hamburger, née Gall, chanteuse, interprète ; Madeleine Héloire, née Fleury, membre d'un comité de prévention et de lutte contre la toxicomanie ; Jean Kaltenbach, pharmacien, président d'un conseil régional ; Michel Langloix-Perrin, pharmacien, vice-président délégué dans un conseil général ; Jacques Lehn, président d'une station de radio-diffusion ; Jean Lejosne, président-fondateur d'une association pour la création et la gestion d'établissements pour handicapés mentaux ; Madeleine Potiron, née Bonnin, infirmière dans un service de cardiologie pédiatrique ; Jean-Marie Rouart, journaliste, écrivain, directeur littéraire dans un quotidien ; Robert Serrou, journaliste, écrivain, conseiller de la rédaction dans un hebdomadaire ; Bernard Stirn, conseiller d'Etat, secrétaire général du Conseil d'Etat ; Henri Tézenas du Montcel, directeur général de l'Ecole des hautes études commerciales.

RELATIONS AVEC L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Est promu *officier* :
Pierre Houteheyrie, secrétaire général de l'Assemblée nationale et de la présidence.
Sont nommés *chevaliers* :
Michèle Berthod, née Labaronne, directeur adjoint à l'Assemblée nationale ; Michel Bisault, secrétaire général de la questure à l'Assemblée nationale ; Yves Michel, directeur adjoint à l'Assemblée nationale.

RELATIONS AVEC LE SÉNAT ET LES RAPATRIÉS

Est promue *officier* :
Nafissa Sid Cara, ancien ministre, présidente d'honneur d'une association de rapatriés.
Sont nommés *chevaliers* :
Saïd Aradj, président d'un association franco-musulmane d'activités socioculturelles ;

Affaires sociales santé et ville

Est promu *commandeur* :
Edward Housset, professeur honoraire des universités, président du conseil scientifique et vice-président de l'association Claude-Bernard.

Sont promus *officiers* :
Alain Halbout, directeur général du centre hospitalier régional et universitaire de Rouen ; Geneviève Laroque, présidente de l'Association nationale de gérontologie ; Alain Piquet, inspecteur général des affaires sociales ; Yves Pouliquen, praticien hospitalier, professeur des universités ; Pierre Ratinaud, président d'organismes mutualistes ; Jean Rosa, président du conseil scientifique de l'Agence du sang ; René Teulade, ancien ministre, président d'honneur de la Fédération nationale de la mutualité française.

Sont nommés *chevaliers* :
Jean Buisson, administrateur de l'association des paralysés de France ; Philippe Candas, président de la mutualité interprofessionnelle de Paris ; Alain Chenot, directeur d'institutions de retraite et de prévoyance ; Pierre-Jean Cousteix, médecin-conseil adjoint à la Caisse nationale d'assurance-maladie ; Robert Desjardins, trésorier de l'association sociale, éducative et culturelle de solidarité avec les Maghrébins de France ; René Festa, sous-directeur à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ; Monique Flamme, née Guieu, administrateur civil hors classe ; Ghislaine Gandino, épouse Saumade, présidente fondatrice de l'association Méditerrama ; Claude Girboa, administrateur civil détaché en qualité de sous-directeur à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse ; Jacques Guerrin, professeur des universités, directeur d'un centre régional de lutte contre le cancer ; Pierre Le Mauff, directeur général du centre hospitalier régional universitaire de Bordeaux ; Jacques Lepretre, directeur de la caisse d'allocations familiales du Rhône ; Marie Manthe, épouse Fardel, vice-présidente nationale de la Croix-Rouge française ; Marc Meyer, président de l'union départementale des associations familiales du Bas-Rhin ; Jean Paccalin, praticien hospitalier, professeur des universités ; Françoise Riesenmey, épouse Bonniol, directrice du Centre de sécurité sociale des travailleurs migrants ; René de Saint-Laurent, président d'honneur du mouvement des villages d'enfants ; Henri Sarles, médecin honoraire, professeur honoraire des hôpitaux ; Simon Schraub, praticien hospitalier, professeur des universités ; Michèle Soipteur, épouse Tugaye, inspecteur général des affaires sociales.

Santé

Sont promus *officiers* :
Jean-François Champeix, président du conseil régional de l'ordre des médecins d'Auvergne ; Bernard Meyer, médecin spécialiste, président du comité d'études et de soins aux polyhandicapés ; François-Bernard Michel, professeur des universités, praticien hospitalier des maladies respiratoires.

Sont nommés *chevaliers* :
Georges Barbe, président du conseil d'administration du syndicat interhospitalier régional Ile-de-France ; Michel Carton, directeur d'un centre régional de lutte contre le cancer ; Michel Cognat, chirurgien chef de service des hôpitaux de Lyon, président d'un centre de fécondation *in vitro* ; Jean Durlach, ancien médecin spécialiste, président de la Société internationale pour le développement des recherches sur le magnésium ; Jean-Yves Jacob, directeur général du centre hospitalier universitaire de Grenoble.

Intérieur et aménagement du territoire

Sont promus *commandeurs* :
Serge Lefranc, ancien conseiller général, ancien maire de Saclas (Essonne) ; Emile Tricon, ancien sénateur, ancien conseiller général des Hauts-de-Seine.

Sont promus *officiers* :
Jean-Paul Bataille, ancien sénateur, vice-président du conseil général du Nord, maire de Steenvoorde ; Pierre Brisset, préfet, directeur général de l'administration du département des Hauts-de-Seine ; Jean-François Dalbin, secrétaire général du syndicat national des officiers de la police nationale ; Charles Des Rieux de la Villoubert, maire de La Chapelle-Anthenaise (Mayenne) ; Jean-Marie Dubosq, dit Franz, ancien sénateur, ancien député des Pyrénées-Atlantiques ; Léon Lévy, conseiller municipal de Bordeaux (Gironde) ; Rémy Pautrat, préfet, secrétaire général adjoint de la défense nationale ; Jean-Baptiste Suzanne, ancien conseiller régional des Pays de la Loire, ancien vice-président du conseil général de la Mayenne.

Sont nommés *chevaliers* :
Louis Berthou, vice-président du conseil général de la Côte-d'Or, maire de Saint-Apollinaire ; Bernard Bled, secrétaire général du conseil de Paris ; Anne-France Bosquelais, née Ducrot, déléguée générale du Conseil national des économies régionales et de la productivité ; Gilbert Buton, ancien député d'Indre-et-Loire, ancien maire de Luzillé ; Jean-Christian Cady, préfet des Hautes-Alpes ; Max Catrin, conseiller général des Hauts-de-Seine, maire de La Garenne-Colombes ; François-Xavier Ceccaldi, sous-directeur des opérations de secours à la direction de la sécurité civile ; Pierre Ceccaldi, médecin-chef de la police nationale ; Jean Chaland, maire de Carnoux-en-Provence (Bouches-du-Rhône) ; Claude Clément, maire de Dournon (Jura) ; Bernard Coareux, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Michel Couvert-Castera, directeur de cabinet du maire du 1er arrondissement de Paris ; Michel Crépeau, ancien ministre, maire de La Rochelle ; Marcel Debarge, ancien ministre, maire du Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis) ; Philippe Deslandes, préfet d'Eure-et-Loir ; Jean-Pierre Didier, commandant de sapeurs-pompiers à la direction départementale des services d'incendie et de secours de l'Isère ; Paul Dossmann, colonel de sapeurs-pompiers, chef d'état-major de la sécurité civile de la zone de défense Est ; Désiré Dourlens, ancien conseiller municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, (Nièvre) ; Maurice Dubernard, maire de Charly (Rhône) ; Jules Faigt, ancien sénateur, conseiller général de l'Hérault ; Dominique Frelaut, maire de Colombes (Hauts-de-Seine) ; France Goray, administrateur civil au ministère ; l'abbé Jean-Marie Graser, aumônier de la prison de Châlons-sur-Marne ; Jean-Michel Hubert, secrétaire général de la Ville de Paris ; l'abbé André Lambert, curé de Colombey-les-Deux-Eglises (Haute-Marne) ; René Le Coustumer, maire d'Allaire (Morbihan) ; Bernard Lefranc, maire de Soissons (Aisne) ; Georges Lemoine, ancien ministre, maire de Chartres (Eure-et-Loire) ; Bernard Madrelle, conseiller général de la Gironde et maire de Blaye ; Alphonse Marest, maire honoraire du Perray-en-Yveline (Yvelines) ; Hubert Martin, maire de Glux-en-Glenne (Nièvre) ; Josef Mestik, ancien maire de Montperreux (Doubs) ; Mgr Charles Molette, prélat d'honneur de Sa Sainteté ; Jean Mouton, maire de Condat-en-Combrailles (Puy-de-Dôme) ; Claude Nast, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Pierre Operto, maire de Biot (Alpes-Maritimes) ; Marien Pouget, maire de Banassac (Lozère) ; Louis Raffalli, maire de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) ; Jean-Claude Raynaud, administrateur civil au ministère ; Pierre Richard, préfet hors cadre ; Jeanine Rozier, née Borettaz, conseiller général, maire d'Ormes (Loiret) ; Robert Schwint, ancien sénateur, ancien député maire de Besançon (Doubs) ; Maurice Soucheyre, vice-président du conseil général de la Seine-Saint-Denis, conseiller municipal de Saint-Denis ; Gaston Toubet, commissaire principal de la police nationale ; Camille, Antoine Vallin, maire honoraire de Givors (Rhône) ; Henri Vogel, directeur général des services du département du Bas-Rhin ; Victorio Zaffagni, maire d'Herserange (Meurthe-et-Moselle).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET COLLECTIVITÉS LOCALES

Sont nommés *chevaliers* :
Pierre Fanachi, président de section au tribunal administratif de Paris ; Charles Zwickert, ancien sénateur, adjoint au maire de Colmar (Haut-Rhin).

Justice

Est promu *commandeur* :
M. Claude Bernard, président de section au Conseil d'Etat.

Sont promus *officiers* :
MM. Michel Blum, avocat au barreau de Paris, président d'honneur de la Fédération internationale des droits de l'homme ; Mme Agnès Cavellat, épouse Delaroche, conseiller à la Cour de cassation ; M. Charles de Chaisemartin, avocat honoraire au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; M. André Delattre, conseiller à la Cour de cassation ; M. Jacques Dumont, président d'honneur de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; M. Joseph Errera, conseiller d'Etat ; M. Yves-Frédéric Jaffré, avocat au barreau de Paris ; M. Jean Lemerre, avocat au barreau de Charleville-Mézières, ancien bâtonnier ; M. Jean Pinochet, conseiller à la Cour de cassation ; M. André Valdès, conseiller honoraire à la Cour de cassation ; M. François Vigroux, conseiller à la Cour de cassation.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Michel Aubourg, procureur de la République, près le tribunal de grande instance d'Avignon ; Jean-Pierre de Boysson, président honoraire du tribunal de commerce de Poitiers ; Jean-Michel Braunschweig, avocat au barreau de Paris, ancien président de la Confédération nationale des avocats ; Michel de Brek, notaire à Caen, ancien président de la chambre départementale des notaires du Calvados ; Gérard Dauthy, avoué près la cour d'appel de Paris, ancien vice-président de la Chambre nationale des avoués près les cours d'appel ; Jean-Pierre Dumas, conseiller à la Cour de cassation ; Jean-Marie Fekete, président de chambre au tribunal de commerce de Paris ; Georges Garrigue, procureur général près la cour d'appel de Metz ; Maurice Gaucher, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Hubert Gence, notaire à Rouen, président du Conseil supérieur du notariat ; Henri Gleizes, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris ; Etienne Jaudel, avocat au barreau de Paris, ancien secrétaire général de la Fédération internationale des droits de l'homme ; Lucien Lemoisson, directeur d'établissement pénitentiaire, adjoint au directeur régional des services pénitentiaires de Paris ; Alain Lorieux, premier président de la cour d'appel d'Angers ; Michel Massiot, président honoraire de tribunal administratif ; Jean-Pierre Métivet, procureur de la République adjoint près le tribunal de grande instance de Paris ; Jean-Claude Mistral, président de la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence ; Jean Pringuez, procureur de la République adjoint près le tribunal de grande instance de Béthune ; Michel Salzmann, président de chambre à la cour d'appel de Paris ; Jean-Paul Simonnot, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pontoise ; Jacques Surmont, ancien directeur général de l'association Jean-Cotxet ; François Vignancour, avocat au barreau de Clermont-Ferrand, ancien président de la conférence des bâtonniers.

Défense

Sont promus *officiers* :
MM. Claude Capelier, directeur scientifique dans un office national ; Jacques Dubois, président-directeur général d'une société ; Pierre Vecchierini, administrateur civil hors classe.

Sont nommés *chevaliers* :
MM. Noël Forgeard, directeur général d'un groupe ; Monique Lauret, conseillère technique de service social ; Michel Le Dren, directeur du travail ; Philippe Léthier, délégué général d'un groupe industriel ; M. Jacques Perot, conservateur en chef du patrimoine ; René Picon-Dupré, administrateur civil hors classe, chef de service ; Roger Silhol, administrateur civil hors classe.

Affaires étrangères

PERSONNEL

Sont promus *officiers* :
Bernard Boyer, ambassadeur de France en Roumanie ; Michel Lévêque, ambassadeur de France au Brésil ; Robert Rigouzzo, ancien ministre plénipotentiaire.

Sont nommés *chevaliers* :
Maurice Bourges, premier conseiller à l'ambassade de France en Sierra-Leone ; Jean Cadet, ambassadeur de France en Grèce ; Dominique Chassard, ministre conseiller à l'ambassade de France en Allemagne ; Patrick Gautrat, ministre plénipotentiaire ; Catherine Grèverie, épouse Boivineau, conseiller des affaires étrangères à l'administration centrale ; Claude Losguardi, ambassadeur de France au Soudan.

PROTOCOLE

Sont promus *commandeurs* :
Pierre Bénard, président d'Eurotunnel (France).

Sont nommés *chevaliers* :
Pierre Blanchard, secrétaire à l'administration du patrimoine (Saint-Siège) ; Philippe Cahier, avocat de droit international (Suisse) ; Jean Capitani, ancien ingénieur, délégué au Conseil supérieur des Français de l'étranger (Grande-Bretagne) ; Frédéric Culbert, ancien fonctionnaire international ; José Flotats, acteur, metteur en scène, directeur de théâtre (Espagne) ; Jean, révérend père Gahier, prêtre franciscain, aumônier des Français expatriés (Espagne) ; Bernard Garisson, délégué régional à la Compagnie nationale Air France (Vietnam) ; Alain Gründ, ancien président du Syndicat national de l'édition ; Maurice Jacob, physicien à la direction générale du Centre européen de recherches nucléaires (Suisse) ; Michel Klein, docteur en médecine, professeur à l'université de Toronto (Canada) ; Gilles de Montalembert d'Essé, délégué général d'un groupe d'assurances (Grèce) ; André Pauper, administrateur-directeur général de société (Belgique) ; Michel Tétu, professeur d'université, responsable de cours sur la francophonie (Canada) ; Renée Vincent, présidente de la commission médicale et caritative internationale.

ETRANGERS EN FRANCE

Sont promus *officiers* :
Russel Porter, avocat international, président d'une fondation. Hubert Reeves, astrophysicien.

Sont nommés *chevaliers* :
Juan Beistegui, conseiller financier, mécène ; Gian Caccini, président-directeur général de sociétés ; Hans Hoffmann, biologiste, président des fondations pour la recherche scientifique et la protection de la nature ; Paul Maes, ingénieur, président-directeur général d'une société ; Jean Vanier, fondateur d'une communauté d'accueil pour adultes handicapés.

Action humanitaire et droits de l'homme

Sont nommés *chevaliers* :
L'abbé Yves Buannic, président d'Enfants du monde-Droits de l'homme ; Le Frère Henri Burin des Roziers, avocat ; Georges Leboucq, médecin, président national d'Hôpital sans frontières.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Est nommé *chevalier* :
Philippe Soubestre, directeur général adjoint à la direction générale du développement de la Commission des communautés européennes.

Éducation nationale

Est promu *commandeur* :
Roland Drago, professeur émérite à l'université Paris-II (Panthéon-Assas), membre de l'Institut.

Sont promus *officiers* :
Claude Bosc, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale ; Hugues Léglise, instituteur honoraire ; Marc Nicolaï, inspecteur général de l'éducation nationale honoraire ; Jean Zoubenko, conseiller d'administration scolaire et universitaire honoraire.

Sont nommés *chevaliers* :
André Balland, professeur des universités à l'université Bordeaux-III ; Robert Basterra, inspecteur général de l'éducation nationale honoraire ; Jean-Michel Bismut, professeur à l'université Paris-XI (Orsay), membre de l'Académie des sciences ; Jacques Bouteloup, professeur agrégé honoraire ; Jean-Paul Choffat, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Moselle ; Odette Christienne, née Roche, proviseur du lycée Henri-IV à Paris ; Jean-Claude Doré, directeur de l'établissement régional d'enseignement adapté d'Anjou ; Alain Finkielkraut, professeur agrégé à l'École polytechnique ; Pierre Lostis, recteur de l'académie de Rennes ; André Maillé, proviseur honoraire du lycée Camille-Jullian à Bordeaux ; Bernadette Munch, née Demarne, directrice adjointe de collège à Nancy ; Jean-Claude Rabasse, directeur de cabinet au rectorat d'Orléans-Tours ; Jean-François Revel, écrivain, ancien professeur ; Guy Robillart, inspecteur général de l'éducation nationale ; Guy Rouvillain, proviseur d'un lycée professionnel à Armentières ; Jeannine Salez, secrétaire du président de l'université Lille-I ; André Thés, inspecteur général de l'éducation nationale.

Économie

Est promu *commandeur* :
Henri Froment-Meurice, ambassadeur de France, ancien conseiller d'un président de banque.

Sont promus *officiers* :
André Babeau, économiste ; Bertrand Larrera de Morel, inspecteur général des finances, président-directeur général de société ; Bernard Maurel, président-directeur général de banque ; Régis Paranque, inspecteur général des finances.

Sont promus *chevaliers* :
Marc Alexandre, gérant de société ; Pierre Bardin, directeur régional honoraire de la Banque de France ; Patrick Careil, inspecteur général des finances, président du conseil d'administration d'une banque ; Raymond Courbis, directeur d'un groupe d'analyse macroéconomique ; Gabriel Darré, secrétaire général à la Caisse des dépôts et consignations ; Philippe Dulac, inspecteur des finances, administrateur-directeur général de banque ; Yves Gaudemet, universitaire, membre du comité juridique de l'Agence judiciaire du Trésor ; Alain Godinot, directeur pour l'Ile-de-France de l'Institut national de la statistique et des études économiques ; Philippe Lefournier, directeur d'un centre de prévision ; Jacques Ménier, conseiller maître à la Cour des comptes ; Philippe Neuhoff, directeur général de banque ; Jean Ollivier, dirigeant de sociétés ; Serge Pasquier, président de société ; Jean-Jacques Perquel, président-directeur général de société ; Bernard Soubrane, président-directeur général de banque ; Alain Weiller, journaliste économique.

Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Est promu *commandeur* :
Marcel Roulet, président du conseil d'administration de France Télécom.

Sont promus *officiers* :
Jean-François Arrivet, président-directeur général d'une filiale de France Télécom ; Alexandre Brun, président-directeur général de société ; Pierre Burgaud, conseiller du président de La Poste ; Gérard Ingold, ancien directeur de société et ancien conseiller du commerce extérieur ; Jean Jacquet, président de société et d'une union professionnelle nationale ; Pierre Janneau, ancien président-directeur général de société ; Pierre Ribes, ancien secrétaire d'Etat aux PTT ; Henri Starck, président d'une fédération industrielle ; Claude Taittinger, président-directeur général de société.

Sont nommés *chevaliers* :
René Amar, ancien directeur à France Télécom ; Michel Bougler, président-directeur général de sociétés ; Michel Briard, délégué général d'une fédération patronale départementale ; Claude Cambus, ingénieur, syndicaliste à Electricité de France et Gaz de France ; Jean-Louis Cauquil, directeur général de société ; Jacques Courtin, président-directeur général de société ; Claude Darmon, directeur dans un groupe industriel ; Jacqueline Delaporte, née Marsot, président-directeur général de société ; Paul Deligne, ingénieur général à l'inspection générale des Postes et télécommunications ; Paul-Henri Denieuil, président du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ; Thierry Desmarest, directeur général dans un groupe pétrolier ; Gérard Francès, directeur de La Poste de Corse ; Gilbert Haffner, directeur de l'Ecole nationale supérieure des PTT ; Bernard Jully, secrétaire général des Houillères du bassin de Lorraine ; Louis Koch, président de la section technique du conseil général des mines ; Jean Krautter, président-directeur général de société ; Jacques Lefèvre, administrateur, directeur général d'un groupe industriel ; Bertrand Louvet, directeur général dans une société industrielle ; Dominique Maillard, directeur au ministère ; Henri Morin, président d'un centre technique ; Adolphe Pradinaud, ingénieur général des mines au conseil général des mines ; Henri de Roissard de Bellet, président-directeur général de société et conseiller du commerce extérieur de la France ; Philippe Roqailly, directeur à France Télécom ; Henri Sonolet, président de sociétés ; Alain Turbat, ingénieur général à France Télécom ; Michel Visticot, président fédéral d'un syndicat.

Equipement, transports et tourisme

Sont promus *officiers* :
Paul Andreu, directeur à Aéroports de Paris ; Roger Forray, directeur honoraire du matériel de la SNCF ; Marc Meunier, président-directeur général d'une société de travaux publics ; Alain Vivet, directeur général d'une société d'autoroutes ; Henry Wolf, délégué aux transports et à la voirie.

Sont nommés *chevaliers* :
Jean-Paul Bailly, président-directeur général de la RATP ; Edmond Blanchoz, président-directeur général d'une société de tourisme ; Georges Boisson, ancien président d'un office de tourisme ; André Combeau, directeur général du port autonome de Bordeaux ; Pierre de Demandolx-Dedons, directeur général d'une compagnie maritime ; André Dumerc, directeur général d'une société de transports ; Gilbert Fierchinger, président délégué d'une fédération nationale de tourisme ; Guy Galopin, ancien chef d'entreprise de transports routiers ; Philippe Jaquard, directeur de la navigation aérienne ; Gaël de La Porte du Theil, directeur général d'une société de tourisme ;

Georges Marais, directeur général délégué dans une compagnie maritime ; Jean-François Poupinel, directeur général d'une société d'autoroutes ; Pierre Richard, vice-président, directeur scientifique d'un groupe de bâtiment et travaux publics ; Christian Urvoy de Portzamparc, architecte.

Entreprises et développement économique, PME, commerce et artisanat

Est promu *commandeur* : Jacques Mouclier, président de la Confédération française des métiers d'art.

Est promu *officier* :
Pierre Legris, président d'un conseil de surveillance.

Sont nommés *chevaliers* :
Jean Burelle, président-directeur général de société ; Henri Capdeville, président-directeur général de société ; Paul Cherqui, président d'une chambre syndicale ; Paul Haeberlin, restaurateur ; Bernard Loiseau, restaurateur ; Michel Touzet, délégué régional d'une union des industries métallurgiques et minières.

Travail, emploi et formation professionnelle

Sont promus *officiers* :
Pierre Dubois, président d'un syndicat professionnel ; Micheline Galabert, née Augé, inspecteur général des affaires sociales ; Paul Marchelli, ancien président d'une confédération syndicale.

Sont nommés *chevaliers* :
Christian Bigler, administrateur et conseiller d'une entreprise d'équipements électriques ; Julien Delaye, directeur d'un service départemental interentreprise de médecine du travail ; Roland Desseauve, ancien directeur d'un comité départemental d'expansion économique ; Michel Duquenne, directeur départemental du travail et de l'emploi ; Paul Durieu, vice-président d'une agence intercommunale de développement et d'aménagement ; Yvan Ferrando, président d'une union départementale syndicale d'artisans ; Roger Gourbeix, ancien président général d'un tribunal de prud'hommes ; Jeanne Jacob, vice-présidente d'une union régionale syndicale ; Jean-Louis Keene, directeur de l'Office des migrations internationales ; Joseph Legeais, président-directeur général de société ; Yves Marianz, ancien délégué général d'une fédération de syndicats professionnels ; Robert Sadosky, président-directeur général de société ; Claude Tuer, ancien délégué régional d'une confédération syndicale ; Monique Verrimst, née Seigneur, ancien directeur d'un centre de formation professionnelle pour adultes.

Culture et francophonie

Sont promus *commandeurs* :
Edmond de Rothschild, donateur des musées nationaux ; Pierre Schaeffer, compositeur de musique.

Sont promus *officiers* ;
Anatol Bisk, dit Alain Bosquet, homme de lettres ; Jean-Claude Brialy, artiste dramatique ; Robert Dorfmann, producteur de cinéma ; Benoîte Groult, épouse Guimard, femme de lettres ; Pierre Henry, compositeur de musique ; Gérard de La Tour d'Auvergne, inspecteur général d'administration des affaires culturelles ; Sophie Zelzer, dite Sonika Bo, productrice d'activités cinématographiques.

Sont nommés *chevaliers* :
Françoise Adret, chorégraphe, inspecteur principal honoraire de la danse ; Guy Bedos, artiste de variétés ; Richard Bohringer, comédien ; André Boucourechliev, compositeur, critique et musicologue ; Jean-Luc Boutté, sociétaire de la Comédie-Française ; Bernard Cathelin, artiste-peintre ; Andrée Colson, épouse Meyer, violoniste, chef d'orchestre ; Alain Fécherolle, dit Alyn (Marc), écrivain, critique littéraire, traducteur ; Bernard Fresson, comédien ; Simone Genevois, épouse Conti, comédienne ; Gill Grangier, cinéaste ; Jean-Claude Jouhaud, dit Pascal Sevran, présentateur d'émission de télévision ; Georges Jouvin, trompettiste, compositeur, président du Syndicat des chefs d'orchestre de variétés ; Eugène Leroy, artiste peintre ; Suzanne Mabin, épouse Pagé, directrice du Musée d'art moderne de la ville de Paris ; Louis Nucera, écrivain, journaliste ; Jean-Louis Prat, directeur de la Fondation Maeght ; Pascal Quignard, homme de lettres ; Jean Samoyault, administrateur général du Mobilier national ; Yves Simon, auteur, compositeur, interprète.

Budget

Sont promus *officiers* :
Yvan Arbelot, trésorier-payeur général de la Gironde et de la région Aquitaine ; Philippe Chastenet de Géry Pellevoisin, contrôleur financier.

Sont promus *chevaliers* :
Régine Aguila, née Sales, agent de constatation principal des douanes à Toulouse ; Yvan Baradel, trésorier-payeur général du Cantal ; Gérard Decrolier, chef des services fiscaux à Lyon ; Alain Magnon, directeur régional des impôts à Paris ; Jean-Paul Mohr, expert-comptable, président du directoire d'une société ; Paul Rouméas, conservateur des hypothèques honoraire ; Michel Roy, trésorier-payeur général ; Rémi Trischler, débitant de tabac, président d'une confédération.

Agriculture et pêche

Sont promus *officiers* :
Jacques Chambaud, président de la Société pour l'expansion des ventes de produits agricoles et alimentaires ; André Desbois, président-fondateur de l'association France-Allemagne vétérinaire ; Claude Meurier, directeur général du Centre national d'études vétérinaires et alimentaires.

Sont nommés *chevaliers* :
Claude Chéreau, directeur de la production et des échanges au ministère ; Roger Delorenzi, président de l'union des industries de la protection des plantes ; Hubert Foucault, président de sociétés agroalimentaires ; Emile Gorisse, président de section au conseil général de l'agronomie ; Max Grenet, vice-président d'une caisse régionale de crédit agricole ; Yves L'Helgouałc'h, président d'un comité régional des pêches maritimes et des élevages marins ; Henri Marchal, ancien directeur général d'une caisse régionale de crédit agricole ; Guy Pfeiffer, ancien président d'un centre de gestion et d'économie rurale ; Francis Poinsard, conseiller scientifique du directeur des pêches maritimes et des cultures marines ; Jacques Racadot, président d'une coopérative agricole ; Jean-Marie Raoult, président de la Fédération nationale des producteurs de lait ; Victor Scherrer, président de l'Association nationale des industries agroalimentaires ; Pierre Schmaltz, directeur général d'un groupe d'assurances mutuelles agricoles ; Jean-Louis Soulié, président-directeur général d'une société agroalimentaire ; Hubert Triballat, président-directeur général de sociétés de laiteries.

Enseignement supérieur et recherche

Est promu *commandeur* :
Jacques Berque, professeur honoraire au Collège de France.

Sont promus *officiers* :
Bernard Frank, membre de l'Institut ; Michel Lavalou, président de l'université de technologie de Compiègne ; Georges Mailhos, président de l'université Toulouse-II ; Gérard Montel, délégué général de la commission de titres d'ingénieurs pour les affaires européennes ; Bernard Pottier, professeur émérite à l'université Paris-IV Sorbonne.

Sont nommés *chevaliers* :
André Bourgey, président de l'Institut national des langues et civilisations orientales ; Edouard Bridoux, recteur de l'académie de Reims, chancelier des universités ; Catherine Cesarsky, née Gattegno, astrophysicienne à la direction des sciences de la matière au Commissariat à l'énergie atomique ; Jean-Claude Fayet, professeur des universités ; Jean-Paul Fisch, président d'honneur de l'Institut de recherche appliquée sur les polymères ; Mme Claude Fugain, chef du département de phoniatrie et d'audiophonologie à l'hôpital Saint-Antoine ; Marguerite Gonon, chercheur honoraire au CNRS ; François Hinard, directeur de l'information scientifique et technique et des bibliothèques au ministère ; Jean-Claude Imbert, professeur des universités, praticien hospitalier ; Christian Morrisson, professeur des universités ; Maurice Quenet, professeur des universités ; Marie-Odile Retboré, directeur de recherche à l'INSERM ; Philippe Sansonetti, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ; Adrien Schmitt, président de l'université Strasbourg-I « Louis-Pasteur » ; Jean Waline, professeur des universités.

Environnement

Sont promus *officiers* :
Jacques Bonnot, ancien président de la Fondation nationale pour la prévention des risques naturels majeurs ; Roger Fenech, vice-président d'un conseil général, délégué à l'environnement.

Sont nommés *chevaliers* :
Jean Armengaud, membre de la mission d'inspection spécialisée de l'environnement ; Pierre Borione, président d'une association pour la protection d'un parc naturel ; Claude Jouve, président d'une association pour la sauvegarde de l'étang de Berre ; Henri Laroux, vice-président du conseil général de l'Ardèche, maire d'Empurany ; Bernard Mantienne, président de l'Office français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe ; Michel Papillon, président d'une commission communale en faveur de la protection des forêts.

Fonction publique

Sont promus *officiers* :
Paul Brajoux, conseiller maître à la Cour des comptes ; Michel Deck, ancien chef de l'inspection générale de l'Institut géographique national.

Sont nommés *chevaliers* :
Philippe Cèbe, sous-directeur de l'urbanisme, du logement et des équipements à la préfecture de Paris ; Richard Delassalle, directeur du syndicat intercommunal régional informatique de Poitiers ; Alain Lavoisier, adjoint au directeur des affaires financières et de l'administration générale du ministère de l'équipement ; Didier Maus, directeur de l'Institut international d'administration publique ; Marcel Pochard, directeur général de l'administration et de la fonction publique ; Guy Vattier, directeur des services d'orientation, d'accueil et d'action éducative de l'arrondissement de Briey.

Logement

Sont nommés *chevaliers* :
Jacques Berké, président de la Fédération des sociétés anonymes et fondations d'habitations à loyer modéré ; Paul-Louis Camizon, président-directeur général de société ; Michel Fromont, président-directeur général de société ; Guy Sorgniard, expert immobilier ; Antoine Zacharias, administrateur, directeur général de société.

Coopération

Est promu *officier* :
Louis Lamouzie, vice-président de la chambre de commerce franco-zaïroise.

Sont nommés *chevaliers* :
Antoine Baux, directeur de la caisse française de développement au Gabon ; le frère Paul Boursier, directeur dans un collège à Majunga (Madagascar) ; Jean-Pierre Fiorini, conseiller technique au Tchad ; le père François Lefort des Ylouses, secrétaire général d'une association caritative ; Roger Orléac, chef d'entreprise au Sénégal.

Départements et territoires d'outre-mer

Sont promus *officiers* :
Hubert Miot-Putigny, ancien conservateur du Musée de la découverte de Tahiti (Polynésie française) ; Marie-Hélène Técher, en religion sœur Anastasie, directrice de l'ouvroir de Cilaos (Réunion).

Sont nommés *chevaliers* :
Eugène Bertrand, maire de Schœlcher (Martinique) ; Gérand de Galard Terraube, chargé de mission pour les affaires culturelles au ministère ; Jean-Paul Hervieu, directeur des archives départementales de la Guadeloupe ; Jean-Pierre Laflaquière, secrétaire général de la représentation du gouvernement à Mayotte ; Ange Mandelli, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale en Guyane ; Roland Schlich, président du conseil scientifique de l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires.

Jeunesse et sports

Sont promus *officiers* :
Pierre Baboulin, président fondateur d'un centre médico-sportif ; Rolland Boitelle, ancien président d'une fédération internationale sportive.

Sont nommés *chevaliers* :
Bernard Darniche, pilote automobile ; Alain Mosconi, ancien champion de natation ; François Villalard, inspecteur général de la jeunesse et des sports.

Communication

Est promue *officier* :
Jacqueline Vibert, épouse Perriard, dite Jacqueline Baudrier, journaliste, ancien président-directeur général d'une société de radiodiffusion.

Sont nommés *chevaliers* :
Charles Bucher, directeur de la rédaction d'un quotidien ; Robert Chapatte, journaliste ; Roland Leroy, ancien directeur d'un quotidien ; Philippe Mathevet, dit Clay, dit Philippe Clay, acteur de cinéma et de télévision, chanteur.

Anciens combattants et victimes de guerre

Est promu *officier* :
Emile Portzer, président de la Fédération des anciens combattants et résistants de la préfecture de police.

Sont nommés *chevaliers* :
Jean Allemand, président de l'Association des anciens combattants francs-comtois de la région parisienne ; Roger Camberlyn, secrétaire de l'Amicale des combattants volontaires français de Slovaquie ; Jeanne Colas, vice-présidente d'un comité d'entente d'anciens combattants ; Hubert Froustey, vice-président délégué de l'Association des combattants de l'union française ; François Gourlay, président départemental de l'Association nationale des médaillés de la Résistance française ; René Grosmann, vice-président départemental de l'Association des anciens de la 2e DB ; Maurice Houé, président départemental de l'Association des Français libres ; Louise Moreau, née Marcelot, présidente d'une section de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; Edouard Millon, secrétaire général du Mouvement national des prisonniers de guerre et des déportés-résistants ; Pierre Sébastiani, secrétaire départemental de l'Amicale des anciens du 1er bataillon de choc ; Jacques Touzeau, membre du comité directeur de l'organisation de résistance de l'armée.

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET DES INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE

Est promu *commandeur* :
Jean-Marie Simon, déporté-résistant.

Sont promus *officiers* :
Andrée Astier, née Bès, déportée-résistante ; Pierre Auchabie, déporté-résistant ; Paul Carrier, interné-résistant

Sont nommés *chevaliers* :
Aimé Alphand, interné-résistant ; Louis Centrel, interné-résistant ; Marcel Duchesne, interné-résistant ; Pol Portevin, interné-résistant ; René Steff, interné-résistant.



AVIGNON 94

De nos envoyés spéciaux

Chaque année, le Festival, outre les spectacles, est un creuset d'activités de toutes sortes. Une importante exposition consacrée au peintre Dubuffet et réunissant essentiellement des œuvres antérieures aux années 60, trouve asile à la grande chapelle du Palais des papes. C'est une production parallèle au Festival, proposée par le Palais. Simultanément se produit une effervescence éditoriale : trois revues publient leurs nouvelles livraisons tandis que les éditeurs sortent les pièces à mesure qu'elles sont portées à la scène.

DUBUFFET au Palais des papes

De la terre aux étoiles

Bien malin qui pourrait trouver une cohérence dans la programma*tion de* l'exposition de la grande chapelle du Palais des papes, qui, rituellement, chaque été, fait un bout de chemin avec le festival. On remarquera seulement que, avec Botero en 1993 et Dubuffet cette année, le marchand Didier Imbert y a ses entrées. Va-t-on s'en plaindre cette fois, quand nous est offerte l'opportunité de découvrir un fort contingent d'œuvres en provenance de New-York, plus précisement de l'ancien Fonds Pierre-Matisse, dont elles n'étaient guère sorties, en tout cas pour retraverser l'Atlantique ?

Certes non, bien que l'exposi*tion soit un peu ratée.* Elle balance entre l'accrochage pur et simple d'œuvres du fonds en question et l'ambition, beaucoup plus vaste, sinon démesurée, de montrer l'évolution de Dubuffet sous un angle inédit, celui du paysage. Ce que personne n'a encore osé faire, bien que ni le genre ni le mot n'aient été bannis du langage du peintre. On le voit même volontiers titrer, dans les années 40 et 50, ses pâtes triturées, gravées, historiées ou désertées de la plus commune des façons : *Paysage charbonneux, Paysage noir, Paysage gris, Paysage au soleil, Paysage avec personnages*, avec chien, avec arbres, avec maison ou château, ronces ou frondaisons, falaises ou rochers... Pierre Matisse, fils d'Henri, le peintre, a fait la connaissance de Dubuffet en 1945, soit trois ans seulement après que l'artiste eut décidé de se consacrer vraiment à la peinture. Il l'a exposé dans sa galerie de New-York et à Chicago dès 1947, et c'est à lui que Dubuffet doit la prise en considération de son œuvre aux Etats-Unis bien avant la France. L'ensemble d'Avignon témoigne de cette attention première à l'œuvre et à son devenir tout au long de ce grand cycle de travaux célébrant le sol que Dubuf*fet développe jusqu'en 1960. Ils* peuvent prendre tournure de pay*sages, nommés en tant que tels*, parmi d'innommables magmas de matières sombres, brunes, couleur de terre de Sienne ou ocrées.

En fait on a là, accrochés plutôt serré, en continu, une sorte d'inventaire de tous les possibles arpentages de ce qui fut jusqu'en 1943, dans l'œuvre de Dubuffet, le plancher des vaches (normandes), décrit en perspective assez cavalière pour ne pas donner l'illusion du grand art, contre lequel Dubuffet en *condottiere*, digne de Simone Martini (1), donc du Palais des papes, était en guerre. Lequel plancher, ayant basculé, a commencé à faire mur dans le tableau, à boucher les ouvertures sur le dehors, pour en ouvrir d'autres, fenêtres intérieures, moins respirables, moins estivales et peu recommandables aux claustrophobes.

Le devenir du paysage

Ces *Hauts lieux* de Dubuffet à même la pierre en ce haut lieu de l'histoire de la chrétienté peuvent y faire de l'effet, mais à condition de ne pas être trop candide en la matière. Le mariage des murs et des tableaux, sans recours à l'architecte de service, chargé de trouver le bon ton qui ne tuera point les œuvres, pourrait même y paraître parfait, s'il n'y avait pour rompre l'*harmonie* des bruns un échantillonnage de peintures autre*ment colorées, autrement peintes*, autrement dessinées, accrochées *aux mêmes murs on ne sait trop* pourquoi.

Ce n'est qu'avec trois ou quatre *Sites* de 1981, une *Mire* ensoleillée de 1983 et un couple de *Non-lieux* balayés d'éclairs de 1984 qu'on peut expliciter le devenir du paysage, ou sa mise en question, chez Dubuffet. Ces tableaux ne font que disperser l'attention sur les projets picturaux tardifs, quand il aurait fallu trouver le moyen d'éclairer le visiteur sur cette aventure austère au plus près de la terre, au plus près du chaos, que mène Dubuffet à ses débuts, pour en décoller magnifiquement à la fin des années 50. Ce qui n'est pas assez dit pas assez montré. Dommage. L'ancien Fonds Matisse permettait de concevoir une grande exposition convaincante, explicitant les allées et venues du marcheur Dubuffet, homme du désert saharien (il s'y rend trois fois à la fin des années 40) autant que de la boue champestre, qui balade son regard du *sol, et en deçà, jusqu'au plafond de* la peinture et au-delà.

D'ici à là, il essaie *tout dans* le genre croûte et tranche de terre, se fait tour à tour fossoyeur, géologue, géographe, cartographe, obstétricien, voyeur, rêveur. Il s'active et active son terrain lourd, du chaos de la matière au dessin dans la matière, du non-formé à l'informé, de l'informe à la forme, du lieu au paysage, de l'inhabité au vécu, du passé au présent. Montant ses pâtes à l'huile, amalgamant toutes sortes d'ingrédients – *plâtres, ficelles* et *résidus* d'atelier, obtenant toutes sortes de magmas *bruns, rouille et ocrés, grumeleux*, crayeux, gluants, glaiseux, sableux, caillouteux, *prenant* l'enduit frais comme support de graffiti, Dubuffet y trace chemins de traverse, échelles, arbres fruitiers, toits et figures ; ou bien il laboure ses terres meubles au peigne, repousse la pâte, charrie les grumeaux, donne à ses surfaces et à ses plissements tournure de cratères lunaires ou de fosse commune, livre ainsi le terrain à la matière en devenir, riche d'une vie antérieure, gorgée de mémoire, de vie fossilisée. Ce sol riche est susceptible de germer et peut éclore en surface, à l'horizon haut du tableau, en d'incroyables découpes sur le ciel. Dubuffet crée son *monde* entre l'enfoui et le *déterré*, où peuvent se former des images et des paysages, où l'artiste signifie le passage de la vie de la matière à la vie de l'esprit et transforme telles concrétions terreuses en pierre ou table philosophale – la table, avec ses pieds et ses allures de vache, étant plus proche du sol que la pierre, décollée, sans attaches, comme une île entourée de ciel.

Il peut y avoir chez Dubuffet une sérieuse propension à regarder *la terre de haut.* Au beau milieu des années 50, il cesse de creuser le sol, *lassé* du poids et du charcutage de ses matières, sort de ses glus, de *ses glaises et des terres meubles*, pour célébrer le sol autrement, en *en faisant* des spectacles *sidérants*, par projections de gouttes, poussière d'étoiles.

GENEVIÈVE BREERETTE

(1) Simone Martini, peintre siennois, est mort à Avignon en 1344. Il est l'auteur présumé de l'effigie du *Condottiere Guidoriccio da Fogliano*, au Palais ducal de Sienne.

▶ **Jean Dubuffet « Hauts lieux » paysages 1944-1984. Grande chapelle, Palais des papes, jusqu'au 2 octobre. tél. : 90-27-50-71. Tous les *jours de 9 heures à 19 heures, 28 F.***



BRIGITTE ENGUERAND

BAGUETTES **C'est l'emblème du Festival depuis le *printemps, dans une très belle calli*graphie de Teshigahara ; il est imprimé sur les affiches, les programmes, les tee-shirts, les casquettes d'Avignon. C'est l'enluminure des nombreuses pages spéciales consacrées par la quasi-totalité des journaux et magazines aux différents spectacles japonais. Demain, il sera le repère pour trouver le chemin de la Carrière de Boulbon, où commenceront les représentations de *Susanô.* A ce jour, on n'en a vu aucun, vraiment. Pourtant, il est omniprésent, signe de piste, signe de ralliement, signe de connivences festivalières : le bambou.**

Edition de nouvelles pièces et revues spécialisées

Au kiosque du théâtre

Actes Sud-papiers fait une nouvelle fois preuve d'éclectisme. De Francesco Nieva, la maison arlésienne imprime *le Retable des damnées* (excellente traduction de Gérard Richet), brûlot aux accents gothiques, baroques, sulfureux ; de Marco Antonio de la Parra, *King Kong Palace* (traduction de Denise Laroutis) *qui réunit dans un cul-de-*sac au bout du monde quelques *figures de légende de la littérature* dramatique et d'autres des cultures *plus populaires* ; deux des auteurs français créés à Avignon chassent le *lecteur sous le même label : Jean-*Claude Grumberg et son *Linge sale*, rencontre improbable, dans une laverie automatique, de cinq person*nages en quête d'eux-mêmes* ; Alain Badiou et *Ahmed le subtil*, Scapin philosophe réchappé des banlieues d'aujourd'hui. Un Belge, enfin, Jean-Marie Piemme, dont les *Scandaleuses* ressemblent comme des jumelles à quelques personnages féminins du répertoire qui ont en reine donné son lustre à l'artifice théâtral.

On a déjà dit ici les qualités de la traduction d'*Andromaque*, d'Euripide, signée Jean et Mayotte Bollack, parue aux Editions de Minuit (*le Monde* daté 10-11 juillet). C'est presque emblématique de la manière de cet éditeur exclusif, discriminant. Comme le sont aussi, d'une certaine façon, les Editions de l'Arche *dont la politique éditoriale* est pourtant plus ouverte. Le navire amiral de ces dernières parutions est incontestablement la traduction par Michel Vittoz des *Pièces de guerre* de l'Anglais Edward Bond. Trois textes annonçant l'apocalypse nucléaire dont on peut déjà parier qu'ils appartiennent au répertoire contemporain. *Bingo*, l'autre Bond en création à Avignon, traduit par Jérôme Hankins, chronique des derniers jours d'un Shakespeare plutôt sordide, devrait lui-aussi figurer en bonne place dans l'étroite famille des *textes* « pérennes ». *L'Arche a* publié, il y a déjà plusieurs mois, les *Entretiens de Thomas Bernhard avec Krista Fleischmann* (*le Monde* du 7 juillet). Indispensable colère du Viennois irascible dont les fulgurances philosophiques, pour être noires, n'en sont pas mois revigorantes. Seul parmi les ouvrages créés à Avignon, *Angels in America* n'est, à ce jour, pas imprimé.

La pièce de Tony Kushner (*le Monde* du 13 juillet) fait en revanche l'objet d'un très bel article de Yannic Mancel dans la quatante-sixième livraison d'*Alternatives théâtrales*, la meilleure des revues spécialisées sur le théâtre français. Elle est éditée à... Bruxelles, dans le giron du Théâtre national de la communauté française de Belgique. A la faveur de l'hommage rendu cette année par le Festival à Antoine Vitez, ce numéro est co-produit par l'Académie expérimentale du théâtre. On y lira les belles pages de la traductrice Florence Delay et amie du metteur en scène disparu, et cette notation : *« Vitez tutoyait en fait le ciel et la terre, le temps et l'espace (...). Quand tout avait tendance à se constituer en clan et en péages, à se fermer automatiquement, il tenait les portes et les chemins ouverts. »* Long entretien-feuilleton, enfin, avec Jean-Marie Piemme, pour entrer au plus secret *du processus d'écriture de Scandaleuses* (56 pages illustrées, 70 F).

Revue savante

Cet auteur figure aussi dans l'excellent trimestriel édité par le Centre *national* des écritures *du* spectacle dirigé à la chartreuse de Villeneuve *par Daniel* Girard *et* Michel Azama. *Les Cahiers de Prospero*, dont c'est le deuxième numéro dans une formule rénovée, font toute leur place aux processus d'écriture contemporains en compagnie de quelques-uns de leurs meilleurs représentants. Cette revue savante, mais pas trop, s'autorise la critique des spectacles advenus, répertorie les textes créés partout en France et les dernières parutions des éditeurs, invite un plasticien à rythmer sa maquette – ici, José de Guimaraes –, voyage hors des frontières (Barker, Motton et Edgar donnent en peu de mots une photographie assez radicale des difficultés, des empêchements du théâtre anglais).

Les Cahiers de Prospero rap*portent aussi des parcours* d'exception, comme celui de Bernard Dort : l'occasion d'un adieu affectueux de l'écrivain et chef de troupe Didier-Georges Gabily à l'ancien directeur du théâtre au ministère de la culture. Enfin, chaque trimestre, des auteurs expliquent leur métier d'écriture, comme Jean-Luc Lagarce et Roland Fichet. A l'usage de ceux qui voudraient, un jour, s'isoler à Villeneuve pour y tenter l'expérience de la création dramatique (116 pages, 60 F).

Ce tour d'horizon ne serait pas complet si n'était signalée la parution de *Théâtre aujourd'hui*, nº 3, manuel pédagogique réalisé à l'initiative des ministères de l'éducation nationale et de la culture. Douze diapositives, un disque compact et 98 *pages de textes et de photographies* permettent de tenir en main *l'essentiel de l'œuvre de Samuel* Beckett, expliqué, commenté par *ceux qui l'ont servi* (Chabert, Gence, Jouanneau, Adrien, Bourdet, Tordjmann, Fall, Seide...) *et par* ceux qui l'ont lu (Alfred Simon, Bernard Dort, *Gilles Deleuze, etc.*) (98 pages, 150 F).

OLIVIER SCHMITT

ETIENNE MARCEL de Saint-Saëns à Montpellier

Un rescapé lyonnais

MONTPELLIER

de notre envoyé spécial

Etienne Marcel, de Saint-Saëns, offre l'exemple à peu *près* unique au XIX[e] siècle d'un ouvrage *lyrique commandé à un composi*teur de premier plan par une *grande scène de province*, l'Opéra de Lyon en l'occurrence, où la *création eut lieu le 8 février 1879.* L'accueil chaleureux du public et de la critique pouvait laisser penser que l'Opéra de Paris ne tarderait pas à présenter cette fresque historique dont le héros, Etienne Marcel, prévôt des marchands, lutte pour défendre les droits des bourgeois de la capitale contre les abus du pouvoir royal.

Mais la direction du Palais-Garnier fit la sourde oreille, commanda un nouvel opéra à Saint-Saëns, *Henri VIII* et attendit encore dix ans avant d'afficher *Samson et Dalila* créé à Weimar grâce à Liszt en 1877. Pour des raisons de structure dramatique autant que d'inspiration musicale, *Etienne Marcel* se situe un peu en retrait par rapport à ces deux ouvrages entre lesquels il fut composé. Dans son aspiration à se dégager des influences wagnériennes trop visibles (il y en a quelques-unes dans *Samson*) Saint-Saëns a pris le risque de regarder du côté de Meyebeer mais en élaguant toutes les excroissances ou les impuretés délibérées qui en faisaient le charme.

Etienne Marcel est donc une *œuvre grave sinon austère*, avec de belles inspirations – l'air de Béatrix *O beaux rêves évanouis* notamment, mais aussi les apostrophes d'Etienne Marcel et son monologue désabusé du dernier acte –, des chœurs, des cortèges et des marches qui ne manquent pas d'allure. Même quand l'inspiration n'offre rien de saillant, il reste une facture impeccable, une écriture vocale favorable aux chanteurs et dans l'orchestration une sorte de verdeur qui n'appartient qu'à Saint-Saëns.

Le public de Montpellier, assez réservé au début, s'est laissé *convaincre et séduire tout* à fait par l'ouvrage, pourtant donné en *version oratorio. Peut-être* faudrait-il lui retourner une partie de ses applaudissements car il a su deviner ce qu'on ne lui révélait qu'à demi.

Hubert Soudant a le grand mérite de tenir en main l'orchestre, les solistes et les chœurs, mais sa direction reste le plus souvent indifférente aux détails qui portent, à l'éloquence des articulations dramatiques. La chanson d'Eustache, au premier acte par exemple, était trop précipitée pour accrocher comme elle aurait dû, et l'accompagnement trop lourd du grand air de Béatrix ôtait tout le pouvoir expressif aux pianissimos irréels de Michèle Lagrange.

Plus grave encore : la quasi-absence d'engagement d'Alain Fondary dans le rôle-titre, surtout si l'on se réfère à sa mémorable incarnation d'Henri VIII. Les qualités vocales sont là, éminentes, mais on ne sent aucun investissement tandis que des imprécisions rythmiques, signes d'une étude trop superficielle, excluent toute maîtrise dramatique du phrasé. Michèle Lagrange (Béatrix) et Daniel Galvez-Vallajo (Robert de Loris) étaient beaucoup plus convaincants, surtout dans leur duo d'amour qui couronne le deuxième acte. La beauté du timbre et l'intelligence musicale de la première sont connus tandis que son partenaire dévoile une vaillance très attachante. Avec une meilleure prononciation, Franck Ferrari aurait pu donner au personnage vantard et duplice d'Eustache un relief qui lui manquait. Le reste de la distribution était satisfaisant, l'Orchestre de Montpellier exact et les Chœurs de l'Opéra du Rhin et de l'Opéra de Montpellier d'une rare plénitude.

GÉRARD CONDÉ

▶ **Prochains programmes : Création du *Concerto pour violon* de Berthold Goldschmidt, *Sixième Symphonie* de Tchaïkovski par Chantal Juillet, violon, l'Orchestre National de France, Charles Dutoit, direction (vendredi 15, 22 heures, Cour Jacques-Cœur). Création du *Christus* de Don Lorenzo Perosi (1899) par l'Orchestre philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon, les Solistes de Montpellier-Moscou, Friedmann Layer, direction (samedi 16, 20 heures, Opéra Berlioz-le Corum). Tél. : 67-61-66-81.**

PREMIÈRES RENCONTRES

« VIDÉO ET ART CONTEMPORAIN », à Corte

Duchamp corse

CORTE

de notre envoyé spécial

Marcel Duchamp a-t-il inventé le film sans caméra, la télévision sans antenne, autrement dit l'art vidéo ? La question a agité les premières rencontres « Vidéo et art contemporain ». Organisées par l'université de Corte (Corse) et l'IMEREC (Marseille), ces manifestations mettaient en pré*sence, du 3 au 6 juillet*, de nombreux artistes, critiques et cher*cheurs venus de toute* la France. Ce que Duchamp nommait *ready made* (*installation au* musée d'objets de consommation ou utilitaires) n'aurait été qu'une façon habile de répondre au défi du cinéma et de la télévision : un court-circuit de la représentation prenant de vitesse le direct *même*. On pourra lire, cet hiver, dans la revue *Giallu* (1), qui publiera les interventions des Rencontres, divers points de vue sur cette controverse.

On peut aussi se rendre tout de suite au Palazzu naziunnale *de Corte pour voir* comment des artistes répondent à Duchamp *in situ. Film sans caméra ? La* performance d'Elena Sturvenant – *exposée sur un grand écran* – répétant, au millimètre près, les gestes d'un « happening » de Josef Beuys, est, réellement (*« ready madement »*), un film dont la pellicule est un corps humain voué tout entier à l'enregistrement et à la répétition.

Télévision sans antenne ? Une vague toujours recommencée, immense, et pour tout dire digne de Courbet, projetée par Ange Leccia, donne à voir ce qu'une caméra de surveillance douée (douée pour la peinture instantanée) croquerait à longueur de temps : rien d'autre que la mer éternellement recommencée, l'océan *ready made*.

Court-circuit ? Sur un téléviseur : une sculpture, signée Franz West, en cire marron, sorte de cierge mastoc, sans mèche. Allumée, au-dessous, la télé diffuse un pot-pourri zappé de *toutes* ses grilles confondues. Alors le « cierge » apparaît *comme une télécommande* ayant implosé, ordonnant, tous *boutons fondus, un* inextinguible flux.

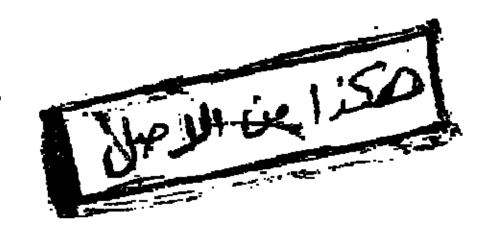
Le direct *même* ? *Un homme* s'habille d'une tonne de vêtements, *jusqu'à faire de son* corps une planète textile. On observe sa disparition, programmée par Erwin Wurm, sur deux téléviseurs placés l'un sur l'autre, en opposition, l'un le montrant de face, l'autre de dos. On tourne autour d'eux comme un satellite autour de la Lune, capable de voir, à force de vitesse, ses deux faces en même temps.

Le succès de ces rencontres et *l'originalité* de cette exposition interrogeant l'impact de la télé*vision sur les arts plastiques* en font les augures d'un futur grand festival *méditerranéen de l'art* vidéo, dont la Corse pourrait être le carrefour.

JEAN-PAUL FARGIER

(1) *Giallu, revue d'art et de sciences humaines*, 8, rue Emmanuel-Arène, 20000 Ajaccio.

▶ **Corte, Palazzu naziunale, jusqu'au 18 juillet.**



LES 25es RENCONTRES INTERNATIONALES D'ARLES

La photo de papa

ARLES
de notre envoyé spécial

« J'ai l'impression de me retrouver trente ans en arrière ». Un des rares conservateurs de musées américains présents à Arles, début juillet, n'en revenait pas. Il est vrai que le programme des 25es Rencontres internationales de la photographie fleurait bon le rétro et le souvenir : Kertész, Doisneau, Dieuzaide, Lartigue, Riboud, Gibson... C'était assez inévitable pour une cuvée anniversaire, surtout quand elle est dirigée par un photographe – Lucien Clergue – bien plus apte à célébrer *« l'amitié »* avec ses confrères, qu'à se lancer dans les innovations.

Donc, une liaison satellite a été installée dans l'arène du Théâtre antique, le 12 juillet, pour dialoguer avec les « New-Yorkais ». Harry Callahan, Ralph Gibson et Mary Ellen Mark, avant qu'un imposant gâteau auréolé de 25 bougies ne fasse son entrée sous les bravos des 1 500 spectateurs, pour clore la première semaine de festival, la plus riche.

Seul, le film que Sarah Moon a consacré à Henri Cartier-Bresson aura montré que l'on peut célébrer un monstre sacré sans tomber dans la nostalgie et le bon vieux temps (*le Monde* du 14 juillet). Car l'éloge du souvenir, on le retrouvait surtout dans les soirées-projections qui, toutes, s'ouvraient avec un rétro-feuilleton, histoire de rappeler qu'il est passé du beau monde à Arles, d'Ansel Adams à Lee Friedlander, de Kertész à Cartier-Bresson, de Bill Brandt à Robert Mapplethorpe. Les photos étaient archi-connues, mais qu'importe, le public était content et le faisait savoir.

On a revu avec plaisir un film sur Robert Doisneau, mort le 1er avril dernier, seul photographe à pouvoir remplir les 2 000 places du Théâtre antique. On a retrouvé son sens inégalable de la formule : *« Un photographe, quand il achète une voiture, il est foutu. »*

C'était aussi l'occasion de revoir les Mémoires hongroises d'André Kertész, de réentendre sa voix enregistrée dans son appartement new-yorkais en 1981. Et qu'importe si ces images sonores avaient déjà été projetées en 1984. Avec humour, le maître hongrois commente ses premières images avec un mélange de mots franco-anglais à faire pâlir d'horreur Jacques Toubon : *« Une composition absolument moderne. Vous n'avez pas idée ! » « Regardez, tout est en place. » « Personne fait ça à cette époque. »* Le mariage photos-images fait merveille. Il se finit sur *« les mains de ma mère. Voilà. C'est tout »*.

On retrouve Kertész avec ses *Distorsions*, montrées au Palais de l'Archevêché. Cette série de 1933 est constituée de 160 plaques 9 × 12 montrant des nus féminins tordus par un miroir déformant. La série avait choqué à l'époque, au point que Beaumont Newhall, pour une exposition du MoMA de New-York, avait recadré quelques images pour cacher les sexes. Ce qui avait fâché Kertész.

Fâché, Kertész (mort en 1985), aurait pu l'être à Arles. *« Une exposition de photoclub »*, fulmine un directeur de festival étranger, choqué par la désinvolture de l'accrochage autour d'une série capitale de l'histoire de la photographie. On se demande pourquoi on a fait spécialement des retirages alors qu'il existe une série – contrôlée par Kertész lui-même – à la Bibliothèque de la Part-Dieu, à Lyon ? Pourquoi ces retirages « bouchés » ne respectent-ils pas les nuances de gris des originaux ? Pourquoi une des principales photos, publiée d'ailleurs en couverture du livre *Distorsions* (1976), ne figure-t-elle pas dans l'exposition ? Pourquoi certaines images (les nos 49, 70, 72, 76, 82, 91) ont-elles été recadrées ?

Oublions également la soirée consacrée à Jean Dieuzaide, brouillonne et larmoyante. Mieux vaut se plonger dans le livre qui vient de sortir sur ce *« papa de la photographie »*, accompagné d'un texte précis et alerte signé Jean-Claude Gautrand (1). Car il a tout fait, *« l'ami Jean »*. Il a couvert la libération de Toulouse, tiré des portraits (formidable Dali), réalisé des photos sous-marines, des commandes industrielles, des clichés d'avions, construit des abstractions – notamment des images sensuelles à partir du brai, un sous-produit de la houille. Dieuzaide fête également les vingt ans du Château d'eau, la galerie publique qu'il dirige à Toulouse, et ses images d'Espagne et du Portugal sont des icônes de la photographie humaniste des années 50.

La soirée Lartigue s'annonçait « casse-gueule », tant on semble tout savoir sur ce photographe qui aurait eu cent ans cette année. Pour renouveler le genre, Patrick Roegiers, l'auteur, a déniché dans les milliers de pages du *Journal* de Lartigue, des extraits lus par l'acteur André Dussolier, qui sont venus accompagner les images, souvent inédites.

Travail soigné et novateur donc. Mais contestable. Nombre d'images, faibles, auraient mieux fait de ne pas sortir des albums du photographe, tant elles viennent « tuer » les chefs-d'œuvres. Les accumulations de ballons et scènes de tennis deviennent ennuyeuses (le film est classé par thèmes) et donnent à l'ensemble un côté catalogue de ventes de clichés par correspondance. La magie du *Journal* de Lartigue joue quand on le lit dans sa continuité. Ici, les extraits deviennent pontifiants. On découvre alors un personnage frivole et grand bourgeois, qui semblait plus se soucier des plis de ses pantalons blancs que des deux guerres qu'il a traversées. C'est faux. C'est toute la poésie, la fraîcheur de Lartigue qui s'évanouit dans ce film trop léché, trop « classé ».

Finalement, la soirée la plus riche fut celle qui rassemblait Arno Minkkinen (2), Ralph Gibson et Helmut Newton. Elle eut lieu non pas au Théâtre antique mais dans la cour noire de monde du Palais de l'Archevêché. Louis Mesplé, précédent directeur des Rencontres, avait eu la bonne idée de réinvestir ce lieu l'an dernier, car on y imagine des soirées plus conviviales et bon marché (50 000 francs contre 400 000 pour celles du Théâtre antique) et là, au moins, on y parle de photographie.

Gibson, on le retrouve dans une exposition qui a fait couler beaucoup de salive autour de la place du Forum et qui aurait mérité un débat. Thème provocateur : « Comment ce photographe qui a révolutionné les formes en noir et blanc dans les années 70 peut-il proposer des images en couleur aussi mièvres, proches du souvenir de vacances ? » Un bateau bleu dans l'eau bleu, une fleur jaune dans un verre blanc et ainsi de suite. *« Son évolution académique est pénible »*, regrettent les anciens aficionados. *« Gibson a toujours été en avance »*, répondent les inconditionnels. A méditer.

Côté expositions toujours, on retiendra celle de Josef Sudek (1896-1976) : des paysages de Prague (sa ville), portraits et natures mortes aux tirages précieux, picturaux, réalisés de 1947 à 1954. Ce sont des tirages pigmentaires, dit-on, même si le texte affiché dans l'Espace Van Gogh est obscur. Peu importe. Voilà un des photographes qui sont restés obstinément libres, loin des courants, modes et esthétiques en cours. Il fait sa petite cuisine dans son coin, « relit » son œuvre en retravaillant ses négatifs anciens, ose tout.

Des expositions bricolées

Reste que nombre d'expositions sont bricolées et se contentent d'aligner des photos au mur, sans propos affirmé, dans des lieux de fortune. Il y a bien le Musée Réattu, qui expose ses collections de photographies, l'espace Van Gogh – unique aux normes muséales – et la superbe chapelle du Méjan, où l'on découvre la dernière livraison, tonique, de Pierre et Gilles. Mais il y a trop d'expositions à Arles, près d'une quarantaine – sans compter celles dans les villes avoisinantes, dont on retiendra celle d'Adolphe Terris, à Tarascon : les grands travaux d'urbanisme à Marseille, dans les années 1860.

Le photojournalisme est à l'honneur avec deux expositions de qualité : bien qu'exposé dans un lieu impossible – les galeries contemporaines, en fait une galerie marchande –, Gilles Caron, disparu au Cambodge en 1970, témoigne de la diversité et de la richesse de son travail de reporter à la fin des années 60. Le photojournalisme, aujourd'hui, c'est beaucoup la Bosnie. Nîmes présente Gilles Peress à l'Ecole des beaux-arts (*le Monde* du 12 juillet). Arles propose « Sarajevo, ville fermée » au Musée Lapidaire : Robert Pledge, directeur de l'agence Contact, a associé huit photographes, auteurs rigoureux (3). Les images grand format et sans cadre – une présentation que l'on retrouve de plus en plus souvent dans le photojournalisme – sont rythmées par des textes remarquables de Jean Hatzfeld, extraits de son livre, *l'Air de la guerre (Edition de l'olivier)*, qui valent toutes les légendes.

Arles 1994 est donc une cuvée moyenne, de transition. Le public est toujours au rendez-vous et la place du Forum était noire de monde pour assister au festival off. Mais la photographie a maintenant besoin de lignes affirmées. Il est par exemple grand temps de mettre en avant les galeries privées et non de les reléguer dans le sous-sol surchauffé d'une salle des fêtes, loin du parcours des festivaliers. Car c'est par elles, par leurs liens avec des collectionneurs, que la photographie affirmera son identité.

MICHEL GUERRIN

(1) *Jean Dieuzaide*, récit par Jean-Claude Gautrand, Marval, 312 pages, 490 francs.

(2) Le livre *Waterline*, d'Arno Minkkinen, a obtenu à Arles le Prix du livre de photographies. Marval, 112 pages, 280 francs.

(3) Voir également le beau livre *le Silence, et rien alentour*, photos de Gérard Rondeau, texte de Zlatko Dizdarevic, Actes Sud, 80 pages, 80 francs.

► **Rencontres internationales de la photographie. Jusqu'au 15 août. Tél. : 90-96-76-06.**

Horizon 1995

ARLES
de notre envoyé spécial

Le maire d'Arles, Jean-Pierre Camoin (RPR), président des Rencontres internationales de la photographie (RIP), annonce du changement pour 1995 : *« Nous allons créer une structure municipale qui assurera une activité photographique toute l'année à Arles. Elle sera dirigée par un directeur chargé d'organiser des expositions, et de préparer les Rencontres ainsi que les stages d'été. Le prochain directeur des Rencontres devrait pour sa part être nommé lors d'un conseil d'administration en septembre prochain. Mais il n'y aura plus de structure permanente des RIP, ce qui permettra d'alléger ses charges fixes. La structure municipale se mettra au service du directeur pour une durée de quatre mois.*

« Nous devons faire un effort sur les lieux pour imaginer des expositions plus professionnelles, poursuit le maire. *Nous devons mettre en place, avec la Direction des musées de France, un budget d'investissements pour rénover le Musée Réattu. Dans l'avenir, ce Musée, l'Archevêché, l'église Sainte-Luce et la salle Pablo-Neruda seront, avec l'espace Van-Gogh, le cœur des futures Rencontres. »*

Jean-Pierre Camoin affirme également que la subvention municipale de 2,4 millions de francs sera *« maintenue »*.

Par ailleurs, Kodak, principal sponsor, a reconduit pour 1995 sa subvention de 1,5 million de francs (pour un budget total de 9,6 millions de francs).

M. G.

FRANCOFOLIES : Jacques Toubon et l'aide à l'industrie musicale. – Le ministre de la culture et de la francophonie, a déclaré, le 14 juillet à La Rochelle, où il assistait aux 10es Francofolies, qu'il *« veillera à l'équilibre entre le théâtre et les variétés »* en matière d'aide à la création. Il a estimé qu'il faut *« une vraie politique de fond en faveur de notre industrie musicale »*. Pour Jacques Toubon, cette action passe par le développement des grandes salles de type Zénith et la défense des petites et moyennes salles (cafés-concerts et salles de 300 à 600 places). M. Toubon souhaite par ailleurs *« aboutir à une meilleure définition des métiers du spectacle et à leur professionnalisation »*.

Malgré l'opposition du CSA

France Télévision souhaite interrompre des jeux ou des retransmissions sportives par de la publicité

La polémique créée par Hervé Bourges, ancien président de Frande Télévision, sur le régime des interruptions publicitaires dans les chaînes publiques rebondit avec la discussion du nouveau cahier des charges de France Télévision. Comme son prédécesseur, Jean-Pierre Elkabbach souhaite pouvoir couper des jeux ou des sports avec des écrans de publicité.

Sept mois après sa nomination, le président de France Télévision, Jean-Pierre Elkabbach, n'a toujours pas de cahier des charges. Les aller et retour de ce document qui fixe les missions et les obligations du service public entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), le ministère de la communication et les conseils d'administration de France 2 et France 3 ne se comptent plus. Aux dernières nouvelles, les discussions achoppent sur un point central : le régime des interruptions publicitaires. Les chaînes de service public peuvent-elles couper, comme elles le font actuellement (pour Roland-Garros), certains programmes avec de la publicité ? Telle est la question qui agite tout le landerneau audiovisuel.

Le dossier n'est pas nouveau. Hervé Bourges, président de France Télévision, avait déjà créé la polémique en juillet 1992, en insérant des écrans publicitaires dans un certain nombre d'émissions de jeux (« Motus », « Pyramides », « Que le meilleur gagne»...). Il se fondait pour cela sur un décret (*le Monde* du 31 juillet 1992) qui étendait aux chaînes publiques le régime de publicité applicable aux chaînes privées mais aussi sur une disposition du cahier des charges qui précise que les messages publicitaires sont diffusés à l'occasion d'*« interruptions normales »* du programme. Pour Hervé Bourges, les termes *« interruptions normales »* indiquaient certes l'espace entre la fin d'une émission et le début d'une autre, mais aussi bien une transition entre deux reportages au sein d'un magazine comme « Envoyé Spécial » ou une pause au sein d'un jeu télévisé.

Interprétation extensive

Le CSA s'était ému à l'époque de cette interprétation extensive des termes *« interruptions normales»*. Il maintient aujourd'hui sa position. Dans son bulletin de juillet 1994, le Conseil souhaite que le nouveau cahier des charges supprime la notion d'*« interruption normale »* du programme, *« source de trop nombreuses ambiguités. Il devrait, en revanche, préciser que les messages publicitaires sont insérés entre les émissions tout en ouvrant la possibilité pour le CSA d'autoriser leur insertion dans les émissions autres que les œuvres (...), à condition que ces émissions se composent de parties autonomes ou assurent la retransmission d'événements sportifs»*.

Ce rôle décisionnaire que le CSA souhaite se voir attribuer ne fait pas l'affaire des chaînes publiques. Raphaël Hadas-Lebel, directeur général de France 2, dans un entretien accordé au *Figaro* du 15 juillet, estime, lui, que le cahier des charges doit reconnaître aux chaînes publiques la possibilité d'*« insérer des écrans publicitaires dans des émissions de plateau ou dans certaines émissions sportives, en suivant les interruptions naturelles dans les programmes »*. Sans tenir compte de la polémique de juillet 1992, il ajoute qu'il s'agit simplement de *« conserver une possibilité conforme aux dispositions actuelles»*.

Michel Péricard, député RPR des Yvelines et président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, s'est prononcé quant à lui pour une application stricte de de la réglementation : la publicité oui, mais entre les émissions seulement. Il ne faudrait pas, selon lui, que la télévision accapare sur le marché publicitaire des parts qui pourraient manquer aux autres supports, presse écrite et radio. Le cahier des charges, dans sa version définitive, devrait être rendu public prochainement.

YVES MAMOU

Canal Polska en hertzien et Filmnet sur le satellite

Deux nouvelles chaînes de cinéma diffuseront en Pologne avant la fin de l'année

Canal Polska, en hertzien, au mois de décembre, et Filmnet, par satellite, dès le mois d'octobre : deux chaînes européennes, l'une française, l'autre néerlandaise, diffuseront avant la fin de l'année sur le territoire polonais des programmes largement tournés vers le septième art. Jeudi 14 juillet, le Conseil national de radiodiffusion et de télévision (CNRT, le CSA polonais) a définitivement autorisé la chaîne polonaise « du cinéma et du sport », un clone de Canal, à diffuser sur un réseau hertzien qui dessert treize grandes villes polonaises. Le même jour, Teresa Kosnowska, directeur général de MultiChoice-Polska, distributeur de Filmnet, a annoncé que la chaîne cryptée du groupe néerlandais Nethold diffusera en crypté (VideoCrypt II), *via* le satellite Astra, quelque 300 films nouveaux par an, 24 heures sur 24.

Chaîne satellitaire, Filmnet n'a pas besoin, pour émettre, de l'autorisation du CNRT. Canal, qui postulait au départ pour un réseau qui fut accordé le 27 janvier à la société Polsat – avait dû en revanche faire acte de candidature auprès du CNRT pour obtenir d'autres fréquences sur les grandes villes polonaises. Canal avait alors été retenue avec trois autres sociétés, pour une concession régionale ou locale (*le Monde* daté 30-31 janvier). Mais de fortes critiques émises, côté polonais, sur la nature « élitiste » de la chaîne cryptée – le montant de l'abonnement s'élève à 10 dollars par mois – avaient provoqué quelques *« flottements»*. La confirmation de cette autorisation par le CNRT était alors devenue nécessaire.

Canal Polska, qui utilisera des émetteurs locaux de faible puissance, doit commencer ses programmes en décembre prochain à Varsovie, Gdansk (Nord) et Wroclaw (Sud-Ouest), pour étendre progressivement son réseau au début de 1995. La loi polonaise limitant à 33 % la participation étrangère dans les médias audiovisuels, les deux tiers du capital de Canal Polska appartiennent à plusieurs groupes et investisseurs privés polonais, dont L'Oréal-Pologne et Kodak-pologne.

La Pologne est le troisième marché européen (après la Grande-Bretagne et l'Allemagne) quant au nombre d'antennes satellitaires installées (1,2 million). Près d'un million de foyers polonais sont équipés en télévision par câble.

FRANCE 3 : Le présentateur Eric Cachart proteste contre sa suspension. – Le présentateur de France 3 Eric Cachart, suspendu d'antenne après avoir fait la promotion dans une émission diffusée sur France 3, dimanche 10 juillet, d'un château-hôtel dont sa femme est propriétaire (*le Monde* du 15 juillet), a estimé jeudi 14 juillet que *« cela relève du mauvais procès »*. Eric Cachart, qui souhaite *« réconcilier l'entreprise et la télévision »*, estime que la fondation qu'il a créée dans le château en question est une initiative *« de nature à troubler ceux ou celles qui restent attachés à une vision conformiste et confortable de notre métier »* de journaliste.

ITALIE : Gianni Billia a été nommé directeur général de la RAI. –Le professeur Gianni Billia, soixante ans, actuel secrétaire général du ministère des finances a été désigné à l'unanimité, jeudi 14 juillet, directeur général de la RAI, par le nouveau conseil d'administration de la télévision nationale publique italienne. Après l'élection de Letizia Moratti, mercredi 13 juillet (*le Monde* du 14 juillet), à la présidence de la RAI et la nomination de Gianni Billia, la nouvelle direction de la RAI aura pour tâche d'engager des réformes et devra, sans doute, préparer la privatisation de l'une des trois chaînes de la RAI.

DANS LA PRESSE

L'intervention de M. Mitterrand

Le Figaro (Franz-Olivier Giesbert) : « C'est surtout sur l'Europe que M. Mitterrand a emporté la conviction. Notamment quand il a parlé de la controverse déclenchée par la participation des soldats allemands de l'Eurocorps au défilé du 14 juillet. (...) Chaque fois que l'homme d'Etat croit à quelque chose qui le dépasse et s'arrête de ne penser qu'à lui-même, il se grandit. Et l'histoire cesse d'être cette médiocre flaque de boue où nous pataugeons tous... »

Le Parisien (Fabien Roland-Lévy) : « Laisser sa trace dans la construction d'une Europe unie et pacifique reste sans doute, à moins d'un an de son départ, le seul véritable souci du président. Tout le reste – présidentielle, cohabitation, crise, chômage, Parti socialiste, etc. – est apparu dans ses réponses comme une réalité qui ne le concerne plus vraiment. »

Libération (Jean-Michel Thénard) : « Le président de la République s'est plu, hier, à cultiver un profil consensuel. Patriarche, il a évité d'en rajouter sur les sujets qui fâchent. (...) Il n'est que Michel Rocard, finalement, pour s'être vu décerner, comme à chaque fois, un coup sur la tête. »

La Tribune : « Passion-raison, le vieux débat littéraire resurgit dans l'analyse de la cohabitation douce avec Edouard Balladur, une simple affaire de « tempérament ». Avec une pointe de nostalgie pour les combats de jeunesse, ceux qui l'ont confronté au fougueux Jacques Chirac. Prenez garde à l'ennui qui vous guette, semble susurrer le président aux Français, remettant en selle Jacques Chirac d'une main chevaleresque. »

Les Echos (Jean-Michel Lamy) : « Déterminée quand c'est nécessaire, comme pour le Rwanda. En partenariat quand c'est indispensable, comme pour la Bosnie. (...) Pour son dernier entretien du 14 juillet en forme de testament – même s'il s'en défend –, François Mitterrand a cherché à défendre sa conception de l'avenir du pays, ouverte et européenne.»

France-Soir (Jacques Malmassari) : « Naturellement », il ne sera pas à nouveau candidat à la présidence de la République. Pourtant, il crève les yeux qu'il en a toujours les capacités intellectuelles, et personne ne se risquerait à jurer que l'anorexie du pouvoir le guette. Mais la marche du temps est inexorable. »

L'Humanité (Claude Cabanes) : « On peut noter que MM. Balladur, Chirac et Barre ont été l'objet particulier de ses sollicitudes. Et, ma foi, il trouve des grâces à l'action du premier ministre (...). Certes, François Mitterrand assortit ses jugements de ses propres convictions concernant, par exemple, le SMIC ou la relance de la consommation. Mais on aurait pu attendre beaucoup plus de vigueur dans le propos. »

France-Inter (Pierre Le Marc) : « [M. Mitterrand] affine le portrait d'un président qui aura, dans la vie de la République, incarné plus qu'aucun de ses prédécesseurs la durée : d'un homme associé à son histoire, à l'histoire tout court et qui, au bout du chemin, garde la même pugnacité vitale, la même intelligence des situations et, dans son action, exprime la voix du futur face au chœur des nostalgiques du passé. Du travail d'artiste. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Les deux passages que, moi, j'ai préférés, c'est celui sur les Français qui n'ont pas à avoir de complexe d'infériorité (...) et puis ces dernières secondes, quand il expliquait lui-même comment il regardait, comment au fond il se regardait déjà, au passé. »

Les « affaires » et la nouvelle législation

L'instauration de la responsabilité pénale des personnes morales renforce le pouvoir des juges

Incarcération de Didier Pineau-Valencienne, PDG de Schneider, mise en examen de Pierre Suard, PDG d'Alcatel Alsthom... La justice s'intéresse de plus en plus aux entreprises et à leurs dirigeants. Le nouveau code pénal qui institue la responsabilité pénale des personnes morales va renforcer le pouvoir des juges.

« L'ancien patron d'une entreprise de transport dont un véhicule avait entraîné la mort de quatre personnes a été condamné à dix-huit mois de prison ferme par le tribunal de grande instance de Strasbourg. En juillet 1991, un attelage entre un camion appartenant à Jacky Kraehn, quarante-quatre ans, et la remorque transportant du blé s'était rompu sur la RN 63 à la sortie d'un village. La remorque avait traversé la chaussée et percuté une voiture venant en sens inverse. »

Cette information publiée par l'AFP le 7 juillet n'a guère fait la « une » des journaux. Il faut dire que la personne en cause, Jacky Kraehn, n'a pas la notoriété d'un grand patron de l'industrie. Et que, fort heureusement, l'accident en question n'a pas été aussi meurtrier que celui survenu à la gare de Lyon en juin 1988, ou au mont Sainte-Odile en janvier 1992 à la suite de l'écrasement d'un Airbus. Ces événements ont néanmoins tous un trait en commun : ils ont mis en cause des individus, dirigeants d'entreprise ou exécutants, pour des faits commis au nom de leur firme.

Un cumul des peines

Depuis le 1er mars, il pourrait en aller autrement. Le nouveau code pénal mis en application depuis près de cinq mois, institue en effet la responsabilité pénale des personnes morales. Désormais les entreprises et non seulement leurs dirigeants pourront être poursuivies pénalement. Les patrons pourraient de ce fait ne plus être les seuls visés lors d'un accident du travail, d'une pollution ou d'une explosion. Ce *« souci d'équité »* figure d'ailleurs dans l'exposé des motifs de la loi en faisant disparaître *« la présomption de responsabilité pénale qui pèse en fait aujourd'hui sur des dirigeants à propos d'infractions dont ils ignorent parfois l'existence »*. Unanimes, juristes d'entreprise et avocats se montrent pourtant extrêmement sceptiques. Ils redoutent que ce nouveau texte ne multiplie les peines condamnant les entreprises sans épargner leurs dirigeants pour autant. Car les responsabilités des personnes morales et physiques pourront se cumuler : *« la responsabilité des personnes morales n'exclut pas celle des personnes physiques auteurs ou complices des mêmes faits »*, précise explicitement l'article 121-2. *« Le juge d'instruction a un pouvoir immense ; il pourra choisir qui il envoie au tribunal correctionnel : le dirigeant seulement, l'entreprise, ou les deux »*, avertit Sylvie Le Damany, spécialiste du droit pénal au cabinet Coopers & Lybrand.

Or, *« en France, on est tellement attaché à la personnalisation des peines que l'on peut craindre que le juge ne cherche d'abord la personne physique avant de se retourner vers la personne morale sous la pression des parties civiles pour prononcer des dommages et intérêts lourds »*, résume Me Grégoire Triet, avocat associé du cabinet Gide Loyrette Nouel. D'autant plus que, *« quand un dirigeant est impliqué personnellement, mis en garde à vue ou placé en détention provisoire, les choses vont parfois beaucoup plus vite »*, reconnaît François-Xavier Matteoli, responsable du service judiciaire au cabinet Francis Lefebvre. *« Certains magistrats peu scrupuleux seront toujours tentés de mettre les gens au trou pour les faire parler. Ça ne changera rien »*, renchérit Me Triet. Le nouveau code pourrait même accroître le nombre de personnes inquiétées. *« Psychologiquement, les juges auront davantage la vision de l'entreprise*, analyse François-Xavier Matteoli. *Ils mettront en examen la société et non nécessairement un individu, puis chercheront les complices dans l'entreprise et mettront au fur et à mesure en examen tous ceux qui sont intervenus dans l'infraction supposée. »*

Au service juridique de la SNCF, dont on peut penser qu'il sera particulièrement concerné par cette nouvelle loi, on est également très circonspect. Non en raison de cet éventuel cumul des peines, mais plutôt parce que les termes de la loi pourraient conduire à ne rien changer. *« Pour que la responsabilité des personnes morales puisse être engagée, il faut que l'infraction ait été commise pour leur compte par leurs organes ou représentants »*, précise le texte. *« Cela suppose un acte volontaire*, commente Anne Bazin, responsable du département social et pénal à la direction juridique de la SNCF. *La responsabilité de la SNCF, personne morale, ne sera donc pas nécessairement mise en cause. »*

Effet sur l'image

A en croire les spécialistes, la nouvelle loi n'épargnera donc pas les dirigeants. En revanche, elle accablera davantage les entreprises, au plan de leur image et de leurs finances. Certes l'inculpation d'un dirigeant sans que la responsabilité pénale de l'entreprise ne soit engagée avait déjà des répercussions immédiates sur l'image de sa firme –l'évolution des cours en Bourse des titres Schneider et Alcatel au lendemain de l'incarcération de Didier Pineau-Valencienne et de la mise en examen de Pierre Suard en témoigne. Mais le nouveau code ternira encore davantage leur réputation : *« Les affaires pénales ont un côté infamant, car elles sous-entendent que l'on a tourné la loi »*, estime Jean-Marc Surgé, directeur juridique du groupe chimique DuPont de Nemours.

Financièrement, à faute égale, les peines seront beaucoup plus lourdes pour l'entreprise que pour les individus : les amendes sont cinq fois plus importantes pour la première infraction et dix fois plus en cas de récidive. Or *« les récidives seront fatalement plus nombreuses pour une entreprise »*, redoute le responsable juridique d'une grande entreprise française.

Ces amendes pourraient dans certains cas mettre en péril la survie des firmes, sans que leur soit forcément infligée la peine maximale prévue par la loi à savoir la dissolution de l'entreprise. *« Cette loi permet de trouver la solvabilité là où elle se trouve »*, remarquait, fataliste, un participant d'un colloque organisé sur le sujet par Coopers & Lybrand. Attaquées au cœur, les entreprises devront être plus vigilantes.

ANNIE KAHN

CLÉS

■ **ROYAUME-UNI.** – Les pays anglo-saxons ont prévu depuis longtemps la possibilité de sanctionner pénalement des entreprises. C'est en particulier le cas du Royaume-Uni. Pour James Bagge, avocat associé de Norton Rose à Londres, il faut distinguer trois types de fautes. Par ordre d'importance croissante, ce sont les fautes strictes *(strict liability)*, celles impliquant un élément humain *(a mental element)*, et celles, graves, entraînant des peines d'emprisonnement. Les premières peuvent ne mettre en cause que la responsabilité de l'entreprise. Si un accident est dû au fait qu'un train roulait sans frein, par exemple. Les secondes peuvent mettre en cause l'entreprise mais aussi son dirigeant : s'il peut être prouvé que le train roulait sans frein en raison d'une négligence. Les troisièmes ne peuvent pas viser l'entreprise : si les freins du train ont été volontairement sabotés.

■ **ALLEMAGNE.** – La responsabilité pénale de la personne morale n'existe pas dans le droit allemand. A une petite exception près. Dans certains cas, une amende *(Geldube)* peut être infligée à une personne morale. Mais la règle générale veut que la sanction pénale ne puisse viser qu'un individu, comme cela était le cas récemment en France. Des débats ont actuellement lieu en Allemagne sur ce sujet.

■ **ITALIE.** – La responsabilité pénale des personnes morales n'existe pas en Italie, où, comme en Allemagne, la responsabilité doit être personnalisée. Les amendes, liées aux possibilités économiques des individus estimés responsables, ne sont donc pas dissuasives pour l'entreprise. Mais il semble que ce sujet ne soit actuellement pas une priorité en Italie où la lutte contre la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme passe avant.

Donnant naissance au premier groupe de distribution aux Etats-Unis

Les grands magasins Macy's et Bloomingdale's fusionnent

Le groupe de distribution américain R. H. Macy (propriétaire des grands magasins Macy's) et son concurrent Federated Department Stores (l'exploitant des Bloomingdale's) ont annoncé, jeudi 14 juillet à New-York, leur intention de fusionner. Leur mariage va donner naissance au premier groupe américain de grands magasins, avec un réseau de 460 unités réparties dans tous le pays et un chiffre d'affaire de 13,5 milliards de dollars (75 milliards de francs). Intervenant après plusieurs mois de résistance de la part de Macy's, cette alliance va mettre fin à l'indépendance de l'une des grandes institutions new-yorkaises.

NEW-YORK

de notre correspondant

Dans le capitalisme américain, une entreprise peut en acquérir une autre en lançant une offre publique d'achat (une OPA), amicale ou hostile. Les cas sont en ce moment de plus en plus nombreux à Wall Street. Mais il est une autre méthode pour s'emparer d'une proie récalcitrante. Une société peut profiter de la faiblesse de sa « cible » et acheter une partie de sa dette. Comme créditeur, elle pourra progressivement lui imposer sa volonté... et l'absorber.

C'est en tout cas la démonstration, fort belle, que le groupe de grands magasins Federated (230 unités, 7,2 milliards de chiffre d'affaires) vient de faire en parvenant, jeudi 14 juillet, à obliger son concurrent, R. H. Macy (230 unités, des ventes de 6,3 milliards de dollars) à accepter le mariage qu'il souhaitait. Pendant six mois, la direction du groupe new-yorkais Macy's avait tenté de résister à l'offre de Federated en cherchant à préserver son indépendance. Noble cause ! Fondé en 1858, Macy's – avec son navire-amiral de la 34e rue – était l'une des grandes institutions new-yorkaises. Jeudi, la direction a jeté l'éponge. Comme le note avec quelque nostalgie le *New-York Times* du même jour, Macy's sera donc désormais dirigé depuis Cincinnati dans l'Illinois, là où se trouve le siège de Federated.

Le chemin qui a mené à ce mariage fut pour le moins sinueux. Sous l'effet de la crise et d'une concurrence exacerbée sur les prix, les deux groupes devaient connaître, chacun, au début des années 90, de graves difficultés financières. On parlait déjà de la mort des grands magasins. L'un et l'autre furent alors conduits à demander la protection de l'article 11 de la loi américaine sur les faillites. Mais alors que Federated parvenait à s'en sortir assez rapidement, Macy's – sous la protection du chapitre 11 depuis 1992 – restait empêtré dans la procédure.

La fin de l'indépendance pour New-York

N'ayant jamais caché son amour pour Macy's, Allen Questrom, 54 ans, le PDG de Federated, flaira l'occasion. Au 31 décembre 1993, il se porta acquéreur d'une partie des six milliards de dettes de Macy's, devenant ainsi l'un des créditeurs importants de son concurrent. Il proposa à Myron Ullman, 47 ans, PDG de Macy's, de l'aider à sortir du chapitre 11 en l'absorbant. Pendant six mois, M. Ullman, le patron de Macy's, a cru qu'il pourrait éviter l'absoption. Il a proposé aux autres créditeurs plusieurs plans successifs de réorganisation qui devaient permettre à Macy's de rembourser au moins en partie ses dettes.

A la fin juin pourtant, un dernier groupe de créanciers – les porteurs d'obligations – a décidé d'abandonner le combat de l'indépendance et a cédé aux charmes de M. Questrom. Celui-ci s'est finalement révélé le plus convaincant, proposant à l'ensemble des créditeurs de Macy's un remboursement de 4,1 milliards de dollars alors que les plans de M. Ullman n'en promettaient que 3,8 milliards. Après le réglement de quelques ultimes détails mercredi et jeudi – la place, celle de numéro deux, de M. Ullman dans l'organigramme du nouveau groupe notamment –, Macy et Federated ont donc annoncé leur fusion. Il reste maintenant aux dirigeants du nouvel ensemble à s'assurer qu'elle ne conduit pas à la création d'une situation de monopole et que le plan de réorganisation qui va être proposé, avant le 1er août, sera accepté par la Cour américaine des faillites.

Derrière la saga humaine et financière, il y a dans cette fusion, pour les analystes de Wall Street, une véritable logique économique. En fait, si les grands magasins ne sont pas morts aux Etats-Unis – ils ont bien profité depuis trois ans de la reprise économique – ils sont cependant obligés aujourd'hui de s'adapter à une concurrence de plus en plus vive de la part notamment des magasins de spécialités, des grandes surfaces qui vendent à des prix très bas. Le rapprochement des deux ensembles répond à ce défi. Le nouveau groupe sera constitué des actifs de Macy's (90 magasins Macy's, 12 I. Magnin et 21 Bullock's notamment) et de ceux de Federated (16 magasins Bloomingdale's, 50 Lazarus, 44 Burdines, etc...), au total quelque 460 grands magasins.

« Plan consensuel »

Le nouvel ensemble aura une capacité d'achat plus grande. Il pourra aussi rationaliser le réseau et fermer certains grands magasins dans les zones où les deux groupes se livraient, jusqu'alors, une bataille sur les prix parfois meurtrière. Jeudi, les deux héros de la bataille ont donc annoncé leur armistice. *« Les histoires et les cultures de nos deux sociétés sont proches, nos deux groupes sont très complémentaires et ont une même approche de la distribution, cela nous a convaincus dès le départ qu'une alliance serait naturelle et positive »*, a expliqué M. Questrom. M. Ullman a dit, pour sa part, que, *« après une série de discussions sérieuses et approfondies avec Federated, nous avons conclu que l'alliance proposée permettait de maximiser la satisfaction de nos créditeurs, de mettre au point un plan consensuel de réorganisation et de travailler à long terme dans le meilleur intérêt de tous nos associés »*.

Le plan de fusion a été soumis au médiateur qu'avait désigné la cour des faillites, Cyrus Vance, l'ex-secrétaire d'Etat et ex-médiateur dans la guerre de Bosnie. Celui-ci l'a approuvé. Qu'il y ait une logique dans ce mariage, un seul élément suffirait à la prouver : en 1988 déjà, un projet de rapprochement avait été mené. Mais à l'époque, c'était Macy's, le new-yorkais, qui avait fait une offre pour acquérir Federated.

ERIK IZRAELEWICZ

Suivant l'exemple des Etats-Unis

La Commission européenne veut lutter contre la famine croissante dans les pays du Caucase

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Frappées par la guerre civile et l'effondrement de leurs économies, les trois Républiques du Caucase – l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie – et, plus à l'est, en Asie centrale, le Kyrghizstan et le Tadjikistan – luttent difficilement contre la famine. Répondant aux appels au secours lancés par leurs dirigeants, la Commission européenne vient d'inviter les Douze à adopter un important programme d'aide alimentaire portant sur un total de 200 millions d'écus (1,32 milliard de francs), afin de répondre aux besoins les plus urgents pour passer l'hiver prochain. Les ministres des affaires étrangères de l'Union en débattront lors de leur prochaine réunion, lundi 18 juillet à Bruxelles.

Dans sa sécheresse, le rapport de la Commission est impressionnant. Des larges fractions de la population, y lit-on, n'ont pas mangé de viande ni de lait depuis plus d'un an. La consommation de pain, rationnée faute de céréales, est tombée de 450 grammes à 200 grammes par jours. Selon le président Chevardnadze, quatre cinquièmes de la population de la Géorgie vit aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté.

La Communauté internationale n'est pourtant pas restée les bras croisés. Cette fois, ce sont les Etats-Unis qui ont donné l'exemple avec un programme, en cours d'exécution, portant sur 356 millions de dollars (1,870 milliards de francs). La Turquie (50 millions de dollars à l'Azerbaïdjan) et la Suède (19 millions de dollars) sont également des donateurs importants. La contribution de l'Union européenne et de ses Etats membres, sans être négligeable, demeure, à ce jour, relativement limitée (47 millions de dollars). Bruxelles estime donc qu'il lui revient de prendre en charge une partie significative de l'effort nécessaire pour relayer l'aide américaine.

Les besoins sont estimés à 670 000 tonnes de céréales, dont 470 000 pour les Républiques du Caucase et 270 000 pour le Kirghizstan et le Tadjikistan, ainsi qu'à 110 000 tonnes de viande et 30 000 tonnes de poudre de lait. Le coût de l'opération est évalué à 414 millions d'écus (2,73 milliards de francs), dont l'Union prendrait ainsi en charge un peu moins de la moitié. Les livraisons, qui devraient démarrer le plus vite possible, compte tenu des difficultés de transport dès l'approche de l'hiver, seraient puisées dans les stocks de l'Union et la Commission propose que le coût en soit imputé au Fonds européen agricole qui, selon elle, dispose en 1994 d'un budget supérieur à ses besoins.

Ph. L.

La Géorgie en quête d'aides

Une délégation géorgienne conduite par le premier ministre, Otar Patsatsia, a rencontré, cette semaine à Paris, des représentants de la Banque mondiale et des pays donateurs. L'objet de cette réunion informelle était de faire le point sur l'économie de la Géorgie, qui, jusqu'en avril 1991, date de son indépendance, était l'une des républiques les plus prospères de l'ex-URSS.

Depuis, les choses ont bien changé. La guerre civile, la rébellion en Ossétie du sud et le conflit en Abkhazie ont ruiné le pays. En 1992, le produit intérieur brut (PIB) géorgien a chuté officiellement de plus de 30 % et le déclin s'est poursuivi depuis. A tel point qu'en août les réserves de farine de blé seront épuisées et que d'ici le 15 novembre, le pays devra importer 300 000 tonnes de combustibles et 2 millions de mètres cubes de gaz naturel, a indiqué M. Patsatsia à l'issue de la réunion.

Jusqu'à maintenant, la Géorgie a bénéficié d'une aide humanitaire et technique des Occidentaux. Elle souhaite désormais une aide financière massive pour mener à bien les réformes structurelles de son économie. Un programme de privatisations a été lancé et 1 400 entreprises, surtout des magasins, ont déjà été rendues au secteur privé. Ce programme concerne aussi bien les PME-PMI que les grandes unités, a souligné le premier ministre géorgien, mais l'Etat conservera une participation majoritaire dans les entreprises qui extraient les matières premières.

Afin de lutter contre l'inflation qui culmine à 1 500 %, le gouvernement s'est engagé également dans une politique monétaire restrictive. Avec, pour première conséquence, une stabilisation de la monnaie, le coupon géorgien. En avril, 1 dollar valait 1,2 million de coupons. Aujourd'hui, il s'échange contre 780 000 coupons.

Au vu de ces premiers résultats, les pays donateurs ont encouragé les responsables géorgiens à poursuivre leur politique. En juillet, une délégation du Fonds monétaire international se rendra à Tbilissi pour élaborer un programme de réformes en échange d'une aide financière (facilité de transformation systémique, crédit stand-by). De son côté, le groupe consultatif de la Banque mondiale pourrait décider, d'ici à la fin de l'année, d'accorder, lui aussi, une aide à la Géorgie.

A. Pu

EN BREF

CONJONCTURE : stabilité du grand commerce en juin. – Le volume des ventes du grand commerce, exprimé en données désaisonnalisées, s'est stabilisé en juin à son niveau de mai, note le centre d'observation économique (COE) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris. Par rapport au mois précédent, les grands magasins et les hypermarchés enregistrent une progression (+ 3 % et + 0,9 % respectivement), tandis que les magasins populaires et la VPC sont en retrait.
Après une progression de 2,9 % au premier trimestre, le volume des ventes du grand commerce recule de 2,3 % au second trimestre. *« Cette baisse s'observe dans toutes les formes de distribution à l'exception des magasins populaires qui restent stables en tendance »*, note le COE.

AGRICULTURE : le vignoble jurassien durement touché par la grêle. – De violents orages de grêle ont provoqué jeudi soir 14 juillet d'importants dégâts dans la région de Lons-le-Saunier (Jura), détruisant notamment de nombreuses cultures et une partie du vignoble. Les communes de Bletterans, Quintigny, Villevieux, Arlay et Ruffey-sur-Seille ont particulièrement souffert. Un viticulteur a affirmé que les grêlons étaient *« plus gros que des œufs de pigeon »*, en précisant que ses vignes étaient détruites *« à plus de 80 % »*. Cette région produit les vins AOC côtes du Jura. La zone AOC de l'Etoile a également été très touchée. En revanche, le reste du vignoble jurassien, situé plus au nord avec les AOC arbois et chateauvallon, a été épargné par les orages.

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

La succession du GATT

Bonn et Genève se disputent âprement le siège de l'Organisation mondiale du commerce

Les bords du lac Léman ou les rives du Rhin ? La bataille fait rage entre Genève et Bonn pour accueillir le siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se substituera au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) le 1er janvier 1995. Le nom de l'heureuse élue pourrait être connue la semaine prochaine, la recommandation du sous-comité chargé de ce dossier devant impérativement être transmise au comité préparatoire de l'OMC avant la fin du mois.

Les Suisses, qui accueillent déjà le GATT à Genève, ont été quelque peu surpris que les Allemands posent leur candidature. Ils trouvaient logique et légitime de conserver le siège de l'organisation en charge du commerce multilatéral. Avec, comme argument de poids, la continuité. Seulement, l'Allemagne cherche des emplois pour Bonn. Le gouvernement fédéral doit s'installer à Berlin à partir de 1998, et la patrie de Beethoven se retrouvera avec de nombreux locaux vides sur les bras. Accueillir l'OMC est une occasion de leur trouver quelques nouveaux occupants : l'organisation occupera 450 fonctionnaires, leurs familles et les missions des pays membres.

La Suisse favorite

Les deux gouvernements n'ont pas lésiné sur leurs offres pour obtenir l'indispensable consensus. Les Allemands ont proposé des bâtiments en cours de construction pour abriter les services administratifs de l'OMC et, pour les réunions du conseil, ont offert, dans un premier temps, l'ancienne salle du Bundestag, puis son nouvel hémicycle dès que les parlementaires se seront installés à Berlin. Mais, comme l'ancienne salle a été jugée un peu trop « *exiguë* » et que le déménagement à Berlin n'est pas au programme dans l'immédiat alors que l'OMC prendra la relève du GATT dans moins de six mois, l'Allemagne se propose maintenant de construire rapidement une nouvelle salle de réunion.

Face à ces offres, les Suisses ne sont pas en reste. Outre le don du bâtiment qui abrite actuellement le GATT, ils ont promis de mettre à la disposition de l'OMC un nouveau centre de conférences et d'accorder le statut diplomatique à un plus grand nombre de fonctionnaires, sans oublier la promesse de faciliter l'accès au marché du travail de leurs conjoints. De peur que cela ne suffise pas pour faire pencher la balance du côté de Genève, le gouvernement helvétique a annoncé, mercredi 13 juillet, que les diplomates des pays musulmans pourront vivre officiellement en Suisse avec deux épouses si la cité genevoise l'emporte. Aujourd'hui, ces derniers ne peuvent déclarer qu'une femme légitime. Quant aux deux autres épouses, si elles existent, puisque l'Islam en autorise jusqu'à quatre, elles devront être répertoriées comme « employées d'ambassade ».

Le responsable des organisations internationales au sein du gouvernement de Berne, François Nordmann, accuse les Allemands d'avoir donné de fausses informations sur l'offre de son gouvernement. Il juge « *exagérée* » leur affirmation selon laquelle la vie à Genève coûte 30 % plus cher qu'à Bonn. L'Allemagne utilise « *tous les registres de sa puissance* » économique et politique pour convaincre certains pays de choisir Bonn, regrette-t-il.

En dépit du lobbying très actif des Allemands, un sentiment majoritaire se dégageait, en début de semaine, pour Genève, qui a aussi les faveurs de la France. Mais vendredi 15 juillet, aucun consensus n'avait pu être trouvé, certaines missions attendant encore les directives de leur gouvernement.

ALAIN PUCHAUD

FINANCE

Dans l'attente d'une nouvelle hausse des taux courts

Les déclarations des autorités américaines stabilisent le dollar

Le dollar a poursuivi son lent redressement, jeudi 14 juillet en fin de journée, après un repli passager dû à la faible progression (+ 0,6 %) des ventes de détail en juin. *Le billet vert est passé de 1,5419 deustchemark à 1,5547* et de 98,30 yens à 98,55 yens en clôture à Wall Street. Vendredi matin 15 juillet, toutefois, il revenait à 98,30 à Tokyo.

Cette meilleure santé du billet vert a été provoquée par les déclarations de Lloyd Bentsen, le secrétaire américain au Trésor affirmant que la Maison Blanche allait « *continuer à travailler en accord avec la Réserve fédérale afin de maintenir un rythme soutenu de croissance, une faible inflation et un dollar fort* ». Même si le dollar marque des signes de convalescence depuis quelques jours, les analystes refusent d'y voir encore une inversion de tendance.

M. Bentsen a réaffirmé que « *les données fondamentales de l'économie sont bonnes* ». La croissance de l'économie américaine serait de 3 % en 1994 et de 2,7 % en 1995. La hausse des prix à la consommation, de 0,3 % en juin par rapport à mai, a été révisée à la baisse par rapport aux prévisions semestrielles de février : 2,7 % en rythme annuel contre 3 %. La Maison Blanche table sur des taux à trois mois à 4 % en moyenne cette année puis à 4,7 % en 1995, ce qui signifie que l'administration américaine s'attend à un nouveau relèvement des taux par la Federal Reserve à environ 5 % pour la fin de l'année contre 4 1/4 % actuellement. Le déficit budgétaire passerait de 220,1 milliards de dollars pour l'année budgétaire 1994 qui s'achève le 31 octobre, à 167,1 milliards pour l'année 1995.

UNION EUROPÉENNE

Nouvelles aides à la France

La Commission de Bruxelles a arrêté mercredi 13 juillet ses propositions de répartition financière de la plupart des programmes d'initiative communautaires» (PIC). Entre 1994 et 1999, la France va bénéficier à ce titre de 1,2 milliard d'écus (7,8 milliards de francs), soit 12,5 % de l'enveloppe, et cette somme s'ajoutera aux crédits relatifs aux fonds structurels européens. Au total, au titre de la politique régionale communautaire, la France recevra environ 96 milliards de francs.

Les PIC concernent notamment la coopération transfrontalière (programme Interreg), l'outre-mer (Regis), les zones rurales (Leader), la pêche (Pesca), la réhabilitation des zones urbaines dégradées (nouveau programme Urban) pour lesquelles la France recevra 360 millions de francs.

VIE DES ENTREPRISES

Le CIC privilégie la stabilité pour les dirigeants de ses filiales

Le jeu de chaises musicales engagé, mardi 5 juillet, à la tête des filiales du Crédit industriel et commercial (CIC), a fait une large place à la stabilité et aux mutations internes. Principale victime du changement, François-Xavier Bordeaux, jusqu'alors président de la Bordelaise de crédit, n'a pas attendu le conseil d'administration de sa banque pour rendre publique son éviction, au profit de Jean-Paul Escande, ancien président de la Marseillaise de crédit, jusqu'alors président du Crédit industriel de l'Ouest (*le Monde* du 7 juillet). M. Escande est remplacé par Benoit de la Seiglière, qui était directeur général de la banque nantaise depuis 1991.

La Banque régionale de l'Ouest (BRO), qui n'avait pas de président depuis le départ de Bernard Gaudillère, ancien directeur de cabinet d'Henri Emmanuelli, puis de Louis Mermaz, devra encore patienter. Le conseil d'administration a été reporté pour permettre la tenue d'une assemblée générale qui nommera Bernard Michel président de la SOCAPI, filiale assurance-vie, détenue à parité par le GAN et le CIC, spécialisée dans la vente des produits « vie » dans le réseau CIC. Bernard Michel conservera la présidence de la SOCAPI.

Les cas difficiles réglés, la plus grande stabilité a joué. Paul Deguerry, nommé en mai de cette année, reste président de la Banque régionale de l'Ain, de même que Claude Lamotte à la tête de la Banque Scalbert-Dupont depuis 1986. Jean Weber, qui est président du CIAL depuis 1989, y restera, tout comme Jean Duramé au Crédit industriel de Normandie (CIN). Aux commandes du CIC-Paris, on retrouve Gilles Guitton, en poste depuis juin 1992. Ont été également renouvelés dans leurs fonctions, Denis Samuel-Lajeunesse, qui préside aux destinées de la Lyonnaise de banque depuis 1992, ainsi que Philippe Vidal, PDG de la Société nancéienne Varin-Bernier depuis décembre 1993. La Banque Bonnasse, qui n'était pas concernée par les renouvellements d'administrateurs, reste dirigée par Jean-Michel Scaramanga.

Le conseil d'administration de la Compagnie financière, de CIC et de l'Union européenne, réuni, mercredi 13 juillet, a, sur proposition de son président, Jean-Pierre Aubert, désigné Jean-Jacques Tamburini, directeur général, mandataire social.

F. Bn.

Digital Equipment va supprimer 20 000 emplois d'ici à la fin de l'année

Plus vite, plus fort. Pressé par Wall Street d'agir, le PDG de Digital Equipment, Robert Palmer, a annoncé, jeudi 14 juillet, un plan de restructuration qui figure sans doute parmi les plus sévères infligés à la compagnie. Un total de 20 000 emplois, soit grosso modo un quart des effectifs du groupe, seront supprimés d'ici à l'an prochain et non en deux ans, comme le voulait depuis plusieurs semaines une rumeur new-yorkaise récurrente. Des fermetures d'usines, ainsi que la vente de superficies de bureaux, sont également envisagées. Le groupe, qui a évalué les économies engendrées par ces nouvelles mesures à 1,8 milliards de dollars par an (9,9 milliard de francs environ), va dans l'immédiat inscrire une provision de 1,2 milliard de dollars (6,6 milliards de francs) au titre des coûts de restructuration.

Digital Equipment, l'un des principaux constructeurs informatiques américains, avait surpris les investisseurs au printemps dernier en annonçant pour le premier trimestre 1994 (en fait le troisième trimestre de son exercice fiscal), une perte de 183 millions de dollars (plus de 1 milliard de francs). Les résultats de son quatrième trimestre, achevé en juin, devraient être rendus publics autour du 25 juillet prochain. Ils ne seront pas bons et la communauté financière, impatiente, exige depuis plusieurs semaines un dispositif d'urgence.

Arrivé il y a deux ans à la tête du groupe, en lieu et place du fondateur Ken Olsen jugé trop hésitant, Robert Palmer n'a pu annoncer qu'un seul résultat trimestriel bénéficiaire. De quoi déchaîner les analystes de Wall Street, dont certains estimaient tout récemment à 40 000 le nombre de suppressions d'emplois nécessaires pour que DEC retrouve un niveau de rentabilité acceptable. Pour sauver sa tête, le PDG du groupe, qui a sacrifié son numéro deux Edward Lucente, en mai dernier (*le Monde* du 10 mai), se devait d'annoncer un grand ménage.

C. M.

L'alliance British Telecom/MCI reçoit le feu vert de la FCC américaine. – L'alliance entre les géants des télécommunications américain, MCI Telecommunications, et britannique, British Telecom, a reçu jeudi 14 juillet le feu vert de la commission fédérale américaine de contrôle du secteur de la communication. L'accord de la Commission fédérale des communications (FCC) porte sur la prise de participation prévue de 20 % de BT dans MCI, pour 4,3 milliards de dollars. La prise de participation d'étrangers dans les sociétés américaines est soumise à contrôle.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 15 juillet Clos

Au lendemain de la fête nationale, les marchés financiers étaient fermés vendredi 15 juillet. Après un long week-end de quatre jours, ils réouvriront leurs portes lundi 18 juillet.

NEW-YORK, 14 juillet ⬆ Progression

Wall Street a recommencé à grimper jeudi après deux séances de consolidation, soutenue par la fermeté du dollar et des prix sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 739,25, en hausse de 34,97 points (+ 0,94 %). Le volume des échanges a été très fourni avec quelque 320 millions de transactions. Les valeurs en hausse ont été trois fois plus nombreuses que celles en baisse : 1 652 contre 553, et 618 actions sont restées inchangées. La grande Bourse new-yorkaise a débuté la séance sur une note positive grâce à un repli des taux d'intérêt à long terme à la suite de l'annonce d'une hausse de 0,6 % des ventes de détail en juin, conforme aux attentes des experts. Elle a accéléré ses gains en début d'après-midi, grâce à un net repli des taux après les déclarations du secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen, affirmant que les Etats-Unis voulaient un dollar fort.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans est tombé à 7,53 % contre 7,67 % la veille.

VALEURS	Cours du 13 juillet	Cours du 14 juillet
Alcoa	79 1/8	79 3/8
Allied Signal Inc.	35	35 5/8
American Express	26 1/4	26 3/4
ATT	53 3/8	54 1/2
Bethlehem Steel	20 5/8	21 1/4
Boeing	47 1/8	47 3/8
Caterpillar Inc.	109	108 3/8
Chevron	43 3/8	44
Coca-Cola	41 7/8	42 1/8
Disney Corp.	41 3/4	41 3/4
Du Pont de Nemours	58 3/8	58 7/8
Eastman Kodak	48 3/8	48 7/8
Exxon	58	57 3/4
General Electric	45 3/4	47 1/2
General Motors	52	55 1/4
Goodyear Tyre	35	35 3/8
IBM	56 5/8	58 1/4
International Paper	71 3/8	72 1/4
Morgan (J.P.)	61 1/4	61
McDonnell Douglas	116 3/4	118 7/8
Merck and Co.	29 1/4	29 1/2
Minnesota Mining	50 5/8	51 5/8
Philip Morris	52 7/8	53 3/4
Procter & Gamble	54 3/8	54 5/8
Sears Roeb. and Co.	46 5/8	47 1/2
Texaco	63 1/4	62 3/4
Union Carbide	27 3/8	27 1/2
United Tech.	64 3/4	66 1/8
Westinghouse El.	11 7/8	12 1/8
Woolworth	15 5/8	16 3/4

LONDRES, 14 juillet ⬆ Vive hausse

Les valeurs ont fortement progressé jeudi 14 juillet au Stock Exchange, ayant accentué leurs gains en fin de séance sous l'influence de Wall Street. L'indice Footsie des 100 grandes valeurs a clôturé en hausse de 45,1 points (1,5 %) à 3 050,4 points. La séance a été active, avec 729,3 millions de titres échangés contre 718,2 millions la veille.

Après les bons chiffres de l'inflation et du chômage britanniques publiés la veille, la Bourse londonienne a en outre été encouragée par le redressement du dollar. Vickers a gagné 4 pence à 174, le gouvernement britannique ayant annoncé une commande de 259 chars Challenger, fabriqués par le groupe, pour un montant de 800 millions de livres. Tesco, qui a lancé une OPA amicale de 154 millions de livres sur la chaîne écossaise de supermarchés William Low (+ 67 pence à 236), a augmenté de 10,5 pence à 232,5.

VALEURS	Cours du 13 juillet	Cours du 14 juillet
Allied Lyons	5,50	5,65
BP	3,95	4,02
BTR	3,79	3,82
Cadbury	4,35	4,40
Glaxo	5,51	5,58
GUS	5,85	5,88
ICI	7,93	7,98
Reuters	4,65	4,76
RTZ	8,15	8,35
Shell	7,01	7,08
Unilever	9,87	9,95

TOKYO, 15 juillet ⬆ Légère appréciation

La Bourse de Tokyo a clôturé vendredi en hausse de 0,25 %, l'indice Nikkei gagnant 52,11 points à 20 770,15 points. La semaine aura été particulièrement terne. La mort, le 8 juillet, du numéro un nord-coréen a affecté les marchés, et la faiblesse persistante du dollar contre le yen a incité les opérateurs à la plus grande prudence. Le dollar a clôturé à 98,30 yens vendredi sur le marché des changes de Tokyo, en hausse de 0,11 yen par rapport à la clôture de la veille (98,19 yens).

VALEURS	Cours du 14 juillet	Cours du 15 juillet
Bridgestone	1 620	1 630
Canon	1 770	1 770
Fuji Bank	2 290	2 300
Honda Motors	1 770	1 820
Matsushita Electric	1 790	1 770
Mitsubishi Heavy	809	812
Sony Corp.	6 050	5 990
Toyota Motors	2 200	2 220

SINGAPOUR, les Japonais demandent au SIMEX d'introduire des coupe-circuits

La Bourse de Tokyo souhaite que le marché des instruments financiers de Singapour, le Singapore International Monetary Exchange (SIMEX), introduise un coupe-circuit pour empêcher des fluctuations trop importantes de son contrat à terme sur les indices boursiers japonais, a indiqué jeudi 14 juillet un porte-parole du marché.

Selon lui, les fluctuations excessives du contrat à terme peuvent perturber le marché au comptant. Le Tokyo Stock Exchange (TSE) n'a pas encore trouvé d'accord à ce sujet avec le SIMEX, selon le porte-parole.

Les Bourses de Tokyo et d'Osaka utilisent toutes deux un système de stabilisation des cours, qui interrompt les transactions à terme quand les cours excèdent une certaine marge de fluctuation. Le TSE prévoit d'envoyer une mission à Singapour d'ici la fin du mois pour discuter du problème avec le SIMEX, a précisé le porte-parole.

CHANGES

Dollar : 5,3380 ⬆

Les marchés financiers français étaient clos, vendredi 15 juillet, au lendemain de la fête nationale. Sur les autres places, le dollar a poursuivi sa remontée après les déclarations du secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen. A Tokyo, le dollar a clôturé à 98,30 yens contre 98,19 la veille. En ouverture, à Francfort, la devise américaine s'échangeait en hausse à 1,5515 DM.

FRANCFORT	14 juillet	15 juillet
Dollar (en DM)	1,5423	1,5515

TOKYO	14 juillet	15 juillet
Dollar (en yens)	98,19	98,30

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (15 juillet)	clos
New-York (14 juillet)	4 1/4 %

BOURSES

PARIS

	12 juillet	13 juillet
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 942,08	1 974,59
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 339,19	1 358,11
Indice SBF 250	1 299,73	1 317,09

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	12 juillet	13 juillet
Industrielles	3 702,66	3 704,28

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	12 juillet	13 juillet
100 valeurs	2 963,90	3 005,30
30 valeurs	2 331,90	2 356,80

FRANCFORT

	12 juillet	13 juillet
Dax	2 048,05	2 054

TOKYO

	13 juillet	14 juillet
Nikkei Dow Jones	20 540,41	20 718,04
Indice général	1 653,98	1 664,52

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

École des Hautes études commerciales (HEC)

(par ordre alphabétique)

Noureddine Abboud (261e) ; Pauline Adam (220e) ; Esther Adler (63e) ; David Affejee (291e) ; Ibrahim Akabli (20e) ; Rani Al Hajji (348e) ; Rodolphe Albert (249e) ; Vincent Aldeano (340e) ; Bertrand Alessandrini (267e) ; *Blanche Aloisi de Larderel (136e)* ; Frédéric Amblard (346e) ; Virginie Andres (123e) ; Juliana Angotti-Salgueiro (155e) ; Deborah *Apfelbaum (253e)* ; Céline Appel (251e) ; Céline Arbizu (55e) ; Jean-Philippe Archidec (252e) ; Annabelle Archien (180e) ; Barbara d'Arrigo (218e) ; Ronan Arzel (143e) ; Laurence Assous (292e) ; Nicolas Auberty (58e) ; Sylvaine Aublanc (265e) ; Céline Aucouturier (163e) ; Thomas Audige (49e) ; Bettina Aurbach (9e) ; Peter Awad (6e) ; Vincent Ayme (157e) ; Julien Baby (25e) ; Estelle Bagot (254e) ; Valérie Bats (343e) ; Pierre Baudard (283e) ; Pascal Baumgarten (2e) ; *Mathieu Beley (30e)* ; *Alban Belloir (307e)* ; Yohann Benard (12e) ; Nassira Benfedda (83e) ; Mathieu Bernard (192e) ; *Damien Berthelot (271e)* ; *Frédérique Berthier (60e)* ; Jérôme Bertrand (109e) ; Pascale Besse (309e) ; Audoin Besse de Laromiguière (194e) ; Sophie Besset (115e) ; Bénédicte Bigo (151e) ; Pierre Billard (11e) ; Benjamin Billiard (5e) ; Antoine Blairon (227e) ; Virginie Blanc (315e) ; Vassil Bliznakov (135e) ; Emmanuelle Blot (129e) ; Carine Boffety (72e) ; Nathalie Boijoux (70e) ; Thomas Boisson (328e) ; Dorothée Boivin (145e) ; Domitille Bommelaer (100e) ; Mathieu Bompoint (189e) ; Amaury Bonnaire (237e) ; Charlotte Bonnet (339e) ; Jennifer Bonnet (95e) ; Christie Bord (212e) ; Stéphanie Boshoff (219e) ; *David Botvinik (261e)* ; Nathalie Boublil (150e) ; Emilie Bouhet (337e) ; Nicolas Bourgeois de Boynes (164e) ; Eric Boyer (134e) ; *Richard Briffod (181e)* ; Philippe Brun (192e) ; Yara Burna (268e) ; Olivier Buttier (29e) ; Philippe Caillaux (131e) ; Fabrice Canepa (311e) ; Nicolas Cangini (118e) ; Anne Canteloube de Narmies (247e) ; Thierry Capot (42e) ; Emilie Capron (298e) ; Philippe Carrier (240e) ; Vanessa Cassalegno (56e) ; Cedric Catteau (329e) ; Caroline Caulliez (107e) ; François Chabas (103e) ; Antoine Chabert (145e) ; Juliette Chalïac (299e) ; Valérie Champeaux (158e) ; Claire Champenois (64e) ; Alexandre Charpy (215e) ; Anne Chassereau (200e) ; François Chastanet (290e) ; Xavier Chatel-Raguet-Brancion (39e) ; *Nathalie Chatelin (71e)* ; *Stéphanie Chenais Battner (277e)* ; Anne Chevalier (280e) ; Jean-Christophe Chevènement (223e) ; Magali *Chrétien (313e)* ; Pierre Clouin (255e) ; Catherine Cohen (65e) ; Damien Collet (75e) ; Olivier Come (236e) ; Fabrizio Conietto (165e) ; Laurent Coplet (295e) ; Régis Cornélie (224e) ; Clémence Cornu (106e) ; Sabine Costa (D') (162e) ; Camille Coste (117e) ; Christophe Courtin (185e) ; Laure Coussirat-Coustère (213e) ; Cécile Crouzel (139e) ; Gabriel Cuche (314e) ; Maud Cunin (167e) ; Amélie Dagues (69e) ; Franck Dahan (205e) ; Xavier Daluzeau (27e) ; Marie Daniel (217e) ; Romain Daumont (127e) ; *Dorothée Davet (287e)* ; Julien David (214e) ; Catherine Deiber (286e) ; Jérôme Delacroix (86e) ; Frédérique Delahaye (216e) ; Tanguy Delale (78e) ; Arnauro Delmotte (204e) ; Laure Delplanque (248e) ; Thibaut Deltin (304e) ; Anne Demary (85e) ; Fabiola Deprez (99e) ; François Desrousseaux (308e) ; Ismail Diedhiou (16e) ; Damien Dion (326e) ; *Pascale Dixneuf (344e)* ; Frédéric Doussard (320e) ; Alban Drouet (54e) ; Amandine Dubessay (256e) ; *Axelle Duclos (79e)* ; *Emmanuelle Dugne (272e)* ; Raphaël Dumas (158e) ; Fabrice Dupont (173e) ; Agnès Eckert (141e) ; Pascal *Ehrsam (322e)* ; *Hugues Engel (312e)* ; Jean-Baptiste Engel (104e) ; Guillaume d'Engremont (191e) ; Thomas Esmein (324e) ; Elodie Estadieu (257e) ; Guillaume Estager (274e) ; David Ettinger (61e) ; Gilles Fabre (264e) ; Vincent Fammy (275e) ; Julie Fardoux (246e) ; Claude Farge (346e) ; Manuel Flahault (120e) ; Blandine Florand (242e) ; Sébastien *Florensan (186e)* ; Fabrice Fouletier (89e) ; Bertrand Fourmanoir (84e) ; Nicolas Freynet (278e) ; Véronique *Gabriel (197e)* ; *Régine Gaggioli (184e)* ; Astrid Galiana-Mingot (302e) ; Magali Gandillet (310e) ; Nicolas Garnier (183e) ; Claire Gatinois (235e) ; *Valéry Gaucherand (119e)* ; Olivier Gaudemar (de) (57e) ; Mathieu Gaveau (37e) ; Xavier Geismar (62e) ; Stéphane Genaud (81e) ; *Manon Genot (124e)* ; Marianne Gérard (68e) ; Bruno Geremia (148e) ; Frédéric Germain (333e) ; Jean Germani (87e) ; Frédéric Gerner (259e) ; Frédéric Ghersi (207e) ; Antoinette Girod (129e) ; Thomas Girod (149e) ; Frédéric *Giroir (269e)* ; Isabelle Godard (90e) ; Guy-Philippe Goldstein (260e) ; Hélène Gonzalez (152e) ; Nathalie Gonzalez (176e) ; *Marine Gnot (35e)* ; Jean-Noël Groleau (142e) ; Cécile Guais (201e) ; Anne-Sophie Gueit (50e) ; Charlotte *Guenin (238e)* ; *Ludovic Guilcher (14e)* ; Isabelle Guyot (336e) ; Franck Hagege (80e) ; Cyril Haroun (92e) ; Jérémie Hajdenberg (50e) ; *Pascale Hannover (17e)* ; Anouar Hassoune (36e) ; Arnaud Hebert (289e) ; Richard Hennessy (112e) ; Isabelle Heude (147e) ; Caroline *Hill (334e)* ; Grégoire Huttner (125e) ; Stéphane Idier (22e) ; Myriem Iraqi (196e) ; Olga Ivanes (136e) ; Solène Jaboulet (323e) ; Jérôme Jacquier (231e) ; Denis Jelen (18e) ; Marine Join-Lambert (67e) ; Julie Joly (321e) ; Sylvie Joret (303e) ; Arnaud Joubert (152e) ; Marine Jubert (187e) ; François Kahd (300e) ; Laurence Kalmanson (257e) ; Guillaume Kaltenbach (190e) ; Kristelle Kerforn (116e) ; Laurent Kettenmeyer (76e) ; Patrick Kiremitdjian (137e) ; Charles Klehe (88e) ; Nadine Kreisberger (243e) ; Erman Lageat (281e) ; Aurelia Lamorre (154e) ; Stéphane Lancereaux (97e) ; Olivier Lange (255e) ; Henri Laugier (338e) ; Rozenne Le Berre (33e) ; Pierre Le Corre (266e) ; Anne Le Manac'h (101e) ; Guillaume Lebleu (306e) ; *Christophe Lebrun (40e)* ; *Julien Lebrun (283e)* ; Nicolas Leclercq (31e) ; Caroline Leclere (317e) ; Benoit Lefèvre (47e) ; Xavier *Lehougre (332e)* ; *François lemaire (234e)* ; Juliette Lenoir (133e) ; Sophie Leroy (345e) ; Frédéric Lesaffre (225e) ; Alice Lesturgeon (281e) ; Nicolas Lesur (48e) ; Sébastien Lévi (45e) ; Cyril Lévy (74e) ; Laure Lévy (175e) ; Sébastien Lévy (270e) ; Stéphane Lisse (233e) ; Thomas Lourenco (121e) ; Olivier Luquet (177e) ; Pierre Malingrey (114e) ; Evelyne Manse (239e) ; Eric Manzon (316e) ; Nicolas Marabout (205e) ; Louis Marie (245e) ; Gersende Martin (282e) ; Clément Marty (263e) ; *Pierre Marty (1er)* ; Pierre-Henri Masquelier (96e) ; Alexandre Mathé (318e) ; Caroline Mathieu (153e) ; Aude Mathis (77e) ; Julien *Maumont (59e)* ; *Annabelle Maurin (160e)* ; Sandrine Merz (93e) ; Daphné Mousnier (24e) ; Frédéric Mulliez (73e) ; Marion Navarro (341e) ; *Bérengère Nicolazo de Barmon (325e)* ; Stéphane Nières Tavernier (349e) ; Aymeric Nouaille-Degorce (341e) ; Guenola Noyelle (109e) ; Gen Oba (202e) ; Erol Ok (34e) ; Sébastien Olier (203e) ; François Orain (210e) ; Mathieu Ovaert (276e) ; Julien Pajot (138e) ; Marc Pantic (170e) ; Jean-Valéry Patin (26e) ; Aymeric Patricot (21e) ; Vincent Pautet (241e) ; Fabien Payzan (198e) ; Gaëlle Perrin (199e) ; Frédéric Petit (10e) ; Matthieu Peyraud (53e) ; Julien Peyre (327e) ; Christelle Pezet (208e) ; Aymeric Pichon (230e) ; Sophie Pidoux (297e) ; Christophe Pirreda (23e) ; Arnaud du Plessis (13e) ; Aymeline Plichon (232e) ; Christophe Poisson (296e) ; Marie Popp (46e) ; Pascal Poitier (98e) ; Myriam Prot (109e) ; Amélie Puget (144e) ; Laëtitia Puyfaucher (3e) ; Barbara Quillec (288e) ; Isabelle Ragot (122e) ; Faramalala Rakotonjanahary (305e) ; Frans Rammaert (105e) ; *Sophie Reculeau (292e)* ; *Yvoine Rémy (279e)* Sophie Renouvel (91e) ; Luc Ricour (43e) ; Suy Rocquigny (de) (159e) ; Pierre Rolland (168e) ; *Pierre Saeli (66e)* ; *Fabienne Saletes (222e)* ; Maria Sanuy Iglesias (132e) ; Assaf Sayada (179e) ; Fabrice Scemama (171e) ; *Karine Schmitt (140e)* ; *Catherine Sejournant (108e)* ; Thomas Serrurier (228e) ; Christophe Servat (195e) ; Alban Seydoux (15e) ; Alexis *Seze (de) (169e)* ; *Karine Simon (94e)* ; *Mathilde Siramy (7e)* ; Cédric Sire (330e) ; Benjamin Sirgue (319e) ; Sanita Skribe (166e) ; Noémi *Smadja (177e)* ; *Caroline Soladie (130e)* ; *Pierre Sorel (301e)* ; David Spira (38e) ; Cyrille Stievenart (209e) ; Omar Tazi (335e) ; Laurent *Théodore (161e)* ; *Arnaud Tourchich (52e)* ; Marie-Laure Vacher (226e) ; Rémi Valler (37e) ; Nicolas Van Craeynest (82e) ; Nicolas Vanbremeersch (19e) ; *Anne-Laure Vetter-Gabarra (44e)* ; Louis Villa (126e) ; Pierre Villela-Petit (250e) ; Pierre Villeroy de Galhau (229e) ; Pascal *Vimard (28e)* ; Olivia Vimont (244e) ; Vincent Vitores (4e) ; Julien Voisin (331e) ; Arnaud Wache (273e) ; Thomas Wallach (174e) ; Guillaume *Wallaert (211e)* ; Bertrand Waquet (102e) ; Alexandre Weill (113e) ; Amélie Wendling (41e) ; Jean Winckler (172e) ; Karine *Winczura (294e)* ; Olfa Zorgati (5e).

Ecole normale supérieure Fontenay - Saint-Cloud

(par ordre de mérite)

• Série lettres

Hélène Vial (1re) ; David Jauzion-Graverolles (2e) ; Jacques Tune Benoit (3e) ; Mazarine Pingeot (4e) ; Sébastien Bournac (5e) ; Stephan Geonget (6e) ; Judith Koire (7e) ; Christine Beneveni (8e) ; Benjamin Jupas (8e) ; Anne Wilhelm (10e) ; Cécile Cerf (11e) ; Vincent Ferre (11e) ; Nicolas Lombart (13e) ; Gabrielle Yriarte (14e) ; Karine Lamini (15e) ; *Sandrine Montin (15e)* ; *Malika Hamou (17e)* ; Jeanne Revel (18e) ; Arnaud Bernadet (19e) ; Stéphane Gionnni (20e) ; Jean-François Meira (21e) ; Emmanuel Eclivard (22e) ; Emmanuelle Woestelandt (22e) ; Sophie Renaudin (24e) ; Chrystele Bremard (25e) ; Anne Quennedey (26e) ; Anne Besson (27e) ; Xavier Bourdenet (27e) ; *Laetitia Dolian (27e)* ; Yannick Pompidou (27e) ; Catherine Deion (31e) ; Fabrice Rüelle (32e) ; Olivier Berthe (33e) ; Martial *Pourson (34e)* ; *Anne-Madeleine Goulet (35e)* ; Elisabeth Le Corre (35e).

• Série langues vivantes

Hélène Pialoux (1re) ; Kristell Glimois (2e) ; Pierre Michaud (2e) ; Claire Aslangul (4e) ; Dounia Abourachid (4e) ; Agnès Delahaye (4e) ; Nora Vogel (6e) ; Pavel Nicolaevit Chinsky (7e) ; Laure-Emmanuelle Blanc (8e) ; Ariane Hudelet (9e) ; Stéphane Godicke (10e) ; Anne Breuil (11e) ; Yevgeny Levin (11e) ; Alice Howaldt (11e) ; Benjamin Bruneteau (12e) ; Dani Khamdamov (12e) ; Anouk Dazord (14e) ; *Daniel Simon Jean (14e)* ; *Ariane Fennetaux (16e)* ; Marie-Noëlle Pane (17e) ; Emmanuelle de Champs de Saint-Léger (18e) ; Nedjma Moussaoui (19e) ; Frédéric Lemaitre (20e) ; Vanina Palmieri (20e) ; Frédéric Herrmann (21e) ; Carolin Hervé du Penhoat (21e) ; *Laetitia Deracinois (23e)* ; Vanessa Gault (23e) ; Marie Lecouvey (25e) ; Frédéric Sylvanise (25e) ; *Cécile Vincent (25e)* ; *Romain Jacques Jobez (28e)* ; Soria Blatmann (29e) ; Nicolas Lemercier (29e) ; Frédérique Passot (29e) ; *Claire Ropers (29e)* ; *Stéphanie Jules (33e)* ; Corinne Cristini (34e) ; François-Xavier Giudicelli (35e) ; Sophie Saada (36e) ; Marie-Pierre Gelin (37e).

• Sciences humaines

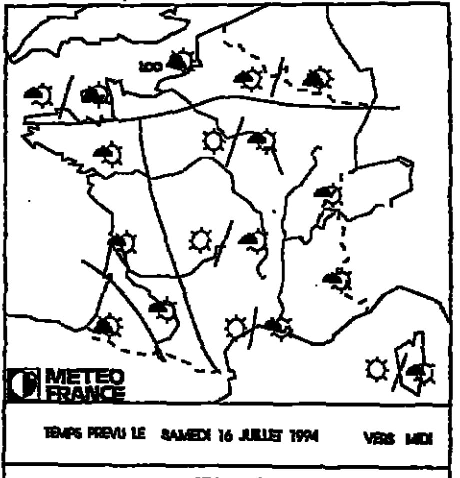
Audrey Fromageot (1re) ; Anne *Aucharraire (2e)* ; Alexandre Gonçalves (2e) ; Julien Collonges (3e) ; Judith Klein (4e) ; Emmanuelle *Boulineau (5e)* ; *Céline Lacroix (5e)* ; Michel Lompech (5e) ; Cyril Benoit (8e) ; Hélène Chauvineau (9e) ; Paul Rateau (10e) ; Elodie Lequain (11e) ; Sophie Nordmann (11e) ; Magali Bardou (13e) ; Caroline Touitou (13e) ; François Ralle (15e) ; Yvan Comestaz (16e) ; Myriam Marzouki (16e) ; Jérôme Perrier (18e) ; Romain Coudere (19e) ; Florence Régis (19e) ; Charlotte Guichard (21e) ; Anne-Mathilde Réault (22e) ; Vincent Lemire (23e) ; Alice Primi (23e) ; Joseph Confavreux (25e) ; Mathieu Rigo (25e) ; Sylvie Lerat (27e) ; Cedric Michon (28e) ; Stéphanie Samson (28e) ; Hélène Bravard (30e) ; Anne Hamerel (31e) ; Eli Commins (31e) ; Nicolas Jacob (32e) ; Rodolphe Dreillard (33e) ; Carine Gendrot *(34e)* ; *Dominique L'Haillier (34e)* ; *Claire* Marin (34e) ; Fabrice Delivre (37e) ; Frédérique Desforges (37e) ; Christophe Grellard (37e).

Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)

(par ordre alphabétique)

Noureddine Abboud (65e) ; Esther Adler (97e) ; David Affejee (219e) ; Ibrahim Akabli (70e) ; *Rodolphe Albert (216e)* ; *Rani Al Hajji (81e)* ; Blanche Aloisi de Larderel (2e) ; Juliana Angotti-Salgueiro (202e) ; Céline Arbizu (261e) ; Annabelle Archien (185e) ; Barbara d'Arrigo (5e) ; Ronan Arzel (248e) ; Thierry Asselin (293e) ; Laurence Assous (197e) ; Nicolas Auberty (244e) ; Thomas Audige (31e) ; Muriel Austerlitz (118e) ; Peter Awad (231e) ; Julien Baby (212e) ; Estelle Bagot (58e) ; Nicolas Baiello (102e) ; David Bailly (329e) ; Michael Barreau (294e) ; Axel Bataille (123e) ; Pierre Baudard (170e) ; Pascal Baumgarten (27e) ; Gaëlle Béaud (160e) ; Franck Beaugendre (271e) ; Mathieu Beley (218e) ; Alban Belloir (269e) ; Yohann Benard (145e) ; Agnes Berdegay (203e) ; Mathieu Bernard (52e) ; *Anne-Cécile Bernet (207e)* ; *Xavier Bersillon (40e)* ; Damien Berthelot (272e) ; Frédérique Berthier (8e) ; Ségolène Bertran (282e) ; Audoin *Besse de Laromiguière (88e)* ; *Pierre Billard (115e)* ; Benjamin Billiard (217e) ; Sébastien Bisch (169e) ; François Bloquiau (248e) ; Carine Boffety (305e) ; Nathalie Boijoux (96e) ; Sophie Bolley (261e) ; Domitille Bommelaer (211e) ; Mathieu Bompoint (69e) ; Pierre Bonfillon (90e) ; Fabien Boniool (119e) ; Jennifer Bonnet (16e) ; Frédérique Bordon (318e) ; David Botvinik (186e) ; Stéphanie Bouchereau (320e) ; Emilie Boubet (285e) ; Virginie Boulay (63e) ; Claude Breton (157e) ; Fabrice Brogi (132e) ; Anne Brolly (250e) ; Antoine Broquereau (196e) ; Vincent Bruart (195e) ; Philippe *Brun (264e)* ; *Anne Brunck (295e)* ; *Oliver* Buquicchio (71e) ; Diane Burin des Roziers (45e) ; Olivier Buttier (260e) ; Nancy Cabasson *(33e)* ; *Philippe Caillaux (191e)* ; *Matthieu* Caloni (221e) ; Nicolas Cangini (57e) ; Anne de Canteloube de Marmies (104e) ; Nathalie Cantet (270e) ; Thierry Capot (79e) ; Philippe Carrier (308e) ; François Chabas (222e) ; Antoine Chabert (32e) ; Raphaël Chabrolle (288e) ; Olivier Chambriard (184e) ; Valérie Odile Champeaux (311e) . Claire Champenois (313e) ; Bertrand Chane-Sam (43e) ; Alexandre Charpy (105e) ; Olivier Chatain (289e) ; Sylvain Chateau *(246e)* ; *Nathalie Chatelin (10e)* ; *Xavier* Chatel-Raguet-Brancion (12e) ; Delphine Chauffaut (309e) ; Stéphanie Chenais Battner (287e) ; *Jean-Christophe Chevènement (125e)* ; Xavier Coget (116e) ; Régis Cornelie (175e) ; Camille Coste (67e) ; Christophe Courtin (325e) ; Nelson da Conceiçao (283e) ; Nicolas Dagousset (134e) ; Amélie Dagues (36e) ; Franck Dahan (292e) ; Marie Daniel (117e) ; Dorothée Davet (142e) ; Julien David (299e) ; Aurélie Debauge (35e) ; Nicolas Deffieux (108e) ; Frédérique Delahaye (23e) ; Tanguy Delale (236e) ; Thibaut Deltin (301e) ; Anne Demary (98e) ; Hélène Marie Dennefeld (312e) ; Christophe Deval (304e) ; Nicolas Didelot (109e) ; *Ismaïl Diedhiou (60e)* ; Anne Dimier-Vallet (275e) ; Mariam Djibo (179e) ; Lydie Donnaes (315e) ; Alban Drouet (50e) ; *Philippe Duban (239e)* . *Laetitia Duchatelle (255e)* ; Axelle Ducos (152e) ; Hélène Dujardin (238e) ; Julien Dumas Pilhou (319e) ; Fabrice *Dupont (206e)* ; *Marie Dupoual (149e)* ; *Guillaume* d'Engremont (158e) ; Gilles Fabri (181e) ; Vincent Fabmi (268e) ; Julie Fardoux (224e) ; *Claude Farge (121e)* ; Chrystel Ferrand (274e) ; Hélène Fiace (56e) ; Sébastien Florensan (245e) ; Estelle Fornillaz (111e) ; Damien Fournier (73e) ; Hélène Frebault (233e) ; Nathalie Frossard (165e) ; Olivia Gajan (137e) ; Alexandre Garabedian (111e) ; Valéry Gaucerand (114e) ; Mathieu Gavelu (214e) ; Xavier Geismar (161e) ; Thomas Gelot (200e) ; Stéphane Genaud (330e) ; Marion Genot (49e) ; Anne-Lise Georges (18e) ; Frédéric Germain (138e) ; Jean Germani (120e) ; Frédéric Gerner (44e) ; Caroline Gest (144e) ; Frédéric Ghersi (68e) ; Charles Girot (106e) ; Isabelle Godard (180e) ; Hervé Gofec (166e) ; Matthieu Got (205e) ; Christine Gouyette (187e) ; Violaine Gressier (183e) ; Thomas Grob (324e) ; Jean-Noël Groleau (136e) ; *Eva Grynszpan (83e)* ; Cécile Guais (219e) ; Anne-Sophie Gueit (14e) ; Charlotte Guenin (227e) ; Ludovic Guilcher *(46e)* ; *Anne Guillot (284e)* ; *Isabelle* Guyot (251e) ; Jérémie Hajdenberg (54e) ; Brendan Halleman (94e) ; Pascale *Hannover (6e)* ; *Anouar Hassoune (17e)* ; Christine Haug (273e) ; Arnaud Hebert (252e) ; Nicolas Hebrant (213e) ; Céline Hedouin (297e) ; Aude Hennino (127e) ; Isabelle Heude (207e) ; Caroline Hill (80e) ; Hoang Thuy Dieu (147e) ; Eric David Hovsepian (7e) ; Grégoire Alexandre Huttner (150e) ; Stéphane Idier (38e) ; Myriem Iraqi (307e) ; Jérôme Jacquier (321e) ; Marine Joint-Lambert (126e) ; Julie Joly (100e) ; *Arnaud Alexis Joubert (140e)* ; *Daniel* Joutard (241e) ; François Kabil (198e) ; Laurence Kalmanson (99e) ; Sandra *Kanawaty (322e)* ; *Liza Karmann (254e)* ; Patrick Kiremitdjian (26e) ; Ronald Kirjner (199e) ; Charles Klehe (151e) ; Florence Kramer (306e) ; Nadine Kreisberger (74e) ; Patrick Lafosse (302e) ; Aurelia Lamorre (242e) ; Béatrice Lamy (291e) ; Stéphane Lancereaux (303e) ; Florence Lavalette (159e) ; Rozenne Le Berre (72e) ; Guillaume Lebleu (227e) ; Nicolas Leclercq (91e) ; Caroline Leclère (11e) ; Benoit Lefèvre (62e) ; Christophe Léger (86e) ; Ronan Le Guéhennec (208e) ; Gwenaelle Le *Ho (193e)* ; *Xavier Lehougre (130e)* ; *Agnès Le* Leuch (28e) ; Anne Le Manac'h (298e) ; Mikael Lemarchand (194e) ; Juliette Lenoir (13e) ; *Karine Le Pouhalec (162e)* ; *Pierre Lescastereyres (281e)* ; Nicolas Lesur (173e) ; Cyril Levy (317e) ; Sébastien Lévy (51e) ; Alexandre *Liebmann (257e)* ; *Gilles-Litman (24e)* ; Thomas Lourenco (41e) ; Nicolas Maitoet (55e) ; Pierre Malingrey (85e) ; Eric Marbeau (263e) ; Philippe Marne (113e) ; Benoit Martin (265e) ; Pierre Marty (171e) ; Alexandre Mathe (39e) ; Julien Matheron (124e) ; Caroline Mathieu (92e) ; Frédéric Mauget (89e) ; Julien Maumont (234e) ; Annabelle Maurin (76e) ; Sandrine Merz (192e) ; Thierry Moreau (201e) ; Garance Moulin (215e) ; Daphné Mousnier (189e) ; Frédéric Mulliez (30e) ; Thierry Nautin (47e) ; Ngoc An Nguyen (129e) ; Stéphane Nières Tavernier (77e) ; Aymeric Nouailles-Degorce (235e) ; Erol Ok (3) ; Sébastien Olier (314e) ; Mathieu Ovaert (278e) ; Julien Pajot (155e) ; *Marc Pantic (204e)* ; Emmanuelle Papadakis (15e) ; Matthieu Parisse (164e) ; Juliette Parnet (82e) ; Aymeric *Patricot (9e)* ; *Vincent Pautet (176e)* ; *Fabien* Payzan (131e) ; Tatiana Pecastaing (279e) ; Anne-Laure Pelissier (25e) ; Frédéric Petit *(286e)* ; *Matthieu Peyraud (66e)* ; *Julien Peyre* (299e) ; Thomas Pillet (310e) ; Laurent Pinsolle (42e) ; Christophe Piredda (266e) ; Aymeline *Plichon (259e)* ; *Frédéric Poizat (188e)* ; Nicolas Polounovsky (168e) ; Marie Popp (37e) ; Johan Prorok (327e) ; Myriam Prot (53e) ; Laetitia Puyfaucher (21e) ; Gwenaelle Quemener (87e) ; Barbara Quilliec (232e) ; Paramalala Rakotonjanabary (64e) ; Yann Ranvoisy (101e) ; Boris Ravignon (95e) ; Alix Raynaud (133e) ; Olivier Remy (139e) ; Alexis Renard (290e) ; Richard Douceline (328e) ; Emmanuel Richer (230e) ; Luc Ricour (75e) ; Jean-Philippe Rizzi (61e) ; Jean-Noël Roffiaen (110e) ; Pierre-Olivier Rolland (135e) ; Rémi Ronchaud (326e) ; Frédéric Roumegoux *(141e)* ; *Annick Roussel (190e)* ; *Fabienne* Saletes (48e) ; Jacques Salvo (276e) ; Maria Isabel Sanuy Iglesias (1re) ; Daniel Sartori (223e) ; *Emmanuelle Sandeau (323e)* ; *Assaf Sayada* (107e) ; Catherine Maitena Séjournant (240e) ; Alban Seydoux (209e) ; Mathilde Siramy (59e) ; Noémi Smadja (19e) ; Pierre-Edouard Sorel (174e) ; Guillaume Soubrie (153e) ; David Spira (280e) ; Isabelle Steiner (156e) ; Marie Stoyanov (178e) ; Jessica Studnia (253e) ; Tan Se-Ting (225e) ; Omar Tazi (256e) ; Stéphanie Thiard (226e) ; Renaud Thominette (122e) ; Jean Tournaire (103e) ; Alix Treca (167e) ; *Amaury Valicon (247e)* ; *Rémi Vallet (20e)* ; Astrid de Valon (277e) ; Nicolas Vanbremeersch (316e) ; Nicolas Van Craeynest (296e) ; Alexia Van de Maële (258e) ; Claire Van Huffel (146e) ; Charles Vernimmen (229e) ; Jean-Marie Verrier (93e) ; Anne-Laure Vetter-Gabarra (29e) ; Pierre Villeroy de Galhau (22e) ; Pascal Vimard (84e) ; Olivia Vimont (117e) ; Thierry Vincent (243e) ; Karine-Laetitia Virengue (172e) ; Henri de Visme (143e) ; Vincent Viteret (182e) ; Stéphane Vojetta (78e) ; Guillaume Wallaert (237e) ; Alexandre Weill (163e) ; Amélie Wendling (34e) ; Karine Winczura (210e) ; Cécile Zind (148e) ; Thomas Zlowodzki (154e) ; Olfa Zorgati (9e).

MÉTÉOROLOGIE



Samedi : quelques ondées orageuses sur l'Aquitaine, du soleil ailleurs. – *Le matin*, les régions proches des côtes de la Manche seront sous la grisaille. L'Ile-de-France, les Ardennes, le nord de la Lorraine et l'Alsace auront un ciel nuageux. Sur les régions atlantiques, le ciel sera souvent voilé. Ailleurs, le soleil brillera largement.
Dans l'après-midi, des cumulus se développeront sur les Alpes. Le soleil se montrera de plus en plus sur les régions du nord. *Les nuages élevés* de l'Atlantique progresseront vers l'intérieur. Sur l'Aquitaine et les Charentes, des nuages instables se développeront et il y aura des ondées orageuses en soirée.
Les températures matinales iront de 13 à 23 degrés du nord au sud du pays. L'après-midi, les côtes de la Manche seront les régions les plus fraîches : 20 à 23 degrés sur le littoral et 25 à 27 degrés à l'intérieur. Ailleurs, le thermomètre indiquera de 28 à 35 degrés du nord au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

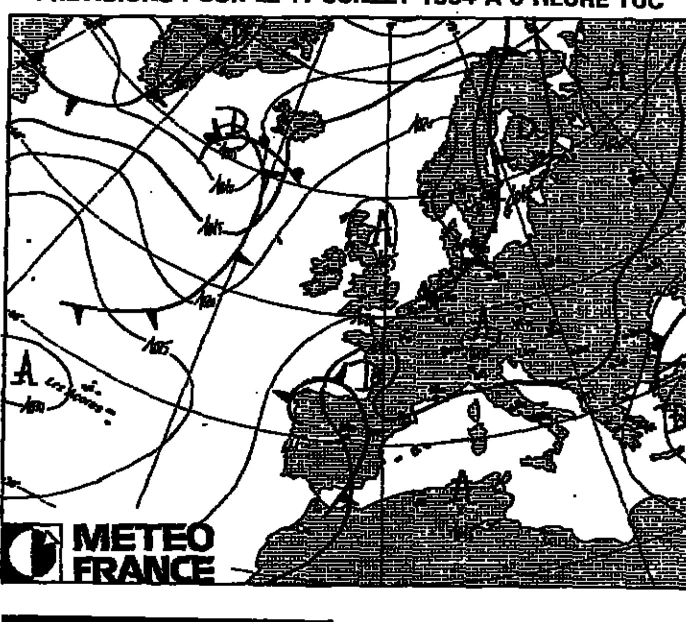
TEMPÉRATURES
maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	28/18
BIARRITZ	23/19
BORDEAUX	29/17
BOURGES	29/17
BREST	19/11
CAEN	23/11
CHERBOURG	23/12
CLERMONT-FER.	30/17
DIJON	28/18
GRENOBLE	31/16
LILLE	23/13
LIMOGES	25/16
LYON, BRON	32/19
MARSEILLE	32/21
NANCY, ESSEY	27/18
NANTES	28/13
NICE	28/22
PARIS-MONTS	26/17
PAU	27/17
PERPIGNAN	32/24
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	25/10
ST-ETIENNE	31/18
STRASBOURG	26/16
TOULOUSE	29/20
TOURS	27/15
ÉTRANGER	
ALGER	34/15
AMSTERDAM	21/13
ATHÈNES	31/22
BANGKOK	33/26
BARCELONE	31/21
BELGRADE	28/15
BERLIN	32/20
BRUXELLES	23/15
COPENHAGUE	31/18
DAKAR	28/24
GENÈVE	31/16
ISTANBUL	27/20
JÉRUSALEM	24/17
LE CAIRE	31/23
LISBONNE	27/18
LONDRES	27/14
LOS ANGELES	23/17
LUXEMBOURG	26/17
MADRID	38/23
MARRAKECH	37/18
MEXICO	25/12
MILAN	30/18
MONTRÉAL	24/13
MOSCOU	28/18
NAIROBI	19/14
NEW-DELHI	37/27
NEW-YORK	28/23
PALMA-DE-MAJ.	32/16
PÉKIN	34/22
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	30/19
HONGKONG	30/24
SÉVILLE	36/27
SINGAPOUR	33/27
STOCKHOLM	34/20
SYDNEY	16/ 7
TOKYO	33/27
TUNIS	34/21
VARSOVIE	31/17
VENISE	31/21
VIENNE	30/18

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-07-1994 à 6 heures TUC et le 15-07-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 17 JUILLET 1994 A 0 HEURE TUC



CARNET

Décès

– C'est avec tristesse que nous apprenons le décès de

Marguerite BOTTEMER-BERNHEIM
(1902-1994).

Elle a vécu dans le souvenir de son époux

Auguste BOTTEMER,
Claude Denis
(1897-1966).

De la part de
Théo et Edith Bernheim,
Georges et Claude Zyssman,
Hélène Bernheim
et son fils Axel Aupetit,
Emmanuelle Billon-Bernheim,
son mari Patrick,
Léa, Félix et Zélie,
Laurent Zyssman,
Elisabeth Zyssman,
ses frère, belle-sœur, neveux et petits-neveux.

L'incinération et la dispersion des cendres *ont eu lieu vendredi 8 juillet* 1994, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

131, avenue Aristide-Briand,
92120 Montrouge.
8, rue Louis-Braille,
77100 Meaux.

– Marie-Claude Jovanovic,
son épouse,
Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel JOVANOVIC,
dit Jean-Michel Yovanovitch,

survenu le 12 juillet 1994, à l'âge de cinquante et un ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 19 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, à Paris-5e.

2, square de la Bresse,
75016 Paris.

– Catherine et Françoise,
ses fille et belle-fille,
Sophie, Jean-Jacques et Alexis,
ses petits-enfants,
Pauline et Jules,
ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Julia MAHO,
née Spitzer,

survenu le *12 juillet 1994*.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 18 juillet, à 8 h 30 précises, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, Paris-6e.

Une bénédiction aura lieu le même jour à 14 h 30, *en l'église de Provency* (Yonne), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Catherine Maho,
3, rue de la Grande-Chaumière,
75006 Paris.

– *Mme M.H.V. Vulcanesco*
a la tristesse de faire part du décès de sa mère

Mme Anina RADULESCO-POGONEANU.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 19 juillet 1994, à 14 heures, en l'église orthodoxe roumaine, 9 *bis*, rue Jean-de-Beauvais, Paris-5e.

– Ses nombreux amis,
Anatole,
son filleul,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Alan WATSON,

le 12 juillet 1994.

Elisabeth et Marie-Laure,
EPGL,
153, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

Anniversaires

– Si vous avez connu et estimé mon fils

Patrick BRUYNINCKX,

ayez une pensée pour lui en ce troisième anniversaire de sa mort.

– A la mémoire de ma famille

Rifka PLOCKI,
mon arrière-grand-mère,
Nuchim PLOCKI,
mon arrière-grand-père,
Helma PLOCKI,
ma grand-tante,
Denise PLOCKI,
ma petite cousine de onze ans,

arrêtés le 16 juillet 1942, par la police française *et déportés à Auschwitz par* les nazis.

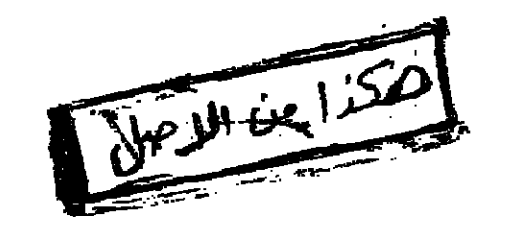
Aron PLOCKI,
Fawel PLOCKI,
mes grands-oncles,

arrêtés en mai 1941 *et déportés à* Auschwitz en juin 1942.

Aucun d'eux n'est revenu.

Denise avait mon âge.

Marine Duraffourg.



VENDREDI 15 JUILLET

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Extrême limite.
16.50 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Premiers baisers.
18.50 Série : Hélène et les garçons.
19.20 Série : Les Filles d'à côté.
20.00 Journal, Journal de la Coupe du monde de football, La Minute hippique et Météo.
20.55 Feuilleton : Les Cœurs brûlés. De Jean Sagols.
22.30 Série : Perry Mason.
0.10 Feuilleton : L'Ultime Secret. De Luigi Perelli.
1.45 Journal et Météo.
1.55 Jeu : Millionnaire.
2.25 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
3.15 TF 1 nuit.

FRANCE 2

13.50 Sport : Cyclisme. Tour de France : Lourdes-Luz-Ardiden, 12e étape (204,5 km).
16.35 Magazine : Vélo club.
17.30 Série : Dans la chaleur de la nuit.
18.05 Série : Goal.
18.30 Série : Kung-fu, la légende continue. L'Initiation (2e partie).
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.55 Téléfilm : Innocent coupable. D'Andy Wolk, avec Forest Whitaker, Jennifer Gray.
22.30 ▶ La Quatrième Nuit des étoiles filantes (et à 0.10). En direct du Théâtre de la Pleine-Lune à Gourgoubès (Hérault). Scénario scientifique d'Alain Cirou, Patrick Hesters, Marie-Odile Monchicourt, Olivier Las Vergnas, réalisé par Jean Cazenave, présenté par Claude Sérillon, Hubert Reeves et Marie-Odile Monchicourt. Avec Edwin Buzz Aldrin, astronaute de la mission Apollo 11 ; Roger-Maurice Bonnet, directeur des programmes de l'Agence spatiale européenne ; Jean-Pierre Bibring, planétologue ; Jean-Pierre Haigneré, cosmonaute.
0.00 Flash infos et Météo.
4.10 Documentaire : Loubard des neiges.
4.25 Dessin animé.
5.00 Sport : Cyclisme. Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

14.00 Sport : Tennis. Coupe Davis : France-Suède, deux premiers simples.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Tout le sport. Coupe du monde de football.
20.50 L'Armada de la liberté. En direct de Rouen.
21.00 Magazine : Thalassa. Présenté par Georges Pernoud. En direct de Rouen pour le spectacle « L'Armada de la liberté ».
22.00 Magazine : Faut pas rêver. Présenté par Sylvain Augier. Etats-Unis : cap Canaveral ; France : le Panier ; Egypte : Siwa, la fin du voyage (rediff.).
22.50 Journal et Météo.
23.10 Magazine : Aléas. La Vallée de l'amitié ; Triangle rose ; la Vie de château ; Fatal Acide prussique.
0.00 Documentaires : Les Cavales de la nuit. Villes banlieues : Bondy-Nord ; Passion défense ; Rungis, ville marchande.

CANAL PLUS

15.15 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
15.35 Moyen métrage : Des baisers dans un train.
16.05 Court métrage : Zoo cup.
16.10 Cinéma : Freddie la grenouille. ■ Film d'animation britannique de Jon Acevski (1992).
17.35 Canaille peluche. Baby Folies ; Crypte Show.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Série animée : Les Simpson.
19.00 Magazine : Nulle part ailleurs. Best of.
19.55 Flash d'informations.
20.00 ▶ Magazine : C'est pas le 20 heures. Présenté par Mme Agnès, Alexandre Devoise, Maureen Dor, Moustic, Valérie Payet et Philippe Vandel.
20.35 Téléfilm : Promesses d'amour. De Larry Elikann.
22.05 Sport : Pétanque. Deuxième demi-finale du Trophée Canal Plus.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Alien 3. ■ Film américain de David Fincher (1992).
0.50 Sport : Golf. Deuxième journée du British Open, en différé.
2.15 Le Journal du hard.
2.20 ▶ Cinéma : Ice Woman. Film américain, classé X, de Michael Zen (1993).
3.50 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 9 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et Pierre Le Franc (rediff.).
17.55 Documentaire : Yo Yo Ma et les Kalahari Bushmen. De Robin Keigh (rediff.).
19.00 Série : Fast Forward. De Ted Emery.
19.30 Documentaire : Le Marathon des chameaux. De Wolfgang Ebert.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Pour demain. De Fabrice Cazeneuve, avec Michel Bouquet, Coraly Zahonero.
22.10 Documentaire : Perpétuité. Un père se bat pour son fils, de Frank Vorpahl.
22.55 Cinéma : Mademoiselle. ■ Film franco-britannique de Tony Richardson (1966). Avec Jeanne Moreau, Ettore Manni, Jane Beretta (v.o.).

M 6

15.00 Musique : Plage des clips.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Capital.
20.50 Téléfilm : Extra large, la course aux diamants. D'Alessandro Capone, avec Bud Spencer, Michael Winslow.
22.30 Série : Mission impossible. Esprit de famille.
23.30 Série : Amours secrètes. La Danse d'Emilie.
0.00 Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 6.35). Les coulisses du Crillon.
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Culture rock. La saga d'Eddy Mitchell.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; Sport et découverte-3 ; Les As de la guerre-1 ; Musimage ; Arles, le secret de pierres.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Cuny-Claudel-Bataille (2).
21.32 Musique : Black and Blue. Détour par le texte. Avec Xavier Prévost.
22.40 Les Nuits magnétiques. La Chanson d'Avignon, en direct du Festival (4).
0.55 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de... Maurice Roche.
0.50 Coda. Souffles aborigènes. 5. La vraie Musique rituelle des aborigènes ou l'Origine.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 France-Musique l'été. Concert (donné le 10 juillet lors du Festival de Saintes) : Lamentations, de Rebelo, par le Huelgas Ensemble, dir. Paul van Nevel.
22.00 Concert (en direct de Montpellier) : Marche hongroise, de Liszt ; Concerto pour violon et orchestre, de Goldschmidt ; Symphonie no 6 en si mineur op. 74, de Tchaïkovski, par l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit.
0.05 Jazz nuit. Par Xavier Prevost. André Jaume, saxophone et Roger Menillo, piano ; le Trio Djoa de Claude Sommier, piano, Eric Vincenot, contrebasse et Xavier Desandre-Navarre.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

La ruse au soleil

DANS la voiture de commandement découverte descendant les Champs-Elysées, le chef de l'Etat devisait avec le gouverneur militaire de Paris. Peut-être même, événement inouï, plaisantait-il. Les commentateurs de TF 1 ne furent pas longs à en prendre note : le chef de l'Etat était remarquablement détendu. Sous la statue présidentielle passant les troupes en revue, sous le Symbole suprême arpentant sa familière forêt de symboles, l'homme bougeait.

Et les symboles se bousculaient ! Les Allemands tant attendus furent timides, vite noyés d'Espagnols et de Belges. La patrouille de France – *« la meilleure du monde, en toute modestie »*, affirma le commentaire – fit admirer ses serpentins tricolores. On nous avait promis un gag de la part des élèves de Polytechnique – *« l'intelligence de la France »*, estima un père comblé. En guise de gag, ils arborèrent le ruban rouge de la lutte anti-sida : on hésita à rire. Enfin, comme chaque année, on devina la translation massive et virevoltante des corps constitués de la place de la Concorde vers les jardins de l'Elysée tout proches. A cet inventaire de l'excellence française, exceptionnellement retransmis en Eurovision, il ne manquait en somme que M. Joël Quiniou, meilleur arbitre de football du monde. Mais on l'avait déjà admiré la veille aux Etats-Unis.

En son palais, le chef de l'Etat, lors de son entretien de 13 heures, assura ensuite à lui tout seul le second défilé de la journée. Sur un même visage, se succédèrent en bon ordre l'Histoire – de Philippe-Auguste à François Ier –, l'Ironie, les Réparties, l'Autorité, et les Esquives : un régal. L'on resta jusqu'à la fin, infatigables badauds du cortège présidentiel, regardant briller la ruse au soleil avec la même fascination béate que les chars le matin. Quel somptueux ordonnancement ! Quel splendide alignement des adjectifs et des formules : pas une ne dépassait !

De ce second défilé, PPDA et Alain Duhamel restèrent eux aussi les spectateurs respectueux : pas une question sur les « affaires » éclaboussant le « château » ne vint troubler la cérémonie. Pourtant, sur LCI, la nouvelle chaîne câblée confidentielle de TF 1, PPDA avait récemment consacré une émission à Jean Montaldo, auteur d'un sulfureux *Mitterrand et les 40 voleurs* (Albin Michel) que l'on dévore actuellement sur toutes les plages de France avec de tout autres sentiments, sans doute, que ceux qu'inspire le 14 Juillet. Le souvenir encore frais de cette lecture eût pu lui inspirer quelques questions moins respectueuses. Mais sans doute faut-il distinguer le Mitterrand de LCI du Mitterrand de TF 1. Il y a un Mitterrand pour les jours gris et un autre pour la fête nationale. Et pour quelques heures, les parfums magiques de la garden-party couvraient les effluves d'argent et de mort de la fin du long règne.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 16 JUILLET

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Club mini Zig-Zag. Will Cwac Cwac ; Calimero ; Alfred J. Kwac.
7.20 Club mini. Boï ; Adorable Creamy ; Candy ; Le Jardin des chansons.
8.25 Télé-shopping.
8.55 Club Dorothée. Arnold et Willy ; Charles s'en charge ; Parker Lewis ; Jeux ; Le Jacky Show Maximusic avec Dorothée, Pacifique, Christophe Rippert, Bruce Springsteen, Manuela.
10.25 Clip : 3 000 scénarios contre un virus.
10.30 Télévitrine.
10.48 Météo (et à 12.23).
10.50 Ça me dit... et vous ? Avec les séries : Dinosaures, La Maison en folie.
11.53 Météo des plages.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo, Trafic infos et Journal.
13.15 Magazine : Reportages. Profession : démineurs, de Jean-Pierre Ferey et Christian Chapellier.
13.45 Jeu : Millionnaire.
14.15 La Une est à vous. Avec la série : Sydney Police. A 15.15, téléfilm : Scène de ménage au paradis.
17.40 Magazine : Trente millions d'amis.
18.10 Série : Tonnerre de feu.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Journal de la Coupe du monde de football, Météo et Trafic infos.
20.35 Série : Rick Hunter, inspecteur choc. L'Eboueur. Avec Fred Dryer, Stefanie Kramer. *Un agent de sécurité a été assassiné.*
21.25 Sport : Football. Coupe du monde, match pour la 3e place, Bulgarie-Suède, en direct de Los Angeles ; A 22.20, mi-temps, Résultat des courses et La Minute hippique ; A 22.35, 2e mi-temps.
23.30 Téléfilm : Témoin gênant. De Robert Mandel, avec Brian Dennehy, Aidan Quinn.
1.15 Journal et Météo.
1.25 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
2.15 TF 1 nuit (et à 3.20, 4.20).
2.20 Documentaire : Kandinsky. De André S. Labarthe.
3.25 Documentaire : Histoires naturelles. Le Maroc, la nature et le Coran.
4.25 Musique.
5.05 Documentaire : Histoire des inventions. Inventer pour le plaisir.

FRANCE 2

6.05 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin. Michel Vaillant ; Les Terry Toons ; Bleu, l'enfant de la Terre ; Les Aventures de Saturnin.
8.00 Hanna Barbera Dingue Dong. Les Dingues Dong du gag ; Les Nouvelles Aventures de Scoubidou ; Les Fous du volant ; Wally Gator ; Tom et Jerry Kids ; Droopy et Dripple.
9.00 Télévisator 2. Présenté par Cyril Drevet et Ness. Jeux vidéo et dessins animés.
11.15 Expression directe. CGT.
11.25 Magazine : Eclats de rue.
12.00 Documentaire : Les Inventions de la vie. De Jean-Pierre Cuny. 1. La méduse au bord de l'eau. 2. Avec presque rien et de l'eau.
12.55 Météo (et à 13.20).
12.59 Journal.
13.25 Magazine : En attendant le Tour. Présenté par Patrick Chêne et Christina Miller.
14.25 Sport : Cyclisme. Tour de France : Bagnères-de-Bigorre-Albi, 13e étape (223 km).
16.40 Magazine : Vélo club.
17.35 Série : Tatort.
19.10 Divertissement : Rien à cirer.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
19.59 Journal et Météo.
20.50 Jeu : Fort Boyard. Animé par Cendrine Dominguez et Patrice Laffont. Une équipe de sportifs au profit de la Fondation de l'avenir pour la recherche médicale appliquée.
22.25 Série : Palace. De Jean-Michel Ribes, avec Pierre Arditi, Michel Blanc, Jean Carmet, etc. (2e épisode, rediff.).
23.40 Journal, Journal des courses et Météo.
0.05 Feuilleton : Heimat. D'Edgar Reitz, avec Marita Breuer, Dieter Schaad (9e épisode).
1.00 Téléfilm : Les Amants du Pacifique. (1re partie).
2.25 Documentaire : Aimer. L'Amour aujourd'hui.
3.20 Dessin animé (et à 4.50).
3.35 24 heures d'info.
3.50 Magazine : De quoi j'ai l'air ? (rediff.).
4.55 Sport : Cyclisme. Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Magazine : L'Heure du golf. Le magazine ; La compétition : Bell's Scottish Open.
7.30 Bonjour les petits loups. Les Oursons volants ; Mine de rien ; Mimi Cracra ; Les Aventures de Tintin : le Secret de la Licorne.
8.15 Les Minikeums.
10.05 Magazine : D'un soleil à l'autre.
10.35 Continentales d'été. Présenté par Nicolas Don. Série : The Twilight Zone (La Quatrième Dimension, v.o.).
11.05 Magazine : Le Jardin des bêtes.
11.58 Flash d'informations.
12.03 Magazine : Autour du Tour. En direct de Bagnères-de-Bigorre. Grand témoin : Jean-Michel Aguirre. Invités : M. Castells, Guy Ebrard, le Cœur des montagnards.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Couleur pays. Evasion. Invitée : Catherine Destivelle. Randonnées dans le Nord et en Normandie : le mont Cassel dans les Flandres, Ambleteuse (Pas-de-Calais), La Suisse normande (Calvados).
14.05 Série : La croisière s'amuse.
14.55 Sport : Tennis. Coupe Davis : France-Suède, quart de finale du groupe mondial, le double en direct.
17.50 Magazine : Montagne. La montagne en ruine, de Gauthier Flauder.
18.20 Expression directe. CNPF.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Magazine : Tout le sport. Coupe du monde de football.
20.48 L'Armada de la liberté. En direct de Rouen.
21.00 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie. De Jean Beaudin, avec Marina Orsini, Roy Dupuis (5e et 6e épisodes).
22.45 Journal et Météo.
23.10 ▶ Planète chaude. Présenté par Bernard Rapp. L'Espoir voilé, de Norma Marcos.
0.05 Magazine : Ruban rouge. Emission interactive sur le sida. Avec le docteur Serge Hefez. Les survivants du sida.
1.10 Musique : Cadran lunaire. *Seville, Asturias*, d'Albeniz, par Turibio Santos, guitare.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.24 —

6.59 Pin-up (et à 7.23, 12.29, 0.19).
7.00 CBS Evening News.
7.24 La Coccinelle de Gotlib.
7.25 Cinéma : Mathieu l'astucieux. ■ Film d'animation hongrois d'Attila Dargay (1976). *Transposition d'un conte hongrois fustigeant l'ancien régime.*
8.34 Surprises.
8.40 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. De Lise Romanoff et Steven Rocha. 15. Aux armes cinéastes.
9.05 Cinéma : Ballroom Dancing. ■■ Film australien de Baz Luhrmann (1992). Avec Paul Mercurio, Tara Morice, Bill Hunter.
10.35 Court métrage : Zoo Cup.
10.40 Cinéma : Schtonk ! ■ Film allemand de Helmut Dietl (1992). Avec Götz George, Uwe Ochsenknecht, Christiane Hörbiger. *Un faussaire et un journaliste fabriquent le « journal intime de Hitler ».*

— En clair jusqu'à 13.30 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Documentaire : Cent ans de cinéma américain. 2. Les stars.
13.30 Téléfilm : Jusqu'à ce que le meurtre nous sépare. De Dick Lowry, avec Meredith Baxter, Stephen Collins.
15.00 Documentaire : National Geographic. Les pionniers du froid en Alaska, de Dereck et Beverly Joubert.
15.55 Court métrage : Bel Canto. De François Bovy.
16.10 Court métrage : Zoo Cup.
16.15 Série : Le Juge de la nuit.
17.05 Les Superstars du catch.
17.55 Surprises.
18.00 Série animée : Ren & Stimpy Show.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Décode pas Bunny.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Concert : Paul McCartney (1re partie).
20.30 Téléfilm : La Dernière Chance d'Annie. De John Gray, avec Sissy Spacek, Marie-Louise Parker. *Drame autour d'une mère toxicomane et de son bébé séropositif.*
22.00 Documentaire : Ibera, le pays des marais d'argent. De John Waters. *En Argentine.*
22.50 Flash d'informations.
23.00 ▶ Cinéma : This is Spinal Tap. ■ Film américain de Rob Reiner (1984). Avec Christopher Guest, Michael McKean, Harry Shearer.
0.20 Sport : Golf. Deuxième journée du British Open, en différé.
1.45 Cinéma : Hollywood Mistress. ■ Film américain de Barry Primus (1991). Avec Robert Wuhl, Robert De Niro, Danny Aiello (v.o.). *Satire des mœurs du monde hollywoodien du cinéma.*
3.30 Cinéma : Le Trésor de Cantenac. ■ Film français de Sacha Guitry (1950). Avec Sacha Guitry, Lana Marconi, Jeanne Fusier-Gir.
5.05 Surprises (et à 6.24).
5.30 Téléfilm : La Ballade du Kid.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Le Marathon des chameaux.
18.00 Magazine : Mégamix. Le Paléo Festival de Nyon (rediff.).
19.00 Série : Belphégor. De Claude Barma, avec Juliette Gréco, René Dary. *Série culte française des années 60.*
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Les aborigènes. 2. La conquête de l'Australie (rediff.).
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et américaines de la semaine du 16 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et Rudolf von Thadden.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Perlasca. De Nina Gladitz. *En 1942, s'autoproclamant ambassadeur d'Espagne à Budapest, Giorgio Perlasca sauva des milliers de juifs de la mort et de la déportation. L'histoire de ce « juste » méconnu, héros d'une grande modestie.*
22.15 Téléfilm : Sitting in Limbo. De John N. Smith, avec Pat Dillon, Fabian Gibbs. *Le portrait vif, entre documentaire, fiction et musique reggae, d'adolescentes noires et paumées, à Montréal.*
23.45 Magazine : Snark. Défaut de transmission, d'Attila Dargay ; Alcootest, de Bériou ; Criminal Tango, de Solweig von Kleist ; Arde Gardel, de Diego M. Lascano ; La Rue, de Caroline Leaf.
0.15 Magazine : Jazz in the night. Junior Wells & his Blues Band. Documentaire de Peter Sommer (40 min).

M 6

7.00 Boulevard des clips (et à 6.50).
8.20 Téléfilm : L'Idole au grand cœur. De Richard Michaels, avec Mario Van Peebles, Susan Rutten.
10.00 M 6 boutique. Télé-achat.
10.30 Infoconsommation.
10.35 Variétés : Multitop.
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.50 Série : V.
14.45 Série : Berlin antigang.
15.40 Série : Pause café.
16.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.45 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 2.30). Les coulisses du Crillon.
19.15 Magazine : Turbo. Le Grand Prix de France moto au Mans.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.10). Greg Hansen, top model masculin.
20.45 Téléfilm : La Traque, le piège. D'Alessandro Cane, avec Andrea Occhinti, Roberto Alpi. *Assassinats en série. Un journaliste ne croit pas à la piste terroriste.*
0.05 Série : L'Heure du crime. Mortelle sous tout rapport.
1.00 Six minutes première heure.
2.55 Rediffusions. Fax'O ; Culture pub ; Destination le monde (La baie de Naples) ; Salzbourg, festival et contrepoint ; Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Hélène Delprat, peintre.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Deux pièces de Jean-Claude Grimberg : Rêver peut-être ; Noël 93, un rêve pour la Bosnie.
22.35 Musique : Opus. Il y a un an Léo Ferré.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec les Bauls du Bengale.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (en direct de Montpellier) : Christus, trilogie sacrée pour solistes, chœur et orchestre, de Perosi, par les Chœurs des Opéras du Rhin et de Montpellier, les Solistes de Montpellier-Moscou, l'Orchestre philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon, dir. Friedemann Layer.
23.00 Concert (donné le 12 juillet à Montpellier) : Œuvres de Mozart, Jolivet, Debussy, Enesco, Casella, par Bruno Grossi, flûte et Bruno Robillard, piano.
0.05 Musique pluriel. Par Martin Kaltenecker. Le Visage nuptial, de Boulez ; Antiphysis, de Dufourt.

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

Familles, je vous aime

CE fut longtemps la pitoyable approche du don juan nécessiteux : *« Vous habitez chez vos parents ? »* C'est devenu une réalité. Elles, ils habitent chez *leurs parents. Un fait* de société, comme on dit dans les poncifs. *Le chiffre est renversant* : 50 % des jeunes âgés de 22 ans vivent chez papa-maman, chez papa ou chez maman.

Nous ne pensions qu'à partir. Ils n'aspirent qu'à rester. Familles, je vous colle. La génération Seccotine. Ce n'est plus du cocooning, mais *de la rage. Ils se sentent* chez nous comme chez eux.

On exagère ? Les chiffres publiés jeudi dans *Libération*, sortis d'une étude de l'INED *fondée sur le recensement* de 1990, sont sans appel. A 22 ans, un *jeune sur deux*, à 25 ans, un sur quatre, et à 29, un sur dix se refusent à quitter le nid. Et les garcons, plus encore que les filles, font *durer le confort*. Ou l'angoisse. A 24 ans, 50 % des garçons *squattent en famille*.

Alors pourquoi ? Difficile à dire, explique M. Guy Des*planques, auteur du rapport. « L'entrée dans la vie adulte est un processus flou »*. Et mou, serait-on tenté d'ajouter. Même si ces adultes-enfants ou enfants-adultes, experts en indépendance dans la dépen*dance, ont des arguments* à faire valoir.

D'abord, l'allongement des *études. Un phénomène* indéniable et qui ne saurait passer que par l'existence *de solides* bases arrière. Il faut que l'intendance suive. Et *l'intendance* familiale suit. Il vaut mieux d'ailleurs, partis comme le sont certains correcteurs d'examen.

Second argument, massue celui-là, le chômage. Des parents comme des enfants *d'ailleurs*. De fait, nécessité économique fait loi. Le chômage *crée la dépendance* bien plus qu'il ne favorise l'indépendance. C'est une évidence : par temps de crise, les familles font le carré. Et *les jeunes* restent chez leurs parents, faute simplement de *pouvoir en partir*.

Troisième raison : les appartements familiaux *seraient plus grands qu'ils* ne furent. C'est du moins ce que disent les statistiques. On voit bien que les statistiques n'ont jamais eu de problèmes de *salles* de bains trop vite pleines. Ou de réfrigérateurs trop vite vides.

Enfin, ultime constat, le plus suave. L'ancrage au domicile *familial* tiendrait à *la tolérance* accrue des parents pour les émois amoureux, les expérimentations sentimentales de leur progéniture. Une sorte d'*autorisation permanente* au « viens-chez-moi-j'habite-chez-mes-parents ». Cette permissivité louable se paie généralement comptant. Ayant le vivre *et le couvert, blanchis, nourris*, choyés, pourquoi partiraient-ils ? Si en plus, avec l'accord du deuxième bureau, ils peuvent jouer à papa-ma*man !*

L'ESSENTIEL

La télématique du Monde : 36 15 LEMONDE 36 17 LMDOC et 36-29-04-56

DEMAIN

Heures locales

En accordant aux élus plus de compétences, la décentralisation a accru leurs responsabilités. La délivrance des permis *de construire, la gestion des* associations ou des sociétés d'*économie mixte sont autant* de domaines où leurs administrés, mais aussi la justice, peuvent leur demander de rendre des comptes.

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté I à VIII

Le numéro du « Monde » daté 15 juillet 1994 a été tiré à 398 024 exemplaires

Pour protester contre un décret du gouvernement italien sur la détention préventive

Les quatre procureurs milanais de l'enquête « Mains propres » ont demandé leur transfert à d'autres fonctions

Les quatre procureurs milanais de l'enquête « Mains propres » ont demandé collectivement, jeudi 14 juillet, leur transfert à d'autres fonctions pour protester contre un décret libéral du gouvernement sur la détention préventive. Près de 3000 personnes devraient être prochainement libérées.

ROME

de notre correspondante

Coup de filet, coup d'éponge, coup d'éclat ou coup de force ? L'Italie, écartelée par l'affrontement *entre juges et politiciens*, entre pratiques anciennes et désir de renouveau, a connu, jeudi 14 juillet, une autre de ces « journées particulières » qui ont rythmé la fin de la première république. Point d'orgue de cette nouvelle tempête : la *démission dans la soirée des juges* milanais de l'enquête *« Mani pulite »* (« Mains propres »), dirigée par Antonio Di Pietro.

Le coup de filet d'abord. Après *la politique* et les *milieux* d'affaires proprement dits, l'équipe de *« Mani pulite »* qui depuis un mois s'intéresse à la Brigade financière (une alliée précieuse, mais aussi contaminée par la corruption ambiante) a procédé à de nombreuses *arrestations. Dont* quarante-neuf dans la nuit de mercredi à jeudi. Et des plus spectaculaires puisqu'il s'agit, outre une dizaine de gradés de la Brigade financière, d'hommes d'affaires de premier plan comme Alberto Falck, le magnat de la sidérurgie. Comme par un fait exprès, c'est au moment où se produisait ce coup de filet spectaculaire que le ministre de la justice Alfredo Biondi rendait *public* un décret-loi destiné pour l'essentiel à modifier l'usage de la détention préventive.

Faire-part de « mort politique »

Et l'on en vient au coup d'éponge. Du moins est-ce là l'in*terprétation* d'*une opposition vite* mobilisée, au vu d'un décret qui explique que la détention préventive sera exceptionnelle et remplacée dans la plupart des cas par l'*assignation à résidence*. Seuls les cas *« très graves »* de Mafia, enlèvements, homicides, séquestration, terrorisme, trafic de drogue nécessiteront la prison préventive. Ou lorsqu'il y aura un risque de voir les preuves détruites ou que les per*sonnes soupçonnées prennent* la fuite. *A priori*, rien d'exceptionnel. On pourrait même dire que l'abus d'emprisonnement avant tout jugement, souvent destiné à faire parler les détenus, a été largement pratiqué par l'équipe d'Antonio Di Pie*tro*. Que, même si l'ampleur des dossiers à traiter et l'urgence de porter un coup fatal à la corruption des affaires et de la politique justifiaient des mesures exceptionnelles, il y a eu des abus. Et des conséquences tragiques comme la bonne vingtaine de suicides enregistrées en cours d'enquête, dont ceux de deux officiers supérieurs de la Brigade financière.

On pourrait même applaudir en lisant dans le décret que l'annonce des *« avvisi di garanzia »*, ces sim*ples avis d'ouverture d'enquête*, devenus dans le contexte de « justicialisme » des faire-part de « mort politique », seront désormais discrets. Lors des enquêtes préliminaires, les juges sont priés de faire silence. Par le jeu des « fuites » à la presse, la justice a joué un rôle plus politique qu'elle n'aurait peut-être dû, *parfois aux dépens des droits* élémentaires des citoyens. Malheureusement, en voyant la nouvelle classe politique vouloir reconquérir sa place et remettre les juges à la leur, on ne peut s'empêcher de se poser aussi des questions.

Pourquoi tant de hâte pour un gouvernement à peine intallé à vouloir mettre de l'ordre dans une affaire qui dure depuis deux ans ? Pourquoi ne pas avoir surtout mentionné « corruption et concussion » comme des délits très graves ?

D'où la conclusion de certains, en voyant que ce décret, applicable immédiatement, signifie la mise en liberté ou aux arrêts chez eux, de près de 3000 *personnes*, dont les personnages les plus corrompus du soi-disant « ancien régime ». Et de faire remarquer, par exemple, que, si l'ex-leader socialiste, Bettino Craxi, *retenu* en Tunisie pour *« raisons de santé »*, se sentait tout à coup plus en forme, il pourrait se *présenter* devant les juges sans risquer d'être jeté en prison. D'autres enfin, se souvenant des amitiés de M. Berlusconi et de M. Craxi, ou même des enquêtes en cours (dont *certaines dans* l'entourage du nouveau président du Conseil ou à la Fininvest, son empire audiovisuel) se demandent s'il n'y a pas là, sous prétexte de garantir les droits des Italiens, une course de vitesse pour mettre un frein aux enquêtes.

L'équipe de *« Mani pulite »* a, *pour sa part, tranché*. Et l'on en vient au coup d'éclat. Dans la soirée, le juge Di Pietro, visiblement nerveux et ému, entouré de ses trois collègues – Piercamillo Davigo, Francesco Greco, Gherardo Columbo –, a expliqué à la presse qu'il appliquerait les mesures imposées par le décret (et de fait les gens arrêtés dans la nuit *ont pu rentrer chez eux*). Mais que considérant que les conditions ne permettaient plus un travail sérieux, ni une justice équitable, *tous demandaient à changer* d'affectation. Les quatre substituts du procureur de la République ont adressé une lettre en ce sens au procureur en chef du parquet de Milan, Francesco Saverio Borelli. Ils y expriment le vœu d'exercer de nouvelles fonctions dans lesquelles *« le contraste ne soit pas criant entre ce que la conscience nous dicte et ce que la loi nous impose ». « Nous avons cru jusqu'à maintenant que notre travail pouvait servir à combattre l'illégalité et la corruption*, ajoutent-ils, *mais le décret-loi ne nous permettra plus de réagir aux délits contre le patrimoine »*. L'épreuve de force est donc engagée.

La nouvelle a suscité clameur et indignation. Notamment, au Sénat, où le ministre de la justice était en train de présenter son décret. Le PDS (ex-PCI) et l'opposition en général réclament un retrait ou une *rediscussion* du texte, promettant une dure bataille lorsqu'il devra être approuvé au Parlement. A l'intérieur de la majorité, la Ligue et l'Alliance nationale sont plutôt perplexes. Mais il semble que les temps ont changé : en mars 1993, *pour avoir proposé* une solution « liquidant » l'enquête *« Mani pulite »* ou du moins permettant d'en sortir, le gouvernement Amato, désavoué par le président de la République Oscar Luigi Scalfaro avait failli tomber . Cette fois, M. Scalfaro a *signé. Et de nombreuses* voix, sans approuver, affirment aussi qu'après la « terreur » et la guillotine, il faut peut-être *passer* à une justice plus sereine.

En attendant, et c'était un nouveau coup de force du gouvernement pour reprendre le terrain *perdu par ses prédécesseurs*, le ministre de l'intérieur, Roberto Maroni, issu de la *Ligue*, a remis de l'ordre dans l'inextricable jungle des services secrets italiens. Ces derniers, décapités par les enquêtes pour corruption (des procès sur l'usage *des fonds secrets sont en* cours) et surtout devenus incontrôlables, seront remaniés de fond en comble. D'autant que le ministre a rendu public – une *grande première – le fait que* les services continuaient à espionner tranquillement partis et hommes politiques.

Premier pas de la grande réforme à venir, les chefs ont été changés. C'est le général Sergio Siracusa, ex-attaché militaire à *Washington, qui prend* la direction du Sismi (services secrets militaires), et un autre général, venu lui des carabiniers, Gaetano Marino qui prend celle des services civils (Sisde).

MARIE-CLAUDE DECAMPS



Le Monde

temps libre

EN VILLE

Cubains de Miami

A Miami, la 8e Rue – 11 kilomètres de long – a naturellement trouvé sa traduction dans la longue séquence où travaille et vit la communauté cubaine : Calle Ocho. Ici, l'emploi de l'anglais n'est plus obligatoire ; il devient superfétatoire même, à bien entendre les vieux réfugiés, qui, fuyant le régime castriste, sont venus construire dans l'endroit cette Little Havana où on écrit, où on pense et où on rêve en espagnol.

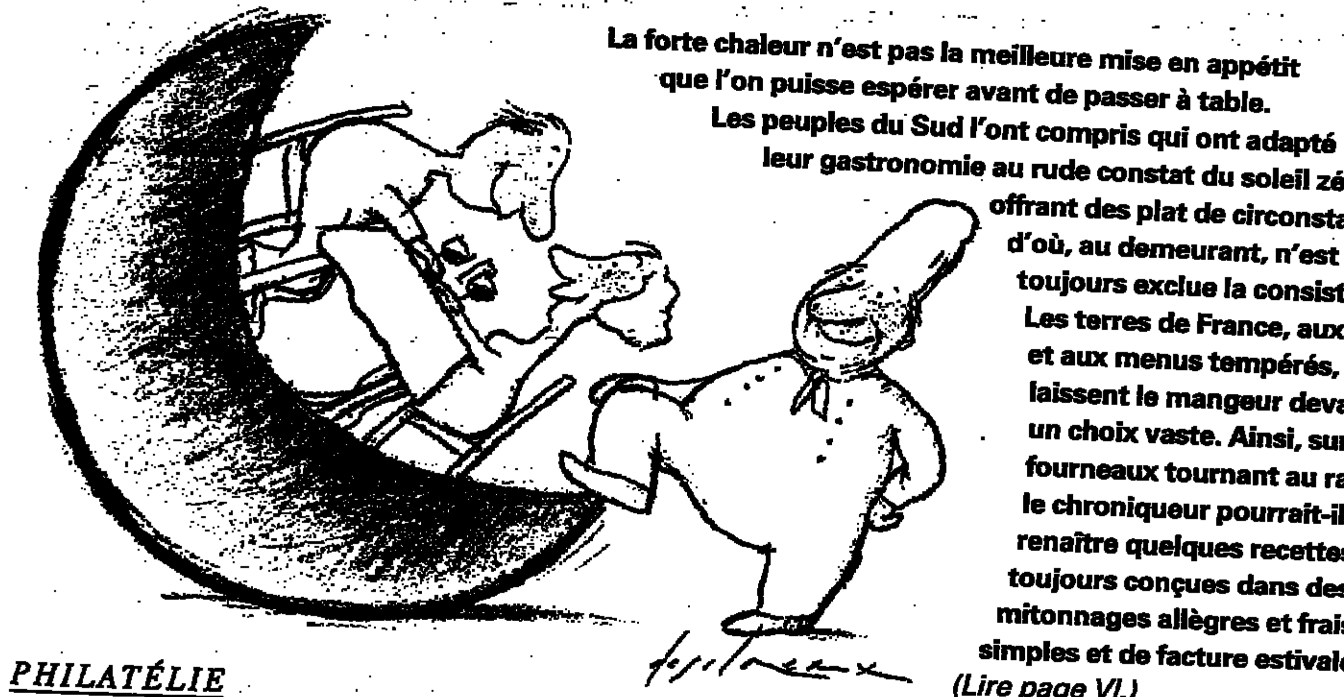
(Lire page III.)



CHRISTOPHE PILLITZ/NETWORK/RAPHO

TABLE

Eté gourmand



La forte chaleur n'est pas la meilleure mise en appétit que l'on puisse espérer avant de passer à table. Les peuples du Sud l'ont compris qui ont adapté leur gastronomie au rude constat du soleil zénithal, offrant des plat de circonstance d'où, au demeurant, n'est pas toujours exclue la consistance. Les terres de France, aux cartes et aux menus tempérés, laissent le mangeur devant un choix vaste. Ainsi, sur des fourneaux tournant au ralenti, le chroniqueur pourrait-il faire renaître quelques recettes de toujours conçues dans des mitonnages allègres et frais, simples et de facture estivale.

(Lire page VI.)

PHILATÉLIE

Les dents du D-Day



Les Postes, qui suivent l'actualité commémorative de près, ont été dans les premières institutions à réagir à l'événement qu'a constitué la célébration du 50e anniversaire du débarquement. En Grande-Bretagne, les graphistes ont préféré le réalisme du photo-reportage à la stylisation à la française.

(Lire page VII.)

Lire aussi

PATRIMOINE

Des glaciers du Pôle aux glaciers des Pyrénées, le saumon a, au fil des siècles, façonné sa légende. Le saumon sauvage de l'Atlantique, convient-il de préciser. Pour le distinguer de son homologue du Pacifique et, surtout, de ses confrères élevés dans des « fermes » comme de vulgaires chapons. Point de mépris cependant, ces domestiqués-là ayant, d'une certaine façon, contribué à sauver les premiers de l'appétit des fêtards et autres réveillonneurs.

« No kill », on ne tue pas, disent les Anglais : le nouveau pêcheur est arrivé.

Hommage aux sacrifiés et gloire à celui qui, contre vents et marées, reste l'esprit de nos gaves et de nos vallées. Celui dont l'arrivée dans les cours d'eau du Pays basque et du Béarn annonce le retour du printemps. Celui qui rafraîchit les mémoires et délie les langues des anciens dont les récits, embellis au fil des générations, font briller les yeux des plus jeunes, avides d'imiter les exploits des trois mousquetaires du gave, Vicente (*« le roi de la mouche »*), Pourrut (qui pensait comme un saumon) et Henri Lafargue (*« l'homme aux trois mille captures »*).

Etrange et singulière tribu que celle des pêcheurs de saumon. Avec, d'un côté, ceux qui savent et, de l'autre, ceux qui rêvent de savoir et battent la rivière avec l'espoir de voir, un jour, l'énorme remous qui précède la touche, le fil de la ligne qui se tend brutalement, le moulinet qui s'emballe, la flèche argentée bondir hors de l'eau pour replonger dans le courant et y livrer, avant de déposer les armes, une longue bataille.

Gentleman et pêcheur



ANDERSON/ADVENTURE/ERNOULT FEATURES

Glorieuse incertitude d'un face-à-face dont le scénario idéal voit le ballet harmonieux d'un fil de soie qui dessine dans l'air de gracieuses volutes se transformer brutalement en un âpre combat dont nombre de pêcheurs ont secrètement souhaité que jamais il ne s'achève. Etrange confrontation que celle-là. On ne tue pas impunément un animal sauvage dont chaque écaille retrace une histoire aux allures d'odyssée. Epopée aventureuse que l'homme, de tout temps, s'est ingénié à entraver. Une ingérence d'une telle ampleur et d'une telle efficacité que la survie même de l'espèce s'en est trouvée menacée.

De quoi modifier le comportement de ceux qui, acteurs, complices ou témoins, sont impliqués dans ce crime de lèse-majesté. A commencer par celui du pêcheur sportif, plus conscient que jamais, du moins l'espère-t-on, que si l'objet de sa passion se mérite (il faut savoir lire la rivière, choisir le bon leurre, pousser un poisson qui a perdu l'appétit à se jeter sur la mouche), il mérite aussi le respect dû à celui qui, coûte que coûte, entend aller au bout de son destin.

A chacun d'être digne d'un pareil adversaire. Et au gentleman-pêcheur de prouver à ceux-là mêmes à qui il demande, instamment, de relever ses filets, qu'il peut, lui aussi, contribuer à la restauration d'un cycle naturel aussi gravement compromis. En renonçant à condamner à mort le plus beau des trophées halieutiques pour se contenter du plus beau des souvenirs : celui du pêcheur qui, vainqueur, accorde la grâce au prince des migrateurs.

D'autres, ailleurs, ont montré l'exemple en privilégiant le *« no kill »* ou *« catch and release »* qui consiste à remettre à l'eau sa capture. Un geste qui fait du prédateur égoïste un défenseur altruiste et de la pêche un art de vivre noble et généreux. Un geste aujourd'hui enseigné en France dans certaines écoles comme celle de la Nivelle où l'on apprend aux pêcheurs de l'an 2000 à lancer une mouche monté sur un hameçon sans ardillon. Pour le panache. Pour la beauté du geste. Pour que vive le saumon sauvage et, avec lui, l'esprit des gaves et des vallées.

Jacques Chouffot
(Président de l'Association de pêche de la Nivelle.)

Lire page IV et V l'enquête de Patrick Francès.

Rendez-vous

ILE-DE-FRANCE

Jean Gabin chez lui

C'est à Mériel, petit bourg des rives d'Oise (face à Auvers) que Jean Moncorgé, *alias* Jean Gabin, passa son enfance et son adolescence. Depuis près de deux ans, un petit musée y rassemble les objets et les documents ayant appartenu au comédien et légués par son épouse. Passant de la célèbre burette d'huile de *la Bête humaine* à un manuscrit de Prévert, de la pipe de Maigret aux affiches originales de ses films, la promenade « au pays de Gabin » s'achève par une vidéo. Ouvert les samedi, dimanche et lundi de 14 heures à 18 heures. Tél. : 34-64-87-92.

D.R.

Allô vaccins

Tout savoir sur les problèmes de vaccination, la prévention du paludisme et l'alimentation à l'étranger. C'est ce que permet le nouveau serveur vocal mis en service par Air France, serveur capable de fournir, pour quelque 150 pays, des informations relatives à la santé en voyage. Il suffit d'un téléphone à touches (avec la touche « étoile »), sur lequel on compose le (1) 36-68-63-64. Ne reste plus ensuite qu'à se laisser guider par le serveur, en fonction des renseignements souhaités. Parmi les informations disponibles (également accessibles par Minitel 3615 code VACAF), l'adresse du centre de vaccination de son département. Destiné aux habitants de la région parisienne, l'important centre Air France situé dans l'aérogare des Invalides (2, rue Esnault-Pelterie, 75007 Paris ; tél. : (1) 43-20-13-50) effectue, sans rendez-vous, tous les vaccins (fièvre jaune comprise), du lundi au samedi inclus, de 9 heures à 17 heures.

Musées franciliens

Le sujet était rebattu : tant d'inventaires font le point, chaque année, de nos richesses nationales... Celui-ci se distingue des autres par son ton différent. Son titre : *Guide pratique et ludique de tous les musées d'Ile-de-France*. Son auteur, Aline Vidal, ose être personnelle, donnant chair et saveur à ce qui évoque de moins en moins la poussière et de plus en plus une modernité aseptisée. Elle renouvelle le sujet, y introduisant humour et vérité. Les musées et leurs à-côtés, un petit livre de 296 pages, avec plusieurs index, dont un thématique ; 99 F jusqu'au 31 décembre 1994, 120 F ensuite (éditions Mengès, Paris).

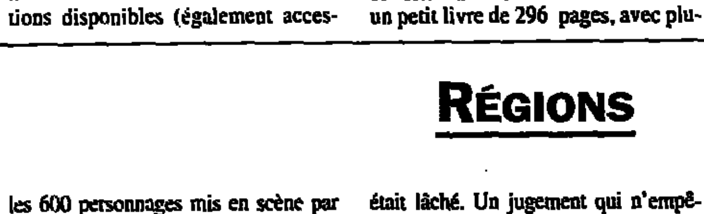
Fellini en plein air

Les désormais célèbres chaises *longues (et couvertures)* de La Villette accueillent jusqu'au 15 août les spectateurs du cinquième Festival de cinéma en plein air. Ouverture le 16 juillet à 19 heures par un hommage à Fellini comprenant une exposition de dessins originaux (et inédits) de l'auteur d'*Amarcord*, un concert (Danielle Laval interprète les œuvres pour piano seul de Nino Rota à 20 h 30), un spectacle de cirque (à 22 heures) suivi de la projection de *la Strada* et des *Clowns* à partir de 23 heures. Réservation obligatoire au 40-03-75-75.

Les trois forêts de Rambouillet

Sous le nom d'Espace Rambouillet, l'Office national des forêts offre 250 hectares à découvrir à pied en forêt de Rambouillet. L'ensemble est divisé en trois sous-espaces organisés selon un thème dominant. « La forêt des aigles », animée par des fauconniers, présente des rapaces en vol libre ; « La forêt des cerfs », parcourue par un sentier de 1 800 mètres, est dotée de postes d'observation de cerfs, biches, chevreuils et aurochs ; « La forêt sauvage », enfin, accorde ses 180 hectares à la libre exploration. Ouvert tous les jours, sauf lundi, de 9 heures à 18 heures (entrée adultes : 40 F ; enfants : 30 F). Tél. : 34-83-05-00.

D.R.



RÉGIONS

Et la Penn Ar Bed vint

La guerre des îles n'aura pas lieu. Sein, Ouessant, Molène ne se toiseront plus au large du Finistère. Plus de chamailleries en mer d'Iroise. Aujourd'hui, les navires de la Penn Ar Bed, la compagnie maritime du conseil général du Finistère, réconcilient ces frères du Ponant. Par tous temps, ils appareillent d'Audierne, de Douarnenez, du Conquet ou de Camaret (tél. : 98-80-24-68). Une heure, deux parfois, selon l'état de la mer au large du Raz ou de la pointe Saint-Mathieu, pour un voyage vers un autre monde. Celui des femmes face à la solitude, du courage des hommes au milieu de la mer : pêcheurs, marins au long court, goémoniers. Molène qui tourne le dos à l'océan. Huîtres gorgées d'iode à Sein, mouton sous les mottes à Ouessant. Avant de retrouver le continent, et son temps qui rabote les vies, une pause à Molène qui vit à l'heure solaire.

Ils ont tué Jaurès !

Le 31 juillet 1914, Jean Jaurès était assassiné à Paris par un nationaliste nommé Villain. Un événement tragique que le département du Tarn entend commémorer, du 2 au 7 août, par une grande fresque historique mêlant théâtre et cinéma. Intitulé « Ils ont tué Jaurès ! », ce spectacle, présenté dans le site exceptionnel de la mine à ciel ouvert de la Grande Découverte, à Carmaux, ville dont Jaurès fut le député, retracera, en deux heures, les combats que ce philosophe engagé, né à Castres en 1859, mena pour la paix, l'unité du mouvement socialiste et l'innocence de Dreyfus, ainsi que sa participation active au mouvement républicain et aux grandes luttes ouvrières de l'époque. Avec, aux côtés de Bernard Pierre Donadieu, dans le rôle de Jaurès, 1 500 participants pour incarner les 600 personnages mis en scène par Claude Moreau sur un scénario d'Alain Decaux et Elsa Chaudun. Prix des places : 100 F et 50 F pour les moins de douze ans. Réservations auprès de l'association Pays de Jaurès (33, rue Sainte-Barbe, 81400 Carmaux ; tél. : 63-76-85-30). Hommage à l'enfant du pays, ce spectacle sera également l'occasion de mieux faire connaître aux spectacteurs la région de Carmaux et le département du Tarn. A cet effet, un « village » accueillera le public, qui pourra y acheter des objets artisanaux et y déguster les produits du terroir et les vins locaux. De Paris, Carmaux est desservi par le train et par l'avion *via* Albi ou Toulouse. Renseignements (circuits et séjours) auprès des services Loisirs Accueil du Tarn (tél. : 63-77-32-34) et du comité départemental du tourisme (tél. : 63-77-32-10).

Festin de fauves

Aux pieds des contreforts des Pyrénées, face à la Méditerranée, Collioure, petit port catalan de 2 600 âmes, n'a pas oublié qu'elle fut, au début du siècle, le creuset d'un mouvement artistique qui allait révolutionner la peinture contemporaine. En mai 1905, Henri Matisse (1869-1954) s'installe, avec sa famille, à l'Auberge de la Gare, seule pension de ce modeste village de pêcheurs. Quelques semaines plus tard, son ami André Derain (1880-1954) l'y rejoint. Pendant tout l'été, ils peignent fiévreusement, abolissant toute idée de perspective, stylisant les formes comme personne n'avait jamais osé le faire auparavant et utilisant des couleurs pures, intensément lumineuses. Cette même année, au Salon d'Automne, à Paris, ils présentent plusieurs des toiles peintes à Collioure. C'est un tollé général. Observant un petit buste d'Albert Marque cerné par ces œuvres flamboyantes, le critique d'art Louis Vauxcelles écrira : « *C'est Donatello chez les fauves !* » Le mot était lâché. Un jugement qui n'empêchera pas ce mouvement pictural très novateur de faire école avec, autour de Matisse, Derain, Rouault, Manguin, Marquet, Vlaminck, Van Dongen, Dufy, Camoin et Braque. Matisse et Derain mourront la même année, en 1954. A l'occasion de ce quarantième anniversaire, la mairie de Collioure a décidé d'honorer la mémoire de ses fils prodiges en créant, dans l'enceinte du village, « le Chemin du fauvisme ». Un parcours nez au vent qui permet d'admirer, sur les sites mêmes où furent exécutées, au cours de l'été 1905, les toiles originales, vingt reproductions (des photogravures noyées dans la résine) d'œuvres des deux artistes représentant le village, l'église, le château, le port, le phare, etc. Quai de l'Amirauté, à l'Espace Fauve, où sont également présentées des informations sur leur séjour à Collioure (diaporama, photos, correspondance), on peut se procurer le catalogue-guide de cet original circuit. Renseignements à l'office du tourisme de Collioure, place du 18-Juin (tél. : (16) 68-82-15-47).

ADGAP, PARIS 1994

Salies à peindre

Non contente de se mirer dans les eaux du Saleys, Salies-de-Béarn a décidé, entre la fête nationale et le dimanche 17 juillet (plus particulièrement réservé aux moins de douze ans), de s'offrir en modèle aux peintres d'un jour, professionnels et amateurs, adultes et enfants, invités à planter leurs chevalets au fil de ses rues puis à laisser parler pinceaux et palettes en croquant un site, un lieu ou un personnage. Une incitation à explorer coins et recoins de cette petite ville gasconne située entre côte basque et Pyrénées. Et une façon plutôt originale de mettre en valeur le patrimoine architecural local. Avec, pour l'occasion, un forfait « Salies à peindre » dans les Hôtels du Golf et du Parc. Renseignements à l'office du tourisme, au (16) 59-38-00-33. A signaler également des expositions-ventes, un Salon international d'art contemporain et, jusqu'au 31 juillet, les Rencontres internationales des arts en Pays des Gaves qui proposent expositions, conférences, rencontres et concerts ainsi que trois ateliers (musique de chambre, direction de chœur, peinture) dans le cadre d'un forfait en pension complète au château d'Audaux, entre Navarrenx et Sauveterre. Renseignements artistiques auprès de Michel Maunas au (16) 60-48-10-10.

La dame de Brassempouy

C'est l'œuvre la plus célèbre de l'art préhistorique à défaut d'être à coup sûr la plus ancienne représentation humaine connue. Il a tout juste un siècle, la « dame de Brassempouy » – ou la « dame à la capuche » –, une statuette d'ivoire de 36,5 millimètres vieille de vingt mille ans environ était mise au jour lors de fouilles à la « grotte du pape », à Brassempouy, un minuscule village de Chalosse, dans les Landes. Pour commémorer la découverte d'Edouard Piette, un colloque international présidé par Yves Coppens, professeur au Collège de France, une exposition assortie de films et de pièces de théâtre, des ateliers taille de pierre et des visites du site sont organisés sur le site, du 19 au 28 juillet, à l'initiative du conseil général des Landes (renseignements : 58-85-94-93).

On ne saurait trop conseiller au visiteur qui quitte Brassempouy de pousser jusqu'au village voisin de Montfort-en-Chalosse et son Musée de la Chalosse (58-98-69-27). Le musée – installé dans une splendide ferme de l'Ancien Régime – est le témoin attachant d'une société rurale et d'une culture qui s'estompe. Le mercredi et le samedi, le four à pain de la ferme reprend du service. L'automne, c'est au tour du pressoir. Cet été, le musée présente une rétrospective de l'œuvre de Marcel Saint-Martin, peintre grave et flamboyant.

Jardins de Loire

A Clisson, au sud de Nantes, une villa romaine dans un parc composé comme un tableau. Ce qui est aujourd'hui le domaine départemental de La Garenne-Lemot fut conçu pour un diplomate collectionneur qui, en 1803, présida à l'acquisition de la Villa Médicis par la France. Un lien qui subsiste toujours. Deux Prix de Rome, le sculpteur Frédéric Lemot et l'architecte Mathurin Crucy, y réalisèrent deux morceaux de bravoure : la Villa Lemot, agrémentée de terrasses, loggias et belvédère, et la Maison du jardinier, inspirée des constructions rurales d'Ombrie ou de Toscane. Un lieu qui appelle des expositions. Actuellement et jusqu'au 4 septembre, « Le beau et l'utile, du parterre au potager » retrace, en une suite de plans et dossiers des XVIIIe, XIXe et XXe siècles, l'évolution des parcs et jardins des pays de Loire. Des collectionneurs privés ont sorti de leurs cartons dessins de fabriques, kiosques et grilles. Christian Tortu a réalisé la création florale et la Maison Vilmorin prêté des planches aquarellées de fleurs et légumes de sa collection. Jusqu'au 4 septembre, tous les jours sauf le lundi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures. Renseignements au (16) 40-03-96-79.

ETRANGER

Eire studieuse

De l'Irlande, on connaît ses paysages en cinémascope, ses plages infinies, ses moutons peinturlurés et ses pubs chaleureux. Moins l'originalité de sa culture et de son histoire. Un patrimoine à découvrir dans le cadre de vacances studieuses alliant tourisme classique et immersion culturelle. Tout au long de l'été, dans l'ensemble du pays, des « Summer Schools » accueillent débutants et anglicistes chevronnés. Un seul problème : choisir entre une introduction à la géologie et à la botanique de l'île d'Achill (comté de Mayo), une initiation à la langue gaélique à Gweedore (Donegal), à la musique et aux danses irlandaises à Drumshanbo (comté de Leitrim) ou à la peinture à Sheephaven Bay (Donegal), une étude *in situ* des grands écrivains locaux (Yeats à Sligo, Oscar Wilde à Bray, Synge à Rathdrum) ou une plongée dans les légendes et le folklore à l'Institute of Irish Studies de Dublin. Renseignements auprès de l'Office de tourisme irlandais (33, rue de Miromesnil, 75008 Paris : tél. : (1) 47-42-03-36) qui diffuse notamment la liste complète des « Cultural Courses 1994 ».

Le pays oublié

Inutile de chercher à compter les voyagistes qui se rendent au Bangladesh : il n'y en a pas. Trop ravagé par les inondations, les typhons, trop peuplé, trop pauvre, trop ligoté par le Fonds monétaire international (*le Monde diplomatique* de juillet 1992) et, pour toutes ces raisons, en proie à d'imprévisibles flambées de violences. Et pourtant l'ancien Bengale indien, devenu province orientale du Pakistan lors du partage de l'Empire des Indes, en 1947, indépendant depuis 1971, est un pays « rare ». Pour l'association Objectifs (32, rue Saint-Paul, 75004 Paris ; tél. : 40-29-90-44) qui y conduit deux voyages exceptionnels, et pour les amateurs d'authenticité. Car, à ces calamités, on peut opposer sinon des motifs immédiats d'espérer, du moins des charmes aussi forts : des populations accueillantes vivant au rythme des saisons, la vie des pêcheurs et l'activité sur les fleuves du delta à l'occasion d'une croisière sur un bateau à vapeur du siècle dernier, la jungle des Sundarbans où vit le tigre du Bengale, les plantations de thé de Sylhet, les collines de Chittagong, les plages de sable fin de Cox's Bazar, les minorités Chakma et Garo, d'ascendance tibéto-birmane, les villages tribaux Khasi et Manipuri et les sites bouddhistes de Salban-Vihara, Itakola-Mura et Rupban-Mura, sans oublier Dacca, la capitale. Du 8 au 29 octobre 1994 ou du 21 janvier au 11 février 1995, à la saison fraîche (température de 10 à 24° C), 22 jours, 13 900 F (logement en hôtels confortables et petites auberges).

La conquête de l'Ouest

Le 14 mai 1804, les capitaines Meriwether Lewis et William Clark, mandatés par le Congrès américain et le président Jefferson, s'embarquent à Saint-Louis pour, avec une quarantaine de volontaires, accomplir la première traversée du continent américain. Deux années d'un périple haut en couleur et en aventures pour un aller-retour dont les conséquences seront capitales pour l'avenir des Etats-Unis et ses mythes fondateurs. Un itinéraire que le voyagiste Jetset propose de suivre en parcourant en trois semaines la section aller de l'expédition. Le long du Missouri jusqu'aux Dakotas puis à travers les Rocheuses *via* le Montana et l'Idaho avant de rejoindre l'Oregon en descendant la rivière Columbia. Des grandes plaines au Pacifique, une succession de paysages grandioses et contrastés où souffle encore l'esprit de la conquête de l'Ouest. Pour 5 400 F par personne en chambre double, prix comprenant l'hébergement (18 nuits) et 21 jours de location de voiture en kilométrage illimité (supplément de 500 F jusqu'au 22 août), assurance CDW incluse. A ajouter les vols Paris/Saint-Louis et Portland/Paris : de 4 040 à 5 125 F dans la brochure Jetset'Air. Dans les agences de voyages.

VENTES

Kriss et yatagans

Comme jadis l'islam conquit d'immenses territoires européens et asiatiques, les objets d'art islamique font peu à peu la conquête du marché de l'art occidental. Après les céramiques, les tapis, les miniatures, les armes anciennes attirent maintenant les Français, revenus du mépris qu'elles leur inspiraient autrefois. En particulier les armes blanches, couteaux, dagues, épées et sabres, qui se distinguent par la qualité des aciers et la beauté des décors gravés.

Du Maghreb à l'Inde, chaque pays a sa production propre, à laquelle s'ajoutent des créations communes à tout le monde arabe, comme la *djambya*, le poignard emblématique de la virilité que l'on offrait aux enfant après la circoncision, ou le *yatagan*, ce redoutable sabre ottoman à tranchant concave. Bien typiques, les *djambyas* se présentent dans leurs fourreaux, dont l'extrémité élégamment recourbée évoque l'Orient des miniatures et des *Mille et Une Nuits*. *Kilidjs* turcs, *talwars* et *qatars* indiens, *kriss* malais, *koumyas* marocains, et bien d'autres, font partie de la vente d'armes qui sera proposée à Cannes le 25 juillet.

Leur valeur dépend de leur ancienneté, des matières dont ils sont faits, du soin apporté aux décors, enfin de leur état de conservation. Les belles lames offrent des motifs gravés, où viennent s'inscrire d'admirables calligraphies, un des arts majeurs de la culture islamique, parfois rehaussées d'or ou d'argent damasquiné. Des poignées en fer, en bois ou en ivoire, en vermeil ou en argent, parfois ornées de pierres précieuses, et des fourreaux en acier abondamment ciselé, viennent compléter cette esthétique raffinée.

Des exemplaires du dix-neuvième siècle sont accessibles dans cette vente à partir de quelques centaines de francs. Un *kard*, couteau persan à poignée faite de plaquettes d'ivoire et à lame en damas à dos arrondi, est estimé entre 500 et 600 francs, même prix pour des modèles indo-persans *pesh-kabz* à lame identique. Entre 500 et 1 000 francs, les amateurs pourront s'offrir un poignard *koumya*, dans un fourreau en laiton, en argent ciselé, un *kriss* à lame flamboyante en acier pamor et poignée en bois sculpté, ou encore des *djambyas*, l'une iranienne à manche en ivoire de morse sculpté de personnages et de calligraphies, une autre turque à poignée en corne noire et fourreau en argent repoussé. On peut envisager l'achat d'un sabre entre 1 000 et 1 500 francs : un *yatagan* fabriqué dans les Balkans, à motifs en argent repoussé de fleurs et de rinceaux, un *talwar* indien dont le manche en fer est damasquiné d'or, un *khanda* indien à pommeau en fer forgé surmonté d'une longue pointe. Pour ceux qui préfèrent les armes blanches européennes, citons une rare arbalète de chasse allemande, décorée d'incrustations d'os et de bois de cerf. Fabriquée vers 1680-1700, elle atteindra probablement 50 000 ou 60 000 francs.

Catherine Bedel

► Cannes, samedi 23 juillet, exposition la veille et le matin de la vente. Etude Appay-Gairoard-Besch, 20, rue Jean-Jaurès, 06400 Cannes. Tél. : 93-38-41-47.



La 8e Rue

A Miami, la 8e Rue est le point de chute des exilés cubains, un refuge qu'en arrivant ils pensent provisoire. Mais ceux qui attendent depuis plus de trente ans un impossible retour sont surtout guettés par l'américanisation.

La 8e Rue fait 11 kilomètres de long. C'est une voie à l'américaine, longue, large, basse, dévolue au commerce, impropre aux piétons. Un boulevard impersonnel, fonctionnel, qui ne voit jamais la mer et semble ignorer qu'elle appartient à une ville à la réputation de villégiature.

Au nord, elle commence quand se finit la route 41 qui descend tout droit de New-York. Au sud, elle se finit quand commence le parc des Everglades, le marais qui recouvre le sud de la Floride. Autrefois, elle était un lieu de passage obligé pour qui voulait traverser Miami d'un point cardinal à l'autre. Les autoroutes ont aujourd'hui supplanté cet axe, sauf peut-être à 5 heures du soir quand la circulation s'engorge soudain. Le reste de la journée, n'y roulent guère que ceux qui y ont à faire.

L'artère a pourtant gardé de cette époque où elle n'était qu'un sas routier sa singularité. En plein cœur de Miami, la 8e n'en fait pas pleinement partie. Autrefois, elle permettait aux étrangers de passage d'éviter la ville. Aujourd'hui, elle permet à la ville d'éviter les étrangers de passage. Elle y installe les exilés qui ont l'espoir de repartir chez eux. Elle leur laisse le temps de s'habituer à l'idée qu'il leur faudra rester, c'est-à-dire, concrètement, le temps de s'américaniser, avant de les intégrer dans le reste du tissu urbain par capillarité. Des années 30 aux années 50, les réfugiés juifs sont passés par ici. Après 1960, les Cubains prirent la relève. Aujourd'hui, ils tiennent toujours le haut du pavé mais ne sont plus tout seuls. Demain, les Nicaraguayens seront sans doute majoritaires.

Calle Ocho(1), la partie cubaine de la 8e, en occupe les deux tiers de la longueur. Elle démarre brusquement vers le numéro 400, quand au bâtiment de la Western Union succède l'immeuble José-Marti, dont un pignon s'orne d'une mosaïque représentant Cuba. Au rez-de-chaussée, la cafétéria Nieto propose en espagnol son menu, de solides nourritures de subsistance à base de haricots, de riz et de banane. Plus le fameux café cubain, fort et sucré, servi dans un gobelet en plastique à peine plus gros qu'un dé à coudre. Un coup de fouet.

« Gracias. » A partir de là, l'anglais perd entièrement droit de cité le temps d'une longue trotte. Dans Little Havana, le quartier cubain dont Calle Ocho est le centre névralgique, on parle, on écrit, on pense en espagnol. S'adresser à quelqu'un dans la langue de Shakespeare provoque la surprise. Le plus souvent, l'interlocuteur ne répond pas, parfois par ostracisme, le plus souvent parce qu'il ne comprend tout simplement pas. *« J'ai bien essayé au début d'apprendre la langue. Mais, à mon âge, on a la tête dure »*, explique un petit vieux en se tapotant le crâne avec le poing. Il habite Miami depuis dix ans.

Alberto Ernesto Capote est là depuis 1967 mais ne parle pas plus l'idiome local. Comme tous ces exilés, il n'est pas venu en Floride parce qu'il souhaitait devenir américain mais parce qu'il *« ne voulait pas être communiste »*. Eclairagiste au Tropicana, le grand cabaret de La Havane, il a fui son pays et atterri ici. Avec d'autres membres du milieu artistique, il a ouvert un théâtre dans un immeuble occupé autrefois par le quartier général du chapitre 24 du Ku Klux Klan, derrière la 8e. Dans les cinq salles se jouent chaque soir le répertoire hispanique classique mais aussi des créations. A soixante-deux ans, Alberto est fier d'avoir fait travailler tous les grands acteurs cubains réfugiés. Leur présence hante le hall d'entrée en une interminable galerie de portraits.

Avec toujours ce souci de recréer ici ce qu'on a perdu là-bas. Juan Agabel Jr, quarante-quatre ans, est arrivé avec son père en 1961. Ce dernier vendait des pièces détachées de voitures à Cuba. Il a ouvert le même commerce en Amérique, au 744 plus précisément. Le fils a repris l'affaire et l'a fait prospérer. Au 1988, Julio Salazar, soixante-seize ans, est employé dans la Libreria Cervantès. A La Havane, il vendait déjà des livres qui ne plaisaient pas toujours aux nouvelles autorités. Après avoir été emprisonné deux fois, il est finalement parti en 1970 mais ne saurait quitter son monde imprimé. Ailleurs, le médecin a ouvert une petite clinique. Le barbier est devenu coiffeur. Le pharmacien l'est resté.

Eux appartiennent à la première vague, celle qui n'a pas eu trop de mal à transporter ses pénates. Ils ont modelé l'endroit à leur convenance, l'ont empreint de leur nostalgie. Ils mangent à midi au Versailles, le soir au Malaga, viennent se recueillir chaque 17 avril au croisement avec la 13e Avenue, devant le monument commémorant les « martyrs de la brigade asalto 2506 », tombés lors du débarquement raté de la baie des Cochons. Après le travail ils font une partie de dominos, cigare aux lèvres, dans le square Maximo-Gomez (2), surnommé Domino Park. *« Les paroles obscènes, les armes blanches, les armes à feu, les hommes sans chemise sont interdits sous peine d'une suspension de deux à quatre semaines »*, prévient un panneau à l'entrée.

En trente ans ils sont devenus des héros à la Buzzati, consumés par la fièvre d'un retour sans cesse différé. La 8e qu'ils ont façonnée ne vaudra jamais la Malecon (3), mais au moins elle ne lui est pas tout à fait étrangère. Elle en a des réminiscences. Cela suffit à adoucir leur exil et à entretenir leur mémoire.

Les Marielitos ont moins d'états d'âme. En 1980, ils ont brûlé les ponts quand le Lider maximo a ouvert toutes grandes les portes et les a laissés s'embarquer, dans le port de Mariel, conspués par une foule aux ordres, pour tâter le rêve américain. En quelques mois, deux cent cinquante mille personnes ont fui. Le régime en a profité pour vider les prisons, et les exilés sont arrivés précédés d'une sale réputation que quelques tristes sires se sont chargés de conforter. Quand elle a vu débarquer cette foule interlope et brouillonne, la ville n'a pu réprimer un haut-le-cœur. Et puis elle s'est habituée à ceux-là comme aux autres.

Eduardo Camacho avait dix-huit ans quand il s'est embarqué avec quarante-cinq autres personnes sur un bateau de 24 pieds. A Miami, l'enfant de Matanzas a fait tous les métiers : vendeur de voitures, homme de ménage dans un hôtel, réparateur de sièges, représentant de cuisines équipées, dépanneur d'installations d'air conditionné, tout cela sans parler un mot d'anglais bien sûr. A trente-deux ans, il a deux enfants et vient d'acheter un bar, au numéro 442. Une affichette sur la porte recommande aux clients de laisser leurs armes à l'entrée. Eduardo sait qu'il ne rentrera plus à Matanzas. Sa vie est ici.

Celle de Gilberto Garcia également. Contrairement à beaucoup, il a demandé la nationalité américaine. *« Pour moi, la liberté est plus importante que tout. Ici, je suis sûr de pouvoir la garder. »* Suit le couplet sur le plus beau pays du monde. Gilberto ne se sépare jamais de son pistolet qui dépasse de la poche arrière de son jean. Sans doute pour défendre moins sa nouvelle patrie que sa boutique. Au 1122, il vend des bondieuseries de 1 dollar – pour une bougie multicolore – à 100 dollars – pour une statue de la Vierge en plastique qui s'éclaire de l'intérieur.

Et ainsi, depuis trente ans, le flot des réfugiés grossit un peu plus, et chaque fois on se serre un peu plus pour les accueillir. *« Jamais je ne laisserai un Cubain sans travail »*, jure Juan Agabel Jr., alors qu'afflue aujourd'hui une troisième vague. On les appelle les *balseros* ou les *rafters*. Ils ont navigué sur des coques de noix, parfois sur des radeaux faits avec des bidons. Ils s'échouent à Key West, heureux d'arriver vivants et à bon port. Des va-nu-pieds qui fuient la crise économique autant que le communisme.

Pour le moment, ils occupent les emplois subalternes à Calle Ocho. Ils ne tarderont pas à ouvrir leur propre boutique tant le dynamisme de la communauté est impressionnant. *« Castro avec dix millions de compatriotes fait moins d'argent que nous, les deux millions d'exilés en Amérique »*, affirme Jose Galvec, le directeur du Versailles.

Mais Jose omet de préciser que les Cubains qui font du chiffre n'habitent plus la 8e. Les Yuccas Young up and coming Cuban Americans (4) –, version latine des youpies, lui préfèrent le bord de mer. Même Calle Ocho se dilue peu à peu quand elle se met à flirter avec les quartiers résidentiels de Coral Gables. Là, l'anglais reprend ses droits.

L'Amérique est trop forte. La deuxième génération des exilés est bilingue. Elle écoute les souvenirs des anciens, compatit à la douleur de l'île mère mais voit son avenir ici. Pas ici dans la 8e, ici à Miami. En fait, Calle Ocho n'est pas un vrai ghetto, encore moins un camp de réfugiés. Que ses habitants le veuillent ou non, Calle Ocho est l'antichambre des Etats-Unis.

De notre envoyé spécial
Benoît Hopquin

(1) 8e Rue en espagnol.

(2) Libérateur de Cuba, mort le 17 juin 1908.

(3) Le boulevard du bord de mer à La Havane.

(4) Littéralement *« jeunes Cubano-Américains pleins d'avenir »*.

▶ **A lire : *The Exile : Cuba in the Heart of Miami*, de David Rieff, Ed. Simon & Schuster, USA.**



MAGGIE STEBER/RAPHO

« J'ai bien essayé d'apprendre l'anglais. Mais, à mon âge, on a la tête dure. »

Pignon sur Rue

505 Continental Pharmacia

Eloy Peral a repris le drugstore que son père avait ouvert en 1971. Depuis, sa surface a été multipliée par cinq. Eloy travaille avec une agence qui se charge de convoyer à Cuba, via le Canada, les médicaments et les autres produits de première nécessité que les exilés souhaitent envoyer à leur famille. Ces agences n'ont pas bonne réputation. Elles pratiquent des tarifs exorbitants : de 21 dollars à 45 dollars (selon la vitesse) les deux premières livres, plus 8 dollars par livre supplémentaire. Les paquets n'arrivent pas toujours complets. *« Ici, les gens sont pour l'embargo total, mais, lorsque vous savez que votre famille est dans le besoin, vous oubliez un peu vos idées. »*

1011 Adela's

Adela Delgade s'affaire à la confection de 65 costumes de carnaval commandés par une compagnie de croisière. Adela a quitté Cuba en 1961, à vingt-deux ans. Secrétaire là-bas, elle est devenue couturière ici. Adela est sans doute dans la Calle Ocho la seule personne qui prie pour Fidel Castro. *« Je prie pour lui tous les jours, pour qu'il s'en aille en paix, pour que Dieu lui pardonne ses fautes. »* Elle est membre d'une secte évangélique. Ses voisins n'ont pas la même mansuétude.

1106 El Credito

La fabrique de cigares a été fondée en 1907 à La Havane. Elle a été transplantée à Miami en 1969. Elle emploie une vingtaine de personnes qui produisent environ 6 000 cigares par jour sous les marques Maduro, La Gloria Cubana et El Rico Habano. Le tabac vient de Saint-Domingue, du Nicaragua, du Honduras. *« Surtout pas de Cuba »*, précise-t-on.

1116 Bar Moulino Rojo

Dans ce bar, seul le billard est américain. Juke-box avec tous les tubes cubains et espagnols des années 50.

1210 Casino

Plusieurs dizaines de milliers de disques latinos. *« Toute la musique latino-américaine »*, proclame un panonceau. Plus Patrick Bruel.

1440 Mc Donald's

Entre la cafétéria Leo et la cafétéria Colon, le seul endroit où tout est écrit uniquement en anglais.

1898 Libreria Cervantes

Les rayonnages sont exclusivement consacrés à la littérature en espagnol. Ici, comme dans les vitrines de La Havane, les œuvres de Jose Marti, l'écrivain héros national, occupent une bonne place en vitrine. En revanche, rien de la littérature communiste. *« Autrement, la librairie aurait brûlé depuis longtemps. »* Un des best-sellers du moment, *l'Heure finale de Castro : l'histoire secrète de la lente dégradation du communisme à Cuba*, d'Andrés Oppenheimer.

3260 Woodlawn Park Cemetery

Le cimetière privé a été fondé en 1926. Depuis 1960, il accueille majoritairement des sépultures cubaines. Y ont été enterrés le général Gerardo Machado, le dictateur qui dirigea l'île de 1925 à 1933, et Carlos Prio Socarras, qui fut président de 1948 à 1952, avant d'être renversé par Fulgencio Batista. Le dictateur nicaraguayen Anastasio Somoza a également sa tombe à Woodlawn Park.

RIVERAIN

Un roi au « Versailles »

Au 3 255, le Versailles, restaurant à l'architecture extérieure improbable et au design intérieur standardisé, est pourtant l'adresse la plus célèbre de Calle Ocho. Il est, à midi, le lieu de rendez-vous des anticastristes. Le soir, les deux tiers de la clientèle sont constitué de WASP (1) venus s'offrir un parfum d'exotisme.

Le Versailles est une usine qui sert 2 000 repas par jour. La cuisine est plus raffinée que dans les nombreuses cafétérias qui jalonnent la huitième. On peut également y boire des cocktails typiquement cubains – mojitos et daïquiris bien sûr, en hommage à Hemingway – jusqu'à 4 h 30 du matin.

L'endroit a été ouvert en 1971 par Felipe Valls Ounez, un des exemples de réussite de la communauté. Arrivé en 1962, l'homme d'affaires a ouvert, depuis, seize restaurants et totalise un chiffre d'affaires annuel de 150 millions de dollars. Comme tous ceux qui ont réussi, le propriétaire n'habite pas Calle Ocho. Il n'y vient plus guère qu'une fois par mois pour une visite de routine.

La réputation du Versailles dépasse largement le cadre de Miami. Pendant sa campagne électorale, Bill Clinton est venu ici rencontrer la communauté. *« Il avait amené avec lui trente-cinq gardes du corps. Il y en avait partout, dans la rue, sur les toits, et même en cuisine »*, se souvient Raul Alonso, le directeur général. Le futur président avait des raisons de se méfier : Calle Ocho est farouchement républicaine et reproche aux démocrates de vouloir composer avec Fidel Castro. Un crime ici.

B. H.

(1) White Anglo Saxon Protestant : les Blancs d'origine anglo-saxonne.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le retour du s…mon

Un poisson mythique, inscrit, depuis huit cents ans, dans la mémoire collective du Béarn. Gravé dans la pierre du portail roman de la cathédrale Sainte-Croix d'Oloron et dans celle du pont de la Légende, à Sauveterre. Le saumon.

Mémoire et légende tissées de récits de pêche miraculeuse et d'histoires de braconnage sont transmises, de génération en génération, à la veillée ou dans les salles des bistrots locaux. Un poisson très convoité, jadis abondant tout au long des gaves d'Oloron, de la Nivelle et de la Nive, mais aujourd'hui décimé par la pêche intensive aux filets, en mer et dans certains estuaires. Demain, peut-être, de retour et à nouveau triomphant, grâce à la croisade, *employons le terme*, entreprise par une poignée de militants obstinés.

Du saumon *(Salmo salar)*, on connaît la fantastique odyssée : poisson migrateur, il naît en rivière, au printemps, dans les eaux proches des sources, y passe son adolescence (on le nomme alors tacon) pour, lorsque sa robe devient argentée (le tacon est devenu un smolt), gagner la mer (c'est la dévalaison) où il grandira et grossira, au large du Groenland, à plusieurs milliers de kilomètres (entre 3 000 et 5 000 !) avant de revenir (après un, deux, voire trois *ans en mer*), à la fin de l'hiver ou, plus tardivement pour les plus jeunes d'entre eux (appelés grisle), se reproduire dans son cours d'eau natal, sur la frayère (lieu de reproduction) de ses origines et y mourir, en général, quelque temps après. Véritable épopée dont *l'intervention humaine* accélère souvent l'issue fatale.

Porté disparu dans la Garonne et la Dordogne, réduit à la portion congrue dans quelques cours d'eau bretons, dans la Loire et l'Allier, le saumon sauvage de l'Atlantique a, *pendant une vingtaine d'années*, déserté les bassins de l'Adour et de la Nivelle (les prises annuelles y tomberont, tous moyens confondus, à moins de cinq cents) sous l'effet conjugué de la pêche intensive aux filets, de la multiplication des barrages, de l'extraction intensive de graviers dans le lit des rivières et de la pollution provoquée par les eaux usagées et les engrais agricoles. *Enjeu d'une* bataille où, de part et d'autre de la limite de salure des eaux (située, dans l'Adour, à Urt, à une vingtaine de kilomètres à l'intérieur des terres), deux groupes antagonistes s'affrontent (1).

Côté mer (la zone maritime de l'estuaire et les côtes landaise et basque), une cinquantaine de marins-pêcheurs professionnels, « héritiers » des inscrits maritimes aujourd'hui disparus (plus d'un millier au début du siècle) qui *capturent et commercialisent en* moyenne quelque mille six cents saumons par an. En fait, seule une moitié opère à plein temps et une douzaine d'entre eux, postés à la barre de l'Adour (site privilégié pour la capture des poissons migrateurs), sont responsables de la majorité des prises. A noter que ces professionnels vivent surtout de la pêche des civelles (alevins de l'anguille), le saumon ne représentant qu'un revenu accessoire surtout depuis que l'élevage des saumons (quelque soixante millions de poissons par an) a fait chuter les prix (2). Revenu néanmoins âprement défendu au nom de considérations sociales (une cinquantaine de familles vivent de cette pêche), économiques (l'impact global reste évalué entre 10 et 20 millions de francs, montant dont la pêche au saumon représente moins de 15 %) et historiques (cette pêche au filet remonte au Moyen Age). Avec, pour cette profession en péril à la stratégie essentiellement défensive, de puissants alliés (affaires maritimes et Ifremer) au niveau administratif et scientifique.

En zone mixte (partie non salée de l'estuaire), une vingtaine de professionnels fluviaux pêchent également au filet ou au tamis. *Mais, soumise à une réglementation* de plus en plus stricte, cette pêche est condamnée à disparaître alors que celle de la civelle, pratiquée par environ 160 pluriactifs (agriculteurs, ouvriers, fonctionnaires), devrait survivre.

Côté rivière, 250 pêcheurs de saumon amateurs (minoritaires dans un département qui compte 30 000 pêcheurs à la truite) qui capturent, en moyenne, deux cent quarante-cinq saumons par an. Regroupés en trois associations agréées (AAPP) assurant l'essentiel de la gestion piscicole en eau douce, ils réclament, depuis quelques années, de concert avec la fédération départementale de pêche présidée par Jacques Maysonnave et le Conseil supérieur de la pêche, la suppression de la pêche en estuaire. Au nom d'une triple logique : restaurer le cycle naturel du saumon, développer un tourisme de pêche lucratif (3) et augmenter leurs prises. Une revendication d'autant plus vive que la *récente restauration du saumon* a surtout profité aux marins-pêcheurs qui, depuis dix ans, totalisent 90 % des captures dans le bassin de l'Adour et continuent d'exploiter leur situation privilégiée sur le parcours de migration du poisson, compromettant ainsi le *développement d'un tourisme axé* sur la pêche sportive.

Seule solution qui permettrait un meilleur partage de la ressource entre amateurs et professionnels, la diminution des captures en estuaire (la France restant un des rares pays où cette pêche se poursuit en dépit des recommandations européennes) se heurte à de multiples obstacles : absence totale de communication entre les « adversaires » en présence, appréciation divergente sur la situation exacte du saumon dans l'Adour, sans oublier des considérations purement techniques. Les filets utilisés ne permettant pas, en effet, de sélectionner les captures, toute limitation des prises de saumons amputerait les revenus tirés de la pêche d'autres espèces.

Résultat : une situation bloquée avec, d'un côté, des professionnels *inquiets quant à leur avenir et*, de l'autre, des amateurs obsédés par le retour d'un poisson mythique. Et des positions qui, au fil des échecs des diverses négociations engagées depuis trente ans, se radicalisent. Certes, un travail important a été accompli pour restaurer l'écosystème fluvial (construction de nombreuses passes à poisson, protection des gaves, limitation de la navigation des kayaks et des rafts), mais il a peu concerné la zone la plus critique, à savoir l'estuaire de l'Adour. Certes, les repeuplements pratiqués intensivement par les amateurs, dès les *années* 70 (notamment dans les nurseries de Préchacq-Josbaig et Osserain), ont sauvé le saumon de l'extinction, mais cette artificialisation de son cycle de vie ne satisfait guère les *défenseurs de ce* patrimoine naturel menacé. Quant aux mesures réglementaires prises *pour limiter les captures* (quotas, réduction de la période de pêche), elles sont jugées trop parcellaires pour constituer une solution qui, pour être durable, passe par une stratégie globale en matière de gestion du milieu aquatique.

Une gestion qui doit, en effet, satisfaire plusieurs objectifs (écologique, socio-économique, politique), la priorité étant la restauration du cycle de vie naturel du saumon dans le bassin de l'Adour, des sources jusqu'à l'estuaire. Pour *augmenter le nombre de géniteurs* atteignant les frayères, diverses actions sont possibles. A commencer par la suppression pure et simple de la pêche professionnelle, solution qui se heurte au coût social qui en découlerait. Tout aussi facile à mettre en œuvre mais moins douloureuse, la suppression de la pêche au filet entraînerait une pression accrue sur la civelle devenue *l'unique source de revenu des* professionnels. Un constat qui amène les spécialistes à préconiser une troisième solution, plus douce, pour diminuer les prises tant au niveau des professionnels que des amateurs. Avec, pour les premiers, une limitation du temps de pêche (la relève périodique des filets étant compensée par un fonds de dédommagement) et du nombre de


PIERRE AFFRE IN « GRANDES PÊCHES », ED. OLIVIER ORBAN

GAVE D'OLORON

L'âge d'or

Longue histoire d'amour que *celle du saumon et du gave* d'Oloron. Ainsi en retrouve-t-on des traces dans les grottes préhistoriques de la région et sur les mosaïques de la villa gallo-romaine de Sorde. Dès le XVIe siècle, un certain nombre de *riverains ou de membres de la* marine royale se voyaient octroyer le droit de pêcher le saumon au filet. Tel fut le cas des moines de Sorde-l'Abbaye. Activité lucrative qui alimentera les tables des seigneurs et des *bourgeois locaux*.

Une activité dont témoignent encore, dans les soubassements du vénérable édifice brûlé sous la Révolution, les ouvertures sur la rivière et les anneaux qui permettaient aux bateaux de *s'amarrer, ainsi que* les auges de pierre où l'on conservait les poissons vivants. *Un commerce qui se poursuivra* bien après la Révolution et l'abolition des privilèges.

Ainsi, après la première guerre, élus et ingénieurs d'EDF eurent-ils toutes les peines du monde à électrifier les berges du gave, l'obscurité étant propice à un braconnage auquel tout le village, malgré interdictions et contrôles, s'adonnait avec conviction.

Malheur aux gardes-pêche *téméraires et zélés qui se risquaient* alors à essayer de troubler ce travail « au noir »... *d'une redoutable efficacité* à en croire les anciens de Sorde qui racontent que c'est par charrettes *pleines que*, certains matins, on ramenait au village les saumons capturés dans la nuit (1).

Une abondance qui ne faisait pas le bonheur de tout le monde. Ainsi, il y a moins d'un *siècle, les ouvriers agricoles* exigeaient, paraît-il, de n'en manger qu'une fois par semaine... Aux filous succéderont, à la fin du XIXe siècle, les *gentlemen-pêcheurs quand* les lords anglais séjournant à Pau décideront de soigner leurs bronches en taquinant truites et saumons, passe-temps vite adopté par les commerçants aisés de l'endroit.

La canne remplacera alors le barbare arrestère, ce râteau béarnais dont les crocs acérés empalaient les femelles venues pondre sur le gravier des frayères.

Pêche ludique qui, jusqu'aux *années 30, verra fleurir le long* des *pools* (les meilleures sections des gaves) les auberges accueillantes. Un tourisme auquel la crise de 1929 puis la seconde guerre mondiale porteront un coup fatal, les Béarnais *se retrouvant seuls pour vivre* l'apogée de la pêche à la mouche.

Années fastes que ces années 60 (entre 1 000 et 3 000 saumons par saison) qui verront les Pyrénées-Atlantiques devenir un haut lieu de la pêche au saumon avec un gave d'Oloron sacré plus belle rivière à saumons *du monde*, et Navarrenx baptisée la « Mecque du saumon ». Navarrenx où se *dérouleront à plusieurs* reprises les championnats du monde, championnats qui viennent de *s'y tenir à nouveau*, après vingt ans d'interruption.

P. Fr.

(1) Sur l'histoire des saumons du gave, on lira avec intérêt l'article de Jacques Maysonnave, président de la fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques, dans le dossier de la revue *Saumons* (4e trimestre 1992) de l'Association internationale de défense du saumon atlantique.

► A lire, lorsqu'il aura été réédité, le livre de Jean-Claude Bouchet, *Histoire de la pêche au saumon dans l'Adour et la Bidassoa, du XIVe au XXe siècle.*

our du umon sauvage



Pêche à la mouche sur le gave d'Oloron, sacré autrefois plus belle rivière à saumons du monde

pêcheurs (arrêt de l'attribution de nouvelles licences, rachat des droits de pêche), et la réintroduction de la pêche à la senne, filet permettant de trier les espèces capturées et donc d'en relâcher certaines. Et, pour les seconds, des dates d'ouverture de pêche plus courtes (trente jours par an au Québec) et plus tardives pour faciliter la remontée des grands saumons, l'obligation, sur certains parcours, de pêcher à la mouche (une pratique popularisée par le militant Robert Redford, dont le film *Au milieu coulait une rivière* a, paraît-il, multiplié les vocations) et la pratique du *catch and release* consistant à remettre, le plus délicatement possible, ses prises à l'eau.

Autant de mesures qui permettraient de réduire la pression de pêche tout en préservant le patrimoine économique et culturel lié à la rivière. A condition de sortir du cadre réducteur de la pêche et de gérer le saumon en tant que patrimoine à l'échelle du bassin de l'Adour. Une démarche qui, une fois franchie l'étape préalable de la relève négociée des filets, devrait déboucher sur l'élaboration d'une charte précisant les mesures à prendre en fonction des objectifs de chacun (pêche, sports d'eau vive, industries, alimentation des villes...) tout en préservant l'essentiel, à savoir un environnement naturel de qualité.

Un scénario qui, de l'avis des auteurs de l'« audit patrimonial du saumon des Pyrénées-Atlantiques », ne peut être mené à bien sans un changement des mentalités et des règles du jeu. « *Pour aboutir,* insistent-ils, *il convient de mettre en confiance les acteurs concernés et de leur faire comprendre qu'il est de l'intérêt de chacun de participer à l'élaboration de solutions consensuelles. Il faut,* ajoutent-ils, *changer de cadre de réflexion, changer le lieu de négociation et, si possible, renouveler les négociateurs.* » D'où le souhait de voir le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, « *à la fois neutre, puissant et nouveau dans le débat* », jouer, dans cette délicate affaire, un rôle de chef d'orchestre. Un rôle qu'il semble prêt à assumer ainsi qu'en témoigne la nomination, en son sein, d'un délégué à l'environnement, le docteur Michel Maumus, conseiller général de Lasseube, dont la connaissance du dossier et la détermination permettent d'envisager une issue favorable.

Il faut, dit-on, battre le fer quand il est chaud. Tel est aujourd'hui le cas avec un contexte des plus favorables : rachat des quotas de pêche au saumon du Groenland, renégociation des contrats de concessions ou d'autorisations des micro-centrales hydroélectriques en eau douce et mise en place du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Avec, au terme de cette reconquête des gaves des Pyrénées-Atlantiques, l'espoir de voir enfin, à l'aube du troisième millénaire, le saumon offrir de nouveau aux amateurs, une fois sa survie assurée, la plus belle des batailles.

De notre envoyé spécial
Patrick Francès

(1) Les données de la situation dans les Pyrénées-Atlantiques sont tirées de la synthèse d'un mémoire sur la gestion du saumon dans ce département présenté, en décembre 1993, par l'Institut national agronomique de Paris-Grignon, à la demande du conseil général des Pyrénées-Atlantiques et du Conseil supérieur de la pêche.

(2) Positive par sa pression sur les cours mondiaux, l'aquaculture représente néanmoins une menace sur le plan génétique, des poissons malades échappés des fermes aquacoles contaminant les saumons sauvages.

(3) En 1992, la mission touristique départementale a adhéré au Club Pêche de la Maison de la France, organisme qui s'attache à promouvoir la pêche comme facteur de développement économique local.

Carnet de rivières

Saumon atlantique

Le plus grand représentant de la famille des salmonidés (il peut dépasser 1,20 m et atteindre 35 kilos) est le saumon atlantique. Il est présent dans les rivières européennes, du Portugal à la Russie (le nouvel Eldorado des pêcheurs) ainsi qu'en Amérique du Nord, du Maine au nord du Canada et à l'Alaska. En France, où il était autrefois abondant dans toutes les rivières des façades ouest et nord de l'Hexagone (Seine, Rhin, Dordogne...), on ne le trouve plus que dans la Loire, en Bretagne et dans les bassins de l'Adour et de la Nivelle. Si celui de la Loire reste, pour les connaisseurs, le grand saumon mythique, alors que celui de Bretagne, de taille plus modeste, est oublié ou négligé, le saumon de l'Adour est aujourd'hui l'objet de toutes les attentions en raison d'un avenir jugé prometteur.

Les gaves

Des rivières de l'Adour encore fréquentées par le saumon, toutes situées dans les Pyrénées-Atlantiques, la plus connue est le gave d'Oloron, suivi de la Nive, du Saison et de la Nivelle. Autant de gaves qui, de l'avis des spécialistes, valent, voire surpassent (notamment par la beauté des sites), les plus beaux parcours d'Ecosse ou d'Irlande.

Béarn et Pays basque offrent de multiples possibilités de pêcher à la mouche des salmonidés sauvages, saumons bien sûr (surtout en juillet, en amont de Navarrenx) mais aussi truites et truites de mer. Dans les Pyrénées-Atlantiques, exception faite d'un petit secteur de la grande Nive, on peut pêcher sur près de 1 700 kilomètres de cours d'eau de première catégorie, sans oublier les lacs de montagne.

Sésame

Pour qui souhaite pêcher sur les meilleurs parcours du moment, voire s'initier ou se perfectionner dans la technique de son choix, la solution idéale consiste certainement à recourir aux services d'un guide accompagnateur de pêche (entre 250 F et 400 F la journée, panier-repas compris) qui, selon le type de pêche ou de poisson que vous recherchez, vous conduira sur les meilleurs *pools*, lieux aux eaux plus calmes très prisés des saumons, qui, face au courant, y guettent leurs proies. La liste de ces guides figure dans le guide de la pêche sportive, que l'on peut se procurer à la Mission touristique départementale (22 *ter*, rue Jean-Jacques-de-Monaix, 64000 Pau, tél. : 59-30-01-30), véritable sésame du pêcheur en visite dans la région. Un guide aussi séduisant que complet avec présentation des rivières et des lacs locaux (cartes à l'appui), chapitres sur les pêches en mer, à la truite et au saumon, conseils techniques, listes des détaillants pêche de la région et des huit Relais Saint-Pierre du département (dont L'Auberge du Saumon à Sauveterre, le Relais Aspois à Gurmencon, Chez Darroze à Oloron et Chez Chilo à Barcus), établissements offrant prestations et table de qualité. Ils figurent également dans la brochure nationale détaillée réalisée par Maison de la France (8, avenue de l'Opéra, 75001 Paris).

Eaux calmes

Facilement accessible depuis Pau, le gave d'Oloron, reine des rivières locales, offre aux amateurs, entre Sauveterre et Oloron, une succession de *pools* réputés tels que le Bouchat, le Majoureau (excellent pour « apprendre le gave »), les Camous de Barraute, la Saouque, le bas de Laàs, les peupliers de Laàs, Yanqui, la sablière de Meritein, Masseys, le bac d'Aren, le couloir d'Orin et Biteille, les trois derniers étant, selon Bernard Lamy (un spécialiste), des coups à mouche par excellence, particulièrement en fin de saison. A noter que les cinquante meilleurs pools du département sont recensés dans un dépliant diffusé par les offices de tourisme du gave d'Oloron.

Fédération

A consulter également, l'utile dépliant de la fédération départementale des AAPP des Pyrénées-Atlantiques (29, rue Aristide-Briand, 64000 Pau, tél. : 59-02-38-27), qui donne les adresses utiles, les coordonnées des guides accompagnateurs, la liste des chambres d'hôtes, gîtes de pêche et Relais Saint-Pierre. Ainsi que le prix des cartes de pêche départementales (310 F pour la truite, 395 F pour la truite de mer et 890 F pour le saumon) et les dates d'ouverture de la pêche aux lignes, en 1994 et en 1995 : du 5 mars au 31 juillet pour le saumon (jusqu'au 18 septembre dans la Nivelle, en aval du barrage d'Olha) et du 5 mars au 18 septembre pour la truite de mer, la truite fario et la truite arc-en-ciel. Le permis de pêche est délivré dans tous les magasins d'articles de pêche du gave d'Oloron, notamment à Salies, Navarrenx et Sauveterre. Quant au timbre à saumons à apposer sur un permis en cours, il est de 580 F et autorise la prise de quatre saumons par saison, saumons qui doivent être impérativement bagués lors de leur capture.

Initiation

Spécialisée dans les programmes thématiques et le sport, la société Echo propose aux mordus de la pêche à la mouche une vidéocassette d'une heure, « *Truites et saumons* » (collection « La pêche, technique et passion »), qui retrace notamment l'odyssée du saumon de l'Atlantique. 149 F à la FNAC, dans les magasins spécialisés et magasins de sport ou par téléphone au (1) 39-75-23-23.

MESURES DE SURVIE

Pêche sportive contre pêche commerciale

Au niveau international, les causes de la dramatique raréfaction du saumon atlantique sauvage (1) ont été clairement identifiées. A commencer par la découverte des principales routes migratoires et des zones d'engraissement des îles Féroé et du Groenland, l'utilisation d'équipements ultramodernes et l'intensification des captures totales (3 900 tonnes en 1992) grâce, notamment, à l'utilisation, en mer et en estuaire, du filet maillant dérivant en nylon, véritable mur de la mort que les saumons ne peuvent détecter. Depuis les années 60, tous les pays de l'Atlantique nord ont observé une diminution de leurs stocks aussi bien à travers la baisse des captures que lors des remontées sur les frayères. D'où la création, en 1984, de l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord (OCSAN). Dominé par les pays anglo-saxons et scandinaves, qui considèrent le saumon comme une ressource économique qu'il importe de gérer rationnellement, cet organisme intergouvernemental (2) a bénéficié d'un contexte favorable caractérisé par un environnement naturel mieux préservé, à l'exception de quelques zones très industrialisées (tels l'axe Edimbourg-Glasgow ou la partie supérieure de l'estuaire du Saint-Laurent) où le saumon a pratiquement disparu. Restait à conforter cette situation en équipant les rares grands barrages en passes à poissons mais, surtout, à diminuer la pression de pêche, principal facteur limitant l'augmentation des populations de saumons.

Une politique dictée, d'abord, par des considérations économiques et le constat, opéré dès 1932 par l'Islande, qu'un saumon sauvage pêché à la ligne rapporte 20 à 50 fois plus à l'économie locale qu'un saumon pêché au filet. La cause était entendue : la pêche sportive devait l'emporter sur la pêche commerciale. Ainsi, depuis cinquante ans, la plupart des pays concernés (Islande, Espagne, Canada, Etats-Unis et Norvège) ont-ils diminué puis interdit cette dernière, au moins dans les estuaires. Quant aux autorisations de pêche en haute mer, elles ont été, dans un premier temps, limitées aux aires de grossissement et réservées au Groenland et aux îles Féroé, qui, dans un deuxième temps, se sont vu imposer des quotas de pêche. Finalement, en 1993, tous les quotas ont été rachetés pour au moins deux ans par des associations de pêcheurs amateurs. Quant au Canada, il s'est engagé dans un programme de rachat des licences de pêche commerciales à Terre-Neuve et au Labrador. Autant d'initiatives qui semblent avoir porté leurs fruits à en juger, par exemple, par l'augmentation significative des prises dans les rivières islandaises, suédoises, écossaises et irlandaises. Et le développement d'un tourisme lié à la pêche sportive. Une pêche que les prix pratiqués (au moins 200 F et parfois jusqu'à 6 000 F par jour pour accéder, dans le cadre de forfaits, à des parcours de qualité) réservent, certes, à une certaine élite, mais qui n'en constitue pas moins, pour les régions concernées, une substantielle source de revenus.

Situé à la pointe du combat, le North Atlantic Salmon Fund (3), un actif lobby international dont la finalité est la suppression de toute pêche du saumon sauvage dans l'Atlantique nord, entend désormais, fort des résultats enregistrés sur le front maritime, éliminer toute pêche côtière et toute pêche en estuaire en Norvège, en Suède, en Irlande, en Grande-Bretagne et en France. Les obstacles sont à la hauteur du défi, à commencer par l'absence, en Europe, d'une gestion communautaire de la pêche professionnelle du saumon, les pays de la CEE ayant, en la matière, des politiques différentes, voire contradictoires, ce qui ne facilite guère une mobilisation collective. « *Rien ne nous arrêtera* », confiait, en novembre 1993, son inspirateur, Orri Vigfusson, pour qui il s'agit là d'« *une question de vie ou de mort* ». Vie ou mort d'un poisson qui symbolise à lui seul, il est vrai, la pureté de l'eau et la qualité de notre environnement naturel.

P. Fr.

(1) Près de 1 million il y a vingt ans, entre 300 000 et 400 000 actuellement, selon les statistiques de l'OCSAN. Une population qui s'approche dangereusement du seuil des 230 000, au-dessous duquel sa reproduction serait compromise.

(2) En font partie le Canada, le Danemark, la CEE, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les Etats-Unis.

(3) Fondé en 1989 par l'Islandais Orri Vigfusson, le North Atlantic Salmon Fund est soutenu notamment par les gouvernements américain, islandais et norvégien, des clubs de pêche, des associations privées de sauvegarde de la nature et de riches particuliers. Il agit surtout par le rachat des droits de pêche, rachat auquel ont été consacrés, depuis treize ans, près de 40 millions de francs. En France, l'Association internationale de défense du saumon atlantique (AIDSA) publie une revue d'information baptisée *Saumons*. Renseignements à l'Institut océanographique, 195, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

Charade d'été

Grosse chaleur et petite faim : cuisine avec fourneaux au ralenti.

Sur la table de l'été, *mon premier* est un melon, vert et mystérieux, jaune de son parfum espéré. Entraperçu sur les marchés, il trône parmi les fruits rouges ou veloutés, un de ces jours trop rares où l'on attend les plaisirs de la belle saison. On peut préférer le « cantaloup », celui qui est originaire de la maison de campagne des papes. Le cantaloup est un produit rare et cher. « *Les restaurants illustres en mettaient un bien important, bien côtelé, dans une soupière en argent, sur la grande desserte de l'entrée, avec le homard froid, le caviar, les premières framboises* », écrivait un chroniqueur bien oublié, car mon « *tout* », c'est celui-là même dont cette succession des plats de l'été entend évoquer la mémoire. C'était au temps où Joséphine Baker chantait *Ma Tonkinoise*.

Aujourd'hui, le melon, c'est comme le Bingo ou le Millionnaire. Il faut acheter un melon et l'ouvrir ensuite. *Satisfait ou remboursé* ? Vous verrez bien s'il a été arrosé juste avant la cueillette. Alors, *choisissez plutôt* le restaurant qui fait ouvrir et goûter par un marmiton qui ressemble à Poil-de-Carotte un cageot entier de melons, de Cavaillon, bien sûr.

Mon deuxième est un plat de l'Adour et du Sud-Ouest aux belles plages et à l'odeur de pins. C'est la piperade *au nom sonore*, et qui ne correspond pas à la douceur un peu molle de ce plat rond, *de ses piments* doux, de la tomate et de l'œuf mélangés. La piperade est fille de l'été, à déguster avec un vin de pays sans prétention, titrant vaillamment 11,5. Aux terrasses de Paris, c'est un plat à picorer au cours d'une dînette de jolies filles piquantes. A *La Casa Alcalde*, par exemple, vieille ambassade basque-espagnole, reprise par Odette et Philippe, les *créateurs de La Grosse Tartine* (117, bd de Grenelle, Paris-15e ; tél. : 47-83-39-71 ; fermé lundi à déjeuner, ouvert en août ; tapas : 70 F, menu : 130 F). Recette : tomates, piments doux, six œufs et jambon de Bayonne. Les piments ont mijoté, avec l'ail écrasé et les tomates, *jusqu'à évaporation*. Le jambon rissolé est ajouté, puis les œufs brouillés sont incorporés. Voilà *la piperade* comme on l'aime du côté de Cambo. Belles terrasses alentour : *La Gauloise* (59, av. de *La Motte-Picquet*, Paris-15e ; tél. : 47-34-11-64 ; jambon serrano et menu à 180 F) et l'*imbattable Père Claude* (51, av. de La Motte-Picquet, Paris-15e ; tél. : 47-34-03-05 ; ouvert tous les jours en août ; menu, le week-end, à 115 F et, en semaine, à 92 F). Jambon ibaïona, gaspacho, thon frais mariné aux oignons et à l'huile d'olive, lotte aux piments d'Espelette – plats d'été suggérés par Albert Nahmias – se dégustent au *Flandrin* (80, avenue Henri-Martin, Paris-16e ; tél. : 45-04-34-69 ; tous les jours), à prix désormais modérés.

Mon troisième est un mets délicat, un sorbet en quelque sorte, que l'on rêverait de déguster avec une paille, à la terrasse d'un bon bistrot de la mer. L'oursin est un échinoderme globuleux, cela se voit. On ouvre l'oursin et l'on contemple d'un œil mi-ravi, mi-suspicieux les parties œuvrées, d'*autres diraient les langues*. On aime ou l'on rejette ce déferlement de mer et d'embruns, ce signe de l'*océan sur votre table urbaine*, servi dans un environnement chic, à prix d'or souvent. Ces tables de *terrasse à Paris, nous en connûmes* qui étaient en sous-sol ! On en compte plus de cent cinquante selon les « guides » (1). Un parasol de couleur délavé, ouvert sur un maigre boulingrin, ou bien un laurier-sauce, qui l'hiver sert en cuisine, à Paris, c'est une terrasse ! Choisissez la plus paradoxale pour rêver d'océan : la terrasse de *La Coupole*, avec air conditionné. L'oursin ouvert, on détache délicatement avec la cuillère filaments et grains qui l'obstruent, et l'on prélève les langues. « *Chez Prunier, on vous les emballait dans des boîtes de carton sur un lit de glace pilée, et l'on avait l'impression d'emporter avec soi un objet très rare qui laissait derrière lui, dans la rue Royale, un sillage d'air iodé.* » Aujourd'hui, chez *Goumard-Prunier* (9, rue Duphot, Paris-2e ; tél. : 42-60-36-07 ; fermé dimanche et lundi), c'est le triomphe de la langouste bretonne « rouge » et du bar de ligne. Une apothéose de saveurs à des prix de feu d'artifice !

Mon quatrième est le fromage de tête, persillé comme en Bourgogne, celui du chef André Gamon, au *Coq de la Maison Blanche*, servi parmi d'autres plats de l'été, lapin en gelée, « carpaccio » de thon à l'huile d'olive et salade de ris de veau. *Le fromage* de tête semble une pièce de musée. Nos pères s'en régalaient avec le cervelas et la fraise de veau. Son irréductible ennemi, c'est l'anonyme terrine du chef ! Une bonne maison est celle qui inscrit régulièrement sur sa carte le fromage de tête, cette demi-sphère luisante et vernissée où se devine la gelée. C'est le roi des *plats délaissés. Retournons* donc au *Coq* (37, av. Jean-Jaurès, 93400 Saint-Ouen ; tél. : 40-11-01-23 ; fermé dimanche et autour du 15 août), où la magnifique tête de veau sauce tortue est au rendez-vous tous les mercredis. Belle à voir, pochée entière, c'est un plat de bombance. L'été, on l'aimera aussi à la sauce vinaigrette, flanquée d'un ravier où brillent l'oignon nouveau, les câpres, le persil, le cerfeuil hâché. La recette est confondante – surtout celle nommée « tête de veau grosse nounou, recette angoumoise » !

Mon cinquième est un délicieux dessert *que peuvent confectionner* les petites filles. C'est la charlotte aux cerises. Il existe deux sortes de charlottes : la charlotte aux fruits et la charlotte russe. « *Elle se fait en général avec une marmelade de fruits, dressée dans un moule tapissé de tranches minces de pain beurré.* » Pain beurré et cidre, petit goûter pour Alice et ses gentils compagnons. La charlotte russe, elle, est faite avec de la crème à bavarois, versée dans un moule rond, tapissé de biscuits à la cuillère, et présentée froide. L'inventeur de cette charlotte est Carême. Pourquoi « russe » ? L'on se souvient que l'architecte « *virtuel* » qu'*était* Carême avait été remarqué par Alexandre Ier, empereur de Russie, de passage à Paris, en 1814, après la campagne de France. Il se régalait de ce gâteau, et proposa à notre gâte-sauce de génie de dessiner des monuments pour les jardins de Saint-Pétersbourg, à défaut de révolutionner les marmites par une « *cuisine inventive des saveurs* ». L'illusion lyrique étant complète, *Comus* avait rencontré Mécène ! Car la cuisine s'est toujours nourrie d'illusions, *celles mêmes* des tables de l'été : illusion du beau temps perpétuel, illusions des *créatures* de rêve, « *sylphides* » qui se sustentent de sorbets – tel celui au thé vert, si subtil, de *Betjeman and Barton* (23, bd Malesherbes, Paris-8e) – de fruits rouges au marasquin, de physalis et autres pommes d'amour.

Mon tout est un hommage au bien oublié Francis Amunategui (2), gastronome spécialiste des questions ferroviaires, dont l'écriture aérienne et fantasque soutenait un usage discret de la table, mélange d'humour et de courtoisie, en hommage à nos jolies compagnes en robes claires, ces vraies parures de l'été.

Jean-Claude Ribaut

(1) *Guide des restaurants avec terrasses et jardins de Paris et Ile-de-France*. Gifflou-Hère/Rust, éditions de la Cuisine, 1994.

(2) Francis Amunategui a écrit *l'Art des mets* puis *le Plaisir des mets* (Fil d'Ariane, 1964) et *Gastronomiquement vôtre* (Solar, 1971). Les citations de ce texte sont empruntées à ces deux derniers ouvrages, à relire cet été.

TOQUES EN POINTE

Le Pré-Cadet

Une table de province en plein cœur du Paris des affaires, petite, soignée, rose avec des couleurs pastel. Et où l'on prépare une cuisine un peu canaille, celle du regretté Vattier – ancien bistrot des Halles, – dont le chef, Joël Lattès, a émigré dans ces lieux. Soit, en entrée, le *fromage de tête persillé ou les clas*siques filets de hareng, ou bien les escargots. Du roboratif, du connu ! Mais l'on vient pour cela ; comme pour la tête de veau en serviette sauce ravigote ; *ou bien pour le rognon entier* flambé sauce moutarde et l'andouillette. Pour les délicats ou soucieux de régime, les poissons sont des classique indémodables : la sole meunière, la raie pochée sauce moutarde. Plats sans malice qui constituent la cuisine de base de Paris. Ce n'est pas rien ! Nous avons aimé le *beaumes-de-venise de Redortier* ; il y a de peu dispendieux quincy blancs 1992 et un joli graves de 1985. Il est prudent de réserver. Menu à 140 F. A la carte, environ 250 F.

▶ Paris 9e, 10, rue Saulnier. Tél. : 48-24-99-64. Fermé samedi midi et dimanche

La Maison

Deux anciens de l'école hôtelière de Bordeaux, qui ne travaillent qu'avec des produits frais, Pierre Treillard et Yves-Henry Thomas, ne ménagent pas *leur peine pour faire partager*, à petits prix, les senteurs de la garrigue. La fine salade de caille confite à la tomate et aux concombres aillés, le croustillant léger de rouget et lotte au bandol et le gâteau au chocolat au miel et noisettes sont trois plats savoureux d'un menu à 148 F. Pieds et paquets sur commande. *Le menu « des familles »* à 98 F propose l'anchoïade, une pintade aux olives et à l'ail, suivis d'un clafoutis aux fruits de saison. Sobre décor, ocre et blanc, et l'accueil de Clodine. Vin de Lorgues (Var). *Menu au déjeuner* à 59 F café compris !

▶ Paris, 9, rue Saint Merri (4e). Tél. : 42-71-33-11. *Fermé le* dimanche.

Le Petit Poste

Le Petit Poste, un bistrot au décor obligé, pièces rapportées et affiches de « *Lillet* », ventilateurs de brousse. La surprise, c'est le chef – Pierre-Jean Leboucher – un ancien de *La Marée*, du temps du bon Marcel Trompier. Le chef *s'astreint à tenir un menu* à 185 F. Nous y remarquons la nage de pétoncles au vin de Vouvray, la chartreuse de caille au foie gras. La queue de bœuf que nous avons dégustée est exemplaire. Ici, le produit frais est traité façon grande cuisine ; ce n'est pas un mince compliment. Elsa Tarelli connaît son *monde* et reçoit *en parfaite maîtresse* de maison. Les desserts sont d'un grand professionnel. Ils font le ravissement des « mamies » et de leurs petits-enfants, telles que les crêpes à la paresseuse, *fourrées à la pomme. Gentille* carte des vins qui n'alourdit pas le prix : touraine-mesland, château tronquoy-lalande 1985 et le classique saumur-champigny. *Le Petit Poste*, c'est le bistrot des amis de la gourmandise. Menu-carte : 185 F hors boissons. A la carte : 250 F environ.

▶ *Levallois-Perret, 33, rue de* Rivay (92300). Tél. : 47-37-34-46. Fermé samedi midi et dimanche.

La Belle Epoque

En semaine, les repas d'affaires sous les grands arbres prennent un air de vacances. Le samedi et le dimanche, c'est la cohorte des familles. L'aimable décor de ferme 1900 a été épargné par l'incendie survenu récemment. Son inspiration, Alain Rayé, le chef, la trouve dans des recettes anciennes transposées, telle la rissolle de *tomates* farcies de foie gras. Les saveurs sont précises, les goûts justes, obtenus par l'emploi de jus d'agrumes et d'épices. Les rougets rôtis entiers – le détail a son importance – sont accompagnés de lard fumé, de jus de poulet et d'une cassolette de fèves au romarin. Même précision avec la tranche de ris de veau et son gâteau de pommes de terre aux feuilles de blettes, lardons et muscade. Délicieux gâteau de pommes à l'orange qui fera « exploser » *un modeste cépage ugny traité* en blanc liquoreux du domaine Ravanès à Murviel (Hérault). Menu à 210 F. Tout légume à 250 F. A la carte, comptez 350 F environ.

▶ *Châteaufort, 10, place de la* Mairie (Yvelines). Tél. : 39-56-21-66. Fermé dimanche soir et lundi. Ouvert tout l'été.

Le Pic de Moussigny

Suzy Galan est la bonne mère de Saint-Affrique. Ici, la salade ne se conçoit pas sans foie gras, les « petits oiseaux » sont l'intermède obligé du rôtisseur, et les haricots moelleux, servis en cocotte de fonte – *comme chez Ducasse*, – sont mêlés de boudin, d'oreilles, de saucisse et de petit salé. On hésitera après un tel festin à honorer une fameuse grillade. On aurait tort, pourtant, de passer directement au roquefort, *onctueux*, et aux desserts, qui vont par paire, nécessairement ! Menu à 110 F (avec un demi-homard frais !), à 130 F et à 180 F. Vins régionaux d'Entraygues et de Marcillac.

▶ Saint-Affrique, route de Millau (Aveyron). Tél. : 65-99-10-63. Fermé le lundi.

J.-C. Rt

LE VIN

Bruxelles et son champion

Maigret en poche, sans bagage, l'esprit libre et le corps en appétit, remonter un beau jour vers le nord. *Faire l'économie*, dans le Trans Europe Express, d'une halte dans la méchante et coûteuse brasserie ambulante que l'on vend pour un restaurant. Descendre gare du Midi. Puis continuer, gentiment, à pied, dans l'avenue de Stalingrad, dans un Bruxelles de légende. Prendre garde de *ne pas monter jusqu'à la Bourse*. On rejoindra plus tard, dans la nuit, la place de Brouckère et son célèbre Métropole. A la lisière des *célébrités, s'arrêter place Rouppe. C'est là, sur* cette place Vendôme de province, que l'on trouve l'une des grandes maisons de l'Europe du Nord, *une sombre cave et une carte des vins lumineuse* à faire pâlir bien des tables françaises.

Bientôt soixante-dix ans de tradition et de qualité, *une rigueur et une passion quelque peu guindées* que l'on ne trouve qu'en Belgique, l'endroit impose le respect. En 1926, le 23 de la place Rouppe fut bâti sur *le projet nourri par un ancien* maître d'hôtel et son épouse, celui d'ouvrir « *une petite maison démocratique* ». Deux générations plus tard, la famille Wynants est toujours là. L'endroit n'est pas beaucoup plus grand et la démocratie a, sans doute, changé ses tarifs. Evoluant au rythme de la capitale belge et de la passion grandissante pour les vins, *Comme chez soi s'est fait un nom, aujourd'hui connu du monde* entier.

Premier cuisinier de métier à « *entrer dans l'affaire* », Pierre Wynants, *après le Grand Véfour* de Raymond Oliver et *la Tour d'argent* de Claude Terrail, s'est passionné avec méthode et gourmandise pour le monde du vin. Et *c'est ainsi* que la glorieuse table républicaine s'est dotée d'une carte des vins princière et, pour l'essentiel, tricolore. Car pour M. Wynants les vins de grande qualité ne peuvent être que français. Et à l'exception *de quelques « régionaux »*, place Rouppe, les étapes sont bordelaises et bourguignonnes. Avec les nuances d'outre-Quiévrain.

« Les tendances lourdes de la Belgique demeurent. Les Flandres et Bruxelles sont plutôt bordeaux, tandis que la Wallonie goûte mieux les bourgognes. Mais dans les deux cas il faut des vins puissants, des vins qui sans être taniques ont à la fois du corps et de l'élégance, explique M. Wynants. *Ne donnez jamais à un Belge un vin trop léger.* » Ni flamand ni wallon parce que *bruxellois, le* maître de *Comme chez soi* a fait de sa table le lieu géométrique des préférences belges. Peu de problèmes avec le Bordelais, où *les volumes et les vinifications soignées permettent, jusqu'à certains crus bourgeois* (Sociando-Mallet ou Chasse-Spleen) de trouver le bonheur. La tâche est plus ardue avec la Bourgogne dont on connaît la tendance à la facilité et où la recherche des « climats », des propriétaires et des négociants de qualité impose le déplacement et l'enquête.

Au chapitre des « *régionaux* » *de la place* Rouppe, on picore quelques excellences. Le célèbre Mas de Daumas-Gassac, par exemple, le muscadet de *Métaireau, les alsaces d'Hugel*, Trimbach et Faller et, en cahors, le Château du Cayrou. Plus loin ce sont les côte-rôtie de Jaboulet et de Guigal, le mythique vega sicilia espagnol et l'opus one du californien Mondavi. Un blanc suisse – pour faire plaisir à Freddy Girardet – et un autre *belge*, et le « *livre de cave* » s'ouvre sur la somptuosité des deux plus grands vignobles du monde. Et, au-delà de la multiplicité des références, la beauté réside, paradoxalement, dans une forme de retenue.

Le Château-d'Yquem, bien évidemment, à partir de 1919 (25 000 francs belges), mais aussi Raymond Lafon et le graves du Clos Floridène de Denis Dubourdieu (2 250 francs belges). L'essentiel de graves, du médoc, de pomerol (vingt et un millésimes de Château Pétrus...) et de saint-émilion précède une Bourgogne de rêve, celle du *comte de Vogüe, d'Hubert* de Montille, de Coche-Dury et du marquis d'Angerville. Ne manque que Lalou Bize-Leroy.

« Venir chez nous avant tout pour les vins ? Oui, certaines personnes, peut-être. Mais la majorité vient pour l'ensemble, confie M. Wynants. *Pour moi, il n'y a pas, en France comme en Belgique, de vraies grandes cartes des vins comme on peut en trouver dans quelques maisons comme à Florence ou à Los Angeles.* » Après une découverte apéritive proposée à la cave, on trouve, place Rouppe, une table de quelques couverts située au sein même de la cuisine. Comme chez soi, en somme. On reviendra peut-être un jour prochain pour quelques asperges de Malines, une « *mousse de jambon de notre Ardenne* » suivie d'une cassolette de ris et rognons de veau « *à la moutarde gantoise ou aux baies de genévrier* ». Et, pour l'harmonie, on laissera ce soir-là la troisième génération des Wynants de la place Rouppe *faire le choix de ses vins*.

Jean-Yves Nau

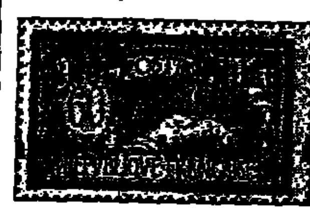
▶ Comme chez soi, 23, place Rouppe, 1000 Bruxelles. Tél. : (02) 512-29-21 et (02) 512-36-74. Télécopie : (02) 511-80-52.
L'autre adresse de Bruxelles : Bruneau, 73-75, avenue Broustin, 1080 Bruxelles. Tél. : (02) 427-69-78.
Hôtel Métropole, 31, place de Brouckère, 1000 Bruxelles. Tél. : (02) 217-23-00. Télécopie : (02) 218-02-20.
A Londres, on notera l'effort accompli au service du vin par le célèbre et délicieux Brown's Hotel, Albemarle Street et Dover Street, Londres W1A4SW. Tél. : (071) 493-60-20. Télécopie : (071) 493-93-81.

PHILATÉLIE

Les timbres d'instruction

Les timbres dits « sans valeur », et ceux qui portent la surcharge « annulé » ou « spécimen » ne sont pas dénués de valeur. Au contraire. De vrais-faux timbres aux vertus pédagogiques...

Par un arrêté du 9 mai 1911, l'administration des PTT juge qu'il est nécessaire, pour la bonne marche du service, d'instruire les surnuméraires débutants (employés non encore titularisés) et crée alors des cours théoriques et pratiques (1). Apparaissent alors des timbres affectés d'une surcharge « annulé » – leur ôtant de ce fait toute valeur fiduciaire –, nécessaires aux travaux pratiques des futurs postiers.



En 1925, cette surcharge est remplacée par la mention « spécimen ». En 1931, des timbres spéciaux « sans valeur » sont imprimés à l'usage des cours d'instruction. Jusqu'en 1966 – date à laquelle cette pratique prend fin –, à chaque timbre réel correspond un timbre fictif, identifié par son format ou sa couleur, mais illustré d'un motif différent.

En 1987, apparaissent deux timbres « imprimés en taille-douce, alors que, jusqu'à cette date, les timbres d'instruction étaient tirés en typographie – à plat ou sur rotative – ou en héliogravure (2).

Aujourd'hui, les centres de formation des PTT continuent non seulement à utiliser ces vignettes mais aussi des entiers sur cartes postales « spécimens », des carnets « sans valeur », des mandats, des coupons-réponses, des timbres de distributeurs démonétisés, quand ce ne sont pas des photocopies laser.

P. J.

(1) Cf. *Timbres des cours d'instruction des PTT*, Pierre Broustine, 1981.

(2) Les catalogues répertorient une centaines de références à la rubrique « Timbres des cours d'instruction ».

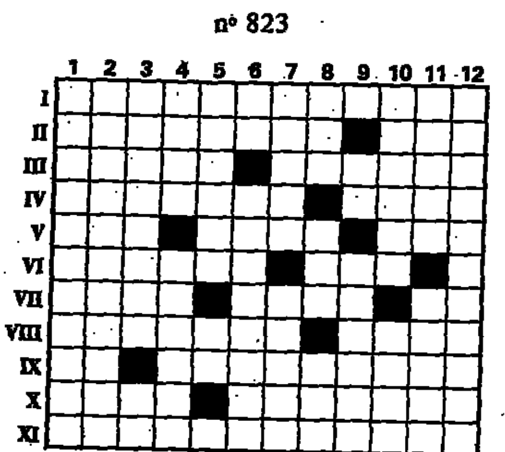
En filigrane

• Un Musée postal dans le Lot. – Le Lot a désormais son Musée postal, à Peyrilles, sur la route Gourdon-Cahors. Ouvert depuis le 9 juillet, inauguré le 16, il est installé au premier étage de la mairie. Il présente des objets et documents qui concernent la poste du Lot du XVII[e] siècle à nos jours : uniformes de postiers, grelots de poste aux chevaux, marques postales du Lot, décrets, gravures, etc. (ouvert en juillet-août tous les après-midi, de 15 heures à 18 heures, sauf le mardi, entrée 10 F, moins de seize ans gratuit. Rens. : Jean-Luc Schmerber, tél. : 65-31-06-13, fax. : 65-31-07-30).

• D-Day. – Le 50[e] anniversaire du débarquement a donné l'occasion à l'Angleterre (timbres-photos), Jersey (carte des plages du débarquement), Man (scènes de combats), Guernesey (survol des plages par la RAF), d'émettre, le 6 juin, des timbres, un carnet et un bloc, en choisissant de privilégier le réalisme, à la différence des timbres français, plutôt stylisés.

Mots croisés

nº 823



HORIZONTALEMENT

I. Ordre du Caducée ou constat de la caducité. – II. Firent des vaguelettes. Mode de vie. – III. Porté par l'élection. Ne veut connaître que les principes. – IV. Renvoyé à la suite ou n'a rien à voir, selon l'accent. Sirop. – V. Là où se trouve votre problème. On peut maintenant les voir. Sujette à des hauts et des bas. – VI. En Colombie. En chacun de nous. – VII. En pintes. Compositeur. Pronom. – VIII. Médecines, selon certains. Un vrai petit perroquet. – IX. Préposition. N'ont profité à personne. – X. En Oubangui. A bonne distance. – XI. Elles ont leurs mandants.

VERTICALEMENT

1. Espérons pour lui qu'il n'agit pas dans le désert. – 2. Perdues de réputation. – 3. Les plus beaux ne résistent pas aux feux des armes ou de la critique. Pour un loup. – 4. Le personnel y est succinct. Client. – 5. Trouvent du nouveau. Ponctue quelques refus. – 6. Note. Ont repris un bon calibre. – 7. Utile aux économistes. Dévide de la soie. – 8. On s'y livre à certains transports. Epuisé en un sens. Dans l'atome. – 9. En route. Se montre à bout de résistance. – 10. Pas forcément du patois pour certains. Mal logé. – 11. Proche. Régna autrefois. – 12. Ou ils ont changé ou ils sont conservés tels qu'en eux-mêmes.

SOLUTION DU Nº 822

Horizontalement

I. Opportunistes. – II. Rambarde. Test. – III. Dru. Sifflante. – IV. Ra. Rap. Larder. – V. Edda. Hies. Uri. – VI. Morceau. Ses. – VII. Oxalis. Sem. Li. – VIII. Rage. ESE. Ecus. – IX. Along. Outrage. – X. Lenticulaires.

Verticalement

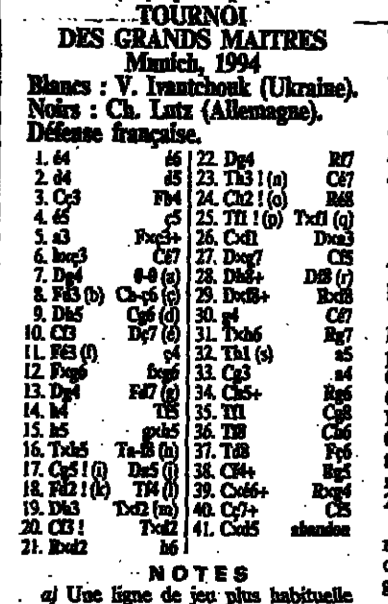
1. Ordre moral. – 2. Paradoxale. – 3. PMU. Dragon. – 4. Ob. Raclent. – 5. Rasa. Ei. GI. – 6. Triphasé. – 7. UDF. Iu. Sou. – 8. Nèfle. Seul. – 9. Lassé. Ta. – 10. Star. Emeri. – 11. Tendus. Car. – 12. Ester. Luge. – 13. Stérilisés.

François Dorlet

Echecs

nº 1596

TOURNOI DES GRANDS MAITRES
Munich, 1994
Blancs : V. Ivantchouk (Ukraine).
Noirs : Ch. Lutz (Allemagne).
Défense française.



1. é4	é6	22. Dg4	Rf7
2. d4	d5	23. Th3 ! (n)	Cé7
3. Cç3	Fb4	24. Ch2 ! (o)	Ré8
4. é5	ç5	25. Tf1 ! (p)	Txf1 (q)
5. a3	Fxç3+	26. Cxf1	Dxa3
6. bxç3	Cé7	27. Dxg7	Cf5
7. Dg4	0-0 (a)	28. Dh8+	Df8 (r)
8. Fd3 (b)	Cb-ç6 (c)	29. Dxf8+	Rxf8
9. Dh5	Cg6 (d)	30. g4	Cé7
10. Cf3	Dç7 (é)	31. Txh6	Rg7
11. Fé3 (f)	ç4	32. Th1 (s)	a5
12. Fxg6	fxg6	33. Cg3	a4
13. Dg4	Fd7 (g)	34. Ch5+	Rg6
14. h4	Tf5	35. Tf1	Cg8
15. h5	gxh5	36. Tf8	Ch6
16. Txh5	Ta-f8 (h)	37. Td8	Fç6
17. Cg5 ! (i)	Da5 (j)	38. Cf4+	Rg5
18. Fd2 ! (k)	Tf4 (l)	39. Cxé6+	Rxg4
19. Dh3	Txd2 (m)	40. Cç7+	Cf5
20. Cf3 !	Txd2	41. Cxd5	abandon
21. Rxd2	h6		

NOTES

a) Une ligne de jeu plus habituelle consiste en 7..., Dç7 ; 8. Dxg7, Tg8 ; 9. Dxh7, çxd4 ; 10. Cé2, Cb-ç6 ; 11. f4, dxç3 ; 12. Dd3, Fd7 ; 13. Dxç3, Cf5 ; 14. Tb1, d4 ; 15. Dd3, 0-0-0 ; 16. Tg1 ou 16. Cg3. La défense du pion g7 par 7..., Cf5 est toujours jouable : 8. Fd3, h5 ; 9. Dh3, çxd4 ; 10. Cf3, Dç7 ; 11. Tb1, dxç3 ; 12. g4, Cé7 ; 13. gxh5, Cb-ç6 ; 14. Ff4, Cg6 ; 15. Fg3, Cgxé5 avec un jeu peu clair (Tal-Kortchnoï, 1958). 7..., Rf8 et 7..., çxd4 sont aussi à envisager.

b) Ou 8. Cf3, Cb-ç6 ; 9. Fd3, f5 ; 10. éxf6, Txf6 ; 11. Fg5, Tf7.

c) 8..., f5 est simple et fort : 9. éxf6, Txf6 ; 10. Fg5, Tf7 ; 11. Dh5, g6 ou 11. Dh4, h6.

d) Et non 9..., h6 ? ; 10. Fxh6 !, gxh6 ; 11. Dxh6, Cf5 ; 12. Fxf5, éxf5 ; 13. 0-0-0 !, f4 (ou 13..., ç4 ; 14. Ch3, f6 ; 15. Dg6+, Rh8 ; 16. Th-é1, fxé5 ; 17. dxé5, f4 ; 18. Dh6+, Rg8 ; 19. Cf4, Dé7 ; 20. Té3, et les Blancs gagnent comme dans la partie Vogt-Uhlmann, Berlin, 1989) ; 14. Ch3, Cé7 (si 14..., Ff5 ; 15. Cf4, f6 ; 16. Cg6, fxé5 ; 17. dxé5, Da5 ; 18. Dh8+, Rf7 ; 19. Dh7+, Ré8 ; 20. é6 ! – Kindermann-Psakhis, Dortmund, 1989) ; 15. Cg5, Ff5 ; 16. g4 !, Fé4 ; 17. Th-é1, Db6 ; 18. é6 !, Fg6 ; 19. Td3, abandon (Maus-Hübner, Lugano, 1989). Après 9..., Cf5 ; 10. Cf3, f6 ; 11. g4, ç4 ; 12. gxf5 !, çxd3 ; 13. Tg1, Dé8 ; 14. Dxé8, Txé8 ; 15. éxf6, éxf5+ ; 16. Cé5 !, Cxé5 ; 17. Txg7+, les Blancs sont mieux.

é) Sans doute supérieure à 10..., Cç-é7 ; 11. h4 ! ou 11. dxç5.

f) Si 11. Cg5, h6 ; 12. Cxf7, Dxf7 ; 13. Dxg6, Dxg6 ; 14. Fxg6, çxd4 ; 15. çxd4, Cxd4 ; 16. Fd3, Fd7 avec égalité.

g) Ou 13..., Df7 (Kamsky-Youssoupov, Linares, 1993).

h) La pression sur la colonne f n'est pas tellement dangereuse ; il était plus sûr d'échanger une T par 16..., Txh5 ; 17. Dxh5 et de poursuivre par Ta-f8-Tf5-Fé8-Cé7.

i) Les Blancs s'emparent ici de l'initiative.

j) Et non 17..., h6 ? ; 18. Txh6 !, gxh6 ; 19. Cxé6+ avec gain de la D.

k) 18. Rd2 ? perd après 18..., Txf2+ ; 19. Fxf2, Txf2+ ; 20. Ré1, Txg2 ! ; 21. Dxg2, Dxç3+.

l) Si 18..., h6 ? ; 19. Txh6, et si 18..., Txf2 ; 19. Cf3.

m) 19..., h6 est douteux : 20. Fxf4, Txf4 (menaçant 21..., Cxd4) ; 21. Ré2 !

n) Malgré la qualité de plus, les Blancs ne peuvent gagner facilement ; par exemple, 23. Tf1, Dxa3 ! ; 24. Cg5+, Ré8 ; 25. Txf8, Dxf8 ; 26. Cxé6, Df2+ ; 27. Rç1, Fxé6 ; 28. Dxé6, Cé7 ! et les Noirs résistent. Cependant, le grand maître ukrainien trouve la continuation la plus efficace mais peu visible. D'abord, la menace 24. Tg3.

o) Et maintenant cette surprenante manœuvre du C, qui *via* f1 doit interdire l'accès de la case f5 à son homologue.

p) Au bon moment, cet échange de T qui laissera les pions noirs g7 et h6 sans défense.

q) Si 25..., Cf5 ; 26. Dg6+, Ré7 ; 27. g4 !

r) Si 28..., Ré7 ; 29. g4.

s) Le gain des Blancs ne pose aucun problème.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1595
P. KERES (1936)

(Blancs : Rç1, Dh2, Cé1. Noirs : Ra1, Fh7, Pb3, ç3, h4.)

1. Cç2+ !!, Ra2 (si 1..., Fxç2 ; 2. Dh8 !, Fb1 ; 3. Dxb3, Fa2 ; 4. Dxç3 mat) ; 2. Cb4+, Ra1 (si 2..., Ra3 ; 3. Cd3 !, Fxd3 ; 4. Dd6+) ; 3. Da2+ !!, bxa2 ; 4. Cç6 !, Fg8 ; 5. Cd4 suivi du mat.

ÉTUDE Nº 1596
E. POGOSSIANTS (1962)



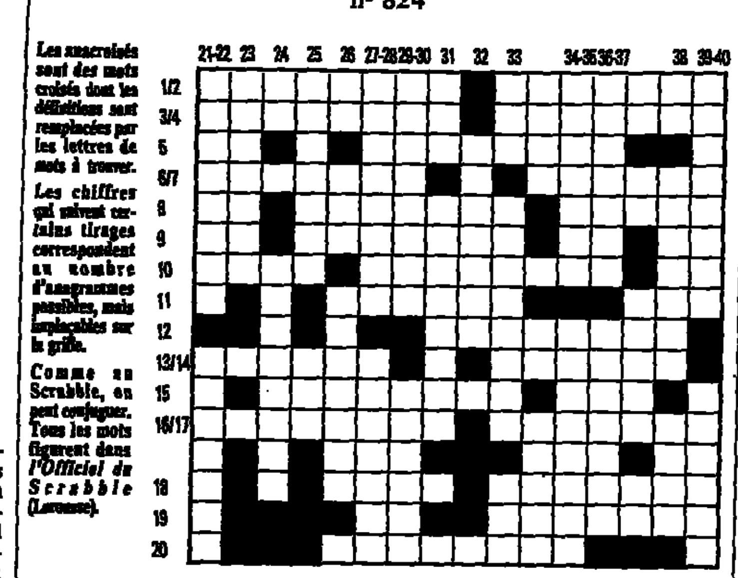
Blancs (4) : Ra2, Td3, Pb2 et ç6.
Noirs (4) : Rb5, Tg1, Fa4, Cf6.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Anacroisés (R)

nº 824

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres du mot à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inapplicables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).



HORIZONTALEMENT

1. AAEHINRS. – 2. AEIPRTU (+ 3). – 3. EIILMOST. – 4. EENNNOT (+ 1). – 5. EEEMMRSU. – 6. AEHINNR. – 7. ABEELR (+ 2). – 8. ADENORS (+ 1). – 9. ACEIILT. – 10. AEHIPRSS. – 11. EEEMRT (+ 1). – 12. AAEIQRSU (+ 1). – 13. AEILTU (+ 1). – 14. EEQSUU. – 15. ABCMOTTU. – 16. ACORRSTT. – 17. EEEENTV. – 18. AEILNOS (+ 1). – 19. EEIRSSV (+ 3). – 20. EEEFILLU.

VERTICALEMENT

21. EHINNOPS. – 22. HIILMTU. – 23. AEEEILN. – 24. CEIILTOV. – 25. AAELNOT. – 26. AHMORTU. – 27. EEIIORSS (+ 1). – 28. BEEEIRT. – 29. ACEEHMMN. – 30. AAIRTU (+ 1). – 31. AADIMNST. – 32. EERRSTU. – 33. EEIPQSTU (+ 2). – 34. EEINRTU. – 35. EEEEGNRR. – 36. AADOPSS. – 37. EIINNQU. – 38. ELORSTU (+ 3). – 39. EEEMRSTT. – 40. EESSUY (+ 1).

SOLUTION DU Nº 823

1. ENTREVUS (SURVENTE VENTRUES). – 2. COPRAHS. – 3. PRECUIS (PUCIERS). – 4. CERNABLE (BERNACLE). – 5. RICAINE (ICARIEN). – 6. DOMINE. – 7. EPIDURAL (PALUDIER PLAIDEUR PRELUDAI). – 8. ATONALE. – 9. ALIENAL. – 10. ROUIRENT. – 11. CAJEPUTS, plantes indiennes. – 12. COLLABO. – 13. ACADIEN. – 14. PETULANT. – 15. DOSSARD. – 16. ITERIONS (IRONISTE ETIRIONS). – 17. URBANISA (RUBANAIS). – 18. PHANIES. – 19. NOESES. – 20. EONISME. – 21. EXCEDE. – 22. CAPOUAN. – 23. OPIOMANE. – 24. TIRAMISU, pâtisserie italienne. – 25. JETABLE. – 26. IDOINE. – 27. RIPOLIN. – 28. VIBRER. – 29. EDUCATIFS. – 30. SPECULAT (CAPULETS PECULATS TAPECULS PULTACES). – 31. SATRAPE (APARTES...). – 32. CERISAIE (ACIERIES). – 33. CADOGAN. – 34. TETRODON (DOTERONT). – 35. PUCERON (PONCEUR). – 36. LISSAIS. – 37. ASPIRAIL (PALIRAIS PLAIRAIS). – 38. ANALYSE. – 39. SFAXIEN. – 40. GORDIENS (DIGERONS GIRONDES).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

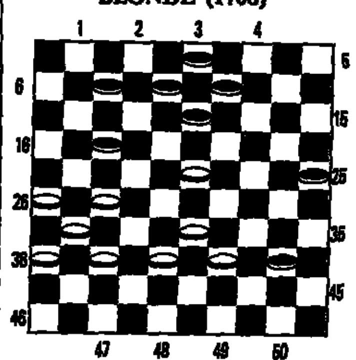
Dames

nº 485

LE COIN DU DÉBUTANT
Les grands classiques

● Coup du moulinet (terme imagé)

BLONDE (1708)

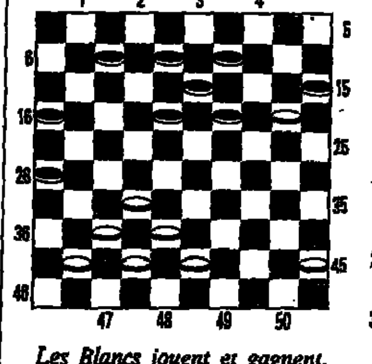


Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 23-19 (13×24) 39-34 (40×29) 26-21 (17×26) 27-21 (26×17) 38-32 (29×27) 31×4 !, dame, +.

● Coup de la tierce

L. COUTELAN (1944)

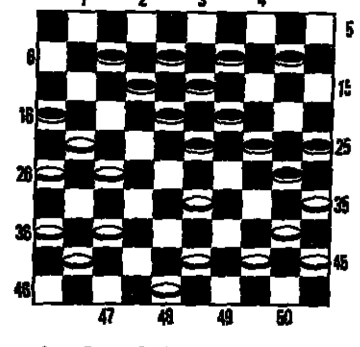


Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 37-31 [sacrifice de trois pions] (26×39) 41-37 (15×24) 38-33 (39×28) 32×1 !, dame, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Coup de dame exécuté, avec les Blancs, par Vardon, au tournoi de Marseille, 1895, dans la position ci-dessous.



21-17 ! (12×32) 37×28 (23×32) 26-21 (16×27) 36-31 (27×47) 44-39 (47×29) 39-34 (30×39) 43×5 !, rafle six pièces, +.

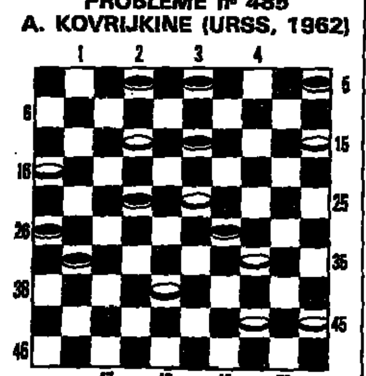
SOLUTION DU PROBLÈME nº 484
G. HAVAERT (1935)

Blancs : pions à 14, 18, 22, 28, 29, 30, 33.

Noirs : pions à 3, 5, 9, 11, 17, 21, 25.

18-12 ! (25×32) 12-8 (17×39) 8-2 (9×20) 2×14 !, +. Victoire d'un pion rampant (mais non « strisciante »).

PROBLÈME nº 485
A. KOVRIJKINE (URSS, 1962)



Les Blancs jouent et gagnent.

Thème majeur : coup renversé dans une application provocatrice pour les solutionnistes.

Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

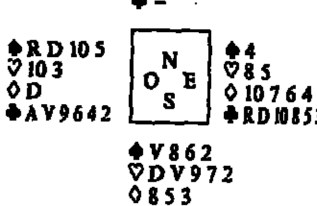
Bridge

nº 1593

ESCAMOTAGE MÉTHODIQUE

Ce chelem étonnant a été réussi l'année dernière par le Français Franck Multon, qui vient de gagner avec Palau l'Open de Juan-les-Pins auquel mille joueurs ont participé.

La technique de Palau a permis d'escamoter les perdantes qui semblaient condamner le chelem.



Nord : ♠ A 9 7 3 ; ♥ A R 6 4 ; ♦ A R V 9 2 ; ♣ –
Ouest : ♠ R D 10 5 ; ♥ 10 3 ; ♦ D ; ♣ A V 9 6 4 2
Est : ♠ 4 ; ♥ 8 5 ; ♦ 10 7 6 4 ; ♣ R D 10 8 5 3
Sud : ♠ V 8 6 2 ; ♥ D V 9 7 2 ; ♦ 8 5 3 ; ♣ 7

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Vives	Palau	Bouch.	*Multon*
1 ♣	contre	2 ♣	2 ♥
4 ♣	4 ♠	passe	5 ♥
6 ♣	6 ♥	passe	passe...

Ouest a entamé le Roi de Pique sur lequel Est a fourni le 4 sec. *Comment Franck Multon a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse

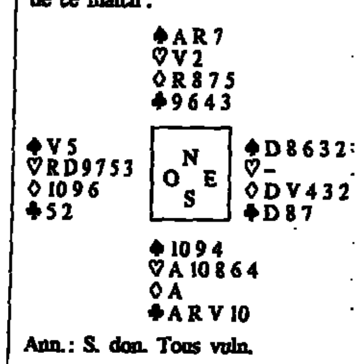
Après avoir pris avec l'As de Pique, Multon tira l'As de Carreau et vit tomber la Dame de Carreau d'Ouest. Il donna alors deux coups d'atout (As et Valet de Cœur) et, tout le monde ayant fourni, il coupa le 7 de Trèfle, tira le Roi de Carreau et le Valet de Carreau maître, puis *il joua le quatrième Carreau* du mort et, au lieu de couper le 10 de Carreau d'Est, *il jeta un de ses petits Piques* ! Resté maître, Est dut rejouer Trèfle sur lequel Sud défaussa un autre Pique. Le mort coupa, et le cinquième Carreau affranchi permit de faire disparaître le valet de Pique et de ne perdre au total que... le 10 de Carreau !

Remarque : ce chelem était vraiment sur la corde raide, et la sagesse aurait été de contrer le chelem à Trèfle pour trois de chute. Mais 500 aurait rapporté un mauvais score, et il était donc logique de risquer le chelem à cœur...

FESTIVAL A DEAUVILLE

Depuis une trentaine d'années a lieu, fin juillet, au Casino de Deauville, un festival avec la participation de nombreux internationaux dans les différents tournois organisés. Mais la compétition la plus importante est celle qui se déroule, chaque soir pendant une semaine, au bridge rama entre six des meilleures équipes européennes. Les principaux rivaux sont les Français et les Polonais, mais l'année dernière ce sont les Italiens qui ont disputé (victorieusement) la finale contre les Polonais.

Voici la donne le plus étonnante de ce match :



Nord : ♠ A R 7 ; ♥ V 2 ; ♦ R 8 7 5 ; ♣ 9 6 4 3
Ouest : ♠ V 5 ; ♥ R D 9 7 5 3 ; ♦ 10 9 6 ; ♣ 5 2
Est : ♠ D 8 6 3 2 ; ♥ – ; ♦ D V 4 3 2 ; ♣ D 8 7
Sud : ♠ 10 9 4 ; ♥ A 10 8 6 4 ; ♦ A ; ♣ A R V 10

Ann. : S. don. Tous vuln.

Au rama, les annonces ont été :

Sud	Ouest	Nord	Est
Leniew.	De Falco	Martens	Burgay
1 ♥	passe	1 ♠	passe
2 ♣	passe	3 ♣	passe
3 ♠	passe	4 ♥	passe...

De Falco, en Ouest, ayant entamé le Valet de Pique, *comment Leniewski (Sud) a-t-il gagné* QUATRE CŒURS malgré les six atouts d'Ouest ?

Note sur les enchères

La réponse de « 1 Pique » (qui promettait en principe 4 cartes) était naturelle et économique, et, tant bien que mal, on est arrivé à « 4 Cœurs ».

Les enchères les plus simples auraient été : S : 1 Cœur ; N : 2 SA ; S : 3 SA.

Ces annonces contrastent avec celles de la salle fermée, où les Italiens Lanzarotti et Buratti, en Nord-Sud, ont abouti (après sept tours d'enchères) au contrat de « 5 Trèfles » contré et fait !

Philippe Brugnon

EXPOSITION

Paris vu de la Renaissance

A la Bibliothèque historique de la Ville de Paris se tient jusqu'au 25 septembre une exposition sur les plans de la capitale du XVIe au XVIIIe siècle. Survol et vertige.

« *Il n'existe nulle coïncidence*, écrit Julien Gracq, *entre le plan d'une ville dont nous consultons le dépliant et l'image mentale qui surgit en nous, à l'appel de son nom, du sédiment déposé dans la mémoire par nos vagabondages quotidiens.* » Certes, la « *souple aisance de la flânerie* » et son souvenir n'ont que faire des représentations topographiques pour s'exercer ; mais pour peu que nous glissions du champ mêlé de sensations et d'émotions de notre géographie personnelle à celui, collectif, des espaces figurés par les cartes et les plans, l'imaginaire suscité n'est pas de moindre qualité. On peut d'autant mieux rêver « *la forme d'une ville* » qu'on en connaît l'histoire et ses bouleversements. L'exposition proposée à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, « A la découverte des plans de Paris du XVIe au XVIIIe siècle » nous en offre une magnifique occasion, à travers la présentation d'une quinzaine de plans principaux, pièces originales pour l'essentiel, accompagnés d'un très riche ensemble de gravures qui leur sont contemporaines. Avec ces documents exceptionnels, c'est toute la mémoire des lieux et des hommes qui défile, les manières successives d'appréhender et de traduire l'espace, l'évolution des conceptions de l'urbanisme et de sa représentation.

Les premiers plans de la ville *dont nous disposons* remontent au premier tiers du XVIe siècle. Le temps de la Renaissance est celui où se développe le souci de connaître et de maîtriser le monde ; de lier le beau à l'utile. Une pensée de l'art urbain prend son essor, accompagnée du discours utopique de la Cité idéale. Les procédés de quadrillage de l'espace se répandent grâce à la technique des longitudes et des latitudes, et de la diffusion de la feuille de papier. Si nous n'en avons pas la trace, nous savons que le plus ancien plan a été dessiné sous le règne de François Ier, levé entre 1520 et 1530, et qu'il a servi de modèle à tous les autres plans du XVIe siècle parvenus jusqu'à nous. Rivalisant de prestige avec Londres, Paris devient alors une des plus grandes villes d'Europe, que des provinciaux et de grandes personnalités étrangères viennent visiter. Les plans qui leur sont proposés sont tantôt de grande dimension, exposés sur les murs de l'Hôtel de Ville, tantôt déclinés en copies réduites pour être insérés dans les guides touristiques qui font leur apparition. Ainsi de la *Fleur des antiquités de Paris* (1532), le premier guide de la ville rédigé avec un effort notable de critique historique par le poète et libraire-éditeur Gilles Corrizet, connu, notamment, pour sa traduction des *Fables* d'Esope.

Les plans conçus au XVIe siècle n'ont pas l'exactitude qu'ils gagneront à partir du siècle suivant. Ce sont des plans perspectifs, *réalisés* à partir de prises de mesures et de relevés de dessins sur place. Une distorsion est nécessaire pour représenter les deux côtés des rues, mais le tracé est juste et les proportions s'y retrouvent. Plus qu'un véritable *relevé topographique, ils nous* donnent une *image* de Paris. Une des surprises révélées par les plans de cette époque, c'est qu'ils étaient dressés d'ouest en est, afin que les graveurs puissent intégrer les façades des églises dont le chevet est tourné vers l'Orient (vers Jérusalem). Mais ce n'était pas là une règle absolue, puisque le plan de Londres, contemporain, est pris du sud vers le nord et celui de Lyon, de l'est vers l'ouest. En fait, le point de vue choisi est celui qui donne la *meilleure idée de la forme de la* ville.



D.R.

L'île de la Cité : détail du plan de Truschet et Hoyau, dit plan de Bâle (vers 1550).

Pour Paris, on découvre très clairement dessinée la structure de la cité. Elle est saisie dans son enceinte moyenâgeuse (édifiée sous les ordres de Philippe Auguste en 1190, et dont on fermera chaque nuit les portes jusqu'en 1530) et divisée en trois parties par la Seine : sur la rive droite, à gauche du plan, la *ville des artisans et du commerce* ; le centre spirituel avec la Cité dans l'île, et sur la rive gauche le centre intellectuel, ville des couvents, des collèges et de l'université. Les principaux monuments sont présents : le Louvre, Saint-Germain-l'Auxerrois, l'Hôtel de Ville, la Bastille, les Halles et le Temple sur la rive droite. Notre-Dame et le Palais dans la Cité. Hors les murs, Saint-Germain-des-Prés, l'hôtel de Nesle, l'abbaye de Saint-Victor... Y figure également un premier état des grandes rues des faubourgs – rue du Faubourg-Saint-Jacques, rue de Vaugirard, rue du Faubourg-Saint-Marceau (aujourd'hui rue Mouffetard), rue du Faubourg-Saint-Denis... – et la campagne, Ivry, Vitry, Charenton..., se profile à l'horizon.

Parmi les représentations les plus intéressantes de la ville du XVIe siècle se détache le plan dit « de la Gouache », détruit dans l'incendie de 1871 qui ravagea la première bibliothèque de la cité, et qui montre le Paris de 1535. D'une grande richesse de détails, on le tient pour le document le plus proche de l'original commun auquel remontent tous les plans de Paris, exprimant au plus près la cartographie qui a commandé les diverses expressions données ultérieurement. Exécuté dans un but décoratif, destiné à être vu de loin, ce plan figure souvent une seule maison pour représenter un îlot, ce qui a permis au peintre d'accentuer le pittoresque des détails des murs, des toits et des fenêtres... Heureusement pour nous, une photographie en avait été constituée avant sa destruction : trente-six clichés réduits au quart et accolés les uns aux autres en une seule feuille. Mais les défauts d'exposition dont souffrait cette reconstitution *ont été effacés* grâce à la nouvelle photographie proposée aujourd'hui, réalisée grandeur nature d'après les plaques qui *ont été numérisées, harmonisées* et corrigées sur ordinateur. Autre pièce remarquable, celle-là originale, est le grand plan à vol d'oiseau qu'Olivier Truschet et Germain Hoyau publient vers 1550, que l'on nomme également « plan de Bâle », parce qu'il fut retrouvé dans la bibliothèque de cette ville. Gravé sur bois en huit planches et rehaussé à la main par des a-plats de couleur, le plan de Truschet et Hoyau est sans doute le plus savoureux de ce siècle par son esthétique un peu naïve. Y figurent notamment l'agrandissement de l'enceinte ordonnée par Charles V, avec la Porte neuve par laquelle on rentre dans Paris ; l'hôtel des Tournelles où Henri II trouvera la mort à l'*issue du tournoi* de la rue Saint-Antoine, que Catherine de Médicis fera détruire par chagrin, et où figurera la place Royale, future place des Vosges ; les Célestins, complètement détruits à la fin du XIXe siècle et où se trouve maintenant la caserne des gardes républicains ; l'île Louviers, qui sera ultérieurement rattachée à la berge, aujourd'hui occupée par la Préfecture de Paris...

Au siècle suivant, deux plans dominent par leurs qualités esthétiques et informatives : ceux de Mathieu Mérian et de Jacques Gomboust. Publié en 1615, le plan de Mérian, l'un des derniers pris à vol d'oiseau, est une gravure sur cuivre d'une très grande finesse qui inspirera de multiples contrefaçons. On y lit toutes les transformations voulues par Henri IV : le pont Neuf, la place Dauphine, la place Royale, et l'hôpital Saint-Louis, le premier hôpital construit hors les murs pour éviter les risques de contagion. Gomboust, ingénieur du roi, fait paraître en 1652 un plan qui se révèlera indispensable à l'étude iconographique des monuments de Paris, quelque trois cents édifices très fidèlement représentés lorsqu'on les compare aux gravures de l'époque. *Il offre une vision radicalement différente de la ville.* C'est le premier plan géométral, donnant la proportion exacte de la largeur des rues, ce qui a nécessité un véritable travail d'arpentage, mesures précises rendues en toises, pieds, pouces et lignes. Il représente l'état de Paris après toutes les transformations du règne de Louis XIII ; une ville qui s'est couverte d'hôtels, en particulier autour de la place des Vosges et dans l'île Saint-Louis.

Largement inspiré par le plan de Gomboust, celui de Pierre Bullet et François Blondel, commandé par la Ville de Paris en 1673, fut présenté à Louis XIV deux ans plus tard. Il représente les grandes transformations entreprises par le prévost des marchands Claude Le Pelletier selon les vœux de Colbert et du roi. Y sont notamment tracés les nouvelles places et les grands jardins conçus à cette époque ; les quatre grandes portes – Saint-Denis, Saint-Bernard, Saint-Antoine et Saint-Martin – et, plus remarquable, l'immense cour d'arbres (où l'on retrouvera plus tard les grands boulevards) que Louis XIV a fait dresser à la place de la grande muraille abattue sous ses ordres, et qui fera l'admiration de toute l'Europe.

Le XVIIIe siècle se caractérise *par l'avènement des plans scientifiques*. Précurseur en la matière, celui de l'abbé Jean Delagrive, publié en 1728, est le premier exécuté par levée trigonométrique des clochers et des principaux points élevés ; le premier également dont l'*orientation est au nord. Pour sa* qualité scientifique, ce plan, qui n'a pas la lisibilité de celui de Bullet et Blondel, servira de document de travail à tous les urbanistes et architectes ayant œuvré sur la place de Paris, jusqu'à la publication du plan d'Edme Verniquet, imprimé en l'an IV, pour lequel la trigonométrie systématique a été appliquée et dont le résultat figuré est sans commune mesure avec tous ceux qui l'*ont* précédé. Le plan du commissaire voyer Verniquet – soixante-douze planches dont le levé, la mise au net et la *gravure ont demandé une* trentaine d'années de travail à son auteur – constitue de surcroît un pan important de la mémoire du Vieux Paris, puisqu'il fut dressé à la veille des destructions massives commencées à la Révolution.

Bien d'autres documents émaillent cette promenade dans Paris à travers les siècles : guides, *registres de censives et*, véritable régal des yeux, les vues et perspectives en eaux-fortes d'Israël Silvestre et de Claude Chastillon pour le XVIIe siècle, ou celles de Jacques Rigaud et de Pierre Aveline pour le XVIIIe. Sans oublier deux pièces exceptionnelles présentées pour la première fois : un extrait du Terrier du roi exécuté à la fin du XVIIe siècle et l'un des quatorze registres du *Travail des limites, entrepris* sous le ministère du duc de Bourbon pour lutter contre l'expansion de la cité, ouvrage « *considérable... exécuté avec combien de soin, de précaution, et de dépense* », dont la commission des travaux historiques de la Ville de Paris annonce l'édition prochaine.

Valérie Cadet

▶ « A la découverte des plans de Paris, du XVIe au XVIIIe siècle », Bibliothèque historique de la Ville de Paris (22, rue Malher, 75004). ***Du mardi au samedi, de*** **10 heures à 18 heures. Le dimanche de 12 heures à** ***19 heures. Jusqu'au 25 sep*****tembre.**

▶ *A la découverte des plans de Paris du XVIe au XVIIIe siècle*, catalogue de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 20 F. « Le plan de Paris par Truschet et Hoyau, 1550. Dit plan de Bâle », commentaires de Jean Dérens. *Cahiers de la Rotonde* n° 9, 1986, 55 F (Commission du Vieux Paris, *rotonde de La Villette, place de la* Bataille-de-Stalingrad, 75019). *Petit Atlas pittoresque des quarante-huit quartiers de la Ville de Paris* (1834), reproduction en fac-similé de l'ouvrage d'Aristide-Michel Perrot, introduction de Michel Fleury et Jeanne Pronteau, commission des travaux historiques, 1987, 249 F. *Edme Verniquet (1724-1804)*, de Jeanne Pronteau, commission des travaux historiques, 654 p., 1987, 300 F. *Penser la ville*, choix de textes philosophiques de l'Antiquité à nos jours, présentés par Pierre Ansay et René Schoonbrodt. *Archives d'architecture moderne* AAM éditions, Bruxelles, 1989, 130 F. *Paris*, Hachette, coll. « Guides bleus », 1994, 198 F.

C R É A T I O N

Cartographes et artistes

Conservateur de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris depuis 1967, Jean Dérens est le commissaire de l'exposition actuellement présentée, « A la découverte des plans de Paris du XVIe au XVIIIe siècle ». Il nous dit ici qui, au fil des siècles, décidait et prenait en charge la réalisation des plans.

« Au XVIe siècle, il pouvait arriver que ce soit la Ville qui prenne en charge la fabrication des plans, *comme ce fut le cas pour le premier gravé*, le grand plan de Venise, en 1500, dont on a retrouvé la commande dans les comptes de la Ville. Pour Paris, nous savons que ce n'est pas la Ville qui a *passé commande, parce que nous disposons* des délibérations du bureau de la Ville, qui n'ont rien livré. Il est par ailleurs fait mention d'un Privilège royal dont nous n'avons pas la trace ; cela dit, *ce privilège n'octroyait pas autre chose* que l'autorisation de publier. Le même type de gravure, la même perspective à vol d'oiseau, se retrouvent à cette époque pour les plans de Paris, Londres, Bruxelles... *une quinzaine de villes* en tout. On peut penser qu'il s'agissait en fait d'« entrepreneurs », qui savaient exécuter des plans de ville et qui *sont venus à Paris faire commerce de leur métier, puis à Londres*, etc. Il faut savoir que nous devons faire avec ce qui nous reste et qui représente très peu par rapport à ce qui a été *imprimé ; parce qu'il s'agissait* de documents affichés, que l'on encadrait et collait sur les murs, et qui étaient donc promis à la disparition.

Au XVIIe siècle, il s'agit encore manifestement d'entreprises personnelles, telle celle de Mérian qui a d'abord gravé son plan et l'a ensuite vendu. *Puis* on arrive au plan de Gomboust, ingénieur topographe qui a *travaillé pour le roi et exécuté le* relevé de plusieurs places fortes. C'est de son propre chef qu'il a réalisé le plan qui lui a demandé quatre ans de travail, et pour lequel il a obtenu le Privilège du roi, *simple confirmation du* droit d'auteur en quelque sorte. A partir de cette époque, les choses se compliquent un peu. Le roi *ou la Ville de Paris* peuvent intervenir pour certains plans. Nous savons, *par exemple*, que le plan de Bullet et Blondel a été exécuté à la demande du prévost des marchands, comme le plan de Bretez, dit « plan de Turgot », imprimé en 1739.

» Quoi qu'il en soit, de façon générale, l'artiste reste le maître d'œuvre ; c'est lui qui prend les responsabilités financières de cette entreprise et *qui en retire éventuellement les bénéfices*, car les aléas de l'Histoire empêchent souvent l'aboutissement des projets pensés par les gouvernants. Au XVIe siècle, déjà, il était question de plans directeurs, de projets de voirie, mais les guerres *de Religion ont entravé leur réalisation*. Il faut attendre Colbert et le règne de Louis XIV pour que naisse une tentative de réglementation – largeur des rues, ouvertures des quais... A la mort de Colbert, Louis XIV *commence à avoir des difficultés* financières et se désintéresse de Paris. Au XVIIIe siècle, il y a surtout des opérations de voiries intéressées, initiées par les gens de la famille du roi. *Ainsi des Orléans, qui lotissaient des quartiers* entiers pour récupérer de l'argent. Louis XVI a eu quant à lui un certain nombre d'idées d'urbanisme général. Il a fait abattre les maisons sur les *ponts, sur les quais, et il a fixé une largeur minimale* des rues de Paris. C'est lui qui, en 1785, a soutenu financièrement la monumentale entreprise que Verniquet avait commencée seul.

» Au XIXe siècle, *tout change : les grands plans* sont des plans institutionnels. Ceux réalisés par des particuliers sont des travaux partiels, de second ordre par rapport à la connaissance de la ville. Un parcellaire *manuscrit commence*, exécuté par les commissaires voyers ; il y a les grands atlas, l'atlas des travaux de Paris du baron Haussmann. Il existe par ailleurs un certain *nombre de plans commerciaux, plans-guides*, plans routiers, faits par les éditeurs ; mais c'est alors l'administration de la Ville, mise en place par l'Etat, qui lève ses plans. *Aujourd'hui, il existe* un service des plans – *créé* par Haussmann le 28 décembre 1856 –, à la préfecture de Paris (1), qui vient d'être radicalement transformé et dont les *travaux s'effectuent à la pointe de la technologie*. Le parcellaire est désormais fait en liaison avec des satellites, et l'on pourra imprimer, à la demande, des documents couvrant n'importe *quelle surface à l'échelle désirée*.

Ce qui est remarquable avec les grands documents du XVe au XVIIIe siècle exposés ici, c'est que l'on s'aperçoit que la personnalité de l'artiste a un rôle aussi important que l'exactitude de ses mesures. En plus de la prodigieuse somme d'informations qu'ils fournissent, ce sont vraiment des œuvres d'art. »

(1) Un bureau de vente et de consultation du service des plans est ouvert au centre administratif Morland, 17, boulevard Morland, 75004 Paris.